

(1)

(N° 83.)

Chambre des Représentants.

(SÉANCE DU 1^{er} MARS 1898)

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de présenter à la Législature :

1° Treize projets de loi formant le Budget général des Recettes et des Dépenses du Royaume (service ordinaire) pour l'exercice 1899 ;

2° Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre pour le même exercice ; il s'élève à la somme de fr. 1,344,656,806 84, représentant les recettes et les dépenses probables à effectuer en 1899 en dehors des recettes et des dépenses générales de l'État.

Comme l'an dernier, l'Exposé des bases du Budget est complété par une note sur l'amortissement et par un extrait de la Situation générale du Trésor au 1^{er} janvier 1898 ; cet extrait renferme notamment l'exposé des faits réalisés pendant les deux derniers exercices clos et l'indication des résultats probables de l'exercice 1897 en cours d'apurement.

I.

BASES DU BUDGET.

Les évaluations de recettes sont arrêtées au
chiffre de fr. 424,428,778 40
Les prévisions de dépenses s'élèvent à . . . 422,059,439 74
soit un excédent de recettes montant à . . fr. 2,369,338 66

La comparaison par Ministère et par service entre les propositions budgétaires dont la Législature est saisie pour l'exercice 1898, et qu'elle a en partie votées, et celles dont on a à s'occuper ici, s'établit comme il suit :

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	MONTANT DES BUDGETS		DIFFÉRENCES.	
	Votés ou en projet pour l'exercice 1898.	En projet pour l'exercice 1899.	Augmentations.	Diminutions.
Dette publique	Dépenses ordinaires 125,465,649 98	126,567,356 24	1,101,706 26	»
	— exceptionnelles. 150,000 »	100,000 »	»	50,000 »
Dotations	— ordinaires 4,946,200 »	4,953,900 »	7,700 »	»
	— exceptionnelles. »	»	»	»
Ministère de la Justice.	— ordinaires 21,709,110 »	21,697,310 »	»	11,800 »
	— exceptionnelles. 691,250 »	608,500 »	»	82,750 »
— des Affaires Étran- gères.	— ordinaires 2,822,965 28	2,823,228 »	262 72	»
	— exceptionnelles »	»	»	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	— ordinaires 26,621,186 »	26,450,186 »	»	171,000 »
	— exceptionnelles 1,283,355 »	700,000 »	»	583,355 »
— de l'Agriculture et des Travaux publics.	— ordinaires 21,598,919 »	22,050,269 »	451,350 »	»
	— exceptionnelles. 1,820,334 »	1,940,000 »	119,666 »	»
— de l'Industrie et du Travail.	— ordinaires 2,882,410 »	2,984,910 »	102,500 »	»
	— exceptionnelles 240,000 »	185,000 »	»	55,000 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	— ordinaires 132,301,590 »	132,367,015 »	65,425 »	»
	— exceptionnelles. »	»	»	»
— de la Guerre.	— ordinaires 48,280,620 »	48,470,100 50	189,480 50	»
	— exceptionnelles 4,045,000 »	3,310,000 »	»	735,000 »
Gendarmerie 5,058,800 »	5,075,300 »	16,500 »	»
Ministère des Finances.	— ordinaires 17,820,265 »	18,400,365 »	571,100 »	»
	— exceptionnelles. 1,925,000 »	1,500,000 »	»	425,000 »
Non-Valeurs et Remboursements 1,896,000 »	1,876,000 »	»	20,000 »
TOTAL.	Dépenses ordinaires 411,412,715 26	413,715,039 74	2,506,024 48	202,800 »
	— exceptionnelles. 10,154,939 »	8,343,500 »	119,666 »	1,931,105 »
TOTAL GÉNÉRAL 421,567,654 26	422,059,439 74	2,625,690 48	2,133,905 »
Voies et Moyens 422,030,348 40	424,428,778 40		
EXCÉDENT DES RECETTES	+ 462,694 14	+ 2,369,338 66		+ 491,785 48

Dépenses. — Les propositions d'augmentation et de diminution sont justifiées dans une note préliminaire placée en tête de chaque projet de Budget.

Les dépenses exceptionnelles sont comprises pour une somme de 8,343,500 francs dans le montant des prévisions de dépenses. Cette somme s'augmentera vraisemblablement lorsque, vers la fin de l'année, on sera mieux fixé sur les nécessités auxquelles il y aura lieu de pourvoir.

Recettes. — En ce qui concerne les évaluations de recettes, les modifications proposées, comparativement aux évaluations votées pour 1898, sont également justifiées en détail dans une note préliminaire qui se trouve en tête du projet de Budget des Voies et Moyens. Ces modifications sont indiquées par article dans le tableau ci-après :

	Augmentations.	Diminutions
	—	—
ART. 1 ^{er} . Contribution foncière. . fr.	159,000 »	»
» 2. — personnelle. .	623,000 »	»
» 3. Patentes	400,000 »	»
» 5. Douanes	115,000 »	»
» 6. Accises	365,000 »	»
» 7. Recettes diverses	50,000 »	»
» 8. Enregistrement	400,000 »	»
» 10. Hypothèques	50,000 »	»
» 11. Successions	»	180,000 »
» 12. Timbre	100,000 »	»
» 14. Amendes en matière d'impôts.	»	25,000 »
» 18. Avant-port d'Ostende, etc. .	10,000 »	»
» 21. Postes	13,530 »	»
» 26. Dépendances des chemins de fer de l'État	»	10,000 »
» 27. Établissements et services régis par l'État	»	13,000 »
	—————	—————
A ^r REPORTER . fr.	2,285,530 »	228,000 »

	REPORT. . . fr.	2,285,530 »	228,000 »
ART. 28. Produits divers et acciden- tels, etc.		30,000 »	»
» 29. Revenus des domaines . . .		46,500 »	»
» 32. Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations		»	145,000 »
» 37. Produits de la régie du <i>Moni- teur</i>		10,000 »	»
» 40. Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.		200,000 »	»
» 41. Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'ex- cédent de la circulation moyenne au delà de 275 mil- lions de francs des billets de la Banque nationale . . .		100,000 »	»
» 43. Intérêts sur avances à la Société nationale des che- mins de fer vicinaux (sup- pression)		»	30,000 »
» 44. Dividende des actions de la Société nationale des che- mins de fer vicinaux. . .		70,000 »	»
» 45. Frais de perception des centi- mes provinciaux et commu- naux		30,000 »	»
» 57. Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux		29,400 »	»
		<hr/>	
		2,801,430 »	403,000 »
		<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.		2,398,430 »	
		<hr/>	

II.

AMORTISSEMENT.

Les fonds d'amortissement proprement dits (art. 5, 6 et 7 du Budget de la Dette publique) s'élèvent à . . . fr. 4,623,572 41

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les fonds d'amortissement compris dans les crédits ouverts par les art. 8 et 9 du Budget de la Dette publique.

Le crédit de l'art. 8 comporte une somme de fr. 6,366,038 32 pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations à 3 % à émettre en représentation du prix de rachat des lignes du Grand-Central et du Liégeois-Limbourgeois. Elle se décompose comme il suit :

Intérêts	Amortissement.
—	—
Fr. 5,968,160 92	397,877 40

De son côté, la somme de 1,848,000 francs qui figure à l'art. 9 sous la rubrique « Intérêts, amortissement et frais des capitaux à emprunter pendant les années 1898 et 1899, à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires », se décompose ainsi :

fr. 1,732,500	»	115,500	»
		—————	
			513,377 40

A REPORTER . . . fr. 5,136,949 81

REPORT. . . fr. 5,136,949 81

2° La somme de 688,344 74

destinée à amortir, en douze années, le capital qui a été payé en 1897 pour le rachat des annuités dues du chef de la reprise des réseaux téléphoniques (art. 21 du même Budget).

ENSEMBLE. . . fr. 5,825,294 55

La partie de ces crédits qui, à raison de l'élévation des cours au-dessus du pair, n'aura pu être utilisée en rachats de titres, sera portée en recette au Budget extraordinaire. Elle n'en remplira pas moins sa fonction, puisque, à défaut de contribuer à l'extinction de la dette existante, elle servira à diminuer à due concurrence le capital de la dette à créer.

D'autre part, une partie de la dette est éteinte, chaque année, tant par le paiement des annuités dues pour la reprise de chemins de fer, pour la souscription d'actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux et pour la reprise des réseaux téléphoniques, que par le remboursement d'actions privilégiées et d'obligations émises par les sociétés de chemins de fer dont la concession a été reprise. Les sommes affectées au paiement de ces annuités et au service de ces titres figurent aux articles 8 et 12 à 20 du Budget de la Dette publique; elles se décomposent, en intérêts et en amortissement, comme il suit :

ART. 8. — Le crédit de cet article comprend une somme de fr. 3,926,516 25 pour le service

A REPORTER. . . fr. 5,825,294 55

REPORT. . . . fr. 5,825,294 55

des titres émis par le Grand-Central et le Liégeois-Limbourgeois :

	Intérêts.	Amortissement.
	—	—
	fr. 3,038,016 25	888,500 »
Art. 12. . . .	445,900 »	166,100 »
— 13. . . .	6,978,837 »	1,493,000 »
— 14. . . .	483,830 »	188,500 »
— 15. . . .	684,700 »	85,300 »
— 16. . . .	7,525 »	1,200 »
— 17. . . .	106,860 »	54,000 »
— 18. . . .	50,430 »	14,500 »
— 19. . . .	802,800 »	47,200 »
— 20. . . .	22,500 »	42,500 »
		2,980,800 »

Les fonds d'amortissement prélevés sur les ressources ordinaires et portés au Budget de la Dette publique pour 1899 s'élèvent donc ensemble à fr. 8,806,094 55

III.EXTRAIT DE LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC
AU 1^{er} JANVIER 1898.§ 1^{er}.

RESULTATS DES EXERCICES CLOS DE 1895 ET 1896.

1^o EXERCICE 1895 (ARRÊTÉ PAR LA COUR DES COMPTES).

Les résultats de l'exercice 1895 ont été définitivement arrêtés comme il suit :

A. — *Service ordinaire.*

Recettes	fr. 372,135,998 71
Dépenses	364,819,165 66
	<u>BONI fr. 7,316,833 05</u>

L'Exposé de la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1897 faisait ressortir, pour l'exercice 1895, un boni de fr. 7,043,417 28

Différence en plus. fr. 273,415 77

B. — *Service extraordinaire.*

Recettes	fr.	23,594,445	74
Dépenses		45,564,235	76
Excédent des dépenses	fr.	21,969,790	02

2° EXERCICE 1896.

A. — *Service ordinaire.*

Les recettes s'élèveront très approximativement à fr. 388,655,743 91
 et les dépenses à 382,554,295 98

Le boni qui, le 1^{er} janvier 1897, avait été provisoirement fixé à fr. 2,073,389 67, sera d'environ fr. 6,101,447 93

La différence de fr. 4,028,058 26 provient de ce que les recettes sont supérieures de fr. 532,898 91
 et les dépenses inférieures de 3,495,159 35
 aux sommes relevées dans la dernière situation du Trésor.

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr. 4,028,058 26

B. — *Service extraordinaire.*

Les dépenses extraordinaires liquidées à charge du Budget de 1896 se sont élevées à fr. 55,053,985 91

La Situation du Trésor au 1^{er} janvier 1897 donne la subdivision par Ministère et par service du chiffre de ces dépenses.

Les ressources extraordinaires réalisées pendant l'année 1896 avaient été évaluées dans le même document à fr. 92,310,243 51; elles sont de fr. 92,282,353 02, se décomposant comme il suit :

Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut fr.	28,000	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	3,641,994	66

A REPORTER. . . fr. 3,669,994 66 55,053,985 91

REPORT. . . . fr.	3,669,994 66	55,053,985 91
Remboursement du prêt hypothécaire consenti à la C ^{ie} du chemin de fer du Congo (loi du 29 juin 1895)	5,000,000 »	
Délivrance de titres de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	1,050,455 47	
Produit d'emprunts	81,800,829 47	
Produit de ventes de biens domaniaux	562,337 25	
Recouvrement de créances diverses	198,736 17	
TOTAL DES RECETTES. fr.		<u>92,282,353 02</u>
EXCÉDENT DES RECETTES. fr.		<u>37,228,367 11</u>

§ 2.

RÉSULTATS PROBABLES DE L'EXERCICE 1897 EN COURS.

A. — *Service ordinaire* (1).

Les recettes de 1897 ont été évaluées à fr. 386,923,178 40 ; elles s'élèveront approximativement à fr. 420,810,172 31
soit une différence en plus de fr. 33,886,993 91,
qui se décompose comme il suit :

Plus-value :

Sur les contributions directes.fr.	573,224 23	
Sur les droits de douane	1,676,877 69	
Sur les droits d'accise	16,279,325 25	
Sur les droits perçus par l'Administration de l'Enregistrement.	782,011 68	
A REPORTER. . . . fr.	<u>19,311,438 85</u>	<u>420,810,172 31</u>

(1) Non compris les recettes et les dépenses à résulter du rachat des concessions formant les réseaux Grand-Central et Liégeois-Limbourgeois.

REPORT. . . fr. 19,311,438 85 420,810,172 31

Sur les péages (produits des chemins de fer, des postes, des télégraphes et téléphones, des rivières et canaux, etc.) . . .	11,978,060 »
Sur la part de l'État dans les bénéfices de la Banque nationale; — sur la bonification d'un quart pour cent par semestre sur la partie de la circulation moyenne des billets de la Banque nationale qui excède 275 millions de francs; — sur le produit du placement des fonds disponibles du Trésor . . .	1,171,107 22
Sur les recettes accidentelles . . .	862,940 92
Sur l'ensemble des autres produits	563,446 92
TOTAL. . . fr.	<u>33,886,993 91</u>

Les dépenses, y compris les dépenses exceptionnelles rattachées au service ordinaire, étaient fixées par les lois de Budgets à 387,469,574 67

Il y a lieu d'y ajouter les crédits qui ont été ouverts par diverses lois pour être rattachés aux Budgets de 1897, savoir :

a) Loi du 27 juin	
1897 . . fr.	1,373,591 »
b) Loi du 24 juillet 1897 . .	15,000 »
c) Loi du 9 août	
1897	3,572,122 03
d) Loi du 14 août	
1897	12,060,000 »
e) Loi du 29 décembre 1897.	6,106,300 »

A REPORTER. fr. 23,127,013 03 387,469,574 67 420,810,172 31

REPORT. fr. 23,127,013 03 387,469,574 67 420,810,172 31

Le crédit *d* se décompose comme il suit :

1° Subside supplémentaire à l'expédition antarctique belge : 60,000 francs ;

2° Solde de la dotation du fonds spécial et temporaire de 10 millions de francs institué par la loi du 28 juin 1896 pour les travaux extraordinaires de voirie : 2,000,000 de francs ;

3° Somme à valoir sur la dotation du fonds spécial et temporaire de 20 millions de francs institué par la loi du 9 août 1897 pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire : 10,000,000 de francs.

23,127,013 03

A REPORTER. . . . fr. 410,596,587 70 420,810,172 31

REPORT. . . fr. 410,596,587 70 420,810,172 31

La somme de fr. 410,596,587 70
se subdivise de la manière sui-
vante :

Fr. 383,563,406 65, dépenses
ordinaires ;

Fr. 27,033,181 05, dépenses
exceptionnelles.

Les dépenses s'accroîtront
encore des crédits supplémen-
taires à solliciter de la Législa-
ture, lesquels s'élèveront appro-
ximativement à fr. 5,400,000 »
et des crédits
complémentaires,
évalués à . . . 1,500,000 »

ENSEMBLE . fr. 6,900,000 »

D'autre part,
les annulations
de crédits sont
évaluées à . fr. 2,900,000 »

4,000,000 »

Les dépenses du service ordi-
naire, y compris les dépenses
exceptionnelles, seraient ainsi
de fr. 414,596,587 70

ce qui fait ressortir le boni probable de l'exer-
cice 1897, à fr. 6,213,584 61

B. — *Service extraordinaire.*

Les dépenses sur ressources extraordinaires effectuées en 1897
se sont élevées, par Ministère et par service, aux chiffres
suivants :

Justice.

Avances aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoog-
straeten-Wortel-Merxplas fr. 200,000 »

A REPORTER. . . fr. 200,000 »

REPORT. . . fr. 200,000 »

Intérieur et Instruction publique.

Instruction publique fr. 137,263 72

Agriculture et Travaux publics.

A. Routes et bâtiments ci-			
vils	fr.	2,604,900	29
B. Travaux hydrauliques		11,819,769	49
		<hr/>	
			14,424,669 78

Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

A. Chemins de fer. — Voies
et Travaux fr. 21,603,605 53

B. Chemins de fer. — Trac-
tion et matériel 13,611,110 66

C. Rachat de la concession
du chemin de fer d'Anvers à
Gand. 9,293,800 »

D. Rachat de la concession
du chemin de fer d'Eecloo à
Gand. 5,295,100 »

E. Rachat du matériel d'ex-
ploitation, du mobilier et de
l'outillage de la ligne de Gand
à Eecloo, et augmentation du
matériel roulant de la ligne
d'Anvers à Gand 448,104 27

F. Remboursement des ac-
tions privilégiées et des actions
de la Compagnie du chemin de
fer d'Anvers à Gand 2,554,000 »

G. Postes 681,392 43

H. Télégraphes et téléphones 1,502,865 39

A REPORTER. . . fr.	54,989,978	28	14,761,933	50
---------------------	------------	----	------------	----

REPORT . . . fr.	54,989,978 28	14,761,933 50
<i>I.</i> Marine	46,817 40	
<i>J.</i> Installation des administrations centrales. — Travaux de construction	170,816 04	
	<hr/>	55,207,611 72

Guerre.

<i>A.</i> Bâtiments militaires . fr.	1,899,293 07	
<i>B.</i> Frais de défense	3,221,380 95	
<i>C.</i> Divers	324,372 51	
	<hr/>	5,445,046 53

Finances.

<i>A.</i> Exécution d'une convention conclue avec l'État du Congo (loi du 4 août 1890) . fr.	2,000,000 »	
<i>B.</i> Nivellement des dunes cédées à feu M. North; acquisition d'immeubles, etc. à Maria-kerke et à Ostende.	170,996 84	
<i>C.</i> Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek.	135,541 85	
<i>D.</i> Exécution des conventions conclues avec la C ^{ie} belge du téléphone Bell et la C ^{ie} liégeoise du téléphone Bell. Capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise de réseaux téléphoniques fr.	8,260,136 84	
<i>E.</i> Divers	348,317 96	
	<hr/>	10,914,993 49
TOTAL DES DÉPENSES. . . . fr.		86,329,585 24

REPORT. . . fr. 86,329,585 24

Les ressources extraordinaires réalisées pendant l'année sont les suivantes :

Fonds d'amortissement demeurés sans emploi :

1° Dotation de l'amortissement et intérêts du capital amorti fr. 4,432,255 88

2° Premier douzième affecté à l'amortissement de la somme payée, en exécution de la loi du 6 mars 1897 pour la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise de réseaux téléphoniques fr. 688,344 74

Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut 28,000 »

Remboursement partiel d'une avance faite à la Société nationale des chemins de fer vicinaux en vue de la formation d'un fonds de roulement 500,000 »

Versement effectué par le Département des Chemins de fer. Contre-valeur d'une rente de fr. 35 89 créée au bénéfice du duc de Wellington, prince de Waterloo, pour rachat de son droit d'usufruit sur un terrain nécessaire au service des chemins de fer de l'État. . . . fr. 1,196 40

Produit de ventes de biens domaniaux 460,710 39

Recouvrement de créances diverses 169,538 62

Produit d'emprunts 50,375,446 79

A REPORTER fr. 56,655,492 82 86,329,585 24

REPORT . . . fr. 56,655,492 82 86,329,595 24

Émission de titres de la Dette publique :

1 ^o Pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	269,319 69	
2 ^o En vertu de l'article 2, § 1 ^{er} , de la loi du 27 juin 1897 approuvant les conventions relatives au rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand	9,293,800 »	
3 ^o En vertu de l'article 3 de la même loi, pour le remboursement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand	2,554,000 »	
	<hr/>	68,772,612 51
EXCÉDENT DES DÉPENSES . . . fr.		<hr/> <u>17,556,972 73</u>

§ 3.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE 1830 AU 31 DÉCEMBRE 1897.

La situation générale du Trésor au 1^{er} janvier 1898 s'établit en rattachant aux résultats des exercices 1830 à 1895, arrêtés par la Cour des Comptes, ceux des exercices 1896 et 1897 qui viennent d'être indiqués, mais qui ne sont pas définitifs.

A. — *Service ordinaire.*

	Bonis	Déficits
Exercices 1830 à 1895 . fr.	284,118,617 70	166,298,440 49
— 1896	6,101,447 93	»
— 1897	6,213,584 61	»
	<hr/>	<hr/>
Fr.	296,433,650 24	166,298,440 49
EXCÉDENT DES BONIS . fr.	<hr/> <u>130,135,209 75</u>	

B. — *Service extraordinaire.*

	Ressources réalisées.	Dépenses.
Exercices 1830 à 1895 fr.	2,266,324,158 16	2,402,651,428 »
— 1896 . . .	92,282,353 02	55,053,985 91
— 1897 . . .	68,772,612 51	86,329,585 24
	<hr/>	<hr/>
Fr.	2,427,379,123 69	2,544,034,999 15
	<hr/>	<hr/>
EXCÉDENT DES DÉPENSES fr.	116,655,875 46	

C. — *Situation générale au 1^{er} janvier 1898.*

Excédent de recettes sur le service ordinaire.	fr. 130,135,209 75
Excédent de dépenses sur le service extraordinaire	116,655,875 46
	<hr/>
EXCÉDENT DES RECETTES	fr. 13,479,334 29

dans l'hypothèse où les Budgets de 1896 et 1897 seraient arrêtés définitivement aux chiffres approximatifs indiqués ci-dessus.

§ 4.

COMPARAISON ENTRE LES CHARGES ET LES ENGAGEMENTS GREVANT LE TRÉSOR AU 1^{er} JANVIER 1898 ET LES RESSOURCES EXISTANTES OU A CRÉER POUR LES COUVRIR.

La partie disponible des crédits extraordinaires alloués pendant les années 1895 et 1896 a été reportée à l'exercice 1897.

Ce report s'élève à fr. 67,382,022 46, savoir :

Crédits de 1895.	fr. 21,807,430 94	
— de 1896.	45,574,591 52	
	<hr/>	67,382,022 46

De nouveaux crédits extraordinaires s'élevant ensemble à fr. 84,230,980 82 ont été alloués par les lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897.

ENSEMBLE.	fr. 151,613,003 28
-------------------	--------------------

REPORT . . . fr. 151,613,003 28

Les dépenses extraordinaires se sont élevées
en 1897 à fr. 86,329,585 24

Le solde disponible des crédits extraordinaires de 1895 doit, au 31 décembre 1897, être annulé en vertu de la loi du 11 septembre 1895. Ce solde est de. 5,446,390 24

91,775,975 48

Soit une différence de fr. 59,837,027 80

correspondant aux engagements du Trésor au 1^{er} janvier 1898.

Pour couvrir ces engagements, le Trésor disposait à la même époque d'un excédent de recettes (§ 3, litt. c) de . . . fr. 13,479,334 29 auquel il convient d'ajouter :

1° Le remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux :

a) Sommes restant à recouvrer sur les avances faites fr.	30,939 06
b) Montant du crédit reporté . . .	121,610 36
	152,549 42

2° Les sommes restant à recouvrer :

a) Sur le prêt consenti à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement .	500,000 »
--	-----------

A REPORTER. . . fr. 14,131,883 71 59,837,027 80

REPORT . . . fr. 14,131,883 71 59,837,027 80

b) Sur les avances faites aux colonies de bienfaisance de Hoogstraeten - Wortel - Merxplas 400,000 »

3° Le montant des emprunts dont l'émission a été autorisée par diverses lois 172,364,463 50

Ce montant s'établit comme il suit :

Émissions autorisées par :

la loi du 29 juin 1895 . . . fr. 11,850,000 »
 la loi du 11 septembre 1895 . 60,082,534 24
 la loi du 26 juin 1896 51,963,379 55
 la loi du 27 juin 1897 (voir arrêté royal du 21 décembre 1897) . 6,044,600 »
 la loi du 9 août 1897 51,509,843 36
 Fr. 181,450,357 15

Au 31 décembre 1897, le Gouvernement avait émis, à valoir sur l'émission autorisée par la loi du 29 juin 1895, un capital effectif de 9,085,893 65

SOMME ÉGALE fr. 172,364,463 50

186,896,347 21

L'exédent des ressources existantes ou à créer est donc de fr. 127,059,319 41

REPORT . . . fr. 127,059,319 41

Mais il y a lieu d'en déduire, comme il a été expliqué antérieurement, une somme de 12,600,000 francs représentant approximativement la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat du chemin de fer d'Anvers au Moerdyck et de Roosendaël à Bréda, somme qui a été encaissée comme ressource extraordinaire sans avoir pu, jusqu'ici, recevoir son affectation spéciale. fr. 12,600,000 »

Excédent des ressources au 1^{er} janvier 1898 fr. 114,459,319 41

Pour faire face aux besoins du service courant, c'est-à-dire pour effectuer les paiements à charge des Budgets en cours ou des fonds de tiers qui constituent le Budget pour ordre, le Trésor disposait, au 1^{er} janvier 1898, indépendamment de la somme importante existant dans les caisses des divers comptables du Royaume, d'une encaisse à la Banque nationale de fr. 24,897,471 35

Il possédait, à la même date, un portefeuille de valeurs commerciales sur l'étranger s'élevant à . . . fr. 67,766,689 94

Ces valeurs ont été acquises au moyen des fonds disponibles excédant les besoins du service courant; elles sont à courte échéance et facilement réalisables au cas où l'encaisse métallique devrait être renforcée.

§ 5.

DETTE CONSOLIDÉE.

La situation de la dette consolidée s'établissait, au 1^{er} janvier 1897, comme il suit :

Dettes à 2 1/2 %	fr.	219,959,631	74
— 3 % (servitudes militaires)		2,826,658	09
— 3 % (1 ^{re} série).		140,916,150	»
— 3 % (2 ^e série).		1,744,754,882	22
— 3 % (3 ^e série).		200,040,000	»
TOTAL		fr.	2,308,497,322 05

dont il y a lieu de déduire :

1^o La fraction d'une obligation de la Grande Compagnie du Luxembourg, remboursée en numéraire en 1897. fr. 25 »

2^o Le capital des rentes allouées pour servitudes militaires en vertu de la loi du 2 avril 1873 et annulées en exécution des arrêtés royaux du 23 mars 1896 et du 9 décembre 1897. 121 48

146 48

RESTE fr. 2,308,497,175 57

La dette s'est augmentée, en 1897, des émissions suivantes :

A. — En titres 3 %, 1^{re} série :

1^o En exécution de l'art. 2, § 1^{er}, de la loi du 27 juin 1897 (rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand) fr. 9,293,800 »

2^o En exécution des art. 3 et 4 de la même loi (remboursement de titres émis par la Compagnie concessionnaire de cette ligne). 2,554,000 »

11,847,800 »

A REPORTER. . . . fr. 2,320,344,975 57

REPORT. . . fr. 2,320,344,975 57

B. En titres 3 %, 2^e série :

1 ^o Conformément à l'arrêté royal du 9 juin 1896, pris en exécution de la loi du 1 ^{er} septembre 1893 fr.	4,929,800 »
2 ^o Conformément à l'arrêté royal du 25 février 1897, pris en exécution des lois des 31 mai et 30 juin 1894 . . .	35,914,100 »
3 ^o Conformément à l'arrêté royal du 30 octobre 1897, pris en exécution de la loi du 29 juin 1895	8,942,800 »
4 ^o En exécution de l'article 3, 2 ^o , de la loi du 26 juin 1896. fr.	263,100 »
	50,049,800 »
Total de la dette consolidée au 1 ^{er} janvier 1898 fr.	2,370,394,775 57

Ainsi qu'il a déjà été constaté dans la dernière situation, le Trésor n'a plus de dette flottante.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.



1.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1899.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1899 s'élève à	fr. 424,428,778 40
Le Budget pour l'exercice 1898 monte à	422,030,348 40
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr. 2,398,430 »

Cette différence s'explique par les considérations ci-après :

CHAPITRE PREMIER.

IMPÔTS.

ART. 1^{er} DU TABLEAU. — Contribution foncière.

La contribution foncière, qui a pour base le *revenu net imposable* ou *revenu cadastral* des propriétés bâties et non bâties, arrêté au 31 décembre de l'année antérieure à celle de l'imposition, est fixée à 7 % de ce revenu.

Le tableau ci-après indique, pour les cinq dernières années, le montant du revenu cadastral et le produit de l'impôt, ainsi que leur accroissement annuel.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt.	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1894	354,503,086	7	24,801,141	2,109,995	147,701
1895	356,558,072	7	24,958,089	2,254,986	157,848
1896	358,974,256	7	25,128,121	2,416,184	169,132
1897	361,342,180	7	25,294,059	2,567,924	165,918
1898	363,638,344	7	25,454,684	2,296,104	160,645

D'après les faits constatés, l'augmentation annuelle du revenu cadastral du Royaume s'est élevée en moyenne à 2,289,000 francs pendant la dernière période quinquennale. Si l'on ajoute cette moyenne au revenu cadastral afférent à la contribution foncière de 1898, soit 363,638,000 francs, on obtient un total de revenu de 365,927,000 francs (363,638,000 + 2,289,000) pour 1899.

D'après cette base, le produit de la contribution pour l'exercice 1899 peut être évalué à 25,615,000 francs (7 % sur 365,927,000), soit une plus-value de 139,000 francs comparativement à l'évaluation votée pour 1898.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 2 DU TABLEAU. — Contribution personnelle.

Le tableau ci-après indique le produit de la contribution personnelle pour chacune des années 1893 à 1897.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1893	18,944,445	145,369	•
1894	19,177,636	233,191	•
1895	19,314,551	156,915	•
1896	19,654,642	340,091	•
1897	20,008,000 (chiffre approximatif).	353,358	•

Pour 1896 et 1897, la moyenne de l'augmentation annuelle s'est accrue sensiblement : elle est de 350,000 francs environ contre 170,000 francs pour les trois années précédentes.

On prévoit le même accroissement pour 1898. Les recettes de ce dernier exercice peuvent donc être arrêtées à $20,008,000 + 350,000 = 20,358,000$ francs, soit une différence en plus de 273,000 francs sur le chiffre inscrit au Budget (20,085,000 francs).

L'estimation de 1899 pouvant être basée sur les prévisions de l'année courante, on propose de fixer le rendement de l'impôt à 20,708,000 francs ($20,358,000 + 350,000$), soit une augmentation de 623,000 francs sur l'évaluation portée au Budget de 1898.

ART. 3 DU TABLEAU. — Droit de patente.

Le produit de l'impôt des patentes pour la période de 1892 à 1897 est relevé dans le tableau ci-dessous :

ANNÉES.	PRODUIT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1892	6,800,735	6,561	•
1893	6,942,605	141,872	•
1894	7,119,505	176,900	•
1895	7,182,831	63,326	•
1896	7,814,636	631,805	•
1897	7,882,000 (approximatif).	67,364	•

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Selon toute probabilité, la prospérité industrielle et commerciale constatée en 1896 et 1897 se maintiendra en 1898. Le produit de ce dernier exercice, évalué à 7,400,000 francs, atteindra le chiffre de 7,800,000 francs, somme qui peut être admise pour l'exercice 1899. L'augmentation est ainsi de 400,000 francs.

ART. 5 DU TABLEAU. — *Douanes.*

Le produit total des droits d'entrée peut être évalué, comme pour l'année 1898, à fr. 46,000,000 »

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Part du fonds communal.	fr.	3,469,250	»
Part du fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.		3,784,521	»
Part de l'État.		38,746,429	»
TOTAL ÉGAL.	fr.	46,000,000	»

On remarquera que, dans cette répartition, la part du fonds spécial se trouve réduite de 115,000 francs comparativement à 1898, et que la part de l'État est augmentée de la même somme; le chiffre de 115,000 francs correspond à l'accroissement prévu du produit du droit de licence qui alimente le fonds spécial.

Les parts du fonds communal et du fonds spécial sont formées des recettes suivantes :

FONDS COMMUNAL.

Produit intégral des droits d'entrée sur le café	fr.	2,400,000	»
25,463 % des droits d'entrée sur les eaux-de-vie (2,000,000 fr.)		509,250	»
35 % — les bières (500,000 fr.)		175,000	»
35 % — les vinaigres et acides acétiques (250,000 fr.)		87,500	»
35 % — les sucres (500,000 fr.)		105,000	»
35 % — les betteraves (150,000 fr.)		52,500	»
35 % — les sirops et mélasses (400,000 fr.)		140,000	»
TOTAL.	fr.	3,469,250	»

FONDS SPÉCIAL.

Produit des droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes fraîches	fr.	2,000,000	»
Prélèvement sur le produit des droits d'entrée afférents aux marchandises autres que les bestiaux et les viandes fraîches		1,784,521	»
soit ensemble, pour la part du fonds spécial dans le produit des droits d'entrée	fr.	3,784,521	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT . . . fr.	3,784,321 »
auxquels il faut ajouter le produit du droit de licence évalué à		2,515,000 »
	TOTAL. . . . fr.	6,299,321 »

chiffre établi par application de l'article 15, 2^e alinéa, de la loi du 30 décembre 1896 contenant le Budget des Voies et Moyens

ART. 6 DU TABLEAU. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, en ce qui concerne les divers produits soumis à l'accise, le montant des recettes au 31 décembre 1897, les évaluations votées pour 1898 et celles qui sont proposées au projet de Budget de l'exercice 1899. On a fait figurer dans les colonnes 5 et 6 les quotes-parts de l'État et du fonds communal pour ce dernier exercice.

NATURE DES PRODUITS 1	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1897. 2	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		votées pour 1898. 3	proposées pour 1899. 4	de l'État 5	du fonds communal. 6
Vins étrangers . . .fr.	6,067,628	5,500,000	5,500,000	3,575,000	1,925,000
Vins de fruits secs . .	12,567	0,000	6,000	6,000	»
Eaux-de-vie indigènes.	60,570,851	52,000,000	52,000,000	38,759,250	13,240,750
Bières	17,889,044	16,500,000	17,000,000	11,050,000	5,950,000
Vinaigres de bières .	21,041	20,000	20,000	13,000	7,000
Vinaigres autres que de bières	54,861	15,000	15,000	9,750	5,250
Acide acétique . . .	96,409	50,000	50,000	52,500	17,500
Sucres	(¹) 5,455,945	(²) 4,150,000	(³) 4,150,000	2,697,500	1,452,500
Glucoses	791,565	560,000	600,000	600,000	»
Margarine	407,855	400,000	400,000	400,000	»
Tabacs { étrangers .	649,478	1,265,000	1,265,000	1,265,000	»
{ indigènes .	47,746	300,000	300,000	300,000	»
TOTAUXfr.	92,044,590	80,760,000	81,500,000	58,708,000	22,598,000

(¹) Si l'on ajoute à ce chiffre les recettes de douane sur les sucres étrangers et sur les sirops et mélasses, on obtient un montant de recettes de 6,080,577 francs. L'excédent sur le minimum de 6 millions fixé par l'article 5 de la loi du 9 août 1897, soit 80,577 francs, devra être reporté en recette dans la comptabilité de l'exercice 1898 (art. 8, § 2 de la loi du 11 septembre 1895).

(²) En ajoutant à ce chiffre les recettes de douane sur les sucres étrangers, sur les betteraves et sur les sirops et mélasses, ainsi que la somme de 80,577 francs dont il est fait mention au renvoi (¹), on obtient le minimum de 5,000,000 de francs prévu par l'article 5 de la loi du 9 août 1897.

(³) Pour l'année 1899, le minimum légal est de 6,000,000 de francs (art. 5, 1^{er} alinéa, de la loi du 9 août 1897); toutefois, en présence des modifications législatives projetées, on croit prudent de ne pas augmenter l'évaluation.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation de recette sur deux des produits soumis à l'accise — les bières et les glucoses — se justifie par les considérations suivantes :

Bières indigènes. — La moyenne quinquennale des recettes n'est que de 16,668,000 francs; mais la moyenne des trois dernières années s'élève à 17,200,000 francs, et la recette de 1897 a atteint 17,889,000 francs. Dans ces conditions, on estime qu'il y a lieu de porter les évaluations pour 1899 à 17 millions de francs.

Glucoses. — La moyenne des recettes des cinq dernières années étant de 638,000 francs, on peut fixer à 600,000 francs les évaluations de 1899; celles de 1898 étaient de 560,000 francs.

Eaux-de-vie. — La situation n'a pas changé depuis la présentation et le vote du Budget amendé de 1898. Aussi propose-t-on de maintenir à 52,000,000 de francs le chiffre des estimations de 1899; pour justifier cette proposition, on ne peut que renvoyer à la note préliminaire (pages 15 et 16 du doc. parl. n° 10) du projet de Budget de 1898 amendé.

ART. 7 DU TABLEAU (litt. b). — *Recettes diverses.*

D'après la moyenne des recettes diverses pendant la dernière période quinquennale, il est permis d'évaluer à 600,000 francs le produit du littéra b de ces recettes pour l'année 1899, soit 50,000 francs de plus qu'en 1898.

Quant au produit du droit de licence, évalué à 2,400,000 francs pour l'année 1898, on estime qu'il ne sera pas supérieur à 2,515,000 francs en 1899. On sait que la recette entière est versée au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

ART. 8 DU TABLEAU. — *Enregistrement.*

La marche ascendante du rendement des droits d'enregistrement permet, nonobstant la diminution à résulter de l'application de la loi du 21 mai 1897 sur les petites propriétés rurales, de fixer l'évaluation pour l'exercice 1899 au chiffre du produit moyen de la dernière période quinquennale, soit 20,000,000 de francs.

L'augmentation, comparativement à 1898, est de 400,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10 DU TABLEAU. — *Hypothèques.*

La moyenne du produit de cet impôt pour les cinq dernières années s'éleve, en chiffre rond, à	fr. 3,350,000 »
On propose ce chiffre comme évaluation pour 1899.	
La somme inscrite au Budget de 1898 s'éleve à	3,300,000 »
	AUGMENTATION. . . . fr. 50,000 »

ART. 11 DU TABLEAU. — *Successions, etc. — Litt. b. Droit de mutation en ligne directe.*

Les droits de mutation en ligne directe sont en décroissance constante.

Le produit des trois dernières années est sensiblement inférieur à la moyenne de la dernière période quinquennale.

Cela étant, les prévisions les plus larges ne doivent pas, semble-t-il, dépasser la moyenne des trois dernières années, soit 2,340,000 francs. Ce chiffre accuse une diminution de 160,000 francs sur l'évaluation du littéra *b* de l'article 11 du Budget de 1898.

Litt. c. — *Droits dus par les époux survivants.*

Le produit des droits dus par les époux survivants s'est maintenu très approximativement à 320,000 francs pour chacune des années 1893, 1895, 1896 et 1897, comprises dans la dernière période quinquennale.

L'année 1894 seule marque un écart qui porte la moyenne à 330,000 francs.

C'est le premier de ces chiffres qui doit être pris pour base de l'évaluation de l'exercice 1899, soit 320,000 francs. Cette somme est en diminution de 20,000 francs sur celle inscrite au littéra *c* de l'article 11 du Budget de 1898.

ART. 12 DU TABLEAU. — *Timbre.*

L'accroissement constaté chaque année dans le rendement de cet impôt justifie l'inscription, au Budget de 1899, d'une somme de 6,800,000 francs, supérieure de 100,000 francs à celle figurant au Budget de 1898.

ART. 14 DU TABLEAU. — *Amendes en matière d'impôts.*

La moyenne de la dernière période quinquennale paraît élevée, à cause du produit quelque peu anormal de l'année 1894. Elle descendrait à 548,000 francs si l'on n'opérait que sur les quatre autres années, dont les recettes, d'ailleurs, sont à peu près égales entre elles.

On propose, comme évaluation de 1899, 350,000 francs. C'est 25,000 francs de moins que la somme inscrite au Budget de 1898.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 18 DU TABLEAU. — *Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport.
Droits de quais et de bassins.*

Ces droits ne sont perçus au profit du Trésor que depuis le 1^{er} janvier 1896. De 27,931 francs qu'était la recette en 1896, celle-ci s'est élevée à 41,211 francs pour 1897; ces chiffres permettent d'escompter en 1899 un produit de fr. 35,000 »
en rapport avec la moyenne.

Prévisions de 1898	25,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	10,000 »
	<hr/>

ART. 19 DU TABLEAU. — *Chemin de fer.*

La somme portée comme évaluation au Budget de l'exercice 1898 s'élève à 179,500,000 francs, laquelle se décompose comme il suit :

Ancien réseau	fr. 160.000 000 »
Lignes reprises. {	Grand-Central belge 14.600.000 »
	Liégeois-Limbourgeois 2.700.000 »
	Anvers-Gand 1.500.000 »
	Gand-Eecloo 700.000 »
	<hr/>
TOTAL ÉGAL. fr.	179,500,000 »

Les éléments d'appréciation d'une certitude suffisante faisant défaut en ce moment, on ne peut que maintenir pour 1899 le montant prévu pour 1898.

ART. 21 DU TABLEAU. — *Postes.*

D'après les résultats connus, la recette totale de l'année 1897 atteindra environ 21,656,000 francs.

Celle prévue pour l'exercice 1898 s'élève à 22,000,000 de francs.

On peut évaluer provisoirement à la même somme la recette probable de l'exercice 1899.

La somme de 22,000,000 de francs comprend les recettes à provenir de la présentation à l'acceptation et de l'encaissement des effets de commerce, ainsi que de la taxe des abonnements aux journaux.

Ces recettes, évaluées respectivement à 880,000 francs et à 50,000 francs, n'entrent pas dans la formation du fonds communal et doivent, par consé-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

quent, être déduites de la recette totale pour obtenir la somme nette à partager entre l'État et les communes, soit :

fr. 22,000,000 — 930,000 =	fr.	21,070,000	»
dont 41 % sont attribués au fonds communal		8,638,700	»
		<hr/>	
La part de l'État serait donc de	fr.	12,431,300	»
à laquelle il faut ajouter les sommes de 880,000 francs et de 50,000 francs ci-dessus		930,000	»
		<hr/>	
Soit une recette nette au profit du Trésor de	fr.	13,361,300	»

Quoique l'évaluation de 1898 soit maintenue quant à la recette totale, la part de l'État augmente cependant de 13,530 francs. Cette augmentation résulte de la part plus importante attribuée aux taxes sur les effets de commerce et sur les abonnements aux journaux, dont le produit est entièrement acquis au Trésor.

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 26 DU TABLEAU. — *Dépenses du chemin de fer.*

On propose d'adopter pour 1899 une évaluation de 110,000 francs, qui correspond à la moyenne de la dernière période quinquennale et a été dépassée en 1893, 1894 et 1896; elle présente, comparativement à 1898, une diminution de 10,000 francs, justifiée en partie par le fait que le Département des Chemins de fer a renoncé à la location des herbages croissant le long des lignes à grande circulation.

ART. 27 DU TABLEAU. — *Établissements et services régis par l'État.*

Aux termes d'une convention avec la ville de Bruxelles, l'État a fait abandon de la redevance de 13,000 francs que la ville versait annuellement par suite du rachat du Jardin botanique. Le montant de l'évaluation de l'article 27 est réduit à due concurrence.

ART. 28 DU TABLEAU. — *Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.*

Eu égard aux rendements de 1896 et 1897, qui se sont élevés respectivement à 755,622 francs et à 749,452 francs, et à la moyenne des cinq dernières années, qui est de 694,398 francs, on peut, sans crainte de mécompte, supputer le produit de 1899 à	fr.	700,000	»
Estimation de 1898		670,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	30,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 29 DU TABLEAU. — *Revenus des domaines.*

Les revenus de 1894 et 1895 comprennent les intérêts de prêts faits à certains industriels à la suite des troubles de 1886.

En éliminant ces intérêts, le produit moyen des cinq dernières années, déduction faite de la plus forte et de la plus faible, est d'environ fr. 733,000 »
somme que l'on propose d'inscrire comme évaluation au projet de Budget de 1899 et qui reste notablement en dessous des résultats réels de 1896 et 1897.

Évaluation de 1898	fr. 686,500 »
AUGMENTATION.	fr. 46,500 »

ART. 32 DU TABLEAU. — *Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.*

Par suite de la suppression des cautionnements des agents du Département des Chemins de fer autres que les comptables justiciables de la Cour des Comptes, il devra être vendu un capital nominal de 7,500,000 francs, en rente belge à 3 %, appartenant à la Caisse des dépôts.

Les intérêts de ce capital viendront en déduction du produit revenant à l'État, lequel s'est élevé, en 1897, à fr. 2,930,960 59.

Comme conséquence de cette diminution d'intérêts, l'évaluation à inscrire au projet de Budget de 1899 devra être ramenée à 2,723,000 francs, soit une réduction de 143,000 francs.

ART. 37 DU TABLEAU. — *Produit de la régie du Moniteur (arrêté royal du 21 juin 1868).*

Les actes insérés dans le *Recueil des actes de sociétés* deviennent de plus en plus nombreux et l'on peut prévoir de ce chef, pour 1899, une augmentation de recette de 10,000 francs comparativement à l'évaluation votée pour 1898.

ART. 40 DU TABLEAU. — *Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.*

Le produit réalisé en 1897 s'est élevé à 1,036,710 francs, alors qu'il était évalué à 500,000 francs.

Il n'est pas possible de déterminer avec quelque exactitude l'importance des placements qui pourront être effectués en 1899. On estime toutefois que l'évaluation de la recette peut être portée à 700,000 francs, soit une augmentation de 200,000 francs sur l'évaluation de 1898.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 41 DU TABLEAU. — *Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque nationale. (Loi du 20 mai 1872, art. 1^{er}, n^o 4.)*

Ce produit suit une marche constamment ascendante. De 660,603 francs que le Trésor a reçus pour 1893, la recette s'est élevée, pour 1897, à fr. 977,967 03.

On propose de porter l'évaluation à inscrire au projet de Budget de 1899 à 830,000 francs, chiffre légèrement supérieur à la recette moyenne des cinq dernières années.

L'évaluation adoptée pour 1898 est de 730,000 francs

ART. 43 (ancien). — *Intérêts à 3 % sur les avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement.*

Ces avances étant aujourd'hui remboursées, l'évaluation doit disparaître du Budget des Voies et Moyens.

ART. 43 DU TABLEAU. — *Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.*

Pour l'année 1897, la recette s'est élevée à fr. 362,208 43; pour 1898, elle est évaluée à 620,000 francs.

A raison de la mise en exploitation de lignes nouvelles et du développement constant du trafic, le produit des actions appartenant à l'État continuera à s'accroître.

On croit rester dans les limites d'une évaluation modérée en proposant de porter au projet de Budget de 1899 le chiffre de 690,000 francs, soit une augmentation de 70,000 francs sur l'évaluation de 1898.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 44 DU TABLEAU. — *Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.*

Le produit des impôts directs perçus par l'Administration des Contributions est en augmentation constante, et aussi, par conséquent, le montant des centimes provinciaux et communaux auxquels ces impôts servent de base.

Il en résulte un accroissement des frais de perception, lesquels sont remboursés au Trésor.

D'après la moyenne des cinq dernières années, une somme de 530,000 francs peut être portée de ce chef au Budget de 1899, soit une augmentation de 30,000 francs comparativement à l'évaluation votée pour 1898.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36 DU TABLEAU. — *Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)*

Les crédits ci-après sont demandés pour faire face au service des pensions des instituteurs communaux pendant l'année 1898 :

1° Par l'article 29 du Budget de la Dette publique.	fr. 2,644,000 »
2° — 7 — du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	40,000 »
3° Par l'article 8, litt. a, du même Budget	61,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 2,745,000 »

L'État recouvrera les trois cinquièmes de cette somme, soit 1,647,000 francs, formant la quote-part des provinces et des communes dans le payement des pensions.

C'est ce chiffre qu'il convient de porter au Budget de 1899; il est supérieur de 29,400 francs à l'évaluation votée pour 1898.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, existant au 31 décembre 1898, seront recouvrés, pendant l'année 1899, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

Le Budget des recettes ordinaires de l'État pour l'exercice 1899 est évalué à la somme de quatre cent vingt-quatre millions quatre cent vingt-huit mille sept cent septante-huit francs quarante centimes (fr. 424,428,778 40).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1899.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(36)

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1899.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		CHAPITRE I^{er}.		
		IMPÔTS.		
		CONTRIBUTIONS DIRECTES.		
	1	Contribution foncière	25,615,000 "	
	2	Contribution personnelle	20,708,000 "	54,723,000 .
		Principal (y compris 6,000,000 de francs pour la valeur locative)	16,950,000 "	
		15 centimes additionnels ordinaires sur le principal	2,542,500 "	
		20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	1,200,000 "	
		Frais d'expertise	15,500 "	
	5	Droit de patente	7,800,000 "	
		Principal	6,500,000 "	
		20 centimes additionnels	1,300,000 "	
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportionnelle)	600,000 "	
		Principal	480,000 "	
		25 centimes additionnels	120,000 "	
		DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.		
	5	Donanes	(¹) 58,746,429 "	
		a. Vins étrangers (¹)	5,575,000 "	
		b. Vins de fruits secs	6,000 "	
		c. Eaux-de-vie indigènes (²)	58,759,250 "	
		d. Bières (³)	11,050,000 "	
		e. Vinaigres de bières (⁴)	15,000 "	
		f. " autres que de bières (⁵)	9,750 "	
	6	Accises	58,708,000 "	98,057,429 .
		g. Acide acétique (⁶)	32,500 "	
		h. Sucres de canne et de betterave (⁷)	2,697,500 "	
		i. Glucoses et autres sucres non cristallisables	600,000 "	
		j. Margarine	400,000 "	
		k. Tabacs { étrangers	1,265,000 "	
		indigènes	500,000 "	
		a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent	3,000 "	
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, rétributions du chef du rajustage des poids et taxes de vérification des poids et mesures, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc. (⁸)	600,000 "	
	7	Recettes diverses	603,000 "	

(1) Déduction faite, d'une part, de la recette intégrale sur les cafés, soit 2,400,000 francs; de 35 % du produit des droits d'entrée sur les bières, soit 175,000 francs; de 25.463 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 509,250 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres, soit 103,000 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 87,500 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les betteraves, soit 52,500 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les sirops et mélasses, soit 140,000 francs, ensemble une somme de 3,469,250 francs à attribuer au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860; déduction faite, d'autre part, du produit probable du droit d'entrée sur les bestiaux et sur les viandes fraîches, soit 2,000,000 de francs, et d'une somme de 1,784,321 francs à prélever sur le produit des mêmes droits sur les autres marchandises, soit en total 3,784,321 francs à attribuer au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(2) Déduction faite de 35 % du produit probable, soit 1,925,000 francs, à attribuer au fonds communal.

(3) Id. 25.463 % id. 15,210,750 francs, id.

(4) Id. 35 % id. 3,950,000 francs, id.

(5) Id. id. id. 7,000 francs, id.

(6) Id. id. id. 3,280 francs, id.

(7) Id. id. id. 47,800 francs, id.

(8) Id. id. id. 1,482,800 francs, id.

(9) Id. du produit probable du droit de licence, soit 2,818,000 francs, à attribuer au fonds spécial.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.		
		ENREGISTREMENT, ETC.				
	8	Enregistrement	20,000,000 *			
	9	Greffe	1,000,000 *			
	10	Hypothèques	5,350,000 *			
	11	Successions, etc. { α. Successions et mutations par décès. . fr. 16,700,000 * b. Droit de mutation en ligne directe. . . 2,340,000 * c. Droits dus par les époux survivants . . 320,000 *	19,360,000 *	51,425,000 *		
12					Timbre	6,800,000 *
13					Naturalisations	15,000 *
	14	Amendes en matière d'impôts	350,000 *			
	15	id. de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	550,000 *			
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.		204,205,420 *		
		CHAPITRE II.				
		PÉAGES.				
	16	Rivières et canaux	1,260,000 *			
	17	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers	500,000 *	1,595,000 *		
	18	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. Droits de quais et de bassin	35,000 *			
	19	Chemin de fer	179,500,000 *			
	20	Télégraphes et téléphones	7,000,000 *			
	21	Postes { a. Taxes des correspondances en général fr. 12,050,100 * b. — sur les mandats et bons de poste . . 401,200 * c. — sur les abonnements 50,000 * d. — sur les effets de commerce 880,000 *	15,561,500 *	201,291,300 *		
22					Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,350,000 *
23					Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	80,000 *

(1) Le produit brut des postes est évalué à 22,000,000 de francs, comprenant une recette de 50,000 francs du chef des abonnements aux journaux et une recette de 880,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce. Ces derniers produits appartiennent intégralement à l'État. La part de 11 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 21,070,000 francs, et s'élève ainsi à 8,658,700 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.	
CHAPITRE III.					
CAPITAUX ET REVENUS.					
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	24	Domaines (valeurs capitales)	500,000	13,120,900	
	25	Forêts.	700,000		
	26	Dépandances du chemin de fer	110,000		
	27	Établissements et services régis par l'État	50,000		
	28	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	700,000		
	29	Revenus des domaines.	755,000		
	CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	50	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes		115,000
		51	Produits divers des prisons		552,500
	PRISONS.	52	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.		2,725,000
		53	— des actes des commissariats maritimes		150,000
54		— des droits de chancellerie	10,800		
55		— des droits de pilotage	5,100,000		
56		— des droits d'écluses	7,500		
57		— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	150,000		
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.		58	— des établissements de bienfaisance de l'État	101,100	
		59	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	900,000	
		60	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	700,000	
		41	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872, art. 1 ^{er} , n ^o 4.)	850,000	
	42	Intérêts à 5 1/2 % sur 50,000 actions de capital de la C ^{ie} du chemin de fer du Congo.	525,000		
	43	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.	690,000		
CHAPITRE IV.					
REMBOURSEMENTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	44	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	550,000	190,000	
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	190,000		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	46	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comptes	18,000	510,000	
	47	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	510,000		
PRISONS.	48	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	22,984		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	49	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	45,000 .	4,209,140 40
	50	Recettes diverses et accidentelles.	500,000 .	
	51	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360 .	
	52	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 .	
	55	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	30,000 .	
	54	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie.	175,000 .	
	55	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	51,445 .	
	56	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,647,000 .	
	57	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement.	10,510 40	
	58	Établissements de bienfaisance.	467,650 .	
TOTAL du projet de Budget des Voies et Moyens. fr.				424,428,778 40

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

pour l'exercice 1899.



(42)

ÉTAT

DES

PRODUITS ET REVENUS

RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1893, 1894, 1895, 1896 ET 1897

ET COMPARAISON

AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1898

DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1899.



BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

Administrations.	Articles du Budget de 1899.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1895.	1894.	1898.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	51,085,577	51,469,405	51,854,028
	Douanes, accises et recettes diverses.	69,085,504	70,872,441	76,252,079
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	51,600,019	51,162,950	50,672,247
	ENSEMBLE. fr.	171,768,700	173,504,805	178,758,554
II. — Péages		160,224,706	168,187,556	171,065,578
III. — Capitaux et revenus		16,547,112	17,205,470	18,417,756
IV. — Remboursements		5,744,158	5,704,212	5,587,425
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	552,284,746	562,590,825	571,828,915

DÉVELOP

		I. — IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Foncier	24,655,440	24,801,141	24,958,080	
	2	Personnel (principal, 15 % additionnels et frais d'expertise).	18,944,445	10,177,650	10,314,551	
	3	Patentes (principal et 20 % additionnels).	6,942,605	7,119,505	7,182,851	
	4	Redevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 % add)	542,887	571,125	597,657	
		TOTAUX fr.	51,085,577	51,469,405	51,854,028	
	5	Douanes : Droits d'entrée.	25,845,940	26,692,515	30,294,695	
	6	Accises	Vins étrangers et vins de fruits secs.	3,252,088	3,686,150	3,988,554
			Eaux-de-vie indigènes	24,276,472	24,515,574	25,340,490
			Bières	10,154,115	10,285,916	10,754,804
			Vinaigres et acide acétique	75,589	48,507	52,125
Sucres de canne et de betterave			5,598,592	5,695,788	4,051,788	
Glucoses et autres sucres non cristallisables.			553,919	579,647	616,149	
Margarine			"	"	29,087	
Tabacs { étrangers indigènes			865,546	1,025,564	591,406	
	TOTAUX fr.	42,754,521	45,652,552	45,584,405		
7	Recettes diverses	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent	5,700	5,792	5,090	
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre et du chef de rajustage de poids et mesures, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc.	505,345	545,602	540,891	
		TOTAUX	507,045	547,594	552,981	
	TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES.	69,085,504	70,872,441	76,252,079		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1896.	1897.		adoptées pour l'exercice 1898.	proposées pour l'exercice 1899.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

52,978,608	55,565,224	52,150,128	55,541,000	54,725,000	1,182,000	°
89,652,246	107,192,068	85,350,841	97,527,429	98,057,429	550,000	°
51,628,544	52,882,012	51,589,116	51,078,000	51,425,000	550,000	205,000
194,259,198	215,459,504	187,090,085	202,146,429	204,205,429	2,262,000	205,000
177,415,554	188,571,560	175,067,051	202,862,770	202,886,500	25,550	°
12,795,751	14,205,482	18,195,470	12,871,400	15,129,900	456,500	198,000
4,207,461	4,795,826	4,007,412	4,149,749	4,209,149	59,400	°
388,655,744	420,810,172	382,359,998	422,050,548	424,428,778	2,801,450	405,000
AUGMENTATION fr.					2,598,450	

PEMENTS.

25,128,121	25,294,059	24,967,146	25,456,000	25,615,000	159,000	°
19,654,642	19,990,844	19,416,424	20,085,000	20,708,000	625,000	°
7,814,656	7,655,480	7,558,611	7,400,000	7,800,000	400,000	°
531,209	446,861	427,947	600,000	600,000	°	°
52,978,608	55,565,224	52,150,128	55,541,000	54,725,000	1,182,000	°
58,709,069	57,795,510	51,884,746	58,651,429	58,746,429	115,000	°
4,627,612	5,957,575	5,902,595	5,581,000	5,581,000	°	°
20,156,166	47,024,700	50,158,640	58,759,250	58,759,250	°	°
11,507,720	11,627,885	10,818,087	10,725,000	11,050,000	525,000	°
78,592	99,001	70,283	55,250	55,250	°	°
4,057,900	5,494,608	5,775,215	2,697,500	2,697,500	°	°
775,445	791,565	658,905	560,000	600,000	40,000	°
328,266	407,855	255,069	400,000	400,000	°	°
°	649,478	649,478	1,265,000	1,265,000	°	°
°	47,759	652,019	300,000	500,000	°	°
50,509,501	68,699,622	50,900,089	58,345,000	58,708,000	365,000	°
2,702	2,501	5,157	3,000	3,000	°	°
520,974	696,435	562,849	550,000	600,000	50,000	°
525,676	698,956	566,066	555,000	605,000	50,000	°
89,652,246	107,192,068	85,350,841	97,527,429	98,057,429	550,000	°

Y compris 20 centimes additionnels
extraordinaires sur la valeur locative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

Administrations.	Articles du Budget de 1899.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1893.	1894.	1895.
		I. — IMPÔTS (suite).			
	8	Enregistrement	16,855,624	17,029,284	17,520,651
		Actes	791,258	770,449	691,420
		Civils publics	855,656	772,280	884,814
		Judiciaires	1,000,115	994,747	988,556
		D'huissiers	2,610	870	580
		Lettres de noblesse	2,520	580	1,595
		Permis de changer de nom de famille	"	"	"
		Droits en débet recouvrés	"	"	"
		TOTAUX fr.	19,485,561	19,568,210	19,887,405
	9	Greffes	250,235	225,988	218,157
		Mise au rôle	781,521	772,947	770,205
		Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	15,508	10,827	15,655
		Légalisations et recherches			
		TOTAUX fr.	1,027,064	1,000,762	1,004,015
	10	Hypothèques	241,880	252,671	235,095
		Droits d'inscription	5,001,490	5,015,925	5,097,879
		Droits de transcription d'actes de mutation			
		TOTAUX fr.	5,245,570	5,268,596	5,552,974
	11	Successions	17,495,950	17,056,349	15,917,014
		Droits de succession	587,058	524,706	217,625
		Id. de mutation par décès	2,821,575	2,755,215	2,475,551
		Id. de mutation sur les successions en ligne directe	526,479	384,498	517,657
		Id. dus par les époux survivants			
		TOTAUX fr.	21,050,820	20,498,968	18,926,545
	12	Timbre			
		Débit	102,950	106,750	105,950
		Formules pour actes de procès	47,800	49,650	49,125
		Huissiers	"	"	"
		Postes	4,928	5,052	8,672
		Passe-ports	477,960	467,550	460,180
		à l'intérieur	455	595	585
		à l'étranger	477,960	467,550	460,180
		Permis de port d'armes de chasse	455	595	585
		Permis de chasse au lévrier	589,462	579,994	581,574
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	225,666	227,521	259,766
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger	12,425	12,755	29,127
		Id. à l'étranger	506,681	552,996	529,089
		Timbres adhésifs pour affiches	2,158,566	2,095,241	2,077,897
		Timbres de dimension	147,289	140,180	193,753
		Timbres proportionnels	56,162	55,855	40,520
		Timbres de dimension	621	556	957
		Timbres fixes. Warrants	1,120,945	1,125,487	1,181,469
		Ellets de commerce	461,071	515,029	1,162,547
		Timbres proportionnels	"	"	"
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	"	"	"
		Ellets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
		Coupons	"	"	"
		Timbres de dimension	551,782	544,238	552,906
		Papiers blancs pour actes, etc.	44,225	44,507	59,547
		Alliches	"	802	"
		Timbre des polices d'assurances. — Droit annuel			
		TOTAUX fr.	5,849,588	5,882,268	6,652,853
	13	Naturalisations	24,000	10,250	14,000
	14	Amendes en matière d'impôts	555,917	405,277	552,075
	15	Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	585,890	545,628	501,780
		TOTAUX DES DROITS D'ENREGISTREMENT, ETC. fr.	51,600,019	51,162,959	50,672,247

ENREGISTREMENT
ET
DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNEES		MOYENNE.	EVALUATIONS		DIFFERENCES		Observations.
1896.	1897.		adoptées pour l'exercice 1898.	proposées pour l'exercice 1899.	En PLUS.	En MOINS.	
20,200,609	20,986,454	20,025,648	19,600,000	20,000,000	400,000	"	
20,200,609	20,986,454	20,025,648	19,600,000	20,000,000	400,000	"	
995,807	986,269	1,004,585	1,000,000	1,000,000	"	"	
995,807	986,269	1,004,585	1,000,000	1,000,000	"	"	
5,428,855	5,565,221	5,565,005	5,500,000	5,550,000	50,000	"	
5,428,855	5,565,221	5,565,005	5,500,000	5,550,000	50,000	"	
19,511,595	19,544,000	19,822,585	19,540,000	19,560,000	"	180,000	
19,511,595	19,544,000	19,822,585	19,540,000	19,560,000	"	180,000	
6,787,440	7,049,550	6,444,500	6,700,000	6,800,000	100,000	"	
6,787,440	7,049,550	6,444,500	6,700,000	6,800,000	100,000	"	
5,500	19,250	11,200	15,000	15,000	"	"	
541,563	545,000	559,617	575,000	550,000	"	25,000	
559,175	588,268	555,518	550,000	550,000	"	"	
51,628,544	52,882,012	51,582,116	51,078,000	51,425,000	550,000	205,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

Administrations.	Articles du Budget de 1899.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS REALISÉS PEN		
			1895.	1894.	1895.
		II. — PÉAGES.			
		Liège à Maestricht	72,247	84,961	82,995
		Maestricht à Bois-le-Duc	85,956	98,919	99,112
		Jonction de la Meuse à l'Escaut	274,245	512,870	519,675
		Embranchement vers le camp de Beverloo	2,027	2,521	1,745
		Id. vers Hasselt	11,098	15,555	15,869
		Id. vers Turnhout	14,059	14,596	15,951
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	25,181	22,940	24,509
		Sambre	118,782	114,920	116,842
		Charleroi à Bruxelles et embranchements	189,084	207,622	200,129
		Centre	1,075	854	1,096
		Mous à Condé	44,241	45,111	45,545
		Pommerœul à Antoing	52,459	54,690	49,875
		Dérivation de la Lys. { Deynze à Schipdonck	5,154	5,658	4,406
		{ Schipdonck à Halgerhoeke	6,932	7,448	7,227
		Roulers à la Lys	5,128	5,574	5,464
		Gand à Ostende { Droit général	56,216	57,527	58,418
		{ Droit à la porte de Damme	"	"	"
		Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	15,792	15,047	12,075
		Moervaert	5,195	5,275	5,825
		Grande Nèthe	"	"	"
		Petite Nèthe (canalisée)	2,257	2,256	2,245
		Gand à Terneuzen	26,272	29,595	50,127
		Meuse	151,958	155,012	152,561
		Ourthe	5,545	5,505	6,555
		Escaut	78,074	88,855	91,621
		Lys	46,055	49,091	51,547
		Démer	"	"	"
		Yser	5,212	4,752	4,578
		Ypres à l'Yser	1,552	1,568	1,215
		Loo	947	1,154	871
		Bossuyt	8,712	8,542	7,772
		Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	120	145	471
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	24,860	24,160	29,796
		Redevance de la société nautique anversoise	55	152	185
		Routes appartenant à l'État (pour mémoire)	5,125	7,755	5,265
	16	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	559,000	200,000	505,521
	17	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassins	"	"	"
		TOTALS. fr.	1,829,955	1,599,558	1,904,528
	19	Chemin de fer	140,755,751	147,811,249	149,545,035
	20	Télégraphes et téléphones	5,540,996	5,895,115	6,457,400
	21	Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les mandats et bons de poste, sur les abonnements et sur les effets de commerce	11,015,407	11,750,605	11,968,821
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,054,675	1,074,507	1,157,099
	25	Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	69,954	78,212	74,005
		TOTALS DES PÉAGES fr.	160,224,796	168,187,556	171,065,578

ENREGISTREMENT
ET
DOMAINES.

16

Rivières et canaux.

CHEMINS DE FER,
POSTES
ET TÉLÉGRAPHES.

19

20

21

22

25

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1896.	1897.		adoptées pour l'exercice 1898.	proposées pour l'exercice 1899.	En PLUS	En MOINS.	
1,577,900	1,600,000	1,450,219	1,260,000	1,260,000	.	.	
6,600	8,710	6,687	.	"	"	"	
100,000	500,000	588,504	500,000	500,000	"	"	
5,005	44,150	25,577	25,000	55,000	10,000	"	
1,987,505	1,952,860	1,868,987	1,585,000	1,595,000	10,000	.	
155,079,705	164,821,000	151,598,268	179,500,000	179,500,000	"	"	
6,585,486	7,125,000	6,316,017	7,000,000	7,000,000	"	"	
12,508,495	13,159,500	12,076,195	15,547,770	15,561,500	15,550	"	
1,180,259	1,255,700	1,152,448	1,350,000	1,350,000	"	"	
75,908	77,500	75,116	80,000	80,000	"	"	
177,415,554	188,571,560	173,067,031	202,862,770	202,886,500	25,550	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

Administrations.	Articles du Budget de 1899.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN				
			1895.	1894.	1893.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	24	III. — CAPITAUX ET REVENUS.					
		Domaines (valeurs capitales).	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage.				
		Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux Routes	45,251 16,969	45,605 27,279	41,459 55,352		
		Produit d'autres aliénations d'immeubles	5,129	8,898	14,574		
		Produits { des successions en déshérence nets des épaves	42,189 547	46,688 245	96,588 155		
		Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	1,024	1,765	2,118		
		Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	959	562	672		
		provenant du Départ ^t des Affaires Étrangères	1,268	95	120		
		id. id. des Finances	11,266	10,545	10,969		
		id. id. de la Guerre	182,572	217,204	254,878		
		id. id. de l'Agriculture et des Travaux publics	55,252	22,940	18,988		
		id. id. de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,095	2,214	1,048		
		id. id. de la Justice	9,515	9,728	9,575		
		id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	16,045	81,255	75,458		
		id. id. de l'Industrie et du Travail.	"	"	85		
		id. de la Cour des Comptes.	1,427	1,690	1,454		
		Remboursement { du fonds de l'industrie nationale de capitaux. { de créances ordinaires.	" "	" 514,444	" 655,481		
		Rachat et transfert de rentes	511	702	"		
		Transactions en matière domaniale.	"	"	"		
		Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	26,558	10,625	11,765		
		Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	"	50	55		
		Produit d'objets saisis et confisqués.	5,694	6,075	6,420		
		Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	950	977	929		
		TOTAUX.fr.	420,257	1,009,560	1,197,666		
	25	Prix de vente de coupes de bois	548,049	495,814	627,747		
		Id. de chablis, bois de délit et d'élagages	148,954	125,066	145,591		
		Id. d'objets saisis et confisqués	"	"	"		
		Id. de glandée, panage, foins et herbages	22,458	8,857	457		
		Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	14,609	14,711	14,728		
		Id. du droit de chasse	18,992	17,255	19,050		
		Id. id. de pêche (baux et licences)	1,428	1,205	1,051		
		Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	5,214	2,841	3,189		
		Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	20,851	18,556	17,124		
		Indemnités pour carbonisation	"	"	"		
		TOTAUX.fr.	778,555	680,263	828,877		
		A REPORTER.fr.	1,198,772	1,689,823	2,026,545		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1896.	1897.		adoptées pour l'exercice 1898.	proposées pour l'exercice 1899.	En PLUS.	En MOINS.	
469,580	590,000	757,569	500,000	500,000	"	"	
469,580	590,000	757,569	500,000	500,000	"	"	
784,605	725,000	759,455	700,000	700,000	"	"	
784,605	725,000	759,455	700,000	700,000	"	"	
1,254,183	1,515,000	1,496,824	1,200,000	1,200,000	"	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

Administrations.	Articles du Budget de 1899.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1895.	1894.	1895.	
		REPORT. . . fr.	1,198,772	1,689,625	2,026,545	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
	26	Dépendances du chemin de fer.				
			Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	19,172	19,520	18,450
			Location de bâtiments	6,798	7,157	7,575
			Id. d'herbages, d'oscraies, etc.	8,509	6,782	7,455
			Id. de vidanges	"	"	"
			Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	979	755	677
			Argent non réclamé.	2,346	3,176	3,065
			Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	49,480	52,572	19,617
			Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	7,566	22,559	4,975
			Id. d'objets non réclamés.	12,546	18,290	15,784
			Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,141	6,852	11,917
			TOTAUX. . . fr.	112,357	157,401	87,471
	27	Établissements et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades	9,745	9,528	9,010
}				Produits des ventes d'objets divers	410	500
			Ecoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	760	56	590
Inserions au <i>Moniteur</i> (Loi du 50 juillet 1889)			127	88	45	
Bénéfices de la fonderie de canons			"	"	"	
Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>			15,588	15,606	15,618	
Section normale d'enseignement moyen pour filles			5,800	6,240	6,440	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles			14,410	13,725	15,725	
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.			"	"	"	
				TOTAUX. . . fr.	46,840	45,521
	28	Produits divers et accidentels.	Produit des examens universitaires	58,914	56,949	41,800
			Id. des examens et visa des diplômes	70,887	74,450	78,251
			Id. divers	2	1	"
			Id. des brevets d'invention	400,150	416,890	450,670
			Id. du quart des salaires sur transcriptions	50,487	49,887	50,775
			Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	16	7	20
			Id. de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	"	"	"
			Id. des taxes perçues pour marques de fabrique et de commerce	5,880	5,700	6,510
			Restitutions volontaires.	279	145	1,281
			Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	379	179	65
			Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	20	"
			Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	167	40	1
			Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	55,975	58,994	71,590
			Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	2,854	2,747	3,581
			Cautiionnements judiciaires attribués à l'État	26,020	2,067	3,750
		TOTAUX. . . fr.	650,970	628,071	687,872	
		A REPORTER. . . fr.	2,008,919	2,500,610	2,847,472	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1896.	1897.		adoptées pour l'exercice 1898.	proposées pour l'exercice 1899.	En PLUS.	En MOINS.	
1,254,183	1,515,000	1,496,824	1,200,000	1,200,000	"	"	
154,701	90,500	112,482	120,000	110,000	"	10,000	
154,701	90,500	112,482	120,000	110,000	"	10,000	
45,985	45,000	45,586	45,000	50,000	"	15,000	
45,985	45,000	45,586	45,000	50,000	"	15,000	
755,622	749,435	694,598	670,000	700,000	50,000	"	
755,622	749,435	694,598	670,000	700,000	50,000	"	
2,190,489	2,107,935	2,540,090	2,055,000	2,040,000	50,000	25,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

Administrations.	Articles du Budget de 1899	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1895.	1894.	1893.
		REPORT fr.	2,008,919	2,500,619	2,847,472
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	97,684	115,250	108,702
		Domaine de Tervueren	4,937	4,885	11,078
		} Fermages et vente d'arbres.	3,560	4,624	2,221
		} Meus produits.	31,587	52,055	56,192
		Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments.	20,298	65,557	17,505
		} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,762	5,722	8,509
		} Fermages de pêche et de chasse.	1,111	504	474
		Arrérages de rentes	8,548	12,222	15,516
		Redevances pour concessions de prises d'eau	•	•	•
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale.	157	42,525	50,522
		Id. id. de créances ordinaires.	8	•	56
		Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	2,515	2,590	1,892
		Location de terrains pro- } Rivières et canaux	47,449	54,180	54,520
		} venant d'emprises	8,589	8,675	8,905
		Vente d'arbres, planta- } Rivières et canaux	86,940	73,710	96,486
		} tions, herbages, etc.	181,751	207,872	325,595
		Droits de pêche (rivières et canaux).	44,048	44,514	44,489
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	5,495	2,750	95
		Produit des redevances pour la visite de monuments et propriétés de l'État.	•	•	•
		TOTAUX fr.	556,857	677,022	770,935
		TOTAUX (Enregistrement et domaines). . . . fr.	2,565,756	3,177,641	3,627,407
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	20,001	52,109	24,445
		Id. id. au Recueil spécial des actes de société.	17,604	17,612	19,127
		Id. id. aux Annales parlementaires	18,499	50,500	19,896
		Id. id. au Compte rendu analytique	27,165	80,711	65,915
		Id. id. au Recueil des lois et arrêtés	230	584	360
		Id. id. aux Documents parlementaires	178	228	197
		Id. id. au bulletin international des tarifs douaniers	1,485	1,565	1,990
		TOTAUX (Chemins de fer, etc.). . . . fr.	94,210	182,909	151,250
		PRISONS. 51 Produits divers des prisons	402,052	575,454	546,074
		52 Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	2,065,400	2,928,395	5,122,150
		53 Id. des actes des commissariats maritimes.	121,056	126,159	125,905
		54 Id. des droits de chancellerie	10,846	9,275	9,145
		55 Id. id. de pilotage	2,498,205	2,615,428	2,687,622
		56 Id. id. d'écluses	•	•	•
		Id. id. de fanal.	1,157,565	1,259,750	1,526,007
		57 Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	96,740	107,554	127,754
		58 Id. des établissements de bienfaisance de l'État.	86,279	94,172	109,199
		59 Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	865,674	865,672	795,555
		40 Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	652,100	481,200	426,000
		41 Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	660,665	748,740	851,175
		Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,100,548	4,184,965	4,251,561
		42 Intérêts à 5 1/2 % sur 50,000 actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	259,918	•	•
		Intérêts à 5 % sur les avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement.	52,500	52,500	40,657
		43 Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chem. de fer vicinaux.	•	•	440,565
		TOTAUX (Trésorerie générale). . . . fr.	15,485,094	15,469,466	14,515,045
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS. . . . fr.	16,547,112	17,205,170	18,417,736

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1896.	1897.		adoptées pour l'exercice 1898.	proposées pour l'exercice 1899.	En PLUS.	En MOINS.	
2,190,489	2,197,955	2,549,090	2,055,000	2,040,000	50,000	25,000	
802,524	800,000	725,264	686,500	755,000	46,500	.	
802,524	800,000	725,264	686,500	755,000	46,500	.	
2,995,015	2,907,955	3,072,554	2,719,500	2,775,000	76,500	23,000	
107,446	95,471	121,855	115,000	115,000	.	.	
107,446	95,471	121,855	115,000	115,000	.	.	
550,169	584,279	571,206	552,500	552,500	.	.	
2,868,942	2,950,961	2,967,146	2,870,000	2,725,000	.	145,000	
154,612	141,600	129,862	150,000	150,000	.	.	
9,517	9,484	9,655	10,800	10,800	.	.	
2,854,518	3,057,700	2,758,255	5,100,000	5,100,000	.	.	
.	7,400	7,400	7,500	7,500	.	.	
121,001	.	1,288,040	
148,782	157,547	127,651	120,000	150,000	10,000	.	
100,995	127,519	105,595	101,100	101,100	.	.	
1,000,105	1,156,450	951,885	900,000	900,000	.	.	
750,000	1,056,710	665,202	500,000	700,000	200,000	.	
858,555	977,067	819,580	750,000	850,000	100,000	.	
.	.	4,178,957	
.	525,000	152,085	525,000	525,000	.	.	
55,853	39,452	15,000	50,000	.	.	50,000	
482,615	562,209	405,072	620,000	690,000	70,000	.	
9,345,105	10,729,779	14,650,957	9,684,400	9,889,400	580,000	175,000	
12,793,751	14,205,482	18,105,470	12,871,400	13,129,900	450,500	198,000	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1896.	1897.		adoptées pour l'exercice 1898.	proposées pour l'exercice 1899.	En PLUS.	En MOINS.	
575,762	594,722	571,867	520,000	550,000	50,000	.	
174,595	177,744	186,810	190,000	190,000	.	.	
750,155	772,466	758,677	710,000	740,000	50,000	.	
36,008	15,000	22,547	18,000	18,000	.	.	
56,008	13,000	22,547	18,000	18,000	.	.	
512,941	510,000	494,515	510,000	510,000	.	.	
512,941	510,000	494,515	510,000	510,000	.	.	
540,059	525,000	516,862	528,000	528,000	.	.	
1,299,194	1,295,466	1,275,539	1,238,000	1,268,000	50,000	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

Administrations.	Articles du Budget de 1899.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1893.	1894.	1895.
		REPORT. . . fr.	1,268,661	1,272,115	1,242,259
		IV. — REMBOURSEMENTS (SUITE).			
PRISONS.	48	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984	22,984	22,984
	49	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,734	59,527	52,057
	50	Recettes diverses et accidentelles	598,740	526,079	584,744
	51	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360	1,360	1,360
	52	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	7,458	5,500	5,585
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, etc.	53	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	22,220	24,379	18,400
	54	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie. . . .	175,000	175,000	175,000
	55	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	51,445	31,301	51,464
	56	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	1,187,580	1,265,224	1,500,978
	57	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510	10,510	10,510
	58	Établissements de bienfaisance	357,446	309,455	350,086
		TOTALS (Trésorerie générale). . . fr.	2,452,405	2,400,113	2,522,182
		TOTALS DES REMBOURSEMENTS . . fr.	5,744,138	5,704,212	5,587,425

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1896.	1897.		adoptées pour l'exercice 1898.	proposées pour l'exercice 1899	En PLUS.	En MOINS.	
1,290,194	1,295,466	1,275,539	1,238,000	1,268,000	30,000	.	
22,984	22,984	22,984	22,984	22,984	.	.	
60,977	73,402	61,559	45,000	45,000	.	.	
881,551	1,362,941	750,891	500,000	500,000	.	.	
1,560	1,360	1,360	1,560	1,560	.	.	
5,985	6,185	6,141	10,200	10,200	.	.	
23,305	23,844	22,450	30,000	30,000	.	.	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	.	.	
31,445	31,845	31,540	31,445	31,445	.	.	
1,350,686	1,420,578	1,502,209	1,617,600	1,647,000	29,400	.	
10,510	10,510	10,510	10,510	10,510	.	.	
304,666	369,713	347,469	467,650	467,650	.	.	
2,885,283	3,475,376	2,708,889	2,888,765	2,918,165	29,400	.	
4,207,461	4,793,826	4,007,412	4,149,749	4,209,149	59,400	.	

(60)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1899.



NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1899 s'élève à fr. 126,667,336 24

Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1898 montent à 125,615,649 98

Soit pour 1899 une augmentation de fr. 1,051,706 26

qui provient des modifications suivantes :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1899 fr. 126,667,336 24

— 1898 125,615,649 98

AUGMENTATION. . . fr. 1,101,706 26

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1899 fr. 100,000 »

— 1898 150,000 »

DIMINUTION . . fr. 50,000 »

Soit en plus pour l'exercice 1899. . . fr. 1,051,706 26

différence qui se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 5. — Intérêts et amortissement de la dette à 3 0/0, 1^{re} série.

Crédit proposé pour 1899 fr. 4,888,445 60

— demandé pour 1898 4,509,316 80

AUGMENTATION. . . fr. 379,128 80

Cette augmentation représente la charge annuelle d'intérêts et d'amor-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tissement des capitaux délivrés en 3 %, 1^{re} série, pendant l'année 1897, savoir :

a) En paiement du prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	fr.	9,293,800	»
b) En échange d'actions privilégiées et d'obligations de la même Compagnie, en exécution de l'article VII, 4 ^o , b, de la convention du 16 octobre 1896 approuvée par la loi du 27 juin 1897, et des articles 3 et 4 de cette loi		2,584,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	11,847,800	»

dont il y a lieu de déduire la fraction remboursée en numéraire d'une obligation de la Grande Compagnie du Luxembourg

		28	»
--	--	----	---

Reste un capital de.	fr.	11,847,778	»
------------------------------	-----	------------	---

dont la charge annuelle en intérêts et amortissement s'établit comme il suit : $\frac{11,847,778 \times 3.20}{100} =$

		379,128	80
--	--	---------	----

ART. 6. — *Intérêts et amortissement de la dette à 3 %, 2^e série.*

Crédit proposé pour 1899	fr.	57,762,408	02
— demandé pour 1898.		56,160,811	42
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,601,593	60

Cette augmentation représente les charges annuelles d'intérêts et d'amortissement du capital de 50,049,800 francs emprunté en 1897.

ART. 8. — *Intérêts et amortissement des titres émis du chef du rachat de certaines concessions de chemins de fer ; intérêts et amortissement des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées ; intérêts à 3 % sur la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand.*

Crédit proposé pour 1899	fr.	10,295,000	»
— demandé pour 1898.		11,140,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	845,000	»

Cette diminution provient de la transformation des charges relatives au rachat des concessions des chemins de fer d'Anvers à Gand et d'Eecloo à Gand. Les charges résultant de ce rachat sont reportées en partie aux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

articles 5, 17 et 18; celles qui sont maintenues au présent article se rapportent aux dépenses ci-après :

a) Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la dette à 3 % à émettre en représentation du prix de rachat des lignes suivantes :

Grand-Central	fr. 188,704,197 50
Liégeois-Limbourgeois	10,234,500 »

Soit. fr. 198,938,697 50

à raison de 3.20 % (y compris la dotation d'amortissement). fr. 6,366,038 32

b) Remboursement des obligations émises par les sociétés concessionnaires ou service de ces titres par le Trésor 3,926,516 25

c) Intérêts à 3 % sur la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand 1,500 »

ENSEMBLE. fr. 10,294,054 57

soit, en chiffre rond, 10,295,000 francs.

ART. 9. — *Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1898 et 1899 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires.*

Crédit proposé pour 1899	fr. 1,848,000 »
— demandé pour 1898.	2,240,000 »

DIMINUTION. fr. 392,000 »

Les dépenses extraordinaires de l'exercice 1898 sont évaluées approximativement à fr. 24,000,000 »
 déduction faite des 28,400,000 francs que le Gouvernement des Pays-Bas doit verser à l'État belge en exécution de la convention du 23 avril 1897 relative au rachat du Grand-Central.

Quant aux dépenses de l'exercice 1899, on peut prévoir qu'elles s'élèveront à environ. 45,000,000 »

ENSEMBLE. fr. 69,000,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

à couvrir par le produit d'emprunts dont les charges afférentes à l'exercice 1899 se décomposent comme il suit :

3.20 % sur 24,000,000 de francs à émettre en 1898 . fr.	768,000 »
5.20 % sur 22,500,000 francs à émettre pendant le premier semestre 1899 . . . fr.	720,000 »
4.60 % sur 22,500,000 francs à émettre pendant le second semestre 1899.	360,000 »
	1,080,000 »
	Fr. 1,848,000 »

ART. 16. — *Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg*

Crédit proposé pour 1899 fr.	8,725 »
— demandé pour 1898	8,150 »
	AUGMENTATION. fr. 575 »

Cette augmentation est due au jeu de l'amortissement.

ART. 17 (nouveau). — *Annuité à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.*

Crédit demandé : 160,860 francs.

Cette annuité est comprise dans le crédit porté à l'article 8 du projet de Budget de l'exercice 1898.

ART. 18 (nouveau). — *Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Ecloo à Gand.*

Crédit demandé : 64,930 francs.

Même observation que pour l'annuité précédente.

Ces deux annuités (art. 17 et 18) résultent des tableaux d'amortissement faisant l'objet des annexes nos 5 à 8; elles formeront dorénavant deux articles distincts au Budget de la Dette publique.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 19 (article 17 du projet de Budget de 1898). — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit proposé pour 1899	fr.	850,000	»
— demandé pour 1898		780,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	70,000	»

Elle est sollicitée à concurrence de 59,663 50
à l'effet de permettre le paiement des annuités afférentes aux
lignes de Boom-Malines-Duffel-Lierre, de Hasselt-Oreya et de _____
Wacken-Courtrai-Mouscron-Menin. Le surplus, soit . . . fr. 10,336 80
est destiné à pourvoir au paiement d'annuités à souscrire éventuellement
et dont la première échéance serait fixée au 30 juin 1899.

ART. 20 (article 18 du projet de Budget de 1898). — *Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines.*

Crédit proposé pour 1899	fr.	65,000	»
— demandé pour 1898.		71,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	6,000	»

Cette diminution provient de ce que les paiements effectués du chef du rachat de certaines concessions n'ont pas atteint le montant des prévisions.

ART. 22 (article 20 du projet de Budget de 1898). — *Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)*

Crédit proposé pour 1899	fr.	39,794 91
— demandé pour 1898		39,796 05
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	1 14

Par suite de la rectification de la limite de la zone des servitudes militaires en avant du saillant 6 de l'enceinte de Termonde, une rente de fr. 1 14 a été annulée à compter du 13 avril 1897. (Arrêtés royaux du 3 novembre 1896 et du 9 décembre 1897.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 27 (article 25 du projet de Budget de 1898). — *Pensions diverses.*

Crédit proposé pour 1899	fr.	11,758,016	»
— demandé pour 1898.		11,510,396	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	247,620	»

Le service des pensions nécessitera une augmentation de dépenses pour divers Départements et notamment pour ceux des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et de l'Industrie et du Travail, ainsi que pour les pensions militaires. Par contre, on peut prévoir une diminution pour d'autres Départements. La somme de 247,620 francs forme la balance des modifications proposées. (Voir l'annexe n° 2.)

ART. 29 (article 27 du projet de Budget de 1898). — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit proposé pour 1899	fr.	2,644,000	»
— demandé pour 1898.		2,574,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	70,000	»

Cette augmentation résulte de l'accroissement du nombre de professeurs et instituteurs communaux admis annuellement à la retraite. Toutefois le Trésor ne doit supporter que les $\frac{2}{5}$ des dépenses imputables sur cet article; le complément est recouvrable au profit du Trésor, à charge des Budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{5}$ et de $\frac{2}{5}$.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.

ART. 31 (article 29 du projet de Budget de 1898). — *Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit proposé pour 1899	fr.	1,553,000	»
— demandé pour 1898.		1,603,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	250,000	»

En exécution d'un arrêté royal du 25 avril 1897, les cautionnements des agents administratifs du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes autres que les comptables justiciables de la Cour des Comptes, ont été remboursés.

La diminution proposée représente les intérêts afférents à ces cautionnements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE IV.

ART. 34 (article 32 du projet de Budget de 1898). — *Frais de confection et d'émission de titres à 3 % à créer pour le rachat de certaines concessions de chemins de fer; frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées.*

Crédit proposé pour 1899	fr.	100,000	»
— demandé pour 1898.		150,000	»
			»
DIMINUTION.	fr.	50,000	»

Un crédit de 150,000 francs est porté au Budget de 1898 pour les dépenses qui font l'objet du libellé de l'article 34; une somme de 100,000 francs est nécessaire pour faire face à des dépenses de même nature à effectuer au cours de l'exercice 1899.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1899 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cent vingt-six millions cinq cent soixante-sept mille trois cent cinquante-six francs vingt-quatre centimes. fr. 126,567,536 24

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent mille francs 100,000 »

Soit ensemble à la somme de cent vingt-six millions six cent soixante-sept mille trois cent cinquante-six francs vingt-quatre centimes fr. 126,667,536 24 conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(10)

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1899.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT		TOTAL par chapitre.	
		DES CRÉDITS par article.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE 1^{er}.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dettes à 2 1/2 %	5,498,990 78	" "	5,498,990 78	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	"	"	"	80,634 03
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	"	"	"	123,386 24
4	Rachat des droits de fanal	"	"	"	21,164 02
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	Dettes à 3 % (1 ^{re} série)	4,582,917 75	" 505,527 85	4,888,445 60	4,888,445 60
6	— (2 ^e série)	55,844,140 46	507,853 " 3,610,151 50	57,762,105 02	57,762,105 02
	— (3 ^e série)	6,001,200 "	" 400,080 "	6,401,280 "	6,401,280 "
	TOTAUXfr.	69,927,248 99	507,853 " 4,315,739 41	74,550,821 40	
		4,623,572 41			
Intérêts et amortissement des titres émis du chef du rachat de certaines concessions de chemins de fer; intérêts et amortissement des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées; intérêts à 3 % sur la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Écloo à Gand					10,295,000 "
Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1898 et 1899 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires					1,848,000 "

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre	
§ 2 Annuités diverses				
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000	100,171,027 84	
11	Quote part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	219,600		
12	Annuité à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000		
13	Annuité à payer jusqu'en 1940, à raison de 11,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877 (Art 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	8,471,857		
14	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Mauage (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858)	672,350		
15	Annuité à payer jusqu'en 1972, du chef du rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve	770,000		
16	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,725		
17	Annuité à payer jusqu'en 1955, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint Nicolas et Lokeren	160,800		
18	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Lecloo à Gand	64,950		
19	Annuités souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	850,000		
20	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	65,000		
21	Troisième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'Etat du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles Anvers Gand, Charleroi Verviers, Liège et La Louvière	688,343 74		
§ 3 Autres charges				
22	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires (Loi du 2 avril 1875)	39,794 91		
23	Rente annuelle à 5 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires (Loi du 19 août 1895)	45,000		
24	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat (Credit non limitatif)	150,000		
25	a Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anticipation de titres, etc.) fr. 127,000	127,000		
	b Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt fr. 7,500	7,500		

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite)

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE II			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS			
26	Rémunération en matière de milice (Credit non limitatif.)	3,200,000 .	24.189,378 90
27	Pensions diverses	11,758,018 .	
28	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'Etat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint Nicolas et Lokeren	27,562 00	
29	Pensions des professeurs et instituteurs communaux	2,641,000 .	
30	Pensions de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)	501,000 .	
CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
31	a. Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,550,000 .	1,555,000 .	2,206,050 .
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos fr. 5,000 .		
32	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	5,050 .	
33	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)	850,000 .	
TOTAL fr			126,567,356 24
DEUXIÈME SECTION. —			
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE IV.			
34	Frais de confection et d'émission de titres à 5 %, à créer pour le rachat de certaines concessions de chemins de fer; frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées	100,000 .	100,000 .
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.			128,067,356 24

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(74)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1899.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des dévelop- pements.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1897.	FONDS D'AMORTISSEMENT		Total par dette.
				Intérêts du capital amorti	Dotations de l'amortissement	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE PREMIER.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 ^{re} SECTION.						
1	•	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1899 et au 1 ^{er} janvier 1900)	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78
2	•	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1899)	•	•	•	•
2 ^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 25 dudit traité et article 10 de ladite convention)	•	•	•	•
4	•	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	•	•	•	•
5 ^{me} SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.						
Dette à 3 %, 1 ^{re} série :						
a.		Intérêts à 5 % sur le capital de 152,765,925 francs, en circulation au 31 décembre 1897 (semestres au 1 ^{er} juillet 1899 et au 1 ^{er} janvier 1900)	4,582,917 75	•	•	4,888,445 60
b.		Amortissement : Dotations de 20 c % sur le même capital émis primitivement (mêmes semestres)	•	505,527 85	•	
Dette à 3 %, 2 ^e série :						
a.		Intérêt à 3 % sur le capital de fr. 1,794,804,682 22, en circulation au 31 décembre 1897 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1899).	55,844,140 46	•	•	57,762,105 02
b.		Amortissement : 1 ^o Dotations de 20 c % sur le capital émis primitivement de fr. 1,805,065,782 22 2 ^o Intérêt à 5 % sur le capital amorti de 10,261,100 • (Mêmes semestres).	•	307,855 •	3,610,151 56	
Dette à 3 %, 3 ^e série :						
a.		Intérêts à 3 % sur le capital de 200,040,000 francs, en circulation au 31 décembre 1897 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1899).	6,001,200 •	•	•	6,401,280 •
b.		Amortissement : Dotations de 20 c % sur le même capital émis primitivement (mêmes semestres)	•	•	400,080 •	
TOTAUX.			60,927,248 09	507,855 •	4,515,750 41	74,850,821 40
					4,023,572 41	
						À REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
5,408,990 78	5,408,990 78	.	.	5,408,990 78	5,408,990 78	
80,654 05	80,654 05	.	.	80,598 14	80,598 14	
123,586 24	123,586 24	.	.	123,586 24	121,907 92	
21,164 02	21,164 02	.	.	21,164 02	20,910 45	
4,888,445 60	4,509,516 80	379,128 80	.	4,511,178 40	4,509,516 82	
57,762,105 02	56,160,511 42	1,601,593 60	.	56,507,909 82	54,256,922 02	
6,401,280	6,401,280	.	.	6,401,280	6,401,280	
74,776,005 60	72,795,283 20	1,980,722 40	.	72,944,507 40	70,889,026 13	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
8	-	Intérêts et amortissement des titres émis du chef du rachat de certaines concessions de chemins de fer; intérêts et amortissement des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées; intérêts à 5% sur la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Éccloo à Gand
9	-	Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1898 et 1899 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires
§ 2. Annuités diverses		
10	-	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1899 et au 1 ^{er} janvier 1900.)
11	-	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)
	-	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam (convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880) (pour mémoire)
12	-	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1900 :
13	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,501,160 *
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 3,080,068 *
14	-	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
15	-	Annuité à payer jusqu'en 1972, du chef du rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve
16	-	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
17	-	Annuité à payer jusqu'en 1955, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
18	-	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Éccloo à Gand.
19	-	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
20	-	Annuités à payer jusqu'en 1011 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines
21	-	Troisième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière
§ 3. Autres charges.		
22	-	Rente annuelle à 5 %, provenant du capital nominal de fr. 1,526,556 61 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1898 au 12 avril 1899.)
23	-	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1898 au 31 août 1899.)
24	-	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)
	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) 127,000 *
25	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 *
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er} fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
74,776,005 69	72,795,283 29	1,980,722 40	•	72,944,507 40	70,889,926 13	
10,295,000 •	11,140,000 •	•	845,000 •	11,243,387 •	•	
1,848,000 •	2,240,000 •	•	392,000 •	800,000 •	888,825 70	
500,000 •	500,000 •	•	•	500,000 •	500,000 •	
219,600 •	219,600 •	•	•	219,600 •	219,600 •	
•	•	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •	
612,000 •	612,000 •	•	•	612,000 •	612,000 •	
8,471,837 •	8,471,837 •	•	•	8,471,837 •	8,471,837 •	
672,330 •	672,330 •	•	•	672,330 •	672,330 •	
770,000 •	770,000 •	•	•	•	•	
8,725 •	8,150 •	575 •	•	8,800 •	8,850 •	
160,860 •	•	160,860 •	•	•	•	
64,930 •	•	64,930 •	•	•	•	
850,000 •	780,000 •	70,000 •	•	700,000 •	370,277 •	
65,000 •	71,000 •	•	6,000 •	71,000 •	(¹) 911,525 86	(¹) Une somme de fr. 35,474 14 a été transférée à l'exercice 1897.
688,344 74	688,344 74	•	•	688,344 74	•	
59,794 91	59,796 03	•	1 14	59,798 56	39,708 36	
45,000 •	45,000 •	•	•	45,000 •	45,000 •	
150,000 •	150,000 •	•	•	300,000 •	277,684 77	
134,500 •	134,500 •	•	•	134,500 •	(²) 99,101 87	(²) Une somme de fr. 43 85 a été transférée à l'exercice 1897.
100,171,027 34	99,137,841 08	2,277,087 40	1,245,001 14	98,255,304 70	85,012,755 89	
AUGMENTATION. . . fr.		1,034,080 26				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.		
26	.	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
		<i>Pensions diverses :</i>
	a.	Pensions civiles 518 *
	b.	— de l'ordre de Léopold 31,000 *
	c.	Marine. — Pensions militaires 14,498 *
	d.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 *
	e.	— du Département de la Justice 775,000 *
	f.	— — — (ecclésiastiques) 400,000 *
	g.	— — — des Affaires Étrangères. 85,000 *
27	h.	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 1,111,000 *
	i.	— — — de l'Agriculture et des Travaux publics 450,000 *
	j.	— — — de l'Industrie et du Travail 100,000 *
	k.	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,800,000 *
	l.	— — — de la Guerre (militaires) 4,800,000 *
	m.	— — — — (civiles) 105,000 *
	n.	— — — des Finances. 2,050,000 *
	o.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 *
28	»	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.
29	»	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
50	»	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS		
51	a	Intérêts à 5 % dus sur cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,550,000 *
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 *
52	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
55	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
	»	Frais de confection et d'émission de titres à 5 % à créer en vertu de la loi du 15 février 1895
54	»	Frais de confection et d'émission de titres à 5 % à créer pour le rachat de certaines concessions du chemin de fer; frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées.
	»	Intérêts à bonifier à la Compagnie du téléphone Bell (en liquidation) du chef du retard apporté dans le paiement de l'annuité due pour l'exercice 1895
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
9,200,000	9,200,000	•	•	9,200,000	4,600,392 43	
11,758,016	11,510,396	247,620	•	11,311,306	10,849,250 45	
23,562 90	23,362 90	•	•	•	•	
2,644,000	2,574,000	70,000	•	2,425,000	2,290,815 52	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{5}$ et de $\frac{2}{5}$.
564,000	564,000	•	•	564,000	564,000	
24,189,578 90	23,871,758 90	317,820	•	23,500,306	18,504,456 40	
AUGMENTATION. . fr		317,820				
1,555,000	1,603,000	•	250,000	1,603,000	1,535,873 82	
5,050	5,050	•	•	5,050	5,029 54	
850,000	850,000	•	•	850,000	893,720 53	
2,206,050	2,456,050	•	250,000	2,456,050	2,432,623 49	
DIMINUTION. . fr.		250,000				
•	•	•	•	•	13,513 48	
100,000	150,000	•	50,000	275,000	•	
•	•	•	•	•	(¹) 6,209 02	
100,000	150,000	•	50,000	275,000	19,722 50	
DIMINUTION. . fr.		50,000				

(¹) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 9 août 1897 (*Moniteur*, n° 227).

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMEROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I	Service de la dette proprement dite
II	Rémunérations
III	Intérêts sur cautionnements et consignations
IV	Dépenses exceptionnelles
TOTAUX. fr.	
Pour mémoire :	
Article 16 (1896).	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise de réseaux téléphoniques concédés
Id.	Id. id. id. id. id.
Id.	Id. id. id. id. id.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
100,171,927 34	99,157,841 08	1,054,086 26	.	98,253,504 70	85,012,755 80	
21,189,578 90	25,871,758 90	517,620 .	.	25,5 0,316	18,504,456 40	
2,206,050 .	2,456,050 .	.	250,000 .	2,456,050 .	2,452,625 40	
100,000 .	150,000 .	.	50,000 .	275,000 .	19,722 50	
126 667,556 24	125,615,049 98	1,551,706 26	500,000 .	124,484,750 70	105,760,538 28	
AUGMENTATION fr		1,051,706 26				
					fr. 9,617 62	Report de l'exercice 1895
					20,525 86	Id. 1894.
					20,525 86	Id 1895.
TOTAL fr.					105,820,207 62	

(84)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1899.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1891 à 1896.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits proposés pour l'année 1898 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1899.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1897 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1898.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1897.

L'annexe n° 5 donne le tableau d'amortissement des actions privilégiées de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand.

Les annexes n° 6 et 7 donnent les tableaux d'amortissement des obligations 1^{re} et 2^e séries de la même Compagnie.

L'annexe n° 8 donne le tableau d'amortissement des obligations 1^{re}, 2^e et 3^e séries de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand.

ANNEXE N° 1.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1891 à 1896.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale	(¹)					
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	154,147 29	155,204 25	155,745 28	151,986 06	195,228 70	151,540 .
	Tongres à Bilsen	(²)	11,552 50	(²)	(²)	(²)	(²)
	— à Ans	(²)					
	Maeseyck	150,000 .	150,000 .	149,898 58	142,776 50	146,852 72	146,344 77
	Lierre à Turnhout.	»	»	»	»	»	»
TOTAUX fr.		284,147 29	296,556 75	285,641 66	274,762 56	542,081 42	277,684 77

(1) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(2) La Société concessionnaire de ce chemin de fer a remboursé au Trésor, jusqu'en 1895 inclusivement, fr. 591,577 61, à valoir sur les sommes qui lui ont été payées à titre de minimum d'intérêt.

(3) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1888 à 1895, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 66,412 29 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS PROPOSÉS POUR 1898.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1899.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles	"	518	"	518	"	"
— de l'Ordre de Léopold	31,000	"	31,000	"	"	"
— de la Marine (militaires)	"	19,878	"	14,498	"	5,380
— de la Cour des Comptes	16,000	"	10,000	"	"	"
— du Département de la Justice	775,000	"	775,000	"	"	"
— — — (ecclésiastiques)	390,000	"	400,000	"	10,000	"
— — des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	1,101,000	"	1,111,000	"	10,000	"
— — de l'Industrie et du Travail	42,000	"	100,000	"	58,000	"
— — de l'Agriculture et des Travaux publics.	450,000	"	450,000	"	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,650,000	"	1,800,000	"	150,000	"
— — de la Guerre (militaires)	4,770,000	"	4,800,000	"	30,000	"
— — — (civiles).	110,000	"	105,000	"	"	5,000
— — des Finances	2,050,000	"	2,050,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature.	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX. fr.	11,490,000	20,396	11,745,000	15,016	258,000	10,580
	fr. 11,510,396		fr. 11,758,016		EN PLUS : fr. 247,620	

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.	MOUVEMENT pendant l'année 1897.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.	MOUVEMENT pendant l'année 1897.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiques	2	•	•	2	518	•	•
Militaires	2,079	187	170	2,006	4,083,363	384,235	292,592
Ordre de Léopold	96	3	11	88	9,600	300	1,100
Marine (militaires de la)	12	•	3	9	20,776	•	6,278
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions de l'Industrie et du Travail	5	(¹) 21	4	22	18,434	(¹) 65,500	6,958
— des Affaires Étrangères	14	2	2	14	65,920	13,781	14,035
— de la Justice	204	28	24	208	604,424	90,958	71,814
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	455	68	44	479	944,022	133,012	92,636
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	1,213	168	93	1,288	1,364,059	222,618	119,419
— de l'Agriculture et des Travaux publics	278	32	(¹) 35	275	456,586	30,619	(¹) 79,248
— de la Guerre	46	1	4	45	89,226	2,338	4,518
— des Finances	1,201	110	143	1,267	1,896,308	203,587	223,347
— de la Cour des Comptes	4	2	•	6	8,432	5,255	•
Pensions ecclésiastiques	397	71	61	407	383,081	73,623	62,382
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne Caisse de retraite	4	•	1	3	2,885	•	240
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (²)	2,225	212	106	2,331	2,308,374	207,887	115,979
TOTAUX	9,285	914	701	9,498	13,124,450	1,433,722	1,088,524
AUGMENTATION :				AUGMENTATION :			
213 pensions.				345,198 francs.			

(90)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1897 (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère de la Guerre.								
	<i>Pensions militaires.</i>								
1	Hutin, M.-J., veuve Lambert, A.	49	224	71	28	d'Oultremont, T.-L. (comte), colonel (art. 1 ^{er}).	57	5,200	71
2	Claeys, G., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 1 ^{er}).	60	1,020	Id.	29	Servais, L.-P.-C., major (art. 1 ^{er}).	56	5,696	Id.
3	Vanhemelryck, A., commis aux écritures (art. 21).	58	989	Id.	30	Van Sulper, C.-F.-E., major (article 1 ^{er}).	56 $\frac{1}{2}$	5,960	Id.
4	Franssen, J., portier (art. 21) . .	59 $\frac{1}{2}$	840	Id.	31	Schurgers, P.-J.-L., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	58	5,000	Id.
5	Larsonnier, A.-L., surveillant (article 21).	45	672	Id.	32	Desagher, L.-I.-G.-E., lieutenant-colonel (art. 2, § 5).	55 $\frac{1}{2}$	4,160	Id.
6	Sacré, J.-J.-H., musicien-gagiste (art. 21).	59	676	Id.	33	Decarpentrie, J.-S., capitaine (article 2, § 5).	55	2,775	Id.
7	Lambert, C., maître-tailleur (article 21).	62	745	Id.	34	Legru, H.-A., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,662	Id.
8	Affenaert, E., premier sergent (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	697	Id.	35	Glaes, I.-C.-M.-E., capitaine commandant (art. 2, § 1)	52 $\frac{1}{2}$	2,512	Id.
9	Evracis, C.-L., maréchal-ferrant (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	480	Id.	36	Desmet, T.-E.-V., V ^e Gaupin, G.-A	"	858	122
10	Van Damme, A.-V., trompette (art. 21)	49	575	Id.	37	Chomé, G.-H.-F., capitaine (loi du 27 mai 1840).	58 $\frac{1}{2}$	1,075	165-166
11	Wissocq, E.-F.-L., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	52	989	Id.	38	Lemoine, A.-P., sergent major (art. 21).	55	672	Id.
12	Diez, S., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	756	Id.	39	Speeckaert, J.-G., sergent (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	748	Id.
13	Ricaille, H.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	845	Id.	40	Dubrulle, E., musicien-gagiste (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	764	Id.
14	Absofenne, F.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	845	Id.	41	François, J.-H., premier sergent (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	672	Id.
15	Rolin, F.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	707	Id.	42	Desmet, F.-T., premier sergent (art. 21)	58	586	Id.
16	Baury, J.-B., gendarme (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	647	Id.	43	Daelemans, P., musicien gagiste (art. 21)	50	706	Id.
17	Misson, D.-J., gendarme (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	655	Id.	44	De Reese, E.-L., soldat (art. 21) .	48 $\frac{1}{2}$	452	Id.
18	Heeskens, L., gendarme (art. 21).	55	605	Id.	45	Ture, L.-J.-A.-L., maître-bottier (art. 21).	45	672	Id.
19	Preneel, A., gendarme (art. 21).	51	602	Id.	46	Van Vaeck, M., maréchal des logis (art. 21).	60	840	Id.
20	Menjot, F.-J., gendarme (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	584	Id.	47	Bruylants, H., maréchal des logis-chef (art. 21)	57 $\frac{1}{2}$	819	Id.
21	Fays, J.-P., gendarme (art. 21).	41	560	Id.	48	Dedobbeleer, L., soldat (art. 21) .	40 $\frac{1}{2}$	342	Id.
22	Stouffs, A.-J., major (art. 21) . .	57 $\frac{1}{2}$	3,557	Id.	49	Marichal, J.-B.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	57 $\frac{1}{2}$	1,010	Id.
23	Belletable, J.-D.-H., major (article 21).	52 $\frac{1}{2}$	5,604	Id.	50	Vanmol, J.-B., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	58 $\frac{1}{2}$	980	Id.
24	Kraus, J.-A.-H., général-major (art. 1 ^{er}).	65	6,696	Id.	51	De Smet, L.-G., gendarme (art. 21)	54 $\frac{1}{2}$	672	Id.
25	Bertin, J.-J., colonel (art. 1 ^{er}) . .	60	3,400	Id.	52	Bernaert, A., gendarme (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	651	Id.
26	Ulser, A.-L., colonel (art. 1 ^{er}) . .	60	5,200	Id.	53	Cordier, H.-J., gendarme (art. 21).	46 $\frac{1}{2}$	616	Id.
27	Hermans, C.-J.-E., colonel (art. 1 ^{er}).	59	5,400	Id.	54	Barbier, P.-J., gendarme (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	609	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
55	Berckmoes, C.-L., gendarme (article 21).	51	588	165-166	80	Dugarlin, A.-G., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 21).	47	1,950	165-166
56	Domer, V.-C.-J., gendarme (article 21).	49	581	Id.	81	Lycops, C., médecin de régiment de 2 ^e classe (art. 21).	50 ¹ / ₂	1,994	Id.
57	Delfosse, L., gendarme (art. 21)	45 ¹ / ₂	567	Id.	82	Cuisinier, E.-A.-J., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	47	2,102	Id.
58	Brassine, J.-J., lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	66	9,000	Id.	85	Defays, A.-C.-G., lieutenant (article 21).	56 ¹ / ₂	1,024	Id.
59	Brewer, T.-E., général-major (art. 1 ^{er}).	65	6,696	Id.	84	Principe, G.-M.-J., lieutenant (article 21).	54 ¹ / ₂	1,056	Id.
60	Montegnie, C.-I.-J., général-major (art. 1 ^{er}).	59 ¹ / ₂	6,448	Id.	85	Le Grand, E.-F.-A.-P., lieutenant (art. 21).	55 ¹ / ₂	962	Id.
61	Mullier, L.-J.-B., inspecteur général du service de santé (art. 1 ^{er}).	65	6,418	Id.	86	Fallon, A.-A.-M.-I.-J.-G. (baron), lieutenant (art. 21).	55 ¹ / ₂	962	Id.
62	Maur, A.-G., colonel (art. 1 ^{er}).	59	5,000	Id.	87	Canfrère, F.-C., sergent maître-tailleur (loi du 27 mai 1840).	47	400	Id.
63	Vinck, L.-A., capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 1 ^{er}).	58	5,000	Id.	88	Van der Stegen de Putte, G.-M.-J. (comte), major (art. 2, § 1).	54	3,252	Id.
64	Du Froy, P.-E.-A., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,775	Id.	89	Demarbe, E.-F., capitaine commandant (art. 21).	51	2,457	Id.
65	Brédo, E., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,557	Id.	90	Ungriecht, F., lieutenant général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	217
66	Hainaut, E.-F.-J., major (art. 2, § 1).	54	3,252	Id.	91	Le Boulengé, P.-E., lieutenant général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	Id.
67	Sclobas, L.-A.-A., major (art. 2, § 1).	52	3,208	Id.	92	De Bacremaecker, P.-J.-R., général-major (art. 1 ^{er}).	65	6,696	Id.
68	Ronstorff, F.-M.-E., major (art. 2, § 1).	49	5,074	Id.	95	Wolters, J.-M.-P., colonel (article 1 ^{er}).	60	5,200	Id.
69	Renest, A., major (art. 2, § 1).	49	5,118	Id.	94	Deveze, A.-A.-N., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	58	4,160	Id.
70	Lamborelle, F.-V., capitaine (art. 2 § 1).	50 ¹ / ₂	2,092	Id.	95	Delelienne, J.-X., major (art. 1 ^{er}).	58	3,564	Id.
71	De Bremacker, A.-F., soldat. (Loi du 27 mai 1840).	44 ¹ / ₂	293	Id.	96	Nollet, E.-J., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.
72	Anseeuw, C.-L., soldat. (Loi du 27 mai 1840).	59	274	Id.	97	Génard, V.-A.-M.-A., capitaine en premier comptable du matériel (art. 1 ^{er}).	58	3,000	Id.
73	Coveliers, C.-F., capitaine (art. 20).	47	5,080	Id.	98	Carpentier, J.-H.-G., capitaine en premier comptable du matériel (art. 1 ^{er}).	58	3,000	Id.
74	Black, G.-L., capitaine commandant (art. 20).	44 ¹ / ₂	5,000	Id.	99	Bruscel, A., capitaine en premier quartier-maitre (art. 1 ^{er}).	58	3,000	Id.
75	Avanzo, E.-H.-P., capitaine commandant (art. 20).	46 ¹ / ₂	2,800	Id.	100	Depaepe, R.-L., capitaine en premier quartier-maitre (art. 1 ^{er}).	58	3,000	Id.
76	Huysmans, A.-M.-M.-H., major (art. 21)	51	5,046	Id.	101	Graff, A.-A., major (art. 2, § 3).	55	3,752	Id.
77	de Crombrughe, A.-J.-J.-M. (B ^{on}), major (art. 21).	51 ¹ / ₂	5,074	Id.	102	Mostenne, H., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,700	Id.
78	Laurent, A.-E., capitaine commandant (art. 21).	50	2,525	Id.	105	Parent, H.-C., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,925	Id.
79	Mombel, J.-E.-F., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21)	50	1,597	Id.					

Numéro d'ordre	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numéro du Monteur
104	Van Mellaerts, E., capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,962	247	129	Cauchie, N. L., maréchal ferrant (art 21)	62 ¹ / ₂	440	247
105	Thiran, D-O J., capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,646	Id.	150	Vranckx, M., trompette (art. 21)	41	570	Id.
106	Van den Bussche, R-F-C G-M., capitainecommandant (art 2, § 3).	55	2,662	Id.	151	Briers, L-J., adjudant de batterie (art 21).	58 ¹ / ₂	852	Id.
107	Dutilleul, C-L-J., capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,625	Id.	152	Laurent, J. F., premier maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	54 ¹ / ₂	969	Id.
108	Matoul, C-J., capitaine (art 2, § 3)	55	2,094	Id.	153	Warlop, G-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21)	57 ¹ / ₂	964	Id.
109	de Hollain, E-D (écuyer), capi- taine (art 2, § 1).	50	2,625	Id.	154	Beroudiaux, A-J., premier maré- chal des logis de gendarmerie (art 21)	52	819	Id.
110	Flaits, P. S-A., capitaine comman- dant (art 21)	55	2,662	Id.	155	Clausse, J-B-A., maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	49 ¹ / ₂	897	Id.
111	Deschamps, L.-J.-E., capitaine (art 21)	41	1,495	Id.	156	Lemmens, L-A., maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	55	845	Id.
112	Proyard, J-C.-A., capitaine (arti- cle 21)	45	2,065	Id.	157	Dupon, M.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	48	845	Id.
113	Thiry, J-X., capitaine comman- dant (art 21)	52	2,625	Id.	158	Longville, F., maréchal des logis de gendarmerie (art 21).	46	715	Id.
114	Michaux, R-D., capitaine en pre- mier administrateur d'habillem- ent (art 21)	57	2,925	Id.	159	Schepens, M., gendarme (art 21)	46	602	Id.
115	Delvaux, R-F-H., capitaine com- mandant (art 21).	42 ¹ / ₂	2,062	Id.	140	Laheux, H-J., gendarme (art 21)	45 ¹ / ₂	588	Id.
116	Massart, N-H-J., capitaine en premier administrateur d'habillem- ent (art 21)	50	2,625	Id.	141	Diveux, P., gendarme (art 21)	49 ¹ / ₂	602	Id.
117	Dufour, F-C., sous-lieutenant (art 21)	40 ¹ / ₂	862	Id.	142	Lenoire, J-J., gendarme (art 21)	44	577	Id.
118	Van Gansberghe, P., soldat. Loi du 27 mai 1840	30	274	Id.	145	Keignaert, A-A., gendarme (arti- cle 21)	42	574	Id.
119	Deprit, P.-F., soldat (art 20)	41	480	Id.	144	De Cuypere, J-H., lieutenant géne- ral (art 1 ^{er})	65	8,100	528
120	Vandeviere, F., sergent (art. 21).	60	840	Id.	145	Bech, F-A-T., general major, (art. 1 ^{er})	65	6,448	Id.
121	Duconlombier, H-J., premier ser- gent (art 21)	57 ¹ / ₂	819	Id.	146	Lambert, G-R., intendant de 2 ^e classe (art. 1 ^{er})	65	4,520	Id.
122	Noppé, E., musicien-gagiste (arti- cle 21)	46 ¹ / ₂	714	Id.	147	Deconinck, J-B-E., major (art 1 ^{er})	58	3,452	Id.
123	Verbeke, J A L., musicien gagiste (art. 21)	49 ¹ / ₂	760	Id.	148	de Condé, L-R-J., major (art 1 ^{er})	58	3,504	Id.
124	Kayser, N., premier sergent (arti- cle 21)	55	840	Id.	149	Girardin, J-C., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er}).	58	3,000	Id.
125	Van Dyck, J-A., sergent clairon, (art 21)	58 ¹ / ₂	840	Id.	150	Serpier, T-H., capitaine en pre- mier administrateur d'habillem- ent (art 1 ^{er})	58	3,000	Id.
126	Cador, A-F-L., caporal (art 21)	41	492	Id.	151	Cholet, L-L-A-C-G., lieutenant colonel (art. 2, § 3)	55	4,056	Id.
127	Van Balberghe, P I., premier ouvrier tailleur avec rang de caporal (art 21).	59	500	Id.	152	Rinquet, L A-D., capitaine com- mandant (art 2, § 3).	55	2,887	Id.
128	Ancion, G-J-E., trompette (arti- cle 21).	46	556	Id.	153	Meurant, G-N-J., capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,775	Id.
					154	Debuck, A-P-I., capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,682	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
155	Vancopenolle, F., capitaine (article 2, § 5).	55	2,080	528	181	Haesebrouck, R.-P.-A., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	57	1,005	328
156	Massin, L.-F.-G., capitaine (article 2, § 1).	51	2,525	Id.	182	Mabieu, A.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	58	838	Id.
157	Fontaine, A.-P.-T.-A., capitaine commandant (art. 18).	49 ¹ / ₂	4,500	Id.	183	Blonden, F.-H., gendarme (art. 21)	52 ¹ / ₂	651	Id.
158	Lesne, A.-G., colonel (art. 20) . .	57	5,720	Id.	184	Robert, F.-J., gendarme (art. 21).	45	598	Id.
159	Contamine, M.-L.-M.-R., sous-lieutenant (art. 20).	55 ¹ / ₂	1,665	Id.	185	Watlet, P.-J.-L., gendarme (art. 21)	45 ¹ / ₂	581	Id.
160	Reyers, G.-M.-A., lieutenant-colonel (art. 21).	54	4,004	Id.	186	Stokkerman, C., gendarme (art. 21)	42 ¹ / ₂	577	Id.
161	Borin, C., capitaine commandant (art. 21).	50 ¹ / ₂	2,662	Id.	187	Lepape, A., gendarme (art. 21) . .	46	563	Id.
162	Legat, A.-F.-A., capitaine commandant (art. 21).	48 ¹ / ₂	2,512	Id.		TOTAL		384,235	
165	Gille, H.-J., capitaine commandant (art. 21).	54 ¹ / ₂	2,812	Id.		Ministère de la Guerre.			
164	Depiere, R., capitaine commandant (art. 21).	55	2,850	Id.		<i>Pensions de l'ordre de Léopold.</i>			
165	Barbier, P.-S., capitaine (art. 21).	45	1,855	Id.	1	Wissocq, E.-F.-L.	52	100	"
166	d'Aoust, J.-B.-M., capitaine (article 21).	47	1,544	Id.	2	De Grom, J.-F.	61	100	"
167	Harou, A.-V.-G., capitaine (art. 21)	50 ¹ / ₂	2,059	Id.	3	Kempken, A.-G.	52	100	"
168	Everard, L., lieutenant (art. 21) .	38	1,054	Id.		TOTAL		300	
169	Nève, J.-V.-P., soldat (loi du 27 mai 1840).	40 ¹ / ₂	274	Id.		Ministère de l'Industrie et du Travail.			
170	Billiau, R.-A., soldat (art. 20) . .	57 ¹ / ₂	480	Id.		<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
171	Van Der Goore, T.-M., caporal (art. 21).	51 ¹ / ₂	426	Id.		A. — Pensions anciennes, transférées du Département de l'Agric., etc. à celui de l'Industrie et du Travail.			
172	Bouré, L.-P., premier sergent (art. 21).	56 ¹ / ₂	827	Id.	1	Poncelet, J.-B., ingénieur principal des mines.	"	3,045	"
175	Meyers, G.-J., sergent-armurier (art. 21).	49	760	Id.	2	Musclair, G., sous-ingénieur des mines.	"	1,774	"
174	Brancart, H.-N.-A., musicien-gagiste (art. 21)	59 ¹ / ₂	672	Id.	3	Hérodé dit Dawance, J.-A.-L., sous-ingénieur des mines.	"	2,483	"
175	Sauvenier, A.-J., premier sergent (art. 21).	60	840	Id.	4	Doyen, P.-J.-M., vérificateur des poids et mesures.	"	3,165	"
176	Larivière, M.-P., premier sergent-clairon (art. 21).	52 ¹ / ₂	775	Id.	5	Gilles, G.-J.-N., ingénieur de 1 ^{re} classe des mines.	"	2,983	"
177	Couet, P.-P., premier sergent (art. 21).	40 ¹ / ₂	710	Id.	6	Warzée, A.-J.-A., chef de division à l'administration des mines.	"	4,408	"
178	Eeckman, F., sergent garde-magasin (art. 21).	55	657	Id.	7	Van Dyck, F.-J., vérificateur des poids et mesures.	"	3,701	"
179	Eeckhout, L., trompette (art. 21).	44	566	Id.	8	Bougné, E.-A.-J., ingénieur en chef directeur des mines.	"	4,774	"
180	Henneuse, J.-H.-L., adjudant sous-officier (art. 21).	45 ¹ / ₂	925	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	
9	Van Scherpenzeel-Thym, J.-H., directeur-général des mines.	»	7,500	»		Ministère de la Justice. <i>Pensions civiles.</i>				
10	Gevenois, J.-B.-F., vérificateur des poids et mesures.	»	2,669	»						
11	Toussaint, H.-F.-L.-J., vérificateur des poids et mesures.	»	5,493	»	1		Gilmont, L.-M.-A.-J.-A., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	54	5,781	254
12	Timmermans, A.-J.-J., sous-chef de bureau à l'institut supérieur de commerce d'Anvers.	»	1,821	»						
13	Clarfeyt, A.-J., vérificateur des poids et mesures.	»	2,695	»	2		Bartholomeus, J., plieur au Moni- teur belge (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3, § 1 ^{er} de celle du 17 fé- vrier 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	39	362	355
14	Jottrand, A.-B.-H., directeur divi- sionnaire des mines.	»	7,113	»						
15	Sax, C.-F., greffier du conseil de prud'hommes.	»	300	»	3		Barbels, J.-C., président du tribu- nal de 1 ^{re} instance de Tongres (art. 1 ^{er} , 9 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	70	7,000	345
16	Ballieu, F.-P.-G., vérificateur des poids et mesures.	»	3,375	»						
17	V ^o Notaert, née Cruybeke, Cathé- rine, concierge du conseil des mines.	»	180	»	4		Bribosia, A.-L.-G., juge du tribu- nal de 1 ^{re} instance de Huy (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	70	4,750	Id.
18	Verdeyen, F.-A.-A., greffier du conseil des mines.	»	2,707	»	5		Niemants, J.-C.-H.-G., juge du tribunal de 1 ^{re} instance de Malines (art. 1 ^{er} , 9 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	70	2,600	Id.
	<i>B. — Pensions nouvelles.</i>									
19	Crassaert, T.-F., commis-expédi- tionnaire des mines (art. 1, 6, 8 et 12).	66	1,744	349- 550	6		Richard Derouvre, E.-G., surveil- lant de 1 ^{re} classe à la prison de Marche (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, et art. 1 ^{er} , § 2 de celle du 17 février 1849)	57	1,056	Id.
20	De Heyn, J.-B.-A., vérificateur chargé de l'inspection du service des poids et mesures (art. 3, 6, 8 et 12).	64	5,244	255	7		Van Isacker, greffier de la justice de paix d'Ostende (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	1,915	Id.
21	Van Wynendaele, E.-P.-J., greffier du conseil des prud'hommes à Ostende (art. 3, 6, 8, 12 et 14).	57	537	311	8		Hannez, V.-J., surveillant à l'école de bienfaisance de l'État, à Saint-Hubert (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	45	699	Id.
	TOTAL . . .		65,509		9		De Smidt, A.-A., surveillant de prison en disponibilité (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	41	488	39-40
	Ministère des Affaires Étrangères.				10		Frissen, N.-H., chef-surveillant de prison en disponibilité (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849).	58	1,555	50
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				11		Ault, F.-P., président de chambre à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} et 9 de celle du 25 juillet 1867).	72	8,500	83
1	Bouder de Nelsbroeck, T.-E.-M., envoyé extraordinaire et Minis- tre plénipotentiaire (art. 1, 8, 11 et 13).	65	7,500	255						
2	Beckx, J.-B.-G., consul général honoraire.	77	6,281	»						
	TOTAL . . .		13,781							

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
12	Hennuy, F.-L., greffier-adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance de Dinant (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	40	1,207	85	23	Delrue, L., greffier du tribunal de 1 ^{re} instance de Tournai (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	2,172	267
15	Moulron (A.-J.-B., surveillant de 5 ^e classe à la prison de Tournai (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	46	556	Id.	24	De Smet, greffier de la justice de paix du canton de Beveren (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,445	Id.
14	Detroz, J.-C., procureur général près la cour d'appel de Liège (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 9 de celle du 25 juillet 1867).	72	11,250	134	25	Liebrechts, C.-P., vice-président du tribunal de 1 ^{re} instance d'Anvers (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	70	6,500	Id.
15	Michel, J., chef de division à titre personnel au Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	67	4,550	Id.	26	Pappaert, H.-J., greffier du tribunal de commerce d'Alost (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	3,559	Id.
16	Schoolmeester, G.-J.-H., greffier de la justice de paix du canton de Maeseyck (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,291	136- 157	27	Tessely, J.-L., greffier de la justice de paix du canton de Beynze art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,480	Id.
17	André, P., messenger à l'administration centrale du Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	67	1,347	210	28	Van den Bussche, J.-A., greffier de la justice de paix du canton d'Arloze (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	1,277	294
18	Blondiau, E.-H., secrétaire du parquet à Neufchâteau (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	58	2,101	Id.		La pension accordée à M. Déom, J.-B.-V., pendant l'année 1896 a été portée de 602 francs à 879 francs par arrêté royal du 12 février 1897, soit une augmentation de fr.		277	
19	Albert de la Bruhèze, J.-E., commis à la prison de Gand (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	50	1,224	218		TOTAL		90,958	
20	Schuermans, H.-C.-A.-P.-G., 1 ^{er} président à la Cour d'appel de Liège (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867)	72	11,250	Id.		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
21	Wauters, C.-A.-J.-G., juge de paix du canton de Lennik-Saint-Quentin (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	66	4,857	Id.		<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>			
22	Deckers, A.-C.-V., épouse Smolders, surveillante de prison en disponibilité (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	61	356	267	1	Vigneron, A.-A.-J., surveillant à l'athénée royal de Bruxelles.	62	881	"
					2	V ^e Thomas, née Denis, E.-M.-J., économiste à la section normale primaire de l'État, à Arlon.	66	968	"
					3	Zani de Ferranti, H.-T.-M.-A.-F.-A professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	63	2,932	"
					4	Van Lint, F.-J., directeur de l'école moyenne communale de Bruxelles.	60	1,178	"

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
5	Vandenbende, F - B , regent a l'ecole moyenne de l'Etat a Waremmé	75	1,815		26	Iheatre V H , instituteur a l'ecole moyenne de l'Etat, a Laeken	65	1,010	
6	De Wilde, H L , professeur a l'ecole du genie civil annexee a l'université de Gand	76	6,000		27	M ^{me} Delyaux nee Distere, J D - L - A economé a l'ecole moyenne de l'Etat, a Bruxelles	65	1,000	"
7	Stuart Ch , professeur a l'athénée royal de Huy	70	1,095	"	28	Tuerlinckx, J - E , inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	64	565	"
8	Connet, J F J , directeur de l'ecole moyenne de l'Etat, a Waremmé	61	5,652	"	29	Pirard, J - J , inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	62	1,400	"
9	Wyers M I , prefet des études a l'athénée royal de Bruxelles	64	1,150	"	30	Maquin, L - G Q J , prefet des études a l'athénée royal et directeur de l'ecole moyenne, a Ath	58	2,401	"
10	Lamouche, F - A , instituteur a l'ecole moyenne de l'Etat, a Heurys	45	650	"	31	Even, M professeur a l'athénée royal d'Arlon	61	2,254	"
11	Collignon, D , instituteur et maitre de gymnastique a l'ecole moyenne de l'Etat, a Marche	62	1,877	"	32	Grooven, A , professeur de musique a l'athénée royal et a l'ecole moyenne de Malines	65	472	"
12	Hombenne, A J , surveillant a l'athénée royal d'Ixelles	66	817	"	33	Wernke, L - E - H , directeur a l'ecole moyenne communale de Saint-Josse ten-Node	62	590	"
13	Touaux, A G , professeur a l'athénée royal de Louvain	62	5,200	"	34	M ^{me} Ziegelée née Rysheuvels, E M - J instituteur a l'ecole d'application annexee a l'ecole normale de Liège	55	479	"
14	Gerarts, J - L - M , professeur a l'athénée royal de Hasselt	68	1,561	"	35	Van Drooghenbroeck, N - L , instituteur a l'ecole moyenne de l'Etat, a Hal	51	2,270	"
15	Peltier, J N - P , prefet des études a l'athénée royal de Huy (pension révisée)	57	2,455	"	36	Remacle, F - A , secrétaire tresorier a l'ecole moyenne de l'Etat a Dinant	67	305	"
16	Leclerc, C A , professeur a l'athénée royal de Verviers	62	1,258	"	37	M ^{lle} Parys, A , sous institutrice communale, a Anderlecht	57	3	"
17	Carolus, I - C - L , instituteur et maitre de gymnastique a l'ecole moyenne de l'Etat a Anvers	59	1,055	"	38	Druse, A M , professeur a l'ecole moyenne de l'Etat, a Mons.	64	108	"
18	Gillon, J F - A , professeur emerite de l'université de Liège	71	8,000	"	39	M ^{me} Wiser née Wachtelaer, A - D , regente a l'ecole moyenne de l'Etat, a Ixelles	45	601	"
19	V ^e Von Gal nee Judon J I P , maitresse d'étude a l'ecole normale d'institutrices, a Liège	66	700	"	40	Souze, C , regent special de langues modernes a l'ecole moyenne de Couvin	48	642	"
20	Stevens J G , professeur a l'athénée royal d'Anvers	62	2,970	"	41	M ^{lle} Bran, M , directrice de l'ecole moyenne de l'Etat pour filles, a Mons	54	1,569	"
21	Mouthuy, L I , inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	63	1,151	"	42	De Bremaecker, A P , professeur a l'athénée royal de Gand	65	2,814	"
22	Nummann dit Normann, R , professeur a l'athénée royal de Namur	65	1,580	"	43	Lohe, J F P directeur a l'observatoire royal et chargé de cours a l'université de Liège	64	6,861	"
23	Devalque, G I G , professeur emerite de l'université de Liège	71	8,000	"	44	De Bom, J - B , secrétaire tresorier de l'athénée royal et de l'ecole moyenne de l'Etat a Anvers	70	2,543	"
24	Jamar, N J , inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	62	1,028	"	45	Verhasselt, I - B , chef de division au Ministère de l'Interieur et de l'Instruction publique	68	5,907	"
25	Daxhelet N - H , prefet des études de l'athénée royal de Malines et directeur de l'ecole moyenne	68	4,874	"					

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
46	Arnould A J, instituteur à l'école moyenne de l'Etat à Gosselies	51	96		67	Wauquier, F-F, surveillant à la bibliothèque royale	65	1,208	.
47	Colard, J I-I, régent à l'école moyenne de l'Etat, à Andenne	57	626	.	68	Cardoen, J-B, huissier concierge à l'administration des archives générales du royaume	69	1,580	.
48	M ^{lle} Jacquerie, A, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Namur	48	557	.	TOTAL			155,012	
49	Libotte, M-C H L, professeur à l'athlétisme royal de Charleroi	40	1,152	.	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes				
50	Husson, J-J, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Braine le Comte	61	578	.	<i>Fonctionnaires et employés</i>				
51	Coumel, J-D, régent à l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Saint-Nicolas	44	1,128	.	1	Mohimont, M-I, chef facteur de station (art 5 et 8)	40	1,504	556- 557
52	Philippe H-J directeur à l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Soignies	58	5,440	.	2	Van Peteghem, A L, commis au chemin de fer (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	65	2,270	Id
53	M ^{lle} De Brauwere née De Brau- werc, M-H-N, institutrice à l'école moyenne de l'Etat pour filles, à Hasselt	55	501	.	3	Serville, H-I-A, facteur rural (art 5 et 8)	65	777	Id
54	Dock, G I, sténographe au Sénat	45	304	.	4	Beernaert, J-F, agréé au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	51	410	Id.
55	Bouché, F-C-I, commis à l'admi- nistration provinciale de Namur	40	795	.	5	Gilson, O, commis chef au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1)	46	1,405	Id.
56	Trepagne, Y-A-G-I, directeur à l'administration provinciale de Namur	68	4,475	.	6	Meillaert, F-A-L, facteur local (art 1, 8 et 15)	65	1,115	Id.
57	Falise, F-C, huissier-messager au Sénat	75	1,011	.	7	Spelkens, A, facteur rural (art 1 et 8)	65	802	Id.
58	De Laet D-I-I, directeur à l'ad- ministration provinciale de Na- mur	68	4,950	.	8	Calembert, C I, facteur local (art 5 et 8)	62	872	Id.
59	Henion, J-E, commis à l'admi- nistration provinciale du Luxem- bourg	45	818	.	9	Leloyaux, M I, facteur rural (art. 5 et 8)	62	798	Id.
60	Bulot, A-G I chef de bureau au commissariat du gouvernement de Louvain	45	691	.	10	Hugues A E, facteur rural (art 5 et 8)	54	726	Id.
61	Lambrechts, C, commissaire d'ar- rondissement d'Anvers	69	5,947	.	11	Fraaets, J, machiniste-adjoint à la marine (art 1, 8 et 15)	65	1,257	Id.
62	Ouverteaux, I conservateur à la bibliothèque royale	50	2,472	.	12	Duffou, J-D, facteur local (art 5 et 8)	54	896	Id.
63	V ^e Dekemper née Gisca, net- toyeuse à l'administration pro- vinciale du Brabant	75	500	.	13	Van Kelst, F, chef de station (art 1 et 8, § 1)	60	5,256	9
64	Gregoire, A J, feutier à l'admi- nistration provinciale de Namur	75	500	.	14	Comptelacq B-T chef garde (arti- cle 5, 8 et 15)	60	1,950	Id.
65	Verlonge, I-I, commis à l'admi- nistration provinciale de la Flan- dre occidentale	61	705	.	15	Mesereuw, C L, contrematre- chauffeur à la marine (art 5 et 8)	54	654	Id.
66	Piot, G-I C, archiviste général aux Archives du Royaume	80	6,750	.	16	Wantelet, P-I, facteur rural (art 5 et 8)	61	749	Id.
					17	Derenne, A-I-J facteur rural (art 5, 8 et 14)	59	500	Id.
					18	Chenot T G, sous chef de section au chemin de fer (art 5 et 8, § 1).	43	1,076	113

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du pensionneur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du pensionneur.
19	Recollecte A - H , facteur rural (art 5 et 8)	57	674	115	42	Piot, G - G , chef de bureau au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	55	2,568	115
20	van Pamel, J E - A , commis chef au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	47	1,744	Id	43	Waroquiers, C - A , commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	40	885	Id
21	Servaes, J.-P , facteur local (art 5 et 8, § 2).	50	788	Id.	44	Schwartz, N - J , percepteur des télégraphes (art 5 et 8, § 1)	60	5,156	Id.
22	Detrooz, E , commis chef au che- min de fer (art 5 et 8, § 1)	65	1,295	Id.	45	Peters, J - J , premier chef-garde (art 1, 8 et 15)	66	2,555	Id
23	Vermeersch L - T - A , commis des télégraphes (art 5 et 8, § 1)	60	2,045	Id	46	Cuelh, A - C , 1 ^{er} chef-garde (art 1 et 8).	66	2,241	Id
24	La Croix, L - A - A - L - E , receveur au chemin de fer (art 5 et 8)	55	2,150	Id	47	Basse, E - A , commis-chef au che- min de fer (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	66	5,000	Id
25	Kaisin (L - L - E , commis au che- min de fer (art 5 et 8, § 1)	48	1,501	Id	48	Fierens, C - J , 1 ^{er} chef garde (art 1, 8 et 15)	66	2,625	Id.
26	Van Triel, J - A matelot-canozier (art 1 et 8, § 2)	66	928	Id.	49	Schmit, M. - A , chef de station (art 5 et 8, § 1)	58	1,855	Id.
27	Vannisseghem, A , facteur rural (art 1 et 8, § 2)	66	758	Id	50	Heurterre, J - J , chef-facteur de station (art 5 et 8)	56	1,544	Id
28	Vidouse, J - F - J , facteur local (art 1 et 8).	66	1,626	Id	51	Gregoire, I. - J - T , agrée au che- min de fer (art 5 et 8, § 1)	59	568	Id.
29	Bauweraerts, C I , facteur local (art 5 et 8)	55	853	Id	52	Vandenberghc, H. - J , chauffeur à la Marine (art 5 et 8)	62	598	Id.
30	Santerre, J - T , facteur rural (arti- cles 5 et 8)	55	521	Id	53	Everaert, F - L , patron à la marine (art 5 et 8, § 2)	62	1,089	Id.
31	Gouveloos, A A , chef de bureau à la marine (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	66	4,700	Id.	54	Everaerts, L - J , patron-pilote (art. 5 et 8, § 2)	62	1,714	Id
32	Jacquet, J H , facteur rural (arti- cles 5 et 8)	46	441	Id	55	Van Nueten, J - T , facteur rural (art 5 et 8)	62	796	Id
33	Maertens, J - B , chef de section au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	66	5,500	Id	56	Hendon, C - J., facteur rural (art 5 et 8)	58	765	Id.
34	Leleux J - I - E , commis au che- min de fer (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	66	2,525	Id	57	François, J - B , facteur rural (art 5 et 8).	61	691	Id.
35	Penant, J L - A , chef de division au chemin de fer (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	66	4,718	Id	58	Cossé, J - J , facteur rural (art 5 et 8)	55	715	Id.
36	Stadeler, I - Q - L , chef de bureau au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	66	2,424	Id.	59	Gucrin, C - A , facteur rural (art 5 et 8)	53	662	Id.
37	Tumson, L , chef de station (arti- cles 1 a 8)	66	1,765	Id	60	Martin, F , commis auxiliaire au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	48	993	Id.
38	Denis, C - G I , chef de station (art 1 et 8, § 1)	66	1,808	Id	61	Vuytsteke, C - R - H , chef de sta- tion (art 1 et 8, § 1).	65	2,580	Id
39	Canivet, I. L H., directeur de service des postes (art 1, 8 et 17)	66	4,668	Id	62	Siraut, A , garde au chemin de fer (art 5 et 9)	45	916	Id
40	De Coninck, A - A , percepteur des postes art 1, 8 et 15)	66	4,291	Id	63	Dewulf, L - J , garde au chemin de fer (art 5 et 9).	26	357	Id
41	De Brauwere, H - F - J L , percep- teur des postes (art 1 et 8).	65	4,558	Id.	64	Cavenaille, C - L - C , commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	45	1,016	193- 194
					65	Pinson, C - L , pilote (art. 5 et 8).	41	927	Id.
					66	Martinet, L - J , sous-percepteur des postes (art. 3, 8, § 1, et 14)	63	300	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur
67	Demoulin J -J -F , facteur de station (art 1, 8 et 15)	65	1,500	193-194	92	Sondag, P , facteur rural (art 5 et 8, § 2)	56	625	291-292
68	Delbauf, M -J , chef-facteur de station (art 5 et 8, § 1)	56	1,225	Id.	95	Fichefet, G -J , chef-garde (art 5 et 9)	59	1,650	Id.
69	Mans, J -H , chef-garde (art 5, 9 et 14)	56	1,950	Id.	94	Lamont, A -E , garde au chemin de fer (art 5 et 9)	52	650	Id.
70	Rasqum, L , facteur local (art 5 et 8).	62	968	Id.	95	Lardot, P.-J garde au chemin de fer (art 5 et 8)	49	872	Id.
71	Parys, A -T , facteur local (art 5 et 8)	61	979	Id.	96	Boudart, L , messenger au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	64	734	Id.
72	Thumas, P.-J , facteur rural (art 5 et 8)	59	785	Id.	97	Stevens, F facteur local (art 5 et 8)	57	951	Id.
73	Rondoe, I , facteur local (art 5 et 8)	58	876	Id.	98	Theisman, J.-P F , facteur rural (art 5 et 1)	52	397	Id.
74	Tonnay, N.-J , facteur rural (art 5 et 8)	55	685	Id.	99	Populaire, F -J , facteur rural (art 1, 8 et 15)	65	820	Id.
75	Dalechamp, J -J , facteur rural (art 5 et 8)	46	449	Id.	100	Mesmaeker, J -B , facteur local (art. 5 et 8)	55	911	Id.
76	Malchar, I -J , facteur rural (art 5 et 8)	45	428	Id.	101	Mulders, G , chef garde (art. 5 et 9)	55	1,794	Id.
77	Bronchart, F , chef garde (art 5 et 8).	61	1,773	Id.	102	Moriau, D -J , facteur rural (art 5 et 9)	55	753	Id.
78	Waeghe, F., matelot sauveteur (art. 5 et 8)	68	168	201-202	103	Goormans, A , facteur local (art 5 et 8)	52	855	Id.
79	Mouton, F., receveur au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	46	1,480	Id.	104	Cerfontaine J., facteur rural (art 5 et 8)	61	774	Id.
80	Haulet, C.-J , contrôleur au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	65	5,789	Id.	105	Gnot, C.-J , facteur local (art 5 et 8).	54	904	Id.
81	Theunen, E -J , commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	50	1,586	Id.	106	Bisqueret, H -P , facteur local (art 5 et 8)	53	905	Id.
82	Willaert, J -P -F., chef de dépôt principal au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	65	5,666	Id.	107	Martin, E -J -H , facteur rural (art 5 et 8)	45	406	Id.
83	Wouters, F -X J -H , chef garde (art 5 et 8).	67	1,755	Id.	108	Scarcez, J J , facteur de station (art 1 et 8, § 1)	65	919	Id.
84	D'hont, F.-J -C , pilote (art 5 et 8)	53	1,587	Id.	109	Van de Walle, B., Facteur de station (art 5, 8, § 2).	51	827	Id.
85	Block, C.-L -V , patron -pilote (art 5 et 8)	51	2,050	Id.	110	Bidaire, J B A., chef-garde (art 5 et 9)	46	1,255	Id.
86	Gillard, L -G , facteur de station (art 5 et 8, § 1)	51	994	Id.	111	Hayot, A J , facteur rural (art 5 et 8)	58	814	Id.
87	Maes, D -A., pilote (art 5 et 8).	47	1,518	Id.	112	Defraene, J -J , commis au chemin de fer (art 5 et 8)	60	1,598	Id.
88	Barbier, L -J , facteur rural (art 5 et 8)	64	820	Id.	113	Paquay, L -V , agréé au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	53	770	Id.
89	Blaise, A -F , facteur rural (art 5 et 8)	59	712	Id.	114	Van Waesberge, C -A , garde au chemin de fer (art 5 et 9)	29	356	Id.
90	Sennécharles F , facteur des postes (art 5 et 8).	52	686	Id.	115	Sangler, F O , facteur local (art 5 et 8).	54	986	Id.
91	Journé, J -B , commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	61	1,580	Id.	116	Deflandre, C -J , facteur rural (art 5 et 8)	59	580	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
117	Botman, P.-J., huissier au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	74	1,469	291- 292	143	Tettelin, D., commandant dans la marine (art. 5 et 8).	65	2,575	291- 292
118	Bazelle, P.-L., chef-garde (art. 5, 8 et 15).	61	1,950	Id.	144	Lejeune, H.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8).	58	2,021	317
119	Lisfranc, H., chef de station (art. 5 et 8, § 1).	59	2,164	Id.	145	Martinot, A.-J., percepteur des postes (art. 1, 8 et 15).	65	2,215	Id.
120	Haelters, C.-L., facteur rural (art. 5 et 8).	61	757	Id.	146	Campus, A.-N.-A., commis des télégraphes (art. 5 et 8, § 1).	48	1,226	Id.
121	Calande (L.-J.), commis des postes (art. 5 et 8, § 1).	46	1,104	Id.	147	Crets, S.-J.-C., commis au chemin de fer (art. 5 et 8)	45	1,251	Id.
122	Placklé, J.-B., facteur de station (art. 5 et 8, § 1).	45	742	Id.	148	De Groote, H., facteur rural (art. 1 et 8, § 2)	65	748	Id.
125	Loncke, D.-T., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	71	325	Id.	149	Verstraete, J.-L., facteur des postes (art. 1, 8 et 15)	65	1,050	Id.
124	Sesée, J.-C., pilote (art. 5, 8 et 15).	61	1,875	Id.	150	Gondry, J.-B., facteur local (art. 5 et 8).	58	996	Id.
125	Bordon, C.-E., pilote (art. 5 et 8).	55	1,580	Id.	151	Roscam, G., facteur local (art. 5 et 8).	44	595	Id.
126	Druyve, H.-A., pilote (art. 5 et 8).	52	1,529	Id.	152	De Bruyne, P.-J., facteur rural (art. 5 et 8)	44	428	Id.
127	Dossaer, P.-J., pilote (art. 5 et 8, § 2).	51	1,412	Id.	153	Jacquet, E.-C., facteur local (art. 5 et 9).	52	941	Id.
128	Claussin, A., facteur rural (art. 5 et 8).	65	755	Id.	154	Pollaris, P.-F., facteur rural (art. 5 et 8).	55	580	Id.
129	Smitsmans, E.-F.-L., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	55	1,452	Id.	155	Fontaine, N.-E., facteur des postes (art. 5 et 8).	51	509	Id.
150	Lauwereins, E.-E., pilote (art. 5, 8 et 15).	60	1,875	Id.	156	Gysens, L., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	66	846	Id.
151	Gobart, J.-M., machiniste-adjoint à la marine (art. 5, 8 et 15).	61	1,257	Id.	157	Heldenstein, G.-L., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	3,750	Id.
152	De Bruyn, J.-F., facteur local (art. 5 et 8).	60	908	Id.	158	Marc, F.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	62	1,849	Id.
153	Campers, P., facteur local (art. 5 et 8).	61	767	Id.	159	Vandewoestyne, E.-P., inspecteur des télégraphes (art. 5 et 8, § 1).	55	5,195	Id.
154	Dirickx, A.-A., facteur rural (art. 1 et 8, § 2 et 15).	65	825	Id.	160	François, J.-H., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	41	896	Id.
155	Melardy, E.-A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	48	552	Id.	161	Detroux, P.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	67	1,547	Id.
156	Hacken, J.-T., facteur rural (art. 5 et 8).	54	601	Id.	162	Basse, P., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	42	971	Id.
157	Louis, A.-J.-B., facteur local (art. 5 et 8).	57	951	Id.	165	Derème, J.J., chef-garde (art. 5 et 8).	65	1,351	Id.
158	Guilleaume, E., facteur local (art. 5 et 9).	59	595	Id.	164	Steemans, J.-E., facteur rural (art. 1, 8 et 15).	65	797	Id.
159	Montulet, J., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	58	500	Id.	165	Capelle, A.-J., facteur local (art. 5 et 8).	55	715	Id.
140	Pratz, N., commis au chemin de fer (art. 5, 8 et 15).	64	2,295	Id.	166	De Bonte, F.-A., facteur local (art. 5 et 8)	41	854	Id.
141	Lowart, J.-F.-J., garde au chemin de fer (art. 5 et 8)	48	920	Id.					
142	Timmerman, L.-F., matelot-sauve- teur (art. 5 et 8, §§ 2 et 15)	62	261	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro de titulaire.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du titulaire.
167	Jeumotte, J.-B., commis des postes (art. 5 et 8, § 1).	54	405	517	18	Renard, M.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	57	350	177
168	Blanpain, A.-L., commis des télé- graphes (art. 1 et 8, § 1).	66	2,155	Id.	19	Bertrand, C.-E., inspecteur des eaux et forêts (art. 1 et 8).	67	4,225	Id.
	TOTAL fr.		222,618		20	Decler, X.-J., aide éclusier (art. 1 et 8).	70	650	Id.
					21	Mengal, P., inspecteur des eaux et forêts (art. 5 et 8).	64	5,485	256
					22	Lamy, N.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	75	125	Id.
					25	Gries, T., garde forestier (art. 1 et 8).	65	960	Id.
	Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.				24	Plein, N., surveillant de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8)	65	1,501	Id.
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				25	Parqui, C., pontier (art. 5 et 8)	52	452	Id.
1	Leduc, J.-A., surveillant de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8)	65	2,140	4-5	26	Cocu, A.-J., garde souterrain (art. 5 et 8).	62	540	Id.
2	Danne, L.-J., garde brigadier forestier (art. 1, 8 et 15).	68	707	Id.	27	Platteel, F.-J.-D., chef de copie au conservatoire royal de Bru- xelles (art. 1 et 8)	66	1,655	Id.
3	Charlier, F., garde forestier (art. 1, 8 et 15)	65	579	Id.	28	Jacques, J.-B.-J., éclusier receveur (art. 5 et 8)	58	658	551
4	Heymans, H., concierge à l'école de médecine vétérinaire de l'Etat (art. 5 et 8).	41	558	Id.	29	Van Meroy, J.-B., garde forestier (art. 1 et 8)	65	114	Id.
5	Havelange, L.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	68	515	Id.	30	De Cooman, A., éclusier receveur (art. 1 et 8).	65	1,039	Id.
6	Wauters, E., éclusier receveur (art. 1, 8 et 15).	72	1,118	Id.	31	Wieme, F., éclusier receveur (art. 1 et 8).	67	1,158	Id.
7	Jacobs, J.-C., médecin à l'école de médecine vétérinaire de l'Etat (art. 1 et 8).	75	525	Id.	32	Dalcq, P.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	70	406	Id.
8	Colinet, P.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	68	478	Id.		TOTAL	30,610		
9	Rombouts, P.-F., secrétaire de l'Académie royale des Beaux- Arts d'Anvers (art. 1 et 8).	85	2,041	Id.					
10	Pousset, L.-H., éclusier receveur (art. 5 et 8).	65	358	177					
11	Wuyts, L., garde canal (art. 1 et 8).	75	748	Id.		Ministère de la Guerre.			
12	Holoye, F., brigadier forestier (art. 1, 8 et 15)	68	650	Id.		<i>Fonctionnaires et employés civils.</i>			
13	Defresne, J.-G., garde brigadier forestier (art. 1 et 8).	67	558	Id.	1	Fraigneux, H.-J.-M., chef de bu- reau à l'administration centrale.	50	2,358	
14	Roberty, M., éclusier (art. 1 et 8).	71	763	Id.					
15	Lorant, P.-J., éclusier receveur (art. 5 et 8).	61	750	Id.		Ministère des Finances.			
16	Meunier, A.-J., garde brigadier forestier (art. 1, 8 et 15).	69	660	Id.		<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
17	Gantier, L.-J., messenger à la direction des ponts et chaussées (art. 1 et 8)	66	788	Id.	1	Delcourt, L.-J., brigadier des dou- anes (art. 1, 8 et 15)	65	1,171	30
					2	Botson, F., receveur des contribu- tions (art. 15).	68	2,511	363- 364

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
3	Duviviez, R-J, commis des accises (art 15).	65	1,262	563-564	27	Nicolas, G, préposé des douanes (art 14).	37	300	50
4	Colson, R., lieutenant des douanes (art 15)	60	2,201	Id.	28	Duquesne, A-H, commis aux écritures (art 14).	65	1,660	Id.
5	Machiels, P, lieutenant des douanes (art 15)	59	1,806	Id.	29	Willemsens, C-J., brigadier des douanes (art 14).	47	703	Id.
6	Dierkens, L-Ch., sous-lieutenant des douanes (art. 15)	61	1,474	Id.	50	M ^{me} Maes, F-Th-H., veuve de Coomans, J-B-N, ancien Représentant.	41	5,000	52
7	Tilman, A.-F-J, brigadier des douanes (art. 15, 5 et 9)	64	1,200	Id.	51	Alleweireldt, E.-S., préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	621	70
8	Rousseuw, P.-J, brigadier des douanes (art 15)	64	1,175	Id.	52	Déome, J.-J-G, directeur des contributions, (art 1, 8 et 15).	70	6,000	Id
9	Debot G-E, brigadier des douanes (art 15).	57	1,068	Id.	53	Legros, J A-G -E., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15)	67	5,064	Id.
10	Illegems, M. F-L, receveur des contributions (art 15)	57	1,668	Id.	54	Vancaster dit Van Gaster, H-L, commis aux écritures (art 5 et 8)	60	1,802	Id.
11	Paques, J-J, sous-chef de bureau au ministère (art. 15).	67	2,737	Id.	55	Poncet, A.-H-J, brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,100	Id.
12	Canivet, T-J, receveur des douanes (art 15)	71	5,062	346	56	Meulepas, L-L, préposé des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	855	Id.
13	Guilbeau dit Guilbau, H-E, receveur des douanes (art. 15)	71	4,309	Id.	57	Decocq dit Decock, A., préposé des douanes (art 5 et 8)	54	613	Id.
14	Richard, J-V, brigadier des douanes (art 15)	60	981	Id.	58	Van Impe, J-E, receveur des accises (art 5 et 8).	64	4,951	Id.
15	Lavrys, P-J., préposé des douanes (art. 15).	65	823	Id	59	Bernard, J-F., lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	68	1,812	Id.
16	Body, L, lieutenant des douanes (art 15).	58	1,454	Id.	40	Conrardy, J-P., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	52	644	Id
17	Lejeune, C-A., receveur des contributions (art 15)	67	5,961	50	41	Delcroix, F-N-I, brigadier des douanes (art 5 et 8)	63	1,181	244
18	Gaucet, L-F, receveur des contributions (art 15)	65	2,222	Id.	42	Wittamer, J. E. sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	46	579	70
19	Bregentzer, J-P-P., conservateur des hypothèques (art 15)	68	5,250	Id.	45	Van Belle, J-B, receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	68	4,394	95
20	Lassine, H-H-J, receveur des contributions (art 15)	65	4,843	Id	44	Thiry, I-N-J-F, sous-lieutenant des douanes (art 5 et 8).	61	1,478	Id.
21	Clays, P-F, sous-brigadier des douanes (art. 15)	65	860	Id	45	Clinckx, J.-J, préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	66	857	Id
22	Bourgeois, H-J-C, commis des accises (art. 13)	59	1,221	Id.	46	Tessely, J.-J, préposé des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	857	Id.
23	Meckelink, I., préposé des douanes (art 15)	57	731	Id.	47	Ferlinck, B, préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	65	857	Id.
24	Aigret, E.-G, sous brigadier des douanes (art 15)	47	606	Id.	48	Vandenberghe, D-I, préposé des douanes (art 5, 8 et 13)	64	857	Id.
25	Libert, H J, préposé des douanes (art. 15).	50	537	Id.	49	Remacle, S-L, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	62	1,170	151-152
26	Stoefs, L, préposé des douanes (art 15)	54	531	Id.	50	Colin, C-A., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	62	1,288	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur
51	Poussart, L - J , brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	66	1,171	151-152	74	de Vreese, L - B , préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	65	861	244
52	Remy, C , brigadier des douanes (art 5 et 8)	57	1,166	Id.	75	Gillis, A , receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	70	2,745	Id.
53	Haasen dit Haazen, J M. sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	65	910	Id.	76	Mauroy, P P-J , brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	66	1,186	Id.
54	Pierard, F -J brigadier des douanes (art 5 et 8)	62	905	Id.	77	Verhulst, J F , vérificateur des douanes (art 5 et 8)	62	2,427	Id.
55	Paumen, C -H , préposé des douanes (art 5 et 8)	64	814	Id.	78	Vanlennimeel, C , préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	62	861	Id.
56	Dardenne V. , préposé des douanes (art. 5 et 8)	48	559	Id.	79	Vagenhende, C -L , brigadier des douanes (art. 5 et 8)	60	1,151	Id.
57	Bigare, A -L , préposé des douanes (art 5 et 8)	54	497	Id.	80	Henry, J -L , verificateur de l'enregistrement (art 1 et 8)	65	3,460	Id.
58	Feller, I E , préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	60	843	Id.	81	Michel, H -I , sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	52	655	Id.
59	Buschman, P -J , brigadier des douanes (art 1 et 8)	66	1,159	Id.	82	Grodent, D , préposé des douanes (art 5 et 8)	52	506	Id.
60	Noel C L H sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	56	779	Id.	85	Potier P J, lieutenant des douanes (art 1 8 et 15)	66	1,612	Id.
61	Guilleman, H -C , prepose des douanes (art 5 et 8)	45	481	Id.	84	Van Moore, C -L , receveur des contributions (art 5 et 8)	60	2,114	284-285
62	Nizet, A -L -J , préposé des douanes (art 5 et 8)	51	628	Id.	85	Timmermans J préposé des douanes (art 5 et 8)	57	900	Id.
63	Verhoeven, A , sous-lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,478	157	86	Coulier, P -J , sous brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	942	Id.
64	De Bruyn, P J , huisser au Ministère des Finances (art 5 et 8)	47	625	Id.	87	Petit, E , receveur des contributions (art 5 et 8)	57	1,855	Id.
65	Bodeux, C -A , préposé des douanes (art 5 et 8)	58	744	Id.	88	De faeye, P., préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	67	861	Id.
66	Denoncin, J -C , préposé des douanes (art 5, 8 et les lois des 16 mai 1876, 31 mars 1884 et 8 avril 1884)	55	162	Id.	89	Beken L , préposé des douanes (art 1 et)	66	842	Id.
67	Demense, A -F -D conservateur des hypothèques (art 1 8 et 15)	68	5,250	Id.	90	Fonteyne, E L , receveur des contributions (art 5 et 8)	58	1,457	Id.
68	Goderus E D receveur des contributions (art 1 et 8)	65	4,921	Id.	91	Claessens, A J T , commis des accises (art 5 et 9)	56	1,107	Id.
69	Botteman, C , receveur des contributions (art 5 et 8)	60	2,899	244	92	Bertrand, C -J receveur de l'enregistrement (art 1 et 8)	65	5,310	514
70	Gillis, J B , receveur des douanes (art 1, 8 et 15)	67	5,965	Id.	95	Allaert, H E , brigadier des douanes (art 1 et 8).	60	1,094	253
71	Motte, F -J., sous-contrôleur des accises (art 5, 8 et 15)	62	1,977	Id.	94	Pirlet, F -E -J , brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	66	1,188	284-285
72	Devaux, J , lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	70	1,987	Id.	95	Leloup N -J H sous lieutenant des douanes (art 5, 8 et 15)	64	1,481	Id.
73	Bailly, S A -J , receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	69	5,189	Id.	96	Ros, C -P , lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,987	Id.
					97	Demarche, C H , commis aux écritures (art 5 et 8)	51	893	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DE S PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.
98	Sterpin, A-A, conservateur des hypothèques (art 1, 8 et 15)	68	5,250	284- 285		Cour des Comptes.			
99	Semal, L-G, receveur des contri- butions (art 1, 8 et 15)	45	4,409	314		<i>Fonctionnaires et employés</i>			
100	Denis, J-B, receveur des contri- butions (art 1 8 et 15)	60	1,525	Id.	1	Van Haecke chef de division a la Cour des Comptes	66	5,811	
101	Van Landschoot, E V, préposé des douanes (art 5 et 8)	47	542	Id.	2	Piron, huissier à la Cour des Comptes	61	1,444	
102	Verloock, A, préposé des douanes (art. 5 et 8)	57	625	Id.		TOTAL		5,255	
103	Porte, T, sous-brigadier des doua- nes (art 5 et 8)	64	930	Id.					
104	Vermander, P-J, commis aux accises (art 1 et 8)	66	1,059	Id.		Ministère de la Justice.			
105	Simoens, I-J A, brigadier des douanes (art 5 et 8)	60	1,150	Id.	1	Crerner, P J, desservant a Vaux- lez-Rosieres (art 20, 21, 22 et 40 de loi du 21 juillet 1844)	71	1,125	282
106	Wery, G, commis des accises (art 1 et 8)	89	1,210	Id.	2	Dontinge, P, desservant à Be- lange (art 12 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	56	1,072	Id
107	Doumen, M, préposé des douanes (art. 5, 8 et 13)	61	865	355	3	Lestaris, H-C, desservant a Irchonwelz (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	71	1,100	Id.
108	Somville, J-J, receveur des contri- butions (art 1, 8 et 15)	66	2,198	314	4	Pete, L curé de 2 ^e classe a Merbes le Château (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	65	1,500	Id
109	Pirson, F-S, sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	58	904	Id	5	Dehareng, A - J, desservant a Thines (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	71	1,121	306
110	Wilkin, A-J, sous contrôleur des accises (art 5 et 8)	56	1,720	Id.	6	Essers, G, desservant à Donck (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,200	Id
111	Durot, P J., receveur des contri- butions (art 1, 8 et 15).	66	2,786	Id	7	Govers, J-B, curé de 2 ^e classe a Eeckeren (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	66	1,500	Id
112	Ribaucourt, J-P -A, receveur des contributions (art 5 et 8)	63	2,045	355	8	Van Meensel, L, desservant a Schoolen (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	72	1,150	Id
113	Matthys, F -E, brigadier des douanes (art 5, 8 et 13)	65	1 192	Id	9	Roelands L, chapelain a Puyvelde (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	68	700	Id
114	Croo, H -B, préposé des douanes (art 5 et 8)	59	740	Id	10	Bourgeois, F J, desservant à Velle- reille le Braveux (Art 20 21 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	78	1,200	282
115	Vermeesch, L, préposé des doua- nes (art 1, 8 et 15)	65	865	Id.	11	Blaiss H C A, de servant à Froid- thier (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	76	1 200	341
116	Ninove, L J, préposé des douanes (art 5 et 8)	48	388	Id	12	Boever, J-P desservant à Ber- togne (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	68	1,100	Id.
117	Vandelannoite, C J J receveur des contributions (art 1 et 8)	69	2,191	Id.	13	Colaax, J-J, desservant a Anloy (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	70	1,115	314
118	Galliaerd, J-B L brigadier des douanes (art 5 et 8)	54	1,052	Id.					
119	Schadeck, F -J, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	64	1,010	17-18					
	TOTAL		205,587						

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
14	Debien, C.-P.-C.-J.-A., vicaire à Anseghem (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	44	342	514	31	Derenne, A.-J., desservant à Ham-sur-Sambre (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	55	604	50
15	Delacollette, J., desservant à Cetturu (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844). Pension éteinte par suite de révision.	75	1,175	50	52	Hermans, L.-G., desservant à Tronchiennes (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	56	580	Id.
16	De Roubaix, C.-P., desservant à Ottergem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	1,100	541	53	Somers, G.-C., desservant à Pulderbosch (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	1,100	Id.
17	Gillet, J.-J., desservant à Bièvre (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	74	1,106	Id.	54	Spitaels, C., desservant à Arbres (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,165	Id.
18	Legéin, C.-E., vicaire à Ouckene (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	58	408	Id.	55	Vanpansewinkel, J., vicaire à Moll (art. 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	50	380	Id.
19	Remy, J.-L., vicaire général à Namur (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	3,200	Id.	56	Wavreil, A., desservant à Bellefontaine-lez-Étalle (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	80	1,200	Id.
20	Renard, F.-J., desservant à Avin (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	64	974	Id.	57	Jacob, J.-N., desservant à Herbeumont (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	64	1,047	83
21	Vanlerostyne, A.-B., vicaire à Waerschoot (art. 12, 20, 23, 24, 40 et 42 de la loi du 21 juillet 1844).	41	521	Id.	58	Vanwelden, C.-M.-D., vicaire à Gand (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	40	321	Id.
22	Hochet, J.-J., desservant à Ouffet (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	74	1,188	10	59	Forget, J.-J., desservant à Les Hayons (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,200	Id.
23	Procès, C.-J., desservant à Ligny (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	52	604	Id.	40	Levêque, F.-J., desservant à Saint-Yaast (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	55	591	Id.
24	Wilmet, C.-J., desservant à Kemexhe (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	59	640	Id.	41	Boucher, F.-J., desservant à Lamontzée (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	61	771	107
25	Franck, J.-P.-N., desservant à Opwyck (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	56	602	545	42	Daulmerie, F., desservant à Elouges (Monceau) (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	77	1,200	Id.
26	Dubrunfant, H.-J., curé de 2 ^e classe à Senefé (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	1,505	541	45	Lauwereys, J.-F., vicaire à Boisschot (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	47	570	Id.
27	Crocq, J.-B.-J.-D., desservant à Arc-Ainières (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	71	1,138	10	44	Bruaux, E.-L.-J., desservant à Mellet (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	1,100	Id.
28	Salmons, J.-B., desservant à Herstal (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	1,100	Id.	45	Quinaux, C.-J., desservant à Leffe (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,200	134
29	Berckmans, G., desservant à Bruges (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	1,100	50	46	Masseaux, A.-J., desservant à Pontillas (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	42	521	Id.
30	Braconnier, E., desservant à Ragnics (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	1,100	Id.	47	Silvercrux, P.-F., desservant à Leefdael (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	78	1,200	Id.
					48	Verherstraeten, J.-C., desservant à Wilmarndonck (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	1,100	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
49	Demarest, A -J -E, desservant a Massul (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	55	677	107	66	Grietens, L -C, secrétaire de l'ar- chevêché de Malines (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	65	1,500	218
50	Cambier J M, desservant à Vynckt (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	70	1,115	210	67	Wany, J -L, desservant a Auby (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	72	1,145	294
51	De Sutter, P, desservant à Baerle sous-Tronc'hennes (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	75	1,166	Id.	68	Peremans, L, desservant à Malaise (art 12, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 10 de la loi du 31 mars 1884).	64	922	Id.
52	Lapraye, F, chapelain à Blaimont (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	66	446	Id.	69	Willot C J, desservant à Flémalle Haute (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	69	1,100	Id.
53	Lefebvre, G -J, desservant à Davri- disse (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	69	1,100	Id.	70	Galand, F -H -J, desservant a Grand Han (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	46	571	310
54	Pêche, A, desservant a Waulsort (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	54	678	Id.	71	Delacolette, J, desservant à Let- turu (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844) Pension nouvelle	75	1,175	.
55	Pirard, J -J, desservant à Pessonx (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	66	1,100	Id.	TOTAL .			75,623	
56	Vandaele, A I, desservant a Hout- hulst (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	59	678	Id.	Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique				
57	Boufflette L J, desservant a Xhen- dremael (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	75	1,200	218	<i>Professeurs et instituteurs communaux</i>				
58	Galle A, curé de 2 ^e classe a Notre- Dame de Pamele, à Audenarde (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	78	1,600	Id.	1	Conings, A -T	50	922	.
59	Minten, D, desservant à Sichem (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	66	1,100	Id.	2	M ^{me} Carlon née Wilhelm, C.-T . . .	39	227	.
60	Scherpereel E -D, desservant a Lampernisse (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	80	1,200	Id.	3	M ^{me} De Laesemakers nee Steen- haut, J	48	995	.
61	Beuckeleers, J -F, desservant à Kieseghem (art 12, 20, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	69	910	256- 257	4	M ^{me} Neeckx nee Van den Dungen, M -E	59	75	.
62	Ilnse, E -J, desservant à Franclit- mont (art 20, 21, 22 et 40 de de la loi du 21 juillet 1844)	71	1,125	Id.	5	M ^{me} Demol née Geets, C.	44	991	.
63	Ballings, H, desservant a Dilsen (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	74	1,181	Id.	6	Vanderspeeten, J	61	1,187	.
64	Deneubourg, J -B, chanoine de la cathédrale de Tournai (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	70	2,000	Id.	7	M ^{lle} Myncke, M -A	39	574	.
65	Verburgt, P -F, curé de 2 ^e classe à Nazareth (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	1,511	Id.	8	M ^{me} Vandervoodt née De Hoon, F -A.	38	559	.
					9	M ^{me} Van Raemdonck nee Dubois, V -A -M	52	307	.
					10	M ^{me} Van Hylte née Terlynck, A -A -M	51	1,512	.
					11	M ^{me} Verhaeghe née Waterschoot, J -S.	56	1,326	.
					12	Robberecht, A	69	1,538	.
					13	M ^{lle} Huguet, M -C.	39	324	.
					14	Lucas, J -B.	57	1,007	.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
15	Van Lint, F.-J.	60	5,822	»	51	Vermeire, E	44	650	»
16	Isebaert, J.-H.	65	1,956	°	52	M ^{me} Rongé née Marchal, M -R . .	52	175	»
17	M ^{me} Mahaut née Breyre, M.-E.-L.	55	1,485	°	53	M ^{me} Dusart née Moreau, P.-M.-J	65	877	»
18	Destokai, H.-T.-J.	55	1,745	°	54	Masset, H.-J	49	812	°
19	M ^{me} Istaas née Damseaux, M.-V. .	44	598	°	55	Adam, L.-J.-O.	57	1,851	°
20	M ^{me} Livin née Catoire, C.-L.-C. .	57	1,429	°	56	Peltier, J.-N.-P.	57	1,962	°
21	M ^{lle} Muschart, A.-T.-L.	62	1,666	°	57	Mignon, C.	59	1,461	°
22	Van Lil, J.-A.	59	1,417	°	58	Leclere, C.-A	62	1,554	°
25	Radoux, J.-B.	59	658	°	59	Carolus, J.-C.-L.	59	244	°
24	M ^{me} Reckers née Lepreux, L.-A. .	64	1,698	°	60	M ^{me} Delcampe née Delatour, M.-J	51	1,027	°
25	Smets, J.-B.	77	452	°	61	M ^{me} Leclercqz, I.-E.-C.	54	902	°
26	Pirolte, O.	56	1,047	°	62	Verbaere, C.-R.-J.	45	571	°
27	M ^{me} V ^e Delvaux née Féris, P.H J	61	2,150	°	63	M ^{me} Lefever née Beekman, M. .	45	751	°
28	Facq, J.-H.	41	671	°	64	M ^{me} Mouton née Borbouse, F.-J.	52	505	°
29	Ceuleers, M.-R	41	706	°	65	Loriaux, A.-G.	62	1,700	°
50	De Cock, B. C.	57	2,495	°	66	Gerarts, J.-E.-M.	68	1,052	°
51	Stuart, C.	70	25	°	67	Zuyten, C.-A.-E.-L.	68	1,020	°
52	Counet, J.-F.-J.	61	175	°	68	Antoine, J.-M.-A.	56	1,508	°
53	Wyers, M.-J.	64	850	°	69	Stevens, J.-G	62	906	°
54	Meseure, M.-G.	45	1,047	°	70	M ^{me} Galichet née Faes, L.	40	544	°
55	M ^{lle} Thomas, D.-J.-J	43	468	°	71	Noël, C.-J	41	547	°
56	D'hooge, L.-J.	60	1,950	°	72	M ^{me} Colson née Spadin, J.-P. . .	61	1,788	°
57	Marchand, F.-A.-L.	52	1,178	°	73	Nouthuy, L.-J.	62	1,554	°
58	M ^{me} Vandecan née Rasquin, M.-H	55	1,250	°	74	M ^{me} Vanderstraeten née De Bodt, P.-V.	47	908	°
59	Wanters, F.-H.	64	1,906	°	75	Jamar, N.-J.	62	1,518	°
40	Debal, A.-E.	57	325	°	76	Daxhelet, N.-H.	65	116	°
41	M ^{me} Jaumotte née Hoyois, M . .	42	757	°	77	Théâtre, V.-H	65	485	°
42	Abraham, M.-L.-A.	52	1,549	°	78	Lambert, A.-J.	54	969	°
43	M ^{me} Brachot née Cortvriendt, M.-T.	55	561	°	79	Pattyn, B.	47	950	°
44	Lamouche, T.-A.	45	288	°	80	Mees, L.	48	785	°
45	Pirel, D.-J.	52	1,565	°	81	M ^{me} Votion née Lemaitre, P.-A.-G.	62	475	°
46	Collignon, D.	62	240	°	82	M ^{lle} Thiran, M.-J.	48	823	°
47	Feltesso, L.-J. B.	57	1,295	°	83	Tuerlinckx, J.-F.	64	1,454	°
48	Blanmailland, F.-J.	57	1,775	°	84	Pirard, J.-J.	62	1,146	°
49	De Pauw, J.-J.	59	1,350	°	85	M ^{me} Romain née Dam, L.-V.-J. .	41	665	°
50	Roland, D.	55	1,100	°	86	Slegers, A.-J.	40	320	°

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
87	M ^{me} Van Aken née Borgeys, M.-J.	69	280	"	122	M ^{lle} Karen, A.-A.-M.	53	542	"
88	Davignon, H.-J.	47	1,250	"	123	Géva, P.-E.	52	748	"
89	Demaret, F.-J.	55	1,054	"	124	M ^{me} Aerts née Segers, M.-E.	40	75	"
90	Collart, P.-J.-A.	57	1,551	"	125	M ^{me} Berg née Rombaux, J.-F.	52	1,150	"
91	M ^{me} Leunens née Pallemarts, J.	50	277	"	126	M ^{me} Wiser née Wachtelaer, A.-D.	45	434	"
92	M ^{me} Carette née Renson hodru huben, A.-C.-H.	40	402	"	127	Welvaert, T.-F.	61	955	"
93	Maquin, L.-G.-Q.-J.	58	2,509	"	128	Hennau, A.-J.	52	2,401	"
94	Luc, J.-N.-L.	57	506	"	129	Brasseur, E.-J.	45	852	"
95	M ^{lle} Duchenne, M.-T.-E.	46	1,050	"	150	Collinet, C.-J.	59	1,117	"
96	Rogé, C.-B.	69	600	"	151	Chaulerlot, P.-V.	57	2,840	"
97	Mabaut, E.-J.	51	1,704	"	152	Delvigne, V.-A.	50	1,242	"
98	Bogaert, H.-C.-P.	53	299	"	155	De Ruyscher, C.	61	1,817	"
99	M ^{me} Debroux née Rasquin, M.-J.	49	954	"	154	M ^{lle} Baillicux, M.-A.	49	527	"
100	Goffin, H.-L.-J.	65	2,285	"	155	Cheppe, A.	55	1,561	"
101	Even, M.	61	1,162	"	130	Schadeck, F.-J.	66	166	"
102	Grosven, A.	65	452	"	157	Nigeal, T.	45	708	"
103	Wernke, L.-E.-H.	62	5,410	"	158	De Morenhoven, D.	70	560	"
104	M ^{me} Ziegelé née Rysheuvels, S.-M.-J.	55	44	"	159	M ^{me} Dubois née Baudon, M.-J.	57	656	"
105	Van Drooghenbroeck, N.-E.	51	401	"	140	Jacob, O.-J.-H.	52	206	"
106	Coussens, C.	41	602	"	141	Laurent, O.-J.	65	2,115	"
107	Remacle, V.-A.	67	554	"	142	M ^{lle} Terroir, D.	47	107	"
108	Jordens, P.-J.-E.	58	861	"	143	M ^{me} Sühs, A.-L.-E.	42	846	"
109	M ^{lle} Parys, A.	37	585	"	144	Adam, J.	57	785	"
110	M ^{me} Gruber, M.-A.	41	537	"	145	Moreau, J.-D.	62	706	"
111	M ^{me} Tordoir née Hayet, V.-A.	57	100	"	146	Bourdeaux, R.-M.-C.	45	597	"
112	M ^{lle} Peclers, J.-L.	71	2,173	"	147	Defrenne, J.	60	1,406	"
113	Danse, A.-M.	68	1,789	"	148	M ^{me} Block née Bastiaensen, F.-M.	43	975	"
114	Corroy, J.-B.	54	1,020	"	149	Guiot, H.	57	646	"
115	Fremault, D.-A.-R.	50	1,570	"	150	Vanderauwera, R.-E.	56	2,718	"
116	M ^{me} Pollet née Gilmet, L.-S.	63	1,078	"	151	M ^{lle} Bran, M.	54	487	"
117	M ^{me} V. Vanden Weghe née Cappon, T.-P.	67	100	"	152	M ^{lle} Gruber, P.-L.	39	440	"
118	Herbillon, T.-J.-P.	58	1,874	"	153	Thomas, L.-H.-J.-G.	53	430	"
119	Vande Vyver, C.-S.	43	395	"	154	M ^{me} Vandernoot née Pontus, M.-T.-J.-V.	53	515	"
120	Drossart, O.-J.	37	472	"	155	Maistrioux, A.-V.	52	1,270	"
121	Goffin, D.	61	1,381	"	156	M ^{me} Hauwen née Rijckebusch, E.	59	395	"
					157	M ^{me} Vergeylen née Meirsschaut, C.	58	450	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
158	Demassue, F.	51	744	•	187	Verstechele, J.-F.	40	078	•
159	M ^{me} Dehaes née Guilmain, M-H -P.	57	419	•	188	Mertens, L.-J.	40	1,581	•
160	Delbecq, U -C	41	645	•	189	Mousset, C.-J.	51	542	•
161	De Bremacker, A.-P.	65	402	•	190	Preillon, A.-J.	59	641	•
162	M ^{me} Parijs née Hulet, M.-T.-E. . .	40	788	•	191	Bâlon, J.	38	402	•
163	Dehaen, J.-P.	67	1,201	•	192	De Coene, B.	54	525	•
164	M ^{lle} Havelange, M.-T.-J.	53	175	•	193	M ^{lle} Gaudfroy, J.-T.-P.	72	990	•
165	M ^{me} Hoyy née Sneppe, M.-T.-Z. . .	57	296	•	194	M ^{me} Hellinckx née Sayes, J.-E. . .	31	255	•
166	De Foort, A.-M.	56	1,021	•	195	M ^{me} Lallemand née Dejardin, M.-L.	56	578	•
167	M ^{lle} Jacques, A.-J.	56	244	•	196	Lefebvre, A.-E.	59	567	•
168	M ^{me} Plumhaas née Deby, M.-B. . .	40	1,196	•	197	Vermeire, P.-A.	55	1,524	•
169	Arnould, A.-J.	51	1,595	•	198	M ^{lle} Jacquerie, A.	48	260	•
170	Hiernaux, O.-L.-J.	56	540	•	199	Husson, J.-J.	61	755	•
171	V ^e Gérard née Quaden, H.-J. . . .	51	1,062	•	200	M ^{me} Geisseleer née Pinkers, E. . .	54	450	•
172	Papier, N.-N.	52	1,380	•	201	M ^{me} Jordens née Vollon, J.-M.-A.	60	175	•
173	Delmotte, E.	54	906	•	202	Lievens, P.-B.	48	516	•
174	M ^{me} Duysens née Verdcheval, E. . .	55	884	•	205	M ^{me} Vany née Boreux, I.	42	634	•
175	M ^{me} Grayet née Philippe, M.-A. . .	55	1,175	•	204	Denoncin, J.-C.	56	206	•
176	M ^{me} Canioni née De Cart, O.-M. . .	42	651	•	205	Boeykens, C.-F.-A.	41	510	•
177	M ^{me} Brees née Lauwers, M.-M. . . .	57	2,100	•	206	De Backer, A.	49	1,100	•
178	M ^{me} Dewinde née Smets, C.	35	510	•	207	De Clercq, R.-H.	47	262	•
179	M ^{me} V ^e Lorent, née De Lauw, C. . .	57	2,066	•	208	Van Keirsbelck, J.-E.	63	1,909	•
180	Maes, M.-A.	51	1,205	•	209	Gérard, M.	61	2,144	•
181	M ^{me} Denucé née De Pachtere, C.-S.	40	865	•	210	Piedbœuf, J.-P.-N.	50	982	•
182	Lamoral, F.-F.	20	346	•	211	Jemblon, L.-L.	60	2,575	•
185	Bols, J.-J.	65	4,240	•	212	Heimes, L.-E.-F.-J.	52	1,052	•
184	Folie, J.-F.-P.	64	631	•					
185	M ^{me} Martin née Dewerpe, M. . . .	45	1,060	•		TOTAL.		207,887	
186	Bekaille, V.-J.	55	1,148	•					

(112)

ANNEXE N° 5.

**COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ANVERS A GAND
PAR SAINT-NICOLAS ET LOKEREN.**

Actions privilégiées de 500 francs, à 3 %.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT.

ANNÉES.	ACTIONS PRIVILÉGIÉES		PAYEMENTS A FAIRE.		
	en circulation au commencement de l'année.	a rembourser.	Intérêts	Amortissement	TOTAL.
1898	3,348	48	50,220	24,000	74,220
1899	3,500	50	49,500	25,000	74,500
1900	3,250	51	48,750	25,500	74,250
1901	3,199	53	47,985	26,500	74,485
1902	3,146	55	47,190	27,500	74,690
1903	3,091	56	46,565	28,000	74,565
1904	3,035	57	45,525	28,500	74,025
1905	2,978	60	44,670	30,000	74,670
1906	2,918	61	43,770	30,500	74,270
1907	2,857	63	42,855	31,500	74,355
1908	2,794	66	41,910	33,000	74,910
1909	2,728	67	40,920	33,500	74,420
1910	2,661	69	39,915	34,500	74,415
1911	2,592	71	38,880	35,500	74,380
1912	2,521	73	37,815	36,500	74,315
1913	2,448	76	36,720	37,500	74,220
1914	2,373	78	35,595	39,000	74,595
1915	2,295	80	34,425	40,000	74,425
1916	2,215	82	33,225	41,000	74,225
1917	2,133	85	31,995	42,500	74,495
1918	2,048	88	30,720	44,000	74,720

ANNÉES.	ACTIONS PRIVILÉGIÉES		PAYEMENTS A FAIRE.		
	en circulation au commencement de l'année.	à rembourser.	Intérêts	Amortissement.	Total.
1919	1,960	90	20,400	45,000	74,400
1920	1,870	93	28,050	40,500	74,550
1921	1,777	95	26,655	47,500	74,155
1922	1,682	98	25,250	49,000	74,250
1923	1,584	102	25,760	51,000	74,760
1924	1,482	104	22,250	52,000	74,250
1925	1,578	108	20,670	54,000	74,670
1926	1,270	111	19,050	55,500	74,550
1927	1,159	114	17,385	57,000	74,585
1928	1,045	117	15,675	58,500	74,175
1929	928	121	13,920	60,500	74,420
1930	807	125	12,105	62,500	74,605
1931	682	128	10,250	64,000	74,250
1932	554	132	8,310	66,000	74,310
1933	422	137	6,350	68,500	74,850
1934	285	140	4,275	70,000	74,275
1935	145	145	2,175	72,500	74,675
		3,548	1,154,400	1,674,000	2,828,400

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 7 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

ANNEXE N° 6.

**COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ANVERS A GAND
PAR SAINT-NICOLAS ET LOKEREN.**

Obligations de 500 francs, à 3 %, 1^{re} série (émission de 1878)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT.

ANNÉES.	OBLIGATIONS		PAYEMENTS A FAIRE.		
	en circulation au commencement de l'année.	à rembourser.	Intérêts.	Amortissement	TOTAL.
1898	2,175	31	52,025	15,500	48,125
1899	2,144	32	52,100	16,000	48,100
1900	2,112	34	51,680	17,000	48,680
1901	2,078	34	51,170	17,000	48,170
1902	2,044	35	50,660	17,500	48,100
1903	2,009	37	50,155	18,500	48,655
1904	1,972	37	29,580	18,500	48,080
1905	1,935	39	29,025	19,500	48,525
1906	1,896	40	28,440	20,000	48,440
1907	1,856	41	27,840	20,500	48,340
1908	1,815	42	27,225	21,000	48,225
1909	1,775	44	26,595	22,000	48,595
1910	1,729	45	25,955	22,500	48,455
1911	1,684	46	25,260	23,000	48,260
1912	1,638	47	24,570	23,500	48,070
1913	1,591	49	23,865	24,500	48,365
1914	1,542	51	23,150	25,500	48,650
1915	1,491	52	22,365	26,000	48,365
1916	1,450	53	21,585	26,500	48,085
1917	1,586	55	20,700	27,500	48,200
1918	1,531	57	19,905	28,500	48,405

ANNÉES.	OBLIGATIONS		PAYEMENTS À FAIRE.		
	en circulation au commencement de l'année.	à rembourser.	Intérêts.	Amortissement.	TOTAL
1919	1,274	59	19,110	29,500	48,610
1920	1,215	60	18,225	30,000	48,225
1921	1,155	62	17,525	31,000	48,525
1922	1,095	64	16,595	32,000	48,595
1923	1,029	66	15,455	33,000	48,455
1924	963	68	14,445	34,000	48,445
1925	895	69	13,425	34,500	47,925
1926	826	72	12,590	36,000	48,590
1927	754	74	11,510	37,000	48,510
1928	680	77	10,200	38,500	48,700
1929	605	78	9,045	39,000	48,045
1930	525	81	7,875	40,500	48,375
1931	444	84	6,660	42,000	48,660
1932	360	86	5,400	43,000	48,400
1933	274	88	4,110	44,000	48,110
1934	186	91	2,790	45,500	48,290
1935	95	95	1,425	47,500	48,925
		2,175	750,165	1,087,500	1,837,665

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 7 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

ANNEXE N° 7.

**COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ANVERS A GAND
PAR SAINT-NICOLAS ET LOKEREN.**

Obligations de 500 francs, à 3 %., 2^e série (émission de 1885)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT.

ANNEES.	OBLIGATIONS		PAYEMENTS A FAIRE		
	en circulation au commencement de l'année.	à rembourser	Intérêts	Amortissement	Total
1888	1,704	21	25,560	12,000	57,560
1890	1,680	26	25,200	15,000	58,200
1900	1,654	26	24,810	15,000	57,810
1901	1,628	27	24,420	15,500	57,920
1902	1,601	27	24,015	15,500	57,515
1905	1,574	29	23,610	14,500	58,110
1904	1,545	29	23,175	14,500	57,675
1905	1,516	31	22,740	15,500	58,240
1906	1,485	31	22,275	15,500	57,775
1907	1,454	32	21,810	16,000	57,810
1908	1,422	35	21,350	16,500	57,850
1909	1,389	34	20,855	17,000	57,855
1910	1,355	35	20,325	17,500	57,825
1911	1,320	36	19,800	18,000	57,800
1912	1,284	38	19,260	19,000	58,260
1913	1,246	38	18,690	19,000	57,690
1914	1,208	40	18,120	20,000	58,120
1915	1,168	40	17,520	20,000	57,520
1916	1,128	42	16,920	21,000	57,920
1917	1,086	43	16,290	21,500	57,790
1918	1,045	45	15,645	22,500	58,145

ANNÉES.	OBLIGATIONS		PAYEMENTS A FAIRE.		
	en circulation au commencement de l'année.	à rembourser.	Intérêts.	Amortissement.	TOTAL.
1910	998	40	14,970	23,000	37,970
1920	952	47	14,280	23,500	37,780
1921	905	48	13,573	24,000	37,573
1922	857	51	12,835	25,500	38,335
1923	800	51	12,000	25,500	37,500
1924	755	53	11,525	26,500	37,825
1925	702	55	10,530	27,500	38,030
1926	647	56	9,705	28,000	37,705
1927	591	58	8,865	29,000	37,865
1928	533	60	7,995	30,000	37,995
1929	473	62	7,095	31,000	38,095
1930	411	65	6,165	31,500	37,665
1931	348	65	5,220	32,500	37,720
1932	283	68	4,245	34,000	38,245
1933	215	69	3,225	34,500	37,725
1934	146	71	2,190	35,500	37,690
1935	75	75	1,125	37,500	38,625
		1,704	587,805	852,000	1,439,805

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 7 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

ANNEXE N° 8.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'EECLOO A GAND.

Obligations de 500 francs.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT.

ANNÉES.	Obligations en circulation au commencement de l'année.	OBLIGATIONS A REMBOURSER.				PAYEMENTS A FAIRE.		
		1 ^{re} émission (1861).	2 ^e émission (1867).	5 ^e émission (1894).	TOTAL.	Intérêts.	Amortissement	TOTAL.
1898	3,339	19	5	5	27	50,855	13,500	64,355
1899	3,502	21	5	5	29	50,450	14,500	64,950
1900	3,553	21	5	5	29	49,995	14,500	64,495
1901	3,504	21	6	5	50	49,560	15,000	64,560
1902	3,274	22	5	4	51	49,110	15,500	64,610
1903	3,243	23	6	5	52	48,645	16,000	64,645
1904	3,211	24	6	4	54	48,165	17,000	65,165
1905	3,177	24	6	5	55	47,655	16,500	64,155
1906	3,144	25	7	4	56	47,160	18,000	65,160
1907	3,108	26	6	4	56	46,620	18,000	64,620
1908	3,072	27	7	4	58	46,080	19,000	65,080
1909	3,054	27	7	4	58	45,510	19,000	64,510
1910	2,996	28	7	5	40	44,940	20,000	64,940
1911	2,956	29	8	4	41	44,540	20,500	64,840
1912	2,915	30	7	5	42	43,725	21,000	64,725
1913	2,873	31	8	4	43	43,095	21,500	64,595
1914	2,830	32	8	5	45	42,450	22,500	64,950
1915	2,785	32	8	5	45	41,775	22,500	64,275
1916	2,740	34	9	5	48	41,100	24,000	65,100
1917	2,692	35	9	6	50	40,580	25,000	65,380
1918	2,642	35	9	5	49	39,630	24,500	64,150
1919	2,593	37	9	6	52	38,895	26,000	64,895
1920	2,541	38	10	5	55	38,115	26,500	64,615
1921	2,488	39	10	6	55	37,320	27,500	64,820
1922	2,433	40	10	6	56	36,495	28,000	64,495

ANNÉES	Obligations en circulation au commencement de l'année.	OBLIGATIONS A REMBOURSER.				PAYEMENTS A FAIRE.		
		1 ^{re} émission (1861).	2 ^e émission (1867.)	3 ^e émission (1894)	TOTAL	Intérêts	Amortissement	TOTAL.
1923	2,377	41	11	7	59	55,655	29,500	65,155
1924	2,318	43	10	6	59	54,770	29,500	64,270
1925	2,239	44	12	7	63	55,885	31,500	65,385
1926	2,196	45	11	7	63	52,940	31,500	64,440
1927	2,155	47	12	7	66	51,995	35,000	64,995
1928	2,067	48	12	7	67	51,005	35,500	64,505
1929	2,000	49	15	8	70	50,000	35,000	65,000
1930	1,950	51	15	8	72	48,950	36,000	64,950
1931	1,858	53	15	8	74	47,870	37,000	64,870
1932	1,784	54	14	8	76	46,760	38,000	64,760
1933	1,708	55	14	8	77	45,620	38,500	64,120
1934	1,651	57	15	9	81	44,465	40,500	64,965
1935	1,550	59	15	9	83	43,250	41,500	64,750
1936	1,467	61	15	9	85	42,005	42,500	64,505
1937	1,382	65	16	10	89	40,750	44,500	65,250
1938	1,295	64	17	10	91	39,595	45,500	64,895
1939	1,202	67	16	10	93	38,050	46,500	64,550
1940	1,109	68	18	10	96	36,655	48,000	64,655
1941	1,015	71	18	11	100	35,195	50,000	65,195
1942	913	72	18	11	101	33,895	50,500	64,195
1943	812	75	19	12	106	32,180	55,000	65,180
1944	706	77	20	11	108	30,590	54,000	64,590
1945	598	79	20	12	111	28,970	55,500	64,470
1946	487	82	21	13	116	27,305	58,000	65,305
1947	371	84	21	13	118	25,565	59,000	64,565
1948	255	87	22	13	122	23,795	61,000	64,795
1949	151	91	25	13	131	21,985	65,500	67,465
		2,407	614	568	5,589	1,675,245	1,694,500	3,569,745

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 7 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1899.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1899 s'élève
à fr. 4,953,900 »
Le Budget pour l'exercice 1898 monte à 4,946,200 »
Soit pour 1899 une augmentation de . . . fr. 7,700 »

portant exclusivement sur la dotation de la Chambre des Représentants.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1899, à la somme de quatre millions neuf cent cinquante-trois mille neuf cents francs (4,953,900 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1899.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE I^{er}.				
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	3,500,000 »	3,500,000 -	
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 »		
CHAPITRE II.				
3	Sénat	210,000 »	210,000 -	
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	950,500 »	950,500 -	
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 »	293,400 -	
6	— du personnel des bureaux	192,350 »		
7	Matériel et dépenses diverses	24,000 »		
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »		
9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600 »		
10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service.	3,500 »		
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS	 fr.		4,953,900 -

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1899.



BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
1	•	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1863)
2	•	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre
		TOTAL DU CHAPITRE PREMIER. fr.
CHAPITRE II.		
3	•	Sénat.
CHAPITRE III.		
4	•	Chambre des Représentants
CHAPITRE IV.		
COUR DES COMPTES.		
MEMBRES DE LA COUR.		
	a.	Traitement du président
5	b.	— des conseillers
	c.	— du greffier
	TOTALS. . . fr.	
PERSONNEL DES BUREAUX.		
6	•	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.		
7	•	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, etc
PENSIONS. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
8	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement
9	•	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse
10	•	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT PAR AN.	DÉPENSES.
1	11,250	11,250
6	8,500	51,000
1	8,500	8,500
8		70,750
71		102,350

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,300,000	3,300,000	•	•	3,300,000	3,300,000	•
200,000	200,000	•	•	200,000	200,000	•
3,500,000	3,500,000	•	•	3,500,000	3,500,000	•
210,000	210,000	•	•	185,000	119,990 37	
950,500	942,800	7,700	•	951,800	944,052 08	
70,750	70,750	•	•	70,750	70,749 72	
192,550	192,350	•	•	192,350	175,150	•
24,000	24,000	•	•	24,000	17,993 05	
1,200	1,200	•	•	1,200	•	
1,600	1,600	•	•	1,600	575	•
3,500	3,500	•	•	3,500	•	
293,400	293,400	•	•	293,400	264,467 77	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre.
II.	Sénat
III.	Chambre des Représentants
IV.	Cour des Comptes
TOTALfr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS validés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	5,500,000	»	»	5,500,000	5,500,000	»
210,000	210,000	»	»	185,000	119,990 57	»
950,500	942,800	7,700	»	951,800	944,052 08	»
293,400	293,400	»	»	293,400	264,467 77	»
4,953,900	4,946,200	7,700	»	4,930,200	4,828,510 22	»
AUGMENTATION. . fr.		7,700				»

(130)

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1899.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1899 s'élève à	fr.	22,305,810	»
Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1898 montent à		22,400,560	»
Soit pour 1899 une diminution de	fr.	<u>94,350</u>	»

qui provient des modifications suivantes :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1899	fr.	21,697,310	»
— 1898		<u>21,709,110</u>	»
DIMINUTION.	fr.	11,800	»

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1899	fr.	608,500	»
— 1898		<u>691,250</u>	»
DIMINUTION.	fr.	82,750	»
Soit en moins.	fr.	<u>94,550</u>	»

Cette diminution se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

ADM^IISTRATION CENTRALE.

ART. 4. — *Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	7,000	»
— 1898		<u>2,000</u>	»
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

Cette augmentation est la conséquence de la réorganisation du service de la statistique.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 7. — Cour de cassation. — *Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	7,200 »
— 1898		8,000 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	800 »

Cette diminution représente la somme inscrite en charge temporaire au Budget de 1898.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

Section 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 44. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	543,400 »
— 1898		535,000 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	8,400 »

sollicitée afin de pouvoir accorder des augmentations de traitement au personnel se trouvant en 1899 dans les conditions réglementaires.

ART. 45. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	994,600 »
— 1898		1,003,000 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	8,400 »

Le crédit de 994,600 francs suffira pour parer aux nécessités de ce service.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 54. — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	14,000 »
— 1898		30,000 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	16,000 »

Il a été porté au Budget de 1898, outre le crédit habituel de 10,000 francs, une somme de 20,000 francs en charge temporaire, pour l'acquisition des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

imprimés nécessaires aux divers services des prisons pendant une période de cinq ans.

Depuis lors, l'école de bienfaisance de Moll a été chargée de fournir annuellement à ces services tous les imprimés dont ils ont besoin. Dans ces conditions, la somme de 20,000 francs prévue en charge temporaire pour 1898 ne sera utilisée que jusqu'à concurrence d'un cinquième, soit 4,000 francs. A l'avenir, une somme de 4,000 francs sera nécessaire pour solder la fourniture annuelle des imprimés; le crédit de l'article 54 est ainsi fixé à la somme de 14,000 francs, charge permanente.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60. — *Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (2^e annuité).*

Crédit proposé : 100,000 francs.

Ce crédit est le même que celui demandé pour l'exercice 1898; il représente la deuxième annuité de la somme de 700,000 francs nécessaire à l'exécution des travaux d'agrandissements reconnus indispensables au bâtiment servant de dépôt de mendicité et de maison de refuge à Bruges.

ART. 61. — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout et à Nivelles. — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction.*

Crédit proposé : 500,000 francs.

Le coût de la construction de ces trois prisons s'élèvera approximativement à 1,600,000 francs.

ART. 62. — *Subside à la ville de Louvain, pour frais de déplacement d'une rue longeant la prison centrale en ladite ville.*

Crédit proposé : 8,500 francs.

La ville de Louvain avait décidé d'ouvrir une rue le long du mur d'enceinte de la prison centrale. Pour éviter des communications visuelles, la ville a consenti, à la demande du Département de la Justice, au déplacement de la rue projetée.

Le Département de la Justice a été dispensé ainsi de frais de trottoirs, de pavage, etc., auxquels il aurait été tenu.

Il en résulte une charge supplémentaire pour la ville et il a été décidé d'allouer à celle-ci, à titre de compensation, un subside de 8,500 francs.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1899 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt et un millions six cent nonante-sept mille trois cent dix francs fr. 21,697,310 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six cent huit mille cinq cents francs 608,500 »

Soit ensemble à vingt-deux millions trois cent cinq mille huit cent dix francs . . fr. 22,305,810 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

V. BEGEREM.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(136)

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1899.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 •	587,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	480,000 •		
3	Matériel	70,000 •		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	7,000 •		
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	9,000 •		
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. — Personnel	275,020 •	6,074,480 •	
7	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	7,200 •		
8	Cours d'appel. — Personnel	1,121,920 •		
9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	43,500 •		
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	2,461,000 •		
11	— — — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	215,000 •		
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	1,825,440 •		
13	— — — Indemnités pour frais de greffe — Indemnités pour dépenses accidentelles	125,000 •		
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
14	Cour militaires. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général	10,000 •	68,330 •	
15	— Matériel	1,500 •		
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts	43,700 •		
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,330 •		
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion	1,500,000 •	1,513,300 •	
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels	1,000 •		
20	des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,300 •		

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles: confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	107,000 .	107,000 .
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	200,000 .	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	200,000 .	
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice; impression d'avant projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen Matériel (<i>Y compris une somme de 7,300 francs en charge extraordinaire et temporaire.</i>)	15,000 .	524,000 .
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique	11,000 .	
20	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000 .	
CHAPITRE VII.			
PENSIONS ET SECOURS.			
27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	20,000 .	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	9,000 .	
20	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	4,000 .	37,000
	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
51	Clergé supérieur du culte catholique	285,000 •	
52	Clergé inférieur du culte catholique	4,500,000 •	
53	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	600,000 •	
54	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	83,200 •	
55	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 •	5,553,200 •
56	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	18,000 •	
57	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 •	
58	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 •	
59	Pensions ecclésiastiques (paiement de termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 •	
40	Secours à des ministres des cultes	50,000 •	
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
<i>Section 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	2,745,000 •	
42	Subsides <i>a</i>): 1 ^o à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4 ^o pour secours à des aliénés indigents; — <i>b</i>) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	100,000 •	
43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 •	4,481,000 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
<i>SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.</i>			
44	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements . . .	543,400 »	
45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel — Loyer d'immeuble	994,600 »	
46	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	60,000 »	
47	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	
CHAPITRE X.			
PRISONS.			
48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	990,000 »	
49	Salaires des détenus.	160,000 »	
50	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	22,000 »	
51	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	15,000 »	
52	Traitements des fonctionnaires et employés	1,235,000 »	2,648,000 *
53	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	0,000 »	
54	Frais d'impression et de bureau	14,000 »	
55	Patronage des condamnés libérés	50,000 »	
56	<i>Mobilier.</i> Achat, confection et entretien. — <i>Bâtiments.</i> Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	175,000 »	
CHAPITRE XI.			
FRAIS DE POLICE.			
57	Mesures de sûreté publique	60,000 »	60,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	48,000 •	
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	16,000 •	64,000 •
	TOTAL fr.		21,697,510 •
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS.			
60	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (2 ^e annuité).	100,000 •	
61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout et à Nivelles. — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction	500,000 »	608,500 •
62	Subside à la ville de Louvain, pour frais de déplacement d'une rue longeant la prison centrale en ladite ville	8,500 »	
	ENSEMBLE fr.		22,505,810 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

V. BEGEREM.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(142)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1899.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
480,000	480,000	»	»	480,000	480,000	»
501,000	501,000	»	»	501,000	501,000	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
		<i>Matériel.</i>
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc. fr. 37,000 »
	b.	Éclairage, chauffage de 125 foyers 16,000 »
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles 17,000 »
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
ORDRE JUDICIAIRE.		
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>		
6	»	Premier président 1 16,000 16,000
		Président de chambre 1 13,000 13,000
		Conseillers. 15 11,250 168,750
		Procureur général 1 16,000 16,000
		Avocats généraux 2 12,000 24,000
		Greffier en chef 1 7500 à 8500 8,500
		Greffiers adjoints. 2 4500 à 5500 10,000
		Huissiers audienciers 6 750 4,500
		Secrétaire du parquet 1 4500 à 5500 5,000
		Commis 1 2000 à 3000 2,250
		Messagers 5 1200 à 1800 (*) 3,460
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881 » » 560
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président. » » 500
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 novembre 1889) » » 1,500
		275,620
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
501,000	501,000	»	»	501,000	501,000	»
70,000	70,000	»	»	70,000	70,000	»
7,000	2,000	5,000	»	2,000	605 75	
9,000	9,000	»	»	9,000	9,725 65	
587,000	582,000	5,000	»	582,000	581,531 40	
AUGMENTATION. . . fr.		5,000				
275,620	275,620	»	»	275,620	272,870	»
275,620	275,620	»	»	275,620	272,870	»

(1) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 30 mars 1891 à 1 message.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
275,620	275,620	»	»	275,620	272,870	
7,200	8,000	»	800	7,200	7,178 60	
1,121,020	1,121,920	»	»	1,121,090	1,111,373 42	
45,300	45,300	»	»	45,300	40,741 60	
1,448,040	1,448,840	»	800	1,447,210	1,433,063 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		TRIBUTAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i> <i>Personnel.</i>			
		Présidents	4	7500 à 8500	31,000
		Vice-présidents	13	6,500	84,500
		Juges d'instruction	17	6,250	106,250
		Juges	54	5,000	170,000
		Procureurs du Roi	4	7500 à 8500	31,000
		Substituts	25	5,000	115,000
a.		Greffiers	4	7500 à 8500	32,500
		Greffiers adjoints.	40	3200 à 4000	147,500
		Secrétaires des parquets.	4	5400 à 4400	17,000
		Commis.	26	1200 à 2800	45,900
		Huissiers audienciers	23	400	9,200
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889)	»	»	4,000
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Di- nant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt. — Personnel.</i>			
		Présidents	14	7,000	98,000
		Vice-présidents	15	5,500	71,500
		Juges d'instruction	26	5,250	136,500
		Juges	48	4,500	216,000
		Procureurs du Roi	14	7,000	98,000
		Substituts	29	4,500	130,500
b.		Greffiers	14	6000 à 7000	90,500
		Greffiers adjoints.	55	3000 à 3800	190,700
		Secrétaires des parquets.	14	3200 à 4000	53,300
		Commis.	52	1200 à 2800	59,600
		Huissiers audienciers	50	300	15,000
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889)	»	»	12,000
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Huy, Malines, Marche, Neuschâteau, Turnhout et Ypres. — Personnel.</i>			
		Présidents	8	6,000	48,000
		Juges d'instruction	8	4,750	38,000
		Juges	18	4,000	72,000
		Procureurs du Roi	8	6,000	48,000
		Substituts	8	4,000	32,000
		Greffiers	8	4500 à 5500	58,000
		Greffiers adjoints	15	2800 à 3600	46,800
		A REPORTER. fr.	322,800
					1,965,450

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,448,040	1,448,840	>	800	1,447,210	1,432,065 62	
1,448,040	1,448,840	>	800	1,447,210	1,432,065 62	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,448,040	1,448,840	»	800	1,447,240	1,432,063 62	
2,461,000	2,461,000	»	»	2,461,000	2,455,889 28	
215,000	215,000	»	»	215,000	207,893 28	
1,825,440	1,825,440	»	»	1,812,100	1,773,016 57	(1) 3 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1 ^{re} classe. (Loi du 25 no- vembre 1889.) (2) 3 titulaires jouissent, etc., de la 2 ^e classe.
125,000	125,000	»	»	125,000	119,536 40	(3) 2 titulaires jouissent, etc., de la 1 ^{re} classe. (4) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe.
6,074,480	6,075,280	»	800	6,058,310	5,966,099 07	
DIMINUTION. . fr.		800				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NO BRE d' agents	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service	
CHAPITRE III.						
JUSTICE MILITAIRE.						
COUR MILITAIRE.						
<i>Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.</i>						
14	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	19,000
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	
		Indemnité pour le service de l'auditorat général.	»	»	1,000	
		Messagers	2	1200 à 1800	5,000	
<i>Matériel.</i>						
15	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	1,500	1,500
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.						
16	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	43,700
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	
		Huissier	1	200	200	
		Ancien prévôt militaire	1	500	500	
			1	540	540	
17	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	2	580	1,100	4,350
			1	570	570	
			1	600	600	
			1	800	800	
			1	720	720	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.						
CHAPITRE IV.						
FRAIS DE JUSTICE.						
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police. — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires			1,467,000	»
		b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			33,000
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels				
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires				
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFERENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
19,000	19,000	»	»	19,600	20,098 90	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,239 33	
45,700	45,700	»	»	44,500	47,666 66	
4,330	4,330	»	»	4,330	4,330 »	
68,530	68,530	»	»	69,730	73,533 11	
1,500,000	1,500,000	»	»	1,500,000	2,225,200 86	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
12,500	12,500	»	»	12,500	12,300 »	
1,513,500	1,513,500	»	»	1,513,500	2,238,500 82	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE V.																										
PALAIS DE JUSTICE.																										
21	•	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.																								
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																								
CHAPITRE VI.																										
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																										
22	•	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>																								
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 30%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td> <td style="text-align: right;">8,000 »</td> <td rowspan="6" style="vertical-align: middle;">} 16,500</td> </tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité</td> <td style="text-align: right;">300 »</td> </tr> <tr> <td>1 Traducteur</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable</td> <td style="text-align: right;">3,500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Encaisseur</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">} 290,000</td> </tr> <tr> <td>Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités</td> <td style="text-align: right;">500 »</td> </tr> <tr> <td>Personnel des ateliers</td> <td></td> <td style="text-align: right;">273,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,000 »	} 16,500	1 Contrôleur de la comptabilité	300 »	1 Traducteur	1,000 »	1 Secrétaire comptable	3,500 »	1 Commis	2,000 »	1 Concierge	1,000 »	1 Encaisseur	»	} 290,000	Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	500 »	Personnel des ateliers		273,500
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																								
1 Directeur	8,000 »	} 16,500																								
1 Contrôleur de la comptabilité	300 »																									
1 Traducteur	1,000 »																									
1 Secrétaire comptable	3,500 »																									
1 Commis	2,000 »																									
1 Concierge	1,000 »																									
1 Encaisseur	»	} 290,000																								
Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	500 »																									
Personnel des ateliers		273,500																								
23	•	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																								
24	•	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel. (<i>Y compris une somme de 7,300 francs en charge extraordinaire et temporaire</i>)																								
25	•	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique																								
26	•	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.																								
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	,	,	107,000	106,165 97	
107,000	107,000	,	,	107,000	106,165 97	
290,000	290,000	,	,	290,000	237,397 75	
200,000	200,000	,	,	250,000	144,527 47	
45,000	15,000	,	,	15,000	4,627 58	
44,000	44,000	,	,	44,000	40,981 54	
8,000	8,000	,	,	8,000	7,822 59	
524,000	524,000	,	,	574,000	405,356 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
CHAPITRE VII.																																														
PENSIONS ET SECOURS.																																														
27	»	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)																																												
28	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																												
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																												
30	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																												
CHAPITRE VIII.																																														
CULTES.																																														
<i>Culte catholique.</i>																																														
31	»	Clergé supérieur du culte catholique																																												
		CLERGÉ SUPÉRIEUR.																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 10%;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Archevêque</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Evêques</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">16,000 »</td> <td style="text-align: right;">80,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournées et du secrétariat</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">21,600 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaires d'archevêché</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">5,000 »</td> </tr> <tr> <td>— d'évêché</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires généraux</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">5,600 »</td> <td style="text-align: right;">14,400 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">3,200 »</td> <td style="text-align: right;">32,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chanoines</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">48,000 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">32</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">64,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">78</td> <td style="text-align: right;">285,000 »</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque	1	21,000 »	21,000 »	Evêques	5	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaires d'archevêché	2	1,500 »	5,000 »	— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	Vicaires généraux	4	5,600 »	14,400 »	— —	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	—	32	2,000 »	64,000 »			78	285,000 »
	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																											
Archevêque	1	21,000 »	21,000 »																																											
Evêques	5	16,000 »	80,000 »																																											
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																											
Secrétaires d'archevêché	2	1,500 »	5,000 »																																											
— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																											
Vicaires généraux	4	5,600 »	14,400 »																																											
— —	10	3,200 »	32,000 »																																											
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																											
—	32	2,000 »	64,000 »																																											
		78	285,000 »																																											
		A REPORTER. . . fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,000	20,000	»	»	20,000	15,000	»
9,000	9,000	»	»	9,000	7,685	»
4,000	4,000	»	»	4,000	2,500	»
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000	»
57,000	57,000	»	»	37,000	29,185	»
285,000	285,000	»	»	285,000	285,033 33	
285,000	285,000	»	»	285,000	285,033 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . fr.
32	»	Clergé inférieur du culte catholique		
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe	89	2,047 50
		Curés de 2 ^e classe	16	1,600 »
		— — — — —	47	1,500 »
		— — — — —	79	1,563 »
		Desservants	239	1,200 »
		— — — — —	561	1,100 »
		— — — — —	2,085	950 »
		Chapelains	»	»
		— — — — —	15	700 »
		— — — — —	152	600 »
		Vicaires	1	800 »
		— — — — —	12	700 »
		— — — — —	1,739	600 »
		Coadjuteur	1	600 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités.		
		Places nouvelles à créer	»	»
			5,056	62,287 50
				4,500,000 »
33	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises		
		<i>Culte protestant et anglican.</i>		
34	»	Traitements des pasteurs et employés		
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Pasteurs	6	4,000 »
		— — — — —	1	5,951 20
		— — — — —	2	5,528 »
		— — — — —	2	2,900 »
		— — — — —	5	2,400 »
		— — — — —	5	2,280 »
		— — — — —	1	1,900 »
		— — — — —	1	1,500 »
		— — — — —	1	1,400 »
		— — — — —	5	1,200 »
		— — — — —	»	»
		Lecteur-chantre	1	1,008 »
		— — — — —	1	762 »
		— — — — —	3	480 »
		Sacristain	1	504 »
		Marguilliers	2	258 »
		— — — — —	9	232 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»
			46	1,714 80
				83,200 »
				A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
285,000	285,000	>	>	285,000	283,053 53	
4,500,000	4,500,000	>	>	4,449,000	4,407,951 76	
600,000	600,000	>	>	500,000	500,000	
85,200	83,200	>	>	83,200	80,947 86	
5,468,200	5,468,200	>	>	5,317,200	5,271,952 95	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
35	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.			
		<i>Culte israélite.</i>			
36	»	Traitements des ministres et employés			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »
		— —	2	1,500 »	3,000 »
		— —	1	1,500 »	1,500 »
		— —	1	1,200 »	1,200 »
		— —	1	1,000 »	1,000 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitements	»	»	358 »
			10		18,000 »
37	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
38	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
		<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>			
39	»	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)			
40	»	Secours à des ministres des cultes			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS accumulés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,468,200	5,468,200	»	»	5,517,200	5,271,952 95	
10,000	10,000	»	»	10,000	8,505 88	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,642 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	»	
16,000	16,000	»	»	16,000	12,747 01	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
5,553,200	5,553,200	»	»	5,402,200	5,311,827 84	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																								
CHAPITRE IX.																																																																																																																										
BIENFAISANCE.																																																																																																																										
<i>SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>																																																																																																																										
41	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.																																																																																																																								
42	»	Subsides : a) 1° à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés																																																																																																																								
43	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles																																																																																																																								
	»	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études (<i>pour mémoire</i>)																																																																																																																								
<i>SECTION DEUXIÈME. — Écoles de bienfaisance de l'État.</i>																																																																																																																										
44	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements).																																																																																																																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">PERSONNEL.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">APPOINTEMENTS par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire des comités d'inspection</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,800</td> <td style="text-align: right;">2,800</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">5,000 - 9,600</td> <td style="text-align: right;">54,600</td> </tr> <tr> <td>Sous-directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">5,000 - 4,500</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Aumôniers</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">2,800 - 5,200</td> <td style="text-align: right;">15,150</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,000 - 1,800</td> <td style="text-align: right;">5,000</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">2,200 - 2,600</td> <td style="text-align: right;">15,000</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">(1) 5</td> <td style="text-align: right;">1,200 - 1,800</td> <td style="text-align: right;">(1) 4,400</td> </tr> <tr> <td>Instituteurs principaux</td> <td style="text-align: center;">(2) 6</td> <td style="text-align: right;">2,700 - 5,100</td> <td style="text-align: right;">(2) 17,500</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: right;">1,800 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">50,550</td> </tr> <tr> <td>Agents-comptables</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">5,100 - 5,700</td> <td style="text-align: right;">17,650</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">2,200 - 2,900</td> <td style="text-align: right;">10,550</td> </tr> <tr> <td>— de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: right;">1,700 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">17,500</td> </tr> <tr> <td>— de 5^e classe</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: right;">1,500 - 1,600</td> <td style="text-align: right;">18,800</td> </tr> <tr> <td>Magasiniers</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">1,700 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">10,200</td> </tr> <tr> <td>Surveillantes religieuses</td> <td style="text-align: center;">47</td> <td style="text-align: right;">700 - 800</td> <td style="text-align: right;">35,500</td> </tr> <tr> <td>Surveillantes laïques</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">1,080</td> </tr> <tr> <td>Surveillants en chef</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: right;">1,800 - 2,600</td> <td style="text-align: right;">21,550</td> </tr> <tr> <td>Surveillants de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">120</td> <td style="text-align: right;">1,100 - 1,750</td> <td style="text-align: right;">176,500</td> </tr> <tr> <td>Professeur d'agriculture</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">2,800</td> </tr> <tr> <td>Maîtres de musique</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">900</td> </tr> <tr> <td>Maître de dessin</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">200</td> </tr> <tr> <td>Organistes, chantres, acolytes</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">1,400</td> </tr> <tr> <td>Aumôniers protestants et israélites</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">2,050</td> </tr> <tr> <td>Frais de représentation</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">850</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">9,700</td> </tr> <tr> <td>Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">80,540</td> </tr> <tr> <td>Pour augmentations éventuelles</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">8,800</td> </tr> <tr> <td>Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités)</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">5,450</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">274</td> <td></td> <td style="text-align: right;">543,400</td> </tr> </tbody> </table>			PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Secrétaire des comités d'inspection	1	2,800	2,800	Directeurs	5	5,000 - 9,600	54,600	Sous-directeur	1	5,000 - 4,500	3,000	Aumôniers	5	2,800 - 5,200	15,150	— adjoints	2	1,000 - 1,800	5,000	Médecins principaux	5	2,200 - 2,600	15,000	— adjoints	(1) 5	1,200 - 1,800	(1) 4,400	Instituteurs principaux	(2) 6	2,700 - 5,100	(2) 17,500	— adjoints	15	1,800 - 2,100	50,550	Agents-comptables	5	5,100 - 5,700	17,650	Commis de 1 ^{re} classe	4	2,200 - 2,900	10,550	— de 2 ^e classe	9	1,700 - 2,100	17,500	— de 5 ^e classe	15	1,500 - 1,600	18,800	Magasiniers	5	1,700 - 2,100	10,200	Surveillantes religieuses	47	700 - 800	35,500	Surveillantes laïques	2	»	1,080	Surveillants en chef	9	1,800 - 2,600	21,550	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	120	1,100 - 1,750	176,500	Professeur d'agriculture	2	»	2,800	Maîtres de musique	5	»	900	Maître de dessin	7	»	200	Organistes, chantres, acolytes	1	»	1,400	Aumôniers protestants et israélites	4	»	2,050	Frais de représentation	»	»	850	Frais de route et de séjour	»	»	9,700	Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	»	»	80,540	Pour augmentations éventuelles	»	»	8,800	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités)	»	»	5,450	TOTAL	274		543,400
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																																																							
Secrétaire des comités d'inspection	1	2,800	2,800																																																																																																																							
Directeurs	5	5,000 - 9,600	54,600																																																																																																																							
Sous-directeur	1	5,000 - 4,500	3,000																																																																																																																							
Aumôniers	5	2,800 - 5,200	15,150																																																																																																																							
— adjoints	2	1,000 - 1,800	5,000																																																																																																																							
Médecins principaux	5	2,200 - 2,600	15,000																																																																																																																							
— adjoints	(1) 5	1,200 - 1,800	(1) 4,400																																																																																																																							
Instituteurs principaux	(2) 6	2,700 - 5,100	(2) 17,500																																																																																																																							
— adjoints	15	1,800 - 2,100	50,550																																																																																																																							
Agents-comptables	5	5,100 - 5,700	17,650																																																																																																																							
Commis de 1 ^{re} classe	4	2,200 - 2,900	10,550																																																																																																																							
— de 2 ^e classe	9	1,700 - 2,100	17,500																																																																																																																							
— de 5 ^e classe	15	1,500 - 1,600	18,800																																																																																																																							
Magasiniers	5	1,700 - 2,100	10,200																																																																																																																							
Surveillantes religieuses	47	700 - 800	35,500																																																																																																																							
Surveillantes laïques	2	»	1,080																																																																																																																							
Surveillants en chef	9	1,800 - 2,600	21,550																																																																																																																							
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	120	1,100 - 1,750	176,500																																																																																																																							
Professeur d'agriculture	2	»	2,800																																																																																																																							
Maîtres de musique	5	»	900																																																																																																																							
Maître de dessin	7	»	200																																																																																																																							
Organistes, chantres, acolytes	1	»	1,400																																																																																																																							
Aumôniers protestants et israélites	4	»	2,050																																																																																																																							
Frais de représentation	»	»	850																																																																																																																							
Frais de route et de séjour	»	»	9,700																																																																																																																							
Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	»	»	80,540																																																																																																																							
Pour augmentations éventuelles	»	»	8,800																																																																																																																							
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités)	»	»	5,450																																																																																																																							
TOTAL	274		543,400																																																																																																																							
45	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Matériel. — Loyer d'immeuble</i>																																																																																																																								
A REPORTER. fr.																																																																																																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
2,745,000	2,745,000	»	»	2,745,000	2,172,694 21	
100,000	100,000	»	»	100,000	150,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	11,387 80	
»	»	»	»	»	6,505 70	
545,400	555,000	8,400	»	521,000	518,906 85	
994,600	1,005,000	»	8,400	1,015,000	915,616 73	
4,596,000	4,596,000	8,400	8,400	4,594,000	3,755,509 27	

(1) Le médecin adjoint de l'école de Saint Hubert ne jouit que d'une indemnité de 500 francs

(2) 4 instituteurs ne jouissent pas encore du minimum de traitement attaché à leurs fonctions

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			REPORT. fr.		
46	>	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État			
47	>	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance			
			TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.					
PRISONS.					
48	>	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation			
49	>	Salaires des détenus			
50	>	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel			
51	>	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.			
52	>	Traitements des fonctionnaires et employés			
PERSONNEL.					
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
	Secrétaires des Commissions administratives	3	2,200	2,800	(1) 8,900 »
	— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »
	Directeurs	29	5,000	6,500	125,850 »
	— adjoints	6	3,000	4,500	19,750 »
	Aumôniers catholiques	29	700	2,800	50,600 »
	— adjoints.	6	1,800	2,200	11,600 »
	Médecins	27	700	2,800	54,600 »
	— adjoints	4	1,800	2,200	(2) 6,900 »
	— aliénistes	2	1,500	2,500	4,000 »
	Pharmaciens	5	2,000	2,500	6,000 »
	Instituteurs	17	1,800	2,800	37,250 »
	— adjoints	5	1,800	2,200	10,200 »
	A REPORTER.	132		fr.	316,650 »
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,596,000	4,596,000	8,400	8,400	4,594,000	5,755,599 27	
60,000	60,000	»	»	60,000	50,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,000 »	
4,461,000	4,461,000	8,400	8,400	4,459,000	5,810,599 27	
990,000	990,000	»	»	990,000	952,664 90	
160,000	160,000	»	»	160,000	148,607 46	
22,000	22,000	»	»	22,000	25,175 55	
15,000	15,000	»	»	15,000	14,712 57	
1,255,000	1,255,000	»	»	1,217,500	1,162,086 80	
2,420,000	2,420,000	»	»	2,404,500	2,281,245 90	

(¹) Application à un secrétaire de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.

(²) L'un des médecins adjoints, attaché exceptionnellement à une prison de la 2^e classe (celle d'Anvers), ne jouit que d'un traitement de 800 francs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.
					REPORT. fr.	
		PERSONNEL (suite).				
		REPORT.	132			316,650 »
		Comptables des prisons de 1 ^{re} classe.	5	2,800	5,400	10,200 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	15	2,500	2,900	42,500 »
		— de 2 ^e — (comptables).	17	1,900	2,500	58,900 »
		— de 2 ^e —	13	1,600	2,000	(1) 26,500 »
		— de 3 ^e — (comptables).	10	1,500	1,800	17,100 »
		— de 3 ^e —	25	1,200	1,500	51,550 »
		Magasiniers	5	1,600	2,000	(2) 10,500 »
		Aides-commis et commis surnuméraires	24	500	600	10,900 »
		Surveillantes religieuses	77	700	800	54,370 »
		— laïques	7	800	800	5,600 »
		Chefs-surveillants	16	1,800	2,600	55,400 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	557	1,500	1,600	515,100 »
		École de surveillants (Saint-Gilles, Gand, Louvain).	15	1,100	1,100	16,500 »
		Commissionnaires et barbiers	22	125	1,000	12,688 »
		Maître de musique.	1	600	600	600 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	59	40	400	8,595 »
		Aumôniers protestants et israélites	24	240	300	6,664 »
		Contrematres et surveillants des travaux	12	1,600	2,500	24,800 »
		Chevrons aux surveillants	»	50	500	25,000 »
		Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours en cas de maladie, indemnités, etc.), augmentations de traitement	»	»	»	22,285 »
		TOTAL.	854			1,255,000 »
53	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés				
54	»	Frais d'impression et de bureau				
55	»	Patronage des condamnés libérés				
56	»	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles				
		TOTAL DU CHAPITRE X.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,420,000	2,420,000	>	»	2,404,500	2,281,245 26	
9,000	9,000	»	»	7,000	19,637 50	
14,000	30,000	»	16,000	10,000	14,133 93	
30,000	30,000	»	»	50,000	30,000 »	
175,000	175,000	»	»	125,000	138,196 57	
2,648,000	2,664,000	»	16,000	2,576,500	2,485,215 26	
DIMINUTION. . fr.		16,000				

¹⁾ Application à plusieurs commis de 2^e classe de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.

²⁾ Même remarque en ce qui concerne certains magasiniers.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
57	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
58	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	»	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (2 ^e annuité).
	»	Installation de l'éclairage électrique à l'École de bienfaisance de Ruysselede et placement de paratonnerres à l'École de bienfaisance de Namur (<i>pour mémoire</i>)
	»	Construction d'une nouvelle infirmerie à la prison secondaire de Gand. Achèvement (<i>pour mémoire</i>).
61	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout et à Nivelles. — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction. — Désaffectation de la prison des femmes, à Bruxelles, et appropriation de cet établissement en une prison pour prévenus civils (hommes). — Aménagement d'une prison pour femmes dans une partie des bâtiments de la prison de la rue des Minimes
62	»	Subside à la ville de Louvain, pour frais de déplacement d'une rue longeant la prison centrale en ladite ville
	»	Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (3 ^e annuité) (<i>pour mémoire</i>)
	»	Création d'un quartier spécial pour condamnés aliénés à l'asile de Tournai (<i>pour mémoire</i>)
	»	Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'État (<i>pour mémoire</i>).
	»	Constructions à l'asile d'aliénées de Mons et remboursement de sommes dues à la corporation fermière (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
48,000	48,000	»	»	41,000	38,898 66	
16,000	16,000	»	»	16,000	14,565 77	
64,000	64,000	»	»	57,000	53,264 45	
100,000	100,000	»	»	»	»	
»	44,000	»	44,000	»	»	
»	2,000	»	2,000	»	28,254 15	
500,000	150,000	550,000	»	»	»	
8,500	»	8,500	»	»	»	
»	»	»	»	100,000	100,000 »	
»	»	»	»	»	24,524 89	
»	243,250	»	243,250	194,000	6,107 10	
»	150,000	»	150,000	»	»	
608,500	691,250	558,500	441,250	294,000	158,666 14	
AUGMENTATION. . fr.		82,750				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation.</i></p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
XIII.	Dépenses exceptionnelles.
<p>ENSEMBLE. fr.</p>	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
587,000 >	582,000 >	5,000 >	>	582,000 >	581,531 40	
6,074,480 >	6,075,280 >	>	800 >	6,058,510 >	5,966,099 07	
68,330 >	68,330 >	>	>	68,730 >	75,335 11	
1,315,300 >	1,315,300 >	>	>	1,315,500 >	2,258,500 82	
107,000 >	107,000 >	>	>	107,000 >	106,165 97	
524,000 >	524,000 >	>	>	574,000 >	405,386 93	
57,000 >	37,000 >	>	>	57,000 >	29,185 >	
5,553,200 >	5,553,200 >	>	>	5,402,200 >	5,541,827 84	
4,461,000 >	4,461,000 >	>	>	4,439,000 >	5,810,309 27	
2,648,000 >	2,664,000 >	>	16,000 >	2,576,500 >	2,483,215 26	
60,000 >	60,000 >	>	>	60,000 >	60,000 >	
64,000 >	64,000 >	>	>	57,000 >	55,264 43	
608,300 >	691,250 >	>	82,750 >	294,000 >	158,666 14	
22,505,810 >	22,400,360 >	5,000 >	99,350 >	21,790,040 >	21,307,255 24	
DIMINUTION . . . fr.		94,530				

(174)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1899.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1899 s'élève à	fr. 2,823,228 »
Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour 1898 montent à	2,822,965 28
	<hr/>
Soit, pour 1899, une augmentation de	fr. 262 72
	<hr/>

qui provient de la modification suivante :

CHAPITRE VI.

MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 36 — *Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.*

Crédit demandé pour 1899	fr. 700 »
— — — 1898	437 28
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 262 72

Le crédit sollicité chaque année correspondait jusqu'ici à la dépense réelle de l'année antépénultième; il variait dès lors d'un exercice à l'autre, mais dans des limites insignifiantes.

Afin de simplifier les choses, on propose de porter le crédit uniformément à 700 francs et de supprimer le millésime dans le libellé de l'article; l'excédent annuel tombera en annulation.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

Je vous présente et à venir, Salut;

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1899 est fixé à la somme de deux millions huit cent vingt-trois mille deux cent vingt-huit francs (2,825,228 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

P. DE FAVEREAU.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(178)

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1899.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.	587,500 .	
3	Matériel.	49,500 .	491,000
4	Fonds secrets.	15,000 .	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold.	20,000 .	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>			
6	Allemagne.	58,000 .	
7	Autriche-Hongrie	58,000 .	
8	Brésil	30,000 .	
9	Chine	34,150 .	
10	Danemark, Suède et Norvège	25,000 .	
11	Espagne	50,000 .	
12	États-Unis	30,000 .	
13	France.	58,000 .	
14	Grande-Bretagne.	58,000 .	
15	Italie.	58,000 .	
16	Japon	38,000 .	
17	Grand-Duché de Luxembourg	15,000 .	941,650 .
18	Mexique.	30,000 .	
19	Pays-Bas	38,000 .	
20	Perse	30,000 .	
21	Portugal	25,000 .	
22	Roumanie	25,000 .	
25	Russie	58,000 .	
24	Saint-Siège	26,000 .	
25	Serbie	25,000 .	
26	Suisse	15,000 .	
27	Turquie.	30,000 .	
28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 .	
A REPORTER.			
		fr.	

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
CONSULATS.			
20	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi	784,900 .	784,900 .
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE VOYAGE.			
50	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	180,000 .	180,000 .
CHAPITRE V.			
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 .	
52	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	91,145 .	
53	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 .	228,145 .
34	Frais de chancellerie	25,000 .	
CHAPITRE VI.			
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
55	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	50,000 .	
56	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700 .	50,700 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII			
COMMERCE, ÉMIGRATION.			
57	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	80,000 »	} 142,853 »
58	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	20,000 »	
59	Service de l'émigration	26,000 »	
40	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,853 »	
41	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000 »	
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRÉRÉES.			
42	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	3,000 »	} 4,000 »
43	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 »	
TOTAL DU BUDGET DE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES . . . fr.			2,825,228 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

P. DE FAVEREAU.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(182)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1899.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÈRE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		CHAPITRE I^{er}.		
		ADMINISTRATION CENTRALE.		
1		Traitement du Ministre.		
		PERSONNEL DES BUREAUX. — <i>Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :</i>		
		GRADE.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE
		Secrétaire général	1	12,000 »
		Directeur général	6	64,800 »
		Chef du cabinet	1	8,000 »
		Chef de division	7	48,300 »
		Bibliothécaire	1	7,200 »
		Chef de bureau	10	42,400 »
		Chef de l'expédition	1	4,500 »
		Commis de 1 ^{re} classe	8	33,350 »
		Expert en tissus	1	3,600 »
2		Commis de 2 ^e classe	14	40,775 »
		Commis étalagiste	1	2,925 »
		Commis de 3 ^e classe	11	26,075 »
		Expéditionnaire	15	26,550 »
		Huissier de cabinet	1	2,100 »
		Huissier de salle	1	2,100 »
		Messageur	17	32,250 »
		Lampiste	1	2,000 »
		Garde du mobilier	1	1,550 »
		Feuillier	4	4,700 »
		Nettoyeuse	8	7,200 »
		Concierge	3	2,225 »
		Supplément de traitement aux agents chargés du service du matériel		1,200 »
		Salaires des gens de peine temporaires		1,200 »
		Indemnités pour travaux extraordinaires et secours		10,000 »
		Fonds destiné aux nécessités imprévues		500 »
				387,500 »
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance avec l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais		21,500
	b.	Éclairage et chauffage		14,300
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc.		13,700
4		Fonds secrets.		
5		Achat de décorations de l'Ordre de Léopold		
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.				. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
387,500 »	387,500 »	»	»	534,500 »	384,500 »	
49,500 »	49,500 »	»	»	53,500 » (1) 8,000 »	81,193 89	(1) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 29 décembre 1897.
15,000 »	13,000 »	»	»	13,000 »	15,000 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	20,000 »	
491,000 »	491,000 »	»	»	470,000 »	459,693 89	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	»	ALLEMAGNE — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE — — — — —
8	»	BRÉSIL — d'un Ministre résident
9	»	CHINE — — — — —
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORVÈGE. — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
11	»	ESPAGNE — — — — —
12	»	ÉTATS-UNIS — d'un Ministre résident
13	»	FRANCE — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
14	»	GRANDE-BRETAGNE — — — — —
15	»	ITALIE — — — — —
16	»	JAPON — — — — —
17	»	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — — d'un Chargé d'affaires
18	»	MEXIQUE — d'un Ministre résident
19	»	PAYS-BAS — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
20	»	PERSE — d'un Ministre résident
21	»	PORTUGAL — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
22	»	ROUMANIE — d'un Ministre résident
23	»	RUSSIE — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
24	»	SAINT-SIÈGE — — — — —
25	»	SERBIE — — — — —
26	»	SUISSE — — — — —
27	»	TURQUIE — — — — —
28	»	Traitements des conseillers et secrétaires
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
54,150	54,150	»	»	54,150	54,150	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	50,000	»
30,000	30,000	»	»	50,000	50,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
38,000	38,000	»	»	58,000	58,000	»
38,000	38,000	»	»	58,000	58,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
30,000	30,000	»	»	50,000	30,000	»
38,000	38,000	»	»	58,000	38,000	»
30,000	30,000	»	»	50,000	50,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
26,000	26,000	»	»	26,000	26,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
167,500	167,500	»	»	167,500	167,500	»
941,650	941,650	»	»	941,650	941,650	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
29	»	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
30	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
31	»	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris
	»	— d'un commis de chancellerie à Constantinople (<i>pour mémoire</i>)
32	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences
33	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
34	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; frais de dernière maladie et d'inhumation; indemnités à des agents autres que ceux de l'administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget.
36	»	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
784,900	784,900	»	»	775,900	725,225 36	a) Bangkok 25,000 Buenos-Ayres 25,000 Tanger 25,000 Bombay 24,000 Guatemala 24,000 Pretoria 22,000 Saint-Paul (Brésil) 22,000 Santiago 22,000 Liverpool 21,000 Philadelphie 21,000 Sophia 21,000 Athènes 20,000 Constantinople 20,000 Durban 20,000 Moscou 20,000 Ottawa 20,000 Batavia 18,000 Beyrouth 18,000 Caire (Le) 18,000 Calcutta 18,000 Cologne 18,000 Galatz 18,000 Hankow 18,000 Hongkong 18,000 Madrid 18,000 St.-Croix de Ténériffe 18,000 Shanghai 18,000 Tientsin 18,000 Tunis 18,000 Lima 16,000 Melbourne 16,000 Kharkoff 14,000 San Francisco 14,000 Yokohama 14,000 Vice-consuls 75,000 Explorations 40,000 Indemnités 8,900 Fr. 784,900
784,90	784,900	»	»	775,900	725,225 36	
180,000	180,000	»	»	180,000	266,155 82	
180,000	180,000	»	»	180,000	266,155 82	
b) 91,145	91,145	»	»	80,245 (1) 3,800	80,218 72	b) Alexandrie. — 1 khavass. . fr. 1,000 Alep. — 1 id. 600 Andrinople. — 1 id. 600 Belgrade. — 1 drogman 3,000 Beyrouth. — 1 khavass. 1,000 — — 1 élève-interp. 3,300 Brousse. — 1 khavass 600 Constantinople. — 2 drogman 17,000 — — 1 com. de chanc. 6,000 — — 2 khavass. 2,600 — — 1 capou-oglan 360 Le Caire (cons. gén.) 2 khavass 2,000 Le Caire (cons.) — 1 id. 800 Pekin. — 1 lettré 6,000 — — 1 secret.-interp. 10,350 Philippopoli. — 1 khavass 800 Port Saïd. — 1 id. 800 Salonique. — 1 id. 750 — — 1 drogman 800 Samsoun. — 1 khavass. 600 Shanghai. — 1 lettré 1,000 Smvrne. — 1 khavass. 800 Sophia. — 1 drogman 3,000 — — 1 khavass 1,200 Tanger (cons. gén.) 1 drogman 6,000 — id. 1 chancelier 1,200 — id. 1 khavass. 1,450 Tanger (cons.) — 1 khavass 600 Teheran. — 1 drogman 5,000 — — 4 ghoulams 3,200 — — 3 garde militaire. 735 Trébizonde. — 1 khavass. 800 Tripoli. — 1 id. 800 Varna. — 1 id. 800 Yedo. — 1 lettré-interp 6,000 Imprévu 500 Fr. 91,145
50,000	50,000	»	»	60,000	124,906 17	
700	437 28	262 72	»	585 97	482 35	c) Allemagne 2,000 Autriche-Hongrie 2,000 Chine 2,000 France 2,000 Grande-Bretagne 2,000 Italie 2,000 Japon { Légation 2,000 Vice-cons. à Yokohama 3,000 Pays-Bas 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000 Fr. 23,000
50,700	50,437 28	262 72	»	60,385 97	125,478 52	
AUGMENTATION . . fr.		262 72		(1) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 29 décembre 1897.		

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE, ÉMIGRATION.		
37	»	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
38	»	Musée commercial : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque
39	»	Service de l'émigration
40	»	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
41	»	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
42	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse
43	»	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
	»	Participation du Département à l'Exposition de 1897 (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS requis POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,000 »	80,000 »	»	»	80,000 »	75,944 61	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	19,804 32	
26,000 »	26,000 »	»	»	26,000 »	21,594 08	
6,855 »	6,855 »	»	»	6,855 »	6,855 »	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	
142,855 »	142,855 »	»	»	142,855 »	132,176 01	
3,000 »	3,000 »	»	»	3,000 »	3,000 »	
1,000 »	1,000 »	»	»	1,000 »	1,000 »	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	4,000 »	
»	»	»	»	5,000 »	»	
»	»	»	»	5,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	Commerce, émigration.
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées.
IX.	Services divers
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFERENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
491,000 »	491,000 »	»	»	470,000 »	459,693 89	
941,650 »	941,650 »	»	»	941,650 »	941,650 »	
784,900 »	784,900 »	»	»	773,900 »	725,225 36	
180,000 »	180,000 »	»	»	180,000 »	266,153 82	
228,145 »	228,145 »	»	»	268,045 »	222,024 76	
50,700 »	50,437 28	262 72	»	60,383 97	125,478 52	
142,833 »	142,833 »	»	»	142,833 »	152,176 01	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	4,000 »	
»	»	»	»	5,000 »	»	
2,823,228 »	2,822,965 28	262 72	»	2,847,813 97	2,874,404 36	
AUGMENTATION. . . . fr.		262 72				

(192)

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1899.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 28. — *Frais à rembourser au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, etc.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	50,000	»
— — pour 1898		75,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	25,000	»

La somme de 50,000 francs est suffisante pour faire face aux dépenses qu'occasionneront les élections communales.

CHAPITRE XI.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 73 (nouveau). — *Frais de rédaction et de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	4,000	»
— — pour 1898		»	
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	4,000	»

Dépense périodique; même crédit que pour le rapport triennal précédent.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 92 (ancien). — *Frais de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	»	
— — pour 1898		1,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	1,000	»

La publication de cet *Annuaire* est quinquennale.

Le crédit de 1,000 francs inscrit à l'article 92 du projet de Budget amendé de 1898 peut donc disparaître.

ART. 93 (ancien). — *Frais de rédaction et de publication du quinzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	»	
— — pour 1898		7,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	7,000	»

Ce crédit n'a pas de raison d'être en 1899.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE XIII.****ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.**

ART. 117 (ancien). — *Frais de rédaction et de publication du dix-huitième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire, etc.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	»
— — pour 1898		9,000 »
		9,000 »
	DIMINUTION.	fr. 9,000 »

Ce crédit n'a pas de raison d'être en 1899.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**CHAPITRE XV.****SERVICES DIVERS.**

ART. 121 (121 ancien). — *Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.*

Crédit demandé : 700,000 francs.

Ce crédit doit permettre d'accorder l'intervention habituelle du Trésor public dans les dépenses à résulter de travaux projetés par les communes.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1899 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-six millions quatre cent cinquante mille cent quatre-vingt-six francs fr. 26,450,186 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de sept cent mille francs 700,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-sept millions cent cinquante mille cent quatre-vingt-six francs fr. 27,150,186 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

F. SCHOLLAERT.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(200)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1899.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	488,200	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	61,000	594,900
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	20,000	
6	Frais de route et de séjour; missions.	2,700	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1899 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	61,650	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1899.	215,000	
9	Suppléments de pensions accordés, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1899	500	442,621
10	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues.	20,000	
11	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	43,500	
12	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	3,771	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
13	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours en raison de leur position malheureuse	98,400 •	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
14	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres ; indemnité du membre-secrétaire	4,500 •	
15	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Indemnités pour la rédaction de l' <i>Annuaire statistique</i> , des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Traductions	4,900 •	
16	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,600 •	22,800 •
17	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures ; matériel de la bibliothèque	4,800 •	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.			
18	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 •	
19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine ; traitements de disponibilité : Province d'Anvers 118,500 » — de Brabant 160,870 » — de la Flandre occidentale 155,595 » — de la Flandre orientale 154,720 » — de Hainaut 155,040 » — de Liège 152,860 » — de Limbourg 92,580 » — de Luxembourg 85,250 » — de Namur 99,700 »	1,115,660 •	
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires	20,545 •	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues: Province d'Anvers. 27,000 » — de Brabant. 27,000 » — de la Flandre occidentale 27,000 » — de la Flandre orientale 27,000 » — de Hainaut 31,000 » — de Liège 51,500 » — de Limbourg 20,700 » — de Luxembourg 20,700 » — de Namur 24,000 »	253,900 »	2,372,440 »
21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours: Traitements des commissaires 211,500 » Frais de bureau 45,400 » Traitements des employés 228,180 »	483,080 »	
22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales	54,000 »	
23	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	54,000 »	
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
24	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1899 — Révision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	20,000 »	
25	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral.	18,000 »	
26	Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Frais de correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales	20,000 »	158,000
27	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 145 du Code électoral. (Crédit non limitatif.)	50,000 »	
28	Frais à rembourser au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, du chef du transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État	50,000 »	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MILICE.			
39	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacances des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	120,000 °	140,000 °
30	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000 °	
CHAPITRE VII.			
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.			
31	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour	170,000 °	424,100
32	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service	10,000 °	
33	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacances des médecins. Frais de correspondance	40,000 °	
34	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	9,000 °	
35	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures.	51,000 °	
36	Tir national: personnel permanent.	21,760 °	
37	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses.	7,340 °	
38	Grands concours annuels de tir: frais d'organisation. Achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	50,000 °	
39	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province	50,000 °	
40	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	10,000 °	
41	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Crédit non limitatif).	25,000 °	
42	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.	20,000 °	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
43	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	17,000 °	} 20,000 °
44	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	3,000 °	
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
45	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 500 francs à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 400 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles.	241,700 °	241,700 °
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
46	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale</i> (de 1850 à 1880); part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise); voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys Soustractions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de Bibliographie; rédaction et administration. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses.	195,100 °	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
47	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours. Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> .	105,900	
48	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande	50,000	
49	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service.	72,900	959,150
50	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	55,000	
51	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général	86,900	
52	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions (y compris 6,250 francs en charge temporaire)	106,250	
53	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections	96,500	
54	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i>	52,250	
55	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel	65,600	
56	Archives générales du Royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	10,200	
57	Archives de l'État dans les provinces; personnel	68,050	
58	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. Inspection des archives communales	14,700	
59	Échanges littéraires internationaux	10,000	
CHAPITRE XI.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire	1,000	
61	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000	
62	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité	1,495,045	
65	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Intermittence temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	400,260	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
64	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 •	
65	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 •	
66	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation	5,000 •	
67	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, lit. f, de la loi du 12 avril 1894	11,000 •	2,126,803 •
68	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.	1,500 •	
69	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	4,000 •	
70	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis.	1,000 •	
71	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	12,000 •	
72	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000 •	
75	Frais de rédaction et de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur	4,000 •	
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
74	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire	2,000 •	
75	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 •	
76	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	29,500 •	
77	Inspection des établissements d'instruction moyenne : frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau	15,800 •	
78	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : traitement de l'inspecteur	7,000 •	
79	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : frais de route et de séjour (Service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire.)	3,000 •	
80	Inspection des cours de dessin : traitements	8,000 •	
81	Inspection des cours de dessin : frais de route et de séjour	4,000 •	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
82	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand, pour filles à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	85,400	"
83	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000	"
84	Jurys d'examen de l'enseignement moyen frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	57,000	"
85	Jurys d'examen de l'enseignement moyen, matériel	2,500	"
86	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	6,000	"
87	Cours temporaires de dessin à l'usage des professeurs des écoles moyennes: frais divers. .	1,400	"
88	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850), aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	5,658,764	"
89	Subsides aux élèves fréquentant les cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers . .	4,000	"
90	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'Etat et des écoles moyennes patronnées . .	54,500	"
91	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons: subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'Etat dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé	155,411	"
92	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles: subsides	52,000	"
93	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne: frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation, impressions; fournitures et frais divers	20,700	"
94	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi . .	2,000	"
95	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat et des inspecteurs de ces établissements	127,197	"
96	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions, achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	9,200	"
			4,267,172

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
97	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire.	2,000	
98	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres ; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil ; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800	
99	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales ; traitements des inspecteurs principaux ; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	450,500	
100	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux ; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux ; 3 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	202,300	
101	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite	98,000	
102	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	836,650	14,689,500
103	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'art. 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire ; frais des jurys chargés de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	20,000	
104	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	
105	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État.	70,950	
106	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées	300,000	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
107	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux adoptés ou subventionnés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers	131,800	•
108	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000	•
109	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.	9,200,000	•
110	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné	950,000	•
111	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subventionnées pour garçons.	20,000	•
112	Part de l'État dans les augmentations périodiques légalement obligatoires de traitement accordées à des instituteurs communaux ou adoptés.	500,000	•
113	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés.	125,000	•
114	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1898 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs — Subsides spéciaux aux communes qui ayent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité.	298,000	•
115	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial	50,000	•
116	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 116 à l'article 109 et vice versa)	1,500,000	•
117	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	6,700	•
118	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	6,800	•
119	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000	•

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	CHAPITRE XIV. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
120	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	11,000 »	11,000 »
	TOTAL fr.		26,450,186 »
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XV. SERVICES DIVERS.		
121	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires	700,000 »	700,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE . . . fr.		27,150,186 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*
F. SCHOLLAERT.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(212)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1899.



DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
486,200	515,580	»	27,580	486,200	485,713 85	
61,000	59,400	1,600	»	61,000	60,999 72	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,997 07	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,494 30	
2,700	2,700	»	»	2,700	2,609 30	
594,900	620,680	1,600	27,580	594,900	587,814 22	
DIMINUTION . . fr.		25,780				

(1) Ce tableau, ainsi que les autres tableaux de même nature insérés aux développements du présent Budget, ont été maintenus tels qu'ils figurent au projet de Budget amendé de l'exercice 1898.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NOMBRE des articles	LITTÈRE des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	•	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1899 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 61,000
	b.	Intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1899 154,000
9	•	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1899
10	•	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues
11	•	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
12	•	Restitution d'avances de parts de pensions faites au trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
13	•	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'Etat à leurs femmes ou enfants qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, en raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
14	a.	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres 3,000
	b.	Indemnité du membre secrétaire 1,500
A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
61,650	61,650	»	»	61,650	61,627 45	
215,000	215,000	»	»	221,000	204,450 53	
300	300	»	»	300	300 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	»	
43,500	43,500	»	»	43,500	42,668 10	
3,771	3,771	»	»	3,771	3,771 »	
98,400	98,400	»	»	98,400	82,997 75	
442,621	442,621	»	»	448,621	395,794 33	
4,500	4,500	»	»	4,500	3,576 »	
4,500	4,500	»	»	4,500	3,576 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des arti	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
15	a.	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux 1,650																
	b.	Indemnités pour la rédaction de l' <i>Annuaire statistique</i> , des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état-civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. — Traductions 3,250																
16	•	Commission centrale de statistique : frais de bureau. — Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. — Achat, réception et envoi de livres et autres documents, abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale																
17	•	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures ; matériel de la bibliothèque																
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																
CHAPITRE IV.																		
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.																		
18	•	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine ; traitements de disponibilité :																
	a.	Province d'Anvers 118,500																
	b.	— de Brabant 160,870																
	c.	— de la Flandre occidentale 135,595																
	d.	— de la Flandre orientale 154,720																
	e.	— de Hainaut 133,040																
19	f.	— de Liège 132,860																
	g.	— de Limbourg 92,580																
	h.	— de Luxembourg 85,230																
	i.	— de Namur 99,700																
	j.	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires 20,543																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td> Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td> Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs	6,000	Chefs de division	4,500 à 5,500	Chefs de bureau	3,200 à 4,000	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800	Expéditionnaires	1,000 à 1,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																	
Directeurs	6,000																	
Chefs de division	4,500 à 5,500																	
Chefs de bureau	3,200 à 4,000																	
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																	
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																	
Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800																	
Expéditionnaires	1,000 à 1,200																	
		A REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,500	4,500	»	»	4,500	3,376 »	
4,900	400	4,500	»	4,900	4,500 »	
8,600	8,600	»	»	8,600	8 926 09	
4,800	4,800	»	»	4,800	3,675 81	
22,800	18,300	4,500	»	22,800	22,675 90	
AUGMENTATION . . fr.		4,500				
449,800	449,800	»	»	449,800	446,466 48	
1,115,660	1,115,660	»	»	1,115,660	1,088,072 03	
1,565,460	1,565,460	»	»	1,565,460	1,554,530 41	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :
20	a.	Province d'Anvers 27,000 »
	b.	— de Brabant 27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale 27,000 »
	e.	— de Hainaut 31,000 »
	f.	— de Liège 31,500 »
	g.	— de Limbourg 20,700 »
	h.	— de Luxembourg 20,700 »
	i.	— de Namur 24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :
21	a.	Traitements des commissaires 211,300 »
	b.	Frais de bureau 43,400 »
	c.	Traitements des employés 228,180 »
22	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume — Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales
23	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
		CHAPITRE V.
		AFFAIRES ÉLECTORALES.
24	»	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1899. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections
25	»	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral
26	»	Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. — Frais de correspondances télégraphiques. — Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales
27	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État (crédit non limitatif) 10,000 »
	b.	Jelons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif) 20,000 »
28	»	Frais à rembourser au département des chemins de fer, postes et télégraphes, du chef du transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,565,460	1,565,460	»	»	1,565,460	1,554,559 41	
255,900	255,900	»	»	255,900	255,612 60	
483,080	483,080	»	»	468,900	445,801 48	
54,000	54,000	»	»	50,000	51,515 28	
54,000	54,000	»	»	54,000	50,921 23	
2,572,440	2,572,440	»	»	2,554,260	2,298,588 11	
20,000	20,000	»	»	20,000	11,378 54	
18,000	18,000	»	»	18,000	a) 20,188 b) 3,002 20	a) Art. 22 ^a du Budget de 1896. b) » 22 ^b »
20,000	15,000	5,000	»	20,000	11,578 54	
50,000	165,000	»	155,000	40,000	140,694 45	
50,000	75,000	»	25,000	4,000	70,719 30	
158,000	291,000	5,000	158,000	99,000	257,360 71	
DIMINUTION . . fr.		155,000				

NOTE. — Les articles 24 à 28 reproduisent, en les complétant et les remaniant, les libelles des articles 21, 22 et 25 du Budget de l'exercice 1896. Par suite des interversions et des changements apportés dans la répartition de ces libelles entre les divers articles du projet de Budget de 1899, la comparaison des crédits proposés avec les dépenses de 1896 ne saurait être qu'approximative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA 4 ^{es} develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MILICE.		
29	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions
30	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.		
31	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour (1).
32	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service
33	»	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. — Vacations des médecins. — Frais de correspondance
34	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour (1).
35	»	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Masses d'habillement. — Achat, entretien, réparations et transformations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.
56	»	Tir national : personnel permanent (1)
57	»	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses
38	a.	Grand concours annuel de tir : frais d'organisation. fr. 5,000 »
	b.	Grand concours annuel de tir : achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie fr. 25,000 »
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
120,000	120,000	»	»	120,000	120,018 03	
20,000	20,000	»	»	20,000	17,043 48	
140,000	140,000	»	»	140,000	137,061 51	
170,000 »	170,000 »	»	»	21,800 »	20,417 86	(*) Le tableau du personnel sera intercalé aux développements du projet de Budget amendé pour l'exercice 1899.
10,000 »	10,000 »	»	»	500 »	496 80	
40,000 »	40,000 »	»	»	»	»	
9,000 »	9,000 »	»	»	7,500 »	7,296 30	
31,000 »	31,000 »	»	»	a) 15,000 »	8,904 91	a) Y compris 4,500 francs en charge temporaire.
21,760 »	21,760 »	»	»	21,760 »	21,759 42	
7,540 »	7,340 »	»	»	29,340 »	29,293 60	
30,000 »	30,000 »					
319,100 »	319,100 »	»	»	95,900 »	88,165 79	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
39	»	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province.
40	»	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfè- vrie, trophées-prix de tir
41	»	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre, en dehors de la commune. (<i>Credit non limitatif</i>)
42	»	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompier volontaires; subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompier.
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
43	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
44	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
	a.	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864. fr. 5,600
		Subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins 54,400
		60,000
	b.	Subside à la veuve d'un légionnaire qui n'a pas été pensionné fr. 300
45	c.	Subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830, nécessiteux 93,600
		Subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin. 52,800
		146,400
	d.	Subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix com- mémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles. 35,000
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
519,100	519,100	»	»	95,900	88,165 79	
50,000	50,000	»	»	43,000	42,891 »	
10,000	10,000					
25,000	25,000	»	»	»	»	
20,000	20,000	»	»	20,000	»	
424,100	424,100	»	»	158,900	151,056 79	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,966 56	
3,000	2,600	400	»	3,000	2,875 »	
20,000	19,600	400	»	20,000	19,841 56	
AUGMENTATION. . fr.		400				
244,700	244,400	300	»	280,900	276,949 97	
241,700	241,400	300	»	280,900	276,949 97	
AUGMENTATION. . fr.		300				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
CHAPITRE X.																				
SCIENCES ET LETTRES.																				
46	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale (de 1850 à 1880)</i> ; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der nederlandse taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise); voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples	30,000 »																	
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés	4,500 »																	
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	52,000 »																	
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1893; frais des jurys	13,000 »																	
	e.	Souscription, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires	20,000 »																	
	f.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887	2,400 »																	
	g.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical)	44,000 »																	
	h.	Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i>	18,000 »																	
	i.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i>	12,200 »																	
	j.	Office international de bibliographie: rédaction et administration	15,000 »																	
	k.	Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses	2,000 »																	
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; traitements et salaires du personnel	22,630 »																	
			<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="997 1377 1085 1444">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1093 1400 1220 1422">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(b) Secrétaire perpétuel</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> </tr> <tr> <td>Attaché au secrétariat</td> <td style="text-align: right;">5,800</td> </tr> <tr> <td>Huissier</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Concierge</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> </tr> <tr> <td>Fautiers</td> <td style="text-align: right;">2,600</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour travaux extraordinaires</td> <td style="text-align: right;">950</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">22,630</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	(b) Secrétaire perpétuel	8,000	Chef de bureau	4,000	Attaché au secrétariat	5,800	Huissier	2,000	Concierge	1,500	Fautiers	2,600	Indemnités pour travaux extraordinaires	950	22,630
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																			
(b) Secrétaire perpétuel	8,000																			
Chef de bureau	4,000																			
Attaché au secrétariat	5,800																			
Huissier	2,000																			
Concierge	1,500																			
Fautiers	2,600																			
Indemnités pour travaux extraordinaires	950																			
22,630																				
47	b.	Jetons de présence; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn	21,000 »																	
	c.	Frais d'impression; prix des concours	30,275 »																	
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers	3,997 »																	
	e.	Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.	20,000 »																	
	f.	Publication d'une <i>Biographie nationale</i>	8,000 »																	
A REPORTER.			. . . fr.																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,100	195,100	»	»	195,100	195,086 17	a) Concours décennaux de sciences botaniques, de physique et de chimie expérimentales.
105,900	105,900	»	»	105,900	115,795 46	b) Les états du personnel des établissements scientifiques, ressortissant au service des sciences et des lettres sont donnés à la date du 15 septembre 1897.
301,000	301,000	»	»	301,000	308,881 63	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
301,000	301,000	»	»	301,000	308,881 65	
30,000	30,000	»	»	30,000	29,990 41	
72,900	72,900	»	»	72,900	65,166 64	
35,000	55,000	»	»	35,000	34,455 15	
438,900	458,900	»	»	438,900	438,493 85	

(a) Le minimum du traitement du directeur de l'Observatoire royal est fixé à 7,500 francs; le maximum, à 8,500 francs.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
458,900	458,900	»	»	458,900	438,495 83	
96,900	96,900	»	»	96,900	96,899 97	
a) 106,250	106,250	»	»	106,250	106,222 55	a) y compris 6,250 francs en charge temporaire (4 ^e annuité).
96,500	96,500	»	»	96,500	95,500 »	
52,250	52,250	»	»	52,250	52,250 »	
790,600	790,600	»	»	790,600	789,166 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NOMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . . fr.	
55		Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel			
				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.
				(a)	(a)
		Archiviste général (à nommer) :			
		Archiviste adjoint fr.	6,000	1	6,000
		Chef de section	5,500	1	5,500
		— — — — —	5,000	1	5,000
		Sous-chef de section	4,100	1	4,100
		— — — — —	3,700	2	7,400
		Secrétaire	4,500	1	4,500
		Employé de 1 ^{re} classe	3,400	1	3,400
		— — — — —	3,000	1	3,000
		— — — — —	2,600	2	5,200
		Employé de 2 ^e classe	2,000	1	2,000
		— — — — —	1,600	1	1,600
		Sigillographe	2,000	1	2,000
		Huissiers	2,000	2	4,000
		Concierge	1,400	1	1,400
		Gardien	800	1	800
				18	55,900
56		Archives générales du royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique			
57		Archives de l'État dans les provinces : personnel			
		<i>Anvers</i> 1 conservateur fr.	4,500	<i>Liège</i> 1 conservateur fr.	6,050
		1 concierge	900	1 — adjoint	4,400
		<u>2</u>	<u>5,400</u>	1 employé	1,200
		<i>Arlon</i> 1 conservateur	1,700	1 garçon de bureau	1,100
		<u>1</u>	<u>1,700</u>	<u>4</u>	<u>12,750</u>
		<i>Bruges</i> 1 conservateur	4,500	<i>Mons</i> 1 conservateur	5,000
		1 — adjoint	2,000	1 — adjoint	5,000
		1 employé	2,000	1 employé	2,000
		<u>3</u>	<u>8,500</u>	1 — — — — —	2,000
		<i>Gand</i> 1 conservateur	5,000	1 garçon de bureau	1,100
		1 — adjoint	5,500	<u>5</u>	<u>15,500</u>
		1 employé	1,800	<i>Namur</i> 1 conservateur	4,500
		1 — — — — —	1,400	1 — adjoint	5,500
		1 concierge	1,200	1 garçon de bureau	1,500
		<u>5</u>	<u>12,900</u>	<u>3</u>	<u>11,500</u>
		<i>Hasselt</i> 1 conservateur	2,400		
58	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives			7,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.			5,500 »
	c.	Inspection des archives communales			2,000 »
59		Échanges littéraires internationaux			
TOTAL DU CHAPITRE X.					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés, POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
790,600	790,600	»	»	790,600	789,166 15	
63,600	63,600	»	»	63,600	62,099 24	
10,200	10,200	»	»	10,200	10,195 81	
68,050	68,050	»	»	68,050	66,848 »	
14,700	14,700	»	»	14,700	18,121 77	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
959,150	959,150	»	»	959,150	956,428 97	

a) Le minimum du traitement de l'archiviste général du royaume est fixé à 7,000 francs; le maximum, à 8,000 francs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
60	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire
61	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
62	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité.
63	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur inspecteur de l'université de Liège
64	»	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses
65	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
66	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation
67	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'art. 17, litt. F de la loi du 12 avril 1894.
68	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.
69	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission
70	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis
A REPORTER.fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations
		Augmentation.	Diminution.			
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,209 90	
1,495,045	1,495,045	»	»	1,459,877	1,413,550 35	
400,260	400,260	»	»	395,440	374,751 81	
111,000	111,000	»	»	111,000	97,863 90	
60,000	60,000	»	»	60,000	59,113 60	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,839 59	
11,000	11,000	»	»	11,000	9,324 20	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,128 52	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,099 92	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,509 94	
2,089,803	2,089,803	»	»	2,051,817	1,968,371 75	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.					
		REPORT fr.					
71	»	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités					
72	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions					
73	»	Frais de rédaction et de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur					
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.					
CHAPITRE XII.							
ENSEIGNEMENT MOYEN.							
74	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire					
75	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.					
76	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Inspecteur général	1	»	7,500	} 20,500	
		Inspecteurs	3	»	6,000 à 7,500		
		Inspectrice des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	2,000		
77	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne : frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau.					
78	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : traitement de l'inspecteur					
79	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)					
80	»	Inspection des cours de dessin : traitements					
81	»	Inspection des cours de dessin : frais de route et de séjour					
		A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,089,805	2,089,805	»	»	2,051,817	1,968,571 75	
12,000	12,000	»	»	12,000	9,674 05	
21,000	21,000	»	»	21,000	20,993 40	
4,000	»	4,000	»	»	3,244 60	
2,126,805	2,122,805	4,000	»	2,084,817	2,002,285 78	
AUGMENTATION. fr.		4,000				
2,000	2,000	»	»	2,000	1,500 »	
4,000	2,920	1,080	»	4,000	3,989 71	
29,500	29,300	»	»	29,500	27,574 98	
13,800	13,800	»	»	12,800	13,297 20	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,000 »	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,989 80	
8,000	8,000	»	»	8,000	8,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,648 20	
71,100	70,020	1,080	»	70,100	65,799 89	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
71,100	70,020	1,080	»	70,100	65,799 89	
85,400	85,400	»	»	85,000	81,002 23	
11,000	11,000	»	»	11,000	10,062 57	
57,000	57,000	»	»	60,000	65,517 »	
2,500	2,500	»	»	2,500	2,485 27	
a) 6,000	6,000	»	»	6,000	4,544 43	a) Charge temporaire
1,400	1,400	»	»	»	»	
3,658,764	3,658,764	»	»	3,559,064	3,445,816 05	
3,873,164	3,872,084	1,080	»	3,771,664	3,072,827 92	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,875,164	5,872,084	1,080	»	5,774,664	3,672,827 22	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
34,500	34,500	»	»	33,000	31,550 »	
155,411	155,411	»	»	155,411	150,490 60	
32,000	32,000	»	»	32,000	31,189 80	
29,700	26,950	2,750	»	29,700	29,694 87	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
127,197	127,197	»	»	152,197	121,649 28	
9,200	9,200	»	»	9,200	6,545 25	
»	1,000	»	1,000	»	»	
»	»	»	»	1,500	985 69	
»	7,000	»	7,000	»	»	
4,267,172	4,274,342	5,850	8,000	4,170,672	4,050,932 71	
DIMINUTION . . fr.		4,170				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																			
CHAPITRE XIII.																																																					
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																					
97	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire																																																			
98	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers																																																			
99	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur des écoles normales</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspectrice des écoles normales</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vérificateur des économats</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">4,700</td> <td style="text-align: center;">4,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">de 5,000 à 7,500</td> <td style="text-align: center;">115,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs cantonaux</td> <td style="text-align: center;">85</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">de 3,000 à 4,500</td> <td style="text-align: center;">295,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">450,500</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,400	2,400		Vérificateur des économats	1	»	4,700	4,700		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	115,900		Inspecteurs cantonaux	85	»	de 3,000 à 4,500	295,000		Disponibilité	»	»	»	5,000						450,500	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																																	
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,400	2,400																																																	
Vérificateur des économats	1	»	4,700	4,700																																																	
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	115,900																																																	
Inspecteurs cantonaux	85	»	de 3,000 à 4,500	295,000																																																	
Disponibilité	»	»	»	5,000																																																	
				450,500																																																	
a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales				5,200	»																																															
b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																				
100	1° Aux inspecteurs principaux				43,200	»																																															
	2° Aux inspecteurs cantonaux				121,500	»																																															
	3° Aux inspectrices déléguées				28,800	»																																															
c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux				3,600	»																																															
101	a.	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires				97,200	»																																														
	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite				800	»																																														
A REPORTER. fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de l'EXERCICE 1896	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	5,793 66	
450,300	450,300	»	»	445,500	401,151 01	
202,300	202,300	»	»	194,800	151,694 68	
98,000	98,000	»	»	98,000	84,700 »	
736,600	736,600	»	»	714,100	643,341 35	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																						
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an, taux prévu par l'arrêté royal du 29 juin 1889.	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours fournis par les agents en dehors de leurs attributions.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																																																																
							REPORT. fr.																																																																																																																	
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État.					605,000	>																																																																																																																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>CLASSE.</th> <th>TRAITEMENT par an, taux prévu par l'arrêté royal du 29 juin 1889.</th> <th>INDEMNITÉS du chef de logement et de cours fournis par les agents en dehors de leurs attributions.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> <th>Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="7">Écoles normales d'instituteurs :</td> </tr> <tr> <td>Directeurs.</td> <td>7</td> <td>"</td> <td>de 4,000 à 5,000</td> <td>3,700</td> <td>37,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Économés.</td> <td>7</td> <td>"</td> <td>" 2,200 » 3,000</td> <td>2,600</td> <td>22,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>71</td> <td>"</td> <td>" 2,400 » 3,200</td> <td>"</td> <td>187,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td>19</td> <td>"</td> <td>" 1,400 » 2,000</td> <td>3,100</td> <td>57,450</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gens de service.</td> <td>14</td> <td>"</td> <td>" 900 » 1,100</td> <td>"</td> <td>14,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="7">Écoles normales d'institutrices :</td> </tr> <tr> <td>Directrices.</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>de 3,400 à 4,000</td> <td>1,000</td> <td>25,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Économés.</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>" 1,800 » 2,600</td> <td>1,000</td> <td>14,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Régentes et professeurs</td> <td>67</td> <td>"</td> <td>" 2,400 » 3,200</td> <td>"</td> <td>172,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maitresses d'études</td> <td>20</td> <td>"</td> <td>" 1,200 » 1,800</td> <td>2,870</td> <td>36,670</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gens de service.</td> <td>11</td> <td>"</td> <td>" 900 » 1,100</td> <td>"</td> <td>12,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice et indemnités aux agents intérimaires</td> <td>560,520</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td>44,480</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td>TOTAL</td> <td>605,000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an, taux prévu par l'arrêté royal du 29 juin 1889.	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours fournis par les agents en dehors de leurs attributions.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Écoles normales d'instituteurs :							Directeurs.	7	"	de 4,000 à 5,000	3,700	37,700		Économés.	7	"	" 2,200 » 3,000	2,600	22,800		Professeurs	71	"	" 2,400 » 3,200	"	187,500		Surveillants	19	"	" 1,400 » 2,000	3,100	57,450		Gens de service.	14	"	" 900 » 1,100	"	14,200		Écoles normales d'institutrices :							Directrices.	6	"	de 3,400 à 4,000	1,000	25,000		Économés.	6	"	" 1,800 » 2,600	1,000	14,600		Régentes et professeurs	67	"	" 2,400 » 3,200	"	172,700		Maitresses d'études	20	"	" 1,200 » 1,800	2,870	36,670		Gens de service.	11	"	" 900 » 1,100	"	12,100		Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice et indemnités aux agents intérimaires					560,520							44,480							TOTAL	605,000	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an, taux prévu par l'arrêté royal du 29 juin 1889.	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours fournis par les agents en dehors de leurs attributions.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																																																																		
Écoles normales d'instituteurs :																																																																																																																								
Directeurs.	7	"	de 4,000 à 5,000	3,700	37,700																																																																																																																			
Économés.	7	"	" 2,200 » 3,000	2,600	22,800																																																																																																																			
Professeurs	71	"	" 2,400 » 3,200	"	187,500																																																																																																																			
Surveillants	19	"	" 1,400 » 2,000	3,100	57,450																																																																																																																			
Gens de service.	14	"	" 900 » 1,100	"	14,200																																																																																																																			
Écoles normales d'institutrices :																																																																																																																								
Directrices.	6	"	de 3,400 à 4,000	1,000	25,000																																																																																																																			
Économés.	6	"	" 1,800 » 2,600	1,000	14,600																																																																																																																			
Régentes et professeurs	67	"	" 2,400 » 3,200	"	172,700																																																																																																																			
Maitresses d'études	20	"	" 1,200 » 1,800	2,870	36,670																																																																																																																			
Gens de service.	11	"	" 900 » 1,100	"	12,100																																																																																																																			
Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice et indemnités aux agents intérimaires					560,520																																																																																																																			
					44,480																																																																																																																			
					TOTAL	605,000																																																																																																																		
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État					81,650	>																																																																																																																
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers					20,000	>																																																																																																																
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application.					130,000	>																																																																																																																
102	a.	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire (1884-1895); frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des jurys chargés de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne.																																																																																																																						
104	a.	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire																																																																																																																						
103	a.	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État																																																																																																																						
106	a.	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsides aux écoles normales agréées																																																																																																																						
107	a.	Frais des conférences des instituteurs.					115,000	>																																																																																																																
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs					10,000	>																																																																																																																
	c.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers					6,800	>																																																																																																																
						A REPORTER. fr.																																																																																																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
756,600	756,600	»	»	714,100	643,541 35	
836,650	836,650	»	»	811,650	655,875 95	
					a) 126,000 »	a) Art. 97 ² du Budget de 1896
20,000	20,000	»	»	20,000	19,993 92	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,996 30	
70,950	70,950	»	»	70,950	70,946 75	
300,000	300,000	»	»	300,000	198,031 »	
151,800	151,800	»	»	151,800	112,791 55	
2,102,000	2,102,000	»	»	2,054,500	1,850,974 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
108	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.
109	»	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^o et 5 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.
140	»	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné.
141	»	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons
142	»	Part de l'État dans les augmentations périodiques légalement obligatoires de traitement accordées à des instituteurs communaux ou adoptés
145	»	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés
144	»	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1898 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité
145	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner, par des délégués des ministres du culte, aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial.
146	»	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 116 à l'article 109 et vice versa.) .
147	»	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités
148	»	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. 21,000 »
149	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonales; achat de collections et d'appareils, meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques 20,000 »
	c.	Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire 10,000 »
	»	Frais de rédaction et de publication du dix-huitième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'Administration centrale (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XIII fr.

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
2,102,000	2,102,000	»	»	2,054,500	1,850,974 80	
100,000	100,000	»	»	700,000	99,889 24	
9,200,000	9,200,000	»	»	9,200,000	8,558,098 50	
950,000	950,000	»	»	950,000	883,723 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	9,259 »	
300,000	300,000	»	»	300,000	245,662 05	
125,000	125,000	»	»	125,000	85,472 40	
298,000	298,000	»	»	298,000	510,964 »	
30,000	50,000	»	»	50,000	491 67	
1,500,000	1,500,000	»	»	1,250,000	1,187,175 »	
6,700	6,700	»	»	6,700	4,300 »	
6,800	6,800	»	»	6,800	8,948 19	
51,000	39,250	11,750	»	51,000	45,087 68	
»	9,000	»	9,000	»	»	
14 689,500	14,686,750	11,750	9,000	14,992,000	13,268,045 51	
AUGMENTATION . . fr.		2,750				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NOMBRE des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
120	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XV.		
SERVICES DIVERS.		
»	»	Ameublement des gouvernements provinciaux de la Flandre orientale et du Limbourg (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Ameublement des gouvernements provinciaux d'Anvers et du Limbourg (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Enseignement supérieur. — Participation à l'Exposition internationale de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Enseignement moyen. — Ameublement de locaux (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Transaction relative à des terrains que la ville d'Arlon a acquis en 1882 et 1883, pour la construction d'une école normale d'institutrices (<i>pour mémoire</i>).
»	»	Tir national. — Installations complémentaires (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Acquisition d'une collection de jetons des anciens magistrats de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>).
»	»	Agrandissement des locaux du Musée royal d'histoire naturelle. — Acquisition d'un immeuble appartenant à ce musée (<i>pour mémoire</i>).
121	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.
»	»	Travaux d'agrandissement à effectuer au Musée royal d'histoire naturelle (<i>pour mémoire</i>).
»	»	Subside supplémentaire à l'expédition antarctique belge (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,000	11,000	»	»	6,000	17,502 77	
11,000	11,000	»	»	6,000	17,502 77	
»	»	»	»	47,935	»	
»	»	»	»	»	42,193 17	
»	»	»	»	»	421,096 50	
»	45,355	»	45,355	179,815	237,346 59	
»	»	»	»	25,000	»	
»	40,000	»	40,000	21,000	»	
»	»	»	»	40,000	»	
»	»	»	»	25,000	169,515 93	
»	»	»	»	6,000	»	
»	»	»	»	»	204,900	
700,000	700,000	»	»	»	599,999 65	
»	500,000	»	500,000	»	»	
»	»	»	»	60,000	100,000	
700,000	1,285,355	»	585,355	404,750	1,705,053 64	
DIMINUTION . . fr.		585,355				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et communales
V.	Affaires électorales
VI.	Milice
VII.	Garde civique et corps de sapeurs-pompiers
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Enseignement supérieur
XII.	Enseignement moyen
XIII.	Enseignement primaire
XIV.	Dépenses imprévues
2^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	
XV.	Services divers
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFERENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
594,900	620,680	»	25,780	594,900	587,814 22	
442,621	442,621	»	»	448,621	395,794 55	
22,800	18,500	4,300	»	22,800	22,675 90	
2,572,440	2,372,440	»	»	2,554,260	2,298,388 41	
158,000	291,000	»	153,000	99,000	257,360 71	
140,000	140,000	»	»	140,000	137,061 51	
424,100	424,100	»	»	458,900	451,036 79	
20,000	19,600	400	»	20,000	19,841 36	
241,700	241,400	500	»	280,900	276,949 97	
959,150	959,150	»	»	959,150	956,428 97	
2,126,805	2,122,805	4,000	»	2,084,817	2 002,283 78	
4,267,172	4,271,342	»	4,170	4,170,672	4,050,932 71	
14,689,500	14,686,750	2,750	»	14,992 000	13,268,045 51	
11,000	11,000	»	»	6,000	17,502,77	
700,000	1,283,555	»	585,555	404,750	1,795,055 64	
27,150,186	27,904,541	11,950	766,505	26,756,770	26,217,190 28	
DIMINUTION. . . . fr.		754,355				

(252)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ET DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1899.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1899 s'élève à fr.	23,990,269 »
Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1898 montent à fr.	<u>23,419,253 »</u>
Soit pour 1899 une augmentation de fr.	<u>571,016 »</u>

qui se décompose de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1899 fr.	22,050,269 »
— 1898	<u>21,598,919 »</u>
AUGMENTATION. . . . fr.	451,350 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1899 fr.	1,940,000 »
— 1898	<u>1,820,334 »</u>
AUGMENTATION. . . . fr.	119,666 »
Soit en plus. . . . fr.	<u>571,016 »</u>

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Art. 2. — *T. aitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1899 fr.	516,500 »
— proposé pour 1898	<u>515,000 »</u>
AUGMENTATION. . . . fr.	1,500 »

Cette somme est sollicitée pour faire face à des augmentations de traitement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 7. — *Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	14,000	»
— proposé pour 1898		12,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	2,000	»

Le nombre de secours que le Gouvernement se voit dans l'obligation d'accorder à d'anciens agents ou à des veuves et enfants d'employés qui n'ont pas droit à la pension, augmente d'année en année. Il s'ensuit que le crédit actuel est devenu insuffisant pour satisfaire aux demandes justifiées qui lui sont adressées par d'anciens serviteurs se trouvant dans une position malheureuse.

L'augmentation sollicitée permettra de mettre fin à cette situation.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 9. — *Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités. Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. Dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage; frais de route et indemnités des agents marqueurs. Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail; dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1899.	fr.	1,370,000	»
— proposé pour 1898		1,120,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	250,000	»

Le crédit demandé pour l'exercice 1899 accuse une augmentation de 250,000 francs comparativement à l'allocation votée pour l'année 1897 et sollicitée pour l'exercice 1898.

Cette majoration est rendue nécessaire par les mesures prises depuis le

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1^{er} janvier 1896 en vue de l'extinction de la tuberculose bovine, et par suite de la mise à exécution de l'arrêté royal du 22 août 1897 instituant une indemnité en faveur des propriétaires de porcs rebutés pour cause de tuberculose généralisée.

D'autre part, l'assurance mutuelle du bétail prend de jour en jour une extension plus grande et exige de nouveaux subsides de la part du Trésor public.

ART. 12. — Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces et encouragements. Subsides aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers. (Y compris 50,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1899	fr.	500,000	»
— proposé pour 1898		400,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	400,000	»

L'exécution des règlements provinciaux sur l'amélioration des espèces chevaline et bovine, pris depuis 1893, sortira ses pleins effets en 1899 et l'on peut dès à présent prévoir qu'il en résultera un surcroît de dépenses de 50,000 francs au minimum.

D'autre part, le Gouvernement a promis d'encourager par voie de subside les travaux de la Société nationale pour l'amélioration des races bovines en Belgique. C'est ainsi qu'une somme de 50,000 francs est sollicitée en charge temporaire pour le concours de bétail indigène qui sera organisé bisannuellement par ladite Société et aura lieu pour la première fois en 1899.

ART. 14. — Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'Agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole: subsides pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture.

Crédit demandé pour 1899	fr.	70,000	»
— proposé pour 1898		92,800	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	22,800	»

Ce crédit est diminué d'une somme de 50,000 francs portée au Budget de 1898 pour la participation du Gouvernement dans les frais d'organisation de l'Exposition quinquennale d'horticulture de Gand.

Par contre, une augmentation de 7,200 francs est sollicitée en vue d'encourager les travaux des associations constituées dans un but de progrès agricole.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.

ART. 20. — *Frais des conférences agricoles et horticoles ; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire ; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	323,000 »
— proposé pour 1898		275,000 »
		50,000 »
AUGMENTATION.		fr. 50,000 »

L'enseignement agricole à tous les degrés se développe d'une manière continue. Les institutions libres qui organisent des cours agricoles et sollicitent de ce chef des subventions de l'État se multiplient dans toutes nos provinces. Des cours de laiterie, de fromagerie, qui rendent de si grands services, sont demandés dans les différentes régions du pays ; leur organisation à elle seule entraîne à des frais considérables que l'on peut estimer à plus de 50,000 francs.

CHAPITRE IV.

EAUX ET FORÊTS.

ART. 24. — *Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Musée forestier. — Traitements, salaires, indemnités. Frais divers.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	21,000 »
— proposé pour 1898		16,000 »
		5,000 »
AUGMENTATION.		fr. 5,000 »

L'utilité d'un musée forestier, dont le pavillon des Eaux et Forêts de Terrucren a démontré toute l'importance, ne peut être mise en doute, tant au point de vue de la science proprement dite qu'au point de vue de la culture pratique des forêts et de la mise en œuvre de leurs produits.

Le musée trouvera place fort avantageusement et sans grands frais dans les locaux du Jardin botanique dont il complètera le champ d'études. Grâce à cette heureuse combinaison, la minime augmentation sollicitée suffira pour parer aux dépenses ordinaires d'installation, de direction et d'entretien.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	40,000	»
— proposé pour 1898		23,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION		fr.	13,000

L'augmentation sollicitée permettra au Gouvernement de poursuivre d'une manière efficace la mise en valeur des terrains communaux incultes, par leur conversion en prairies, en oseraies et en étangs.

Dès à présent, une vive impulsion est donnée aux travaux de l'espèce. D'autre part, la moyenne des boisements annuels, qui ne dépassait guère 600 hectares pour la période quinquennale 1890-1894, accuse pour les années 1895 et 1896 respectivement 920 et 976 hectares.

On ne peut que se féliciter de ces résultats; mais pour mettre l'Administration à même de développer son œuvre, il est indispensable de porter le crédit de l'article 26 à 40,000 francs au moins.

ART. 27. — *Drainage des fanges; frais d'études et d'enquête.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

Une Commission spéciale est chargée de l'étude du drainage des fanges et de l'élaboration du programme des travaux à exécuter.

Le crédit sollicité permettra de faire face aux diverses dépenses qu'entraînera en 1899 le fonctionnement de cette Commission.

CHAPITRE VIII (1).

PONTS ET CHAUSSÉES.

Section 2. — Routes et bâtiments civils.

ART. 59 (art. 37 du projet de Budget amendé de 1898). — *Palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations, travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers et impositions. Divers.*

Le Palais de Justice de Bruxelles étant placé, comme les autres bâtiments de l'État, dans les attributions de l'Administration des Ponts et Chaussées (Bâtiments civils), il a été jugé inutile de mentionner d'une manière spéciale ce monument dans le libellé ci-dessus de l'article 59.

(1) Il a paru utile de présenter les crédits qui font l'objet du chapitre VIII, dans un ordre plus logique, plus conforme à l'organisation de l'Administration des Ponts et Chaussées.

D'autre part, le libellé de quelques crédits a dû être modifié pour le mettre mieux en harmonie avec la nature des dépenses. Ces modifications sont spécialement mentionnées dans les explications relatives aux articles 39, 40, 43, 46, 47 et 48.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 40 (art. 51 du projet de Budget amendé de 1898). — *Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc.*

Le libellé de l'article a été modifié pour le motif exposé dans la note relative à l'article 39 ci-dessus.

Section 3. — Travaux hydrauliques.

ART. 43 (art. 40, 41 et 43 du projet de Budget amendé de 1898). — *Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration.*

Crédit demandé : 2,403,100 francs.

Le total des crédits sollicités pour les travaux hydrauliques ne diffère pas de celui figurant au projet de Budget amendé de 1898. C'est dans un but de simplification que les articles 40, 41 et 43 de ce document ont été fusionnés. La répartition du crédit est nettement indiquée dans les littéras figurant aux développements du Budget.

Section 4. — Personnel des ponts et chaussées.

ART. 46. (art. 45 du projet de Budget amendé de 1898). — *Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplacements. Jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour. Impressions. Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1899	fr. 1,108,500 »
— proposé pour 1898	1,086,600 »

AUGMENTATION.	fr. 21,700 »
-----------------------	--------------

Cette augmentation résulte :

1° Du transfert à l'article 46 du traitement de l'ingénieur chargé du service des irrigations de la Campine, lequel relève de l'Administration des Ponts et Chaussées (les traitements du personnel inférieur sont reportés à l'article 47 ci-après, ce qui permet de supprimer l'article 47 du projet de Budget amendé de 1898);

2° Du transfert, au même article 46, des frais divers des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées (art. 48 du projet de budget amendé de 1898), lesquels frais faisaient jusqu'ici, sans raison, l'objet d'un article spécial ;

3° Du transfert au Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics d'une somme de 7,700 francs représentant les traitement et indemnités d'un ingénieur détaché provisoirement à l'Administration des Chemins de fer.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 47 (art. 46 du projet de Budget amendé de 1898). — *Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers.*

Crédit demandé pour 1899	fr. 1,296,633 »
— proposé pour 1898	1,248,263 »
	48,590 »
AUGMENTATION.	fr. 48,590 »

Cette augmentation est destinée :

1° A concurrence de 50,000 francs, à payer le personnel supplémentaire auquel il sera nécessaire de recourir pour donner congé un dimanche par mois aux agents employés aux écluses et ponts des voies navigables. Cette mesure a été annoncée aux Chambres et notamment, en dernier lieu, à la séance du 5 novembre 1897;

2° A concurrence de 7,950 francs, à assurer les services d'entretien et de surveillance du parc et de l'avenue de Tervueren et de ses dépendances, et à payer le traitement d'un second aide-éclusier à l'écluse n° 1 du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut;

3° A concurrence de 10,440 francs, à payer les traitements du personnel subalterne du service des irrigations de la Campine transférés de l'article 47 du projet de Budget amendé de 1898.

ART. 48 (art. 50 du projet de Budget amendé de 1898). — *Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. Gardiens de monuments : frais d'habillement.*

Le seul changement apporté se rapporte au libellé de l'article. On n'y mentionne plus d'une manière spéciale le personnel du Palais de Justice de Bruxelles pour le motif exposé à l'article 59 ci-dessus.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XII.

SERVICES DIVERS.

Agriculture.

ART. 80. — *Recensement agricole.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Ce crédit est vraisemblablement le dernier qui sera sollicité de la Législature; il permettra de mener à bonne fin l'important travail qu'a nécessité le recensement agricole.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 81. — *École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de l'État, à Vilvorde. Travaux complémentaires d'amélioration, construction de serres.*

Crédit demandé : 3,000 francs.

Une dernière somme de 3,000 francs suffira pour terminer les travaux en cours d'exécution.

Ponts et Chaussées.

ART. 82. — *Redressement de la Montagne de la Cour : liquidation du subside à payer à la ville de Bruxelles. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier Léopold II.*

Crédit demandé : 115,000 francs.

Ce crédit est sollicité, comme les années précédentes, pour faire face aux engagements contractés par l'État. Il comprend la somme nécessaire au paiement du solde du subside à allouer à la Société anonyme du Quartier Léopold II, ce solde n'ayant pu être liquidé antérieurement parce que ladite Société n'a pas encore rempli ses obligations envers l'État.

ART. 83. — *Palais du Cinquantenaire. Appropriation des locaux. Organisation des Musées des arts décoratifs et industriels. Installations diverses.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Les modifications apportées au hall du Cinquantenaire et dont les frais ont été supportés par le Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles, en compensation du droit d'usage des locaux existants, permettent l'utilisation d'une partie des locaux pour l'installation de nos Musées royaux. On pourra y transférer le Musée d'art monumental moyennant une dépense relativement peu importante.

Il y aura lieu en outre d'effectuer certains travaux d'appropriation.

Un premier crédit de 250,000 francs est indispensable pour faire face à la dépense que doit entraîner l'exécution de ces travaux.

ART. 84. — *Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Achat d'immeubles. Agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Le crédit inscrit pour le même objet au Budget de 1897 n'a pas été utilisé, les travaux n'ayant pu être entamés avant la clôture dudit exercice. Les plans et devis sont actuellement terminés et les travaux pourront être exécutés dès le début de l'année prochaine.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 85. — Sambre canalisée. Travaux d'amélioration.

Crédit demandé : 80,000 francs.

Le crédit de 80,000 francs est demandé en vue de l'exécution de travaux d'amélioration destinés à faciliter la navigation et l'écoulement des crues.

ART. 86. — Canaux de Liège à Anvers. Travaux d'amélioration.

Crédit demandé : 150,000 francs

La somme de 150,000 francs est destinée à la continuation des travaux d'amélioration devenus indispensables par suite du développement de la navigation à vapeur sur les voies navigables qui relient le bassin de Liège au port d'Anvers et aux Pays-Bas.

ART. 87. — Canal de Bossuyt à Courtrai. Renouvellement d'une machine d'alimentation.

Crédit demandé : 70,000 francs.

Les appareils d'alimentation du canal de Bossuyt à Courtrai sont fort usés et exigent des réparations continuelles. Le crédit sollicité permettra de remplacer l'une des trois pompes d'alimentation et sa machine motrice.

ART. 88. — Canaux de dérivation de la Lys et de Selzaete à la mer du Nord. Reconstruction de ponts.

Crédit demandé : 110,000 francs.

Les deux ponts de Platheule, sur le territoire de Damme, et celui de Raverschoot sont en mauvais état et doivent être reconstruits en 1899.

ART. 89. — Canal de Loo. Travaux de recreusement et d'approfondissement.

Crédit demandé : 50,000 francs.

Le canal est envasé. Il y a lieu de le mettre, au point de vue du mouillage, dans les mêmes conditions que les voies navigables auxquelles il aboutit.

ART. 90. — Canal d'Ypres à l'Yser. Travaux d'approfondissement, d'élargissement et de redressement.

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce canal doit être redressé, élargi et approfondi en plusieurs endroits. Un premier crédit est demandé en vue de l'exécution des travaux les plus urgents.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 91. — *Amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables. Reconstruction de maisons délabrées.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Continuation des travaux pour lesquels des crédits ont été alloués en 1897 et 1898.

ART. 92. — *Port d'Ostende. Reconstruction de portes d'écluses.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Les portes à reconstruire sont notamment :
Une paire de portes de flot de l'écluse des bassins de commerce ;
Trois portes de flot et trois portes de chasse de l'écluse Léopold,
Et les portes d'ebbe et de flot de la tête amont de l'écluse de Slykens.

ART. 93. — *Port de Nieuport. Reconstruction de portes d'écluses.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Ce crédit sera affecté à la reconstruction des portes de l'écluse de chasse.

ART. 94. — *Port de Blankenberghe. Travaux d'amélioration ; reconstruction d'estacades.*

Crédit demandé : 225,000 francs.

Ce crédit est destiné :

- 1° A continuer les travaux de reconstruction de l'estacade est ;
- 2° A aménager un système de chasse dans le bassin d'échouage en vue d'éviter son envasement.

ART. 95. — *Côte. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Ce crédit permettra de continuer les travaux de renouvellement du pavement des promenoirs des digues de Blankenberghe et de Heyst, et d'exécuter ou de subsidier des travaux de défense et d'amélioration à la côte.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Beaux-Arts.

ART. 96. — *Ruines de l'abbaye de Villers.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

ART. 97. — *Ruines de l'abbaye d'Aulne.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

Les crédits sollicités aux articles 96 et 97 sont les mêmes que ceux qui figurent au projet de Budget amendé de 1898. Ils permettront de poursuivre, pendant l'année 1899, les travaux de consolidation et de restauration des ruines de ces deux abbayes.

ART. 98. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels. Transfert. Aménagement des collections.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Les nouvelles installations projetées au Palais du Cinquantenaire seront achevées dans un délai peu éloigné et nécessiteront, dès l'année prochaine, le transfert de la plus grande partie des collections des Musées royaux des arts décoratifs et industriels, notamment des collections d'antiquités et de celles de l'art monumental.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1899 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-deux millions cinquante mille deux cent soixante-neuf francs	fr. 22,050,269	»
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million neuf cent quarante mille francs	1,940,000	»

Soit ensemble à la somme de vingt-trois millions neuf cent nonante mille deux cent-soixante-neuf francs fr. 23,990,269 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture
et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(266)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS
POUR L'EXERCICE 1899.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	516,500 •	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	75,000 •	657,800 •
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	19,500 •	
<i>Honoraires des avocats</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	28,000 •	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	15,350 •	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	14,000 •	29,350 •
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'État: traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études: Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'État; indemnités, frais de route, frais d'études, matériel	166,000 •	
9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités. Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. Dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage; frais de route et indemnités des agents marqueurs. Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail; dépenses diverses	1,370,000 •	
10	Inspection vétérinaire: traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	185,000 •	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS. par article.	TOTAL par chapitre.
11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	15,000	5,528,825
12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers. (Y compris 50,000 fr. en charge temporaire.)	500,000	
13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsidés. Location d'un matériel de concours	190,000	
14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole : subsidés pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture	70,000	
<i>Enseignement vétérinaire.</i>			
15	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	107,825	
16	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	55,000	
<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>			
17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.	172,000	
18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	71,600	
19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000	
20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsidés. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture	525,000	
<i>Jardin botanique de l'État.</i>			
21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel	58,200	
22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	55,200	
CHAPITRE IV.			
EAUX ET FORÊTS.			
23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	523,665	705,665
24	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Musée forestier. Traitements, salaires, indemnités. Frais divers.	21,000	
25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	101,000	
26	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsidés aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses.	40,000	
27	Drainage des fanges; frais d'études et d'enquête	5,000	
28	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	15,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
LABORATOIRES D'ANALYSES.			
29	Station agronomique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires.	94,000 °	94,000 °
CHAPITRE VI.			
SERVICE DE SANTÉ.			
30	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subsidé à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsidés; dépenses diverses.	400,000 °	433,500 °
31	Académie royale de médecine.	33,500 °	
CHAPITRE VII.			
VOIRIE URBAINE ET VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
32	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	3,850,000 °	5,970,000 °
33	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voirie urbaine et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers. — Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Frais d'études et d'expériences.	100,000 °	
34	Frais de route et de séjour de l'inspection.	15,000 °	
35	Frais de bureau et matériel de l'inspection.	5,000 °	
CHAPITRE VIII.			
PONTS ET CHAUSSÉES.			
SECTION 1^{re}. — Affaires générales.			
36	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel. Fouritures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc.	58,000 °	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 2. — Routes et bâtiments civils.			
37	Routes : Entretien, amélioration, redressement, plantations Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise Subsidés	4,000,000 »	
38	Plantations nouvelles; frais d'expertise	50,000 »	
50	Palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations, travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers et impositions. Divers	850,000 »	
40	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc	55,000 »	
41	Prisons : entretien, réparations, fournitures et travaux ordinaires	75,000 »	
42	Écoles de bienfaisance de l'État : entretien et réparations	28,000 »	
SECTION 3. — Travaux hydrauliques.			
43	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	2,403,100 »	10,848,870
44	Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement.	40,000 »	
45	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales	725,000 »	
SECTION 4. — Personnel des ponts et chaussées.			
46	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplacements. Jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour. Impressions. Dépenses diverses	1,108,300 »	
47	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements Jurys d'examen : frais divers	1,298,655 »	
48	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. Gardiens de monuments : frais d'habillement	172,615 »	
SECTION 5. — Annales des travaux publics.			
49	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers.	11,200 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IX BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'Administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de Berne; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés.	275,000 .	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	100,000 .	
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
52	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien.	148,705 .	
53	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres.	235,500 .	
54	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles.	21,000 .	
55	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	3,000 .	
56	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	17,000 .	
57	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure: pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome.	43,500 .	
58	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	15,400 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>		
59	Musées royaux de peinture et de sculpture : personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz : traitement du conservateur et frais de surveillance	52,800 •	
60	Musées royaux de peinture et de sculpture : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	95,510 •	
61	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel et frais d'étude des collections	52,250 •	
62	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses (Y compris une somme de 12,500 francs en charge temporaire)	96,700 •	
	<i>Monuments publiés</i>		
63	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 •	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
64	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	86,000 •	1,969,174 •
65	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	100,000 •	
66	Commission royale des monuments: personnel.	16,100 •	
67	Commission royale des monuments: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication.	26,200 •	
68	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	3,500 •	
69	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie: rédaction, publication; dépenses diverses.	2,500 •	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
70	Conservatoire royal de musique de Bruxelles: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 •	
71	Conservatoire royal de musique de Liège: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758 •	
72	Conservatoire royal de musique de Gand: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 •	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
73	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	45,750 °	
74	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses	152,555 °	
75	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales.	11,000 °	
76	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-Arts, qui, par dérogation à l'article 5 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.	2,000 °	
CHAPITRE X.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
77	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,050 °	24,050 °
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
78	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'art 7.	15,000 °	
79	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	3,135 °	18,135 °
TOTAL fr.			22,050,209 °
DEUXIÈME SECTION. —			
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XII.			
SERVICES DIVERS.			
<i>Agriculture.</i>			
80	Recensement agricole	150,000 °	
81	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de l'État, à Vilvorde. Travaux complémentaires d'amélioration, construction de serres	5,000 °	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Ponts et Chaussées.</i>			
82	Redressement de la Montagne de la Cour : liquidation du subside à payer à la ville de Bruxelles. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier Léopold II.	115,000 »	
85	Palais du Cinquantenaire. Appropriation des locaux. Organisation des Musées des arts décoratifs et industriels. Installations diverses	250,000 »	
84	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Achat d'immeubles. Agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie	150,000 »	
85	Sambre canalisée Travaux d'amélioration	80,000 »	
86	Canaux de Liège à Anvers. Travaux d'amélioration.	150,000 »	
87	Canal de Bossuyt à Courtrai Renouvellement d'une machine d'alimentation	70,000 »	
88	Canaux de dérivation de la Lys et de Selzaete à la mer du Nord Reconstruction de ponts	110,000 »	1,940,000 »
89	Canal de Loo Travaux de recréusement et d'approfondissement	50,000 »	
90	Canal d'Ypres à l'Yser. Travaux d'approfondissement, d'élargissement et de redressement	50,000 »	
91	Amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables Reconstruction de maisons délabrées	50,000 »	
92	Port d'Ostende. Reconstruction de portes d'écluses	50,000 »	
93	Port de Nieupoort Reconstruction de portes d'écluses	15,000 »	
94	Port de Blankenberghe. Travaux d'amélioration; reconstruction d'estacades	225,000 »	
95	Côtes Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration Subsidés	250,000 »	
<i>Beaux-Arts</i>			
96	Ruines de l'abbaye de Villers	50,000 »	
97	Ruines de l'abbaye d'Aulne	40,000 »	
98	Musées royaux des arts décoratifs et industriels. Transfert Aménagement des collections.	100,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS			23,990,269 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture
et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1899.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA ce des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																					
CHAPITRE 1^{er}																																																					
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																					
<i>Personnel.</i>																																																					
1	a.	Traitement du Ministre. fr.																																																			
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du cabinet du Ministre, du secrétariat général, des administrations de l'agriculture, des eaux et forêts, du service de santé, de l'hygiène et de la voirie vicinale fr. 265,800 »																																																			
	b.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration des ponts et chaussées 222,100 »																																																			
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du service des beaux-arts. 28,600 »																																																			
GRADES.																																																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>10,000 à 12,000</td> </tr> <tr> <td>Directeur général</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>9,000 à 12,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs en chef-directeurs de 1^{re} et de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td>8,000 à 9,000</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td>7,000 à 8,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division.</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td>5,500 à 6,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau.</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td>4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Sous-inspecteurs.</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td>5,600 à 4,400</td> </tr> <tr> <td>Garde général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>2,400 à 5,200</td> </tr> <tr> <td>Commis rédacteurs de 1^{re} et de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">32</td> <td>2,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre.</td> <td style="text-align: center;">55</td> <td>1,400 à 2,700</td> </tr> <tr> <td>Imprimeur-autographe et agents photographes</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td>1,500 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Huissiers.</td> <td style="text-align: center;">19</td> <td>1,400 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td>700 à 1,200</td> </tr> <tr> <td>Garçons de bureau.</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td>1,100 à 1,400</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses.</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td>750 à 800</td> </tr> <tr> <td>Employés temporaires</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td>1,580 à 2,100</td> </tr> </tbody> </table>				NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général	1	10,000 à 12,000	Directeur général	2	9,000 à 12,000	Ingénieurs en chef-directeurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	4	8,000 à 9,000	Directeurs	3	7,000 à 8,000	Chefs de division.	9	5,500 à 6,500	Chefs de bureau.	7	4,200 à 5,000	Sous-inspecteurs.	5	5,600 à 4,400	Garde général	1	2,400 à 5,200	Commis rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	32	2,200 à 4,000	Commis d'ordre.	55	1,400 à 2,700	Imprimeur-autographe et agents photographes	6	1,500 à 1,800	Huissiers.	19	1,400 à 2,500	Concierges	4	700 à 1,200	Garçons de bureau.	10	1,100 à 1,400	Nettoyeuses.	15	750 à 800	Employés temporaires	5	1,580 à 2,100
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																																			
Secrétaire général	1	10,000 à 12,000																																																			
Directeur général	2	9,000 à 12,000																																																			
Ingénieurs en chef-directeurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	4	8,000 à 9,000																																																			
Directeurs	3	7,000 à 8,000																																																			
Chefs de division.	9	5,500 à 6,500																																																			
Chefs de bureau.	7	4,200 à 5,000																																																			
Sous-inspecteurs.	5	5,600 à 4,400																																																			
Garde général	1	2,400 à 5,200																																																			
Commis rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	32	2,200 à 4,000																																																			
Commis d'ordre.	55	1,400 à 2,700																																																			
Imprimeur-autographe et agents photographes	6	1,500 à 1,800																																																			
Huissiers.	19	1,400 à 2,500																																																			
Concierges	4	700 à 1,200																																																			
Garçons de bureau.	10	1,100 à 1,400																																																			
Nettoyeuses.	15	750 à 800																																																			
Employés temporaires	5	1,580 à 2,100																																																			
<i>Matériel.</i>																																																					
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier fr. 20,000 »																																																			
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 19,000 »																																																			
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 17,000 »																																																			
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 12,000 »																																																			
	e.	Menues dépenses 3,000 »																																																			
A REPORTER. fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	
516,500	515,000	1,500	»	500,000	484,597 87	
73,000	73,000	»	»	73,000	67,980 09	
610,500	609,000	1,500	»	594,000	570,577 96	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Frais de déplacement.</i>	
4	a.	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires :	
		Administration centrale des ponts et chaussées fr.	11,030 »
	b.	Administration centrale des autres services	8,230 »
		<i>Honoraires des avocats.</i>	
5	a.	Honoraires des avocats du Département	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	fr.
		CHAPITRE II.	
		PENSIONS ET SECOURS.	
6	a.	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	
7	a.	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	
		TOTAL DU CHAPITRE II.	fr.
		CHAPITRE III.	
		AGRICULTURE.	
8	a.	Inspection de l'agriculture : traitements, salaires, indemnités et frais de route. fr.	14,600 »
	b.	Service des agronomes de l'État : traitements, indemnités et frais de route	124,600 »
	c.	Frais des champs d'expériences et de démonstrations, frais d'études.	19,550 »
	d.	Bureau de renseignements de la section agricole du musée commercial de l'État; indemnités, frais de route; frais d'études, matériel	7,230 »
		<i>Inspection de l'agriculture.</i>	
		Traitement de l'inspecteur général fr.	8,500 »
		— du chef du bureau de renseignements de la section agricole du musée commercial	2,400 »
		— d'un huissier	1,600 »
		Indemnités et frais de route	4,500 »
		TOTAL. fr.	17,000 »
	a.	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité fr.	100,000 »
	b.	Indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; frais divers de tuberculination : installations sanitaires, vacations des vétérinaires, achat d'appareils, de vaccin, etc.	1,000,000 »
	c.	Indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon	50,000 »
	d.	Indemnités résultant des mesures prises par l'autorité	20,000 »
	e.	Dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage, frais de route et indemnités des agents marqueurs	100,000 »
	f.	Frais à résulter du paiement des indemnités ci-dessus	3,000 »
	g.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture	80,000 »
	h.	Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de bétail	10,000 »
	i.	Dépenses diverses	7,000 »
10	a.	Inspection vétérinaire; traitements, indemnités, frais de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin.	182,000 »
11	b.	Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	3,000 »
		Inspection vétérinaire. — Matériel, frais de bureau, bulletin mensuel, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire	
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
610,500	609,000	1,500	»	594,000	570,577 96	
19,500	19,500	»	»	19,500	11,515 62	
28,000	28,000	»	»	28,000	51,669 25	
657,800	656,500	1,500	»	641,500	615,760 83	
AUGMENTATION . . fr.		1,500				
15,550	15,550	»	»	15,550	7,534 15	
14,000	12,000	2,000	»	12,000	12,000 »	
29,550	27,550	2,000	»	27,550	19,554 15	
AUGMENTATION . . fr.		2,000				
166,000	166,000	»	»	146,000	155,581 91	
1,570,000	1,120,000	250,000	»	1,120,000	1,148,862 99	
185,000	185,000	»	»	185,000	155,540 19	
15,000	15,000	»	»	15,000	11,719 86	
1,756,000	1,486,000	250,000	»	1,466,000	1,451,704 95	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																														
			REPORT. . . . fr.																																													
		Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races bovine et chevaline :																																														
12	a.	Encouragements, achat de médailles fr.	523,000	»																																												
	b.	Primes nationales de conservation, frais de jury, médailles, diplômes, etc.	27,000	»																																												
	c.	Subside à la Société nationale des éleveurs belges.	20,000	»																																												
	d.	Subside au Royal cercle équestre de Bruxelles	10,000	»																																												
	e.	Subsides aux sociétés et syndicats d'élevage.	70,000	»																																												
	f.	Subside au concours bi-annuel de bétail	50,000	»																																												
13	a.	Conseil supérieur de l'agriculture.	15,000	»																																												
	b.	Sociétés agricoles provinciales et comices agricoles	135,000	»																																												
	c.	Subside pour un concours régional	20,000	»																																												
	d.	Location d'un matériel de concours	20,000	»																																												
14	a.	Subsides pour concours, expositions et congrès; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles	40,500	»																																												
	b.	Subsides aux sociétés coopératives de crédit agricole pour frais de premier établissement; encouragements	6,000	»																																												
	c.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture; statistiques agricoles; impressions	21,700	»																																												
	d.	Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture	1,800	»																																												
		<i>Enseignement vétérinaire.</i>																																														
15	»	École de médecine vétérinaire de l'État. — Personnel. — Traitements de disponibilité.																																														
			<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="995 1346 1059 1397">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1102 1346 1203 1397">TRAITEMENT annuel.</th> <th data-bbox="1270 1361 1342 1375">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>6,500 à 7,500</td> <td>7,500</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>5,500 à 6,500</td> <td rowspan="2">44,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>5,500 à 4,500</td> <td>13,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2,500 à 5,500</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500 à 2,500</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 2,500</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,800 à 2,500</td> <td>4,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,400 à 1,600</td> <td>1,700</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,400 à 1,600</td> <td>1,700</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,400 à 1,600</td> <td>1,700</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>1,400 à 1,600</td> <td>10,200</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>1,200 à 1,400</td> <td>9,800</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,125</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	1	6,500 à 7,500	7,500	7	5,500 à 6,500	44,500		4,500 à 5,500	3	5,500 à 4,500	13,000	2	2,500 à 5,500	6,000	1	1,500 à 2,500	2,500	1	2,000 à 2,500	2,500	2	1,800 à 2,500	4,600	1	1,400 à 1,600	1,700	1	1,400 à 1,600	1,700	1	1,400 à 1,600	1,700	5	1,400 à 1,600	10,200	7	1,200 à 1,400	9,800	»	»	2,125
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																														
1	6,500 à 7,500	7,500																																														
7	5,500 à 6,500	44,500																																														
	4,500 à 5,500																																															
3	5,500 à 4,500	13,000																																														
2	2,500 à 5,500	6,000																																														
1	1,500 à 2,500	2,500																																														
1	2,000 à 2,500	2,500																																														
2	1,800 à 2,500	4,600																																														
1	1,400 à 1,600	1,700																																														
1	1,400 à 1,600	1,700																																														
1	1,400 à 1,600	1,700																																														
5	1,400 à 1,600	10,200																																														
7	1,200 à 1,400	9,800																																														
»	»	2,125																																														
16	a.	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État. fr.	43,800	»																																												
	b.	Frais de la commission de surveillance et des jurys	7,200	»																																												
	c.	Bourses d'études	4,000	»																																												
			A REPORTER. . . . fr.																																													

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,756,000	1,486,000	250,000	»	1,466,000	1 451,703 95	
500,000	400,000	100,000	»	400,000	340,400 -	
190,000	190,000	»	»	190,000	190,000 -	
70,000	92,800	»	22,800	62,800	57,497 05	
107,825	107,825	»	»	107,825	105,825 -	
55,000	55,000	»	»	55,000	51941 16	
2,658,825	2,531,625	350,000	22,800	2,281,625	2,199,968 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																													
		REPORT. fr.																																													
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>																																													
		Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité :																																													
17	a.	Institut agricole fr. 99,460 »																																													
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 31,400 »																																													
	c.	École moyenne id. id. de Gand 24,840 »																																													
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy 16,300 »																																													
		<i>Institut agricole.</i>																																													
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENT annuel.</th> <th style="width: 20%;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>5,000 à 6,000</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>5,500 à 6,500</td> <td>38,000</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>5,500 à 4,500</td> <td>16,000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>"</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,000 à 4,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>1,800 à 2,400</td> <td>6,600</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,200 à 1,800</td> <td>2,600</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>1,200 à 1,400</td> <td>6,900</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>"</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>"</td> <td>5,260</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	1	5,000 à 6,000	5,500	6	5,500 à 6,500	38,000	4	5,500 à 4,500	16,000	5	"	5,000	2	2,500 à 3,500	6,500	1	3,000 à 4,000	4,000	1	2,000 à 3,000	2,000	2	2,000 à 3,000	5,500	5	1,800 à 2,400	6,600	2	1,200 à 1,800	2,600	5	1,200 à 1,400	6,900	"	"	800	1	"	800	"	"	5,260
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																													
1	5,000 à 6,000	5,500																																													
6	5,500 à 6,500	38,000																																													
4	5,500 à 4,500	16,000																																													
5	"	5,000																																													
2	2,500 à 3,500	6,500																																													
1	3,000 à 4,000	4,000																																													
1	2,000 à 3,000	2,000																																													
2	2,000 à 3,000	5,500																																													
5	1,800 à 2,400	6,600																																													
2	1,200 à 1,800	2,600																																													
5	1,200 à 1,400	6,900																																													
"	"	800																																													
1	"	800																																													
"	"	5,260																																													
		<i>École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde.</i>																																													
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>5,500 à 5,500</td> <td>4,500</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>19,500</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>1,800 à 2,400</td> <td>6,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>1,000</td> </tr> </tbody> </table>	1	5,500 à 5,500	4,500	9	2,000 à 3,000	19,500	5	1,800 à 2,400	6,400	1	"	1,000																																	
1	5,500 à 5,500	4,500																																													
9	2,000 à 3,000	19,500																																													
5	1,800 à 2,400	6,400																																													
1	"	1,000																																													
		<i>École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Gand.</i>																																													
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>3,500 à 5,500</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>14,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,800</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>780 à 1,200</td> <td>5,540</td> </tr> </tbody> </table>	1	3,500 à 5,500	5,500	6	2,000 à 3,000	14,000	1	1,800	1,800	5	780 à 1,200	5,540																																	
1	3,500 à 5,500	5,500																																													
6	2,000 à 3,000	14,000																																													
1	1,800	1,800																																													
5	780 à 1,200	5,540																																													
		<i>École moyenne pratique d'agriculture de Huy.</i>																																													
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>5,500 à 5,500</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>10,750</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200 à 1,800</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>"</td> <td>750</td> </tr> </tbody> </table>	1	5,500 à 5,500	5,000	4	2,000 à 3,000	10,750	1	1,200 à 1,800	1,800	"	"	750																																	
1	5,500 à 5,500	5,000																																													
4	2,000 à 3,000	10,750																																													
1	1,200 à 1,800	1,800																																													
"	"	750																																													
		Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys :																																													
18	a.	Institut agricole fr. 27,100 »																																													
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 20,000 »																																													
	c.	École id. id. Gand 17,500 »																																													
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy 7,000 »																																													
		Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection :																																													
19	a.	Institut agricole de l'État fr. 7,500 »																																													
	b.	Écoles de Gand, Vilvorde, Huy, etc. 2,500 »																																													
		A REPORTER. fr.																																													

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
2,638,825	2,551,625	530,000	22,800	2,281,625	2,199,368 14	
172,000	172,000	»	»	168,900	163,057 52	
71,600	71,600	»	»	71,600	71,399 61	
10,000	10,000	»	»	10,000	8,925 00	
2,912,425	2,585,225	550,000	22,800	2,532,125	2,445,550 27	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																				
		REPORT. . . . fr.																																				
20	a.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides; acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles fr. 254,800 »																																				
	b.	Enseignement agricole dans les écoles normales 3,200 »																																				
	c.	Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver) 60,000 »																																				
	d.	Concours entre les élèves des écoles agricoles et horticoles 7,000 »																																				
		<i>Jardin botanique de l'État.</i>																																				
21	»	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel »																																				
22	»	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture »																																				
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																																				
		CHAPITRE IV.																																				
		EAUX ET FORÊTS.																																				
23	a.	Traitements du personnel :																																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td>9</td> <td>5,000 à 6,000</td> <td>50,500</td> </tr> <tr> <td>Sous-inspecteurs</td> <td>12</td> <td>3,600 à 4,400</td> <td>48,000</td> </tr> <tr> <td>Gardes généraux</td> <td>19</td> <td>2,400 à 3,200</td> <td>56,000</td> </tr> <tr> <td>Gardes généraux adjoints</td> <td>6</td> <td>1,500 à 2,000</td> <td>10,500</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers commis d'inspection</td> <td>9</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>12,100</td> </tr> <tr> <td>Id. sans triage des forêts et de la pêche</td> <td>10</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>12,100</td> </tr> <tr> <td>Id. avec id. id. id.</td> <td>69</td> <td>900 à 1,100</td> <td>69,400</td> </tr> <tr> <td>Gardes des forêts et de la pêche</td> <td>indéterminé.</td> <td>60 à 850</td> <td>236,775</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.	Inspecteurs	9	5,000 à 6,000	50,500	Sous-inspecteurs	12	3,600 à 4,400	48,000	Gardes généraux	19	2,400 à 3,200	56,000	Gardes généraux adjoints	6	1,500 à 2,000	10,500	Brigadiers commis d'inspection	9	1,100 à 1,500	12,100	Id. sans triage des forêts et de la pêche	10	1,100 à 1,500	12,100	Id. avec id. id. id.	69	900 à 1,100	69,400	Gardes des forêts et de la pêche	indéterminé.	60 à 850	236,775
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.																																			
Inspecteurs	9	5,000 à 6,000	50,500																																			
Sous-inspecteurs	12	3,600 à 4,400	48,000																																			
Gardes généraux	19	2,400 à 3,200	56,000																																			
Gardes généraux adjoints	6	1,500 à 2,000	10,500																																			
Brigadiers commis d'inspection	9	1,100 à 1,500	12,100																																			
Id. sans triage des forêts et de la pêche	10	1,100 à 1,500	12,100																																			
Id. avec id. id. id.	69	900 à 1,100	69,400																																			
Gardes des forêts et de la pêche	indéterminé.	60 à 850	236,775																																			
	b.	Indemnités pour frais de tournée des inspecteurs fr. 5,400 »																																				
	c.	Id. id. des chefs de cantonnement 6,800 »																																				
	d.	Id. de frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement 3,500 »																																				
	e.	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, intérim, etc. 10,000 »																																				
	f.	Indemnités aux agents chargés du cours des gardes. 1,600 »																																				
	g.	Armement et équipement 500 »																																				
	h.	Contrôle des arpentages. Honoraires du contrôleur-arpenteur 400 »																																				
	i.	Dépenses diverses 290 »																																				
24	a.	Conseil supérieur des forêts. — Frais divers 1,500 »																																				
	b.	Société centrale forestière. Subside. 2,000 »																																				
	c.	Stations météorologiques forestières 500 »																																				
	d.	Bureaux de recherches et de consultations; conférences et champs d'expérience. — Traitements, indemnités et frais divers 12,000 »																																				
	e.	Musée forestier. — Salaires, indemnités, mobilier, collections. Dépenses diverses 3,000 »																																				
		<i>Forêts domaniales.</i>																																				
25	a.	Travaux de culture et d'amélioration. Dépenses diverses 67,500 »																																				
	b.	Construction, entretien, location de maisons ou indemnités représentatives 5,000 »																																				
	c.	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation 23,000 »																																				
	d.	Arpentage des coupes 3,500 »																																				
		A REPORTER. . . . fr.																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,912,425	2,588,225	350,000	22,800	2,552,125	2,445,550 27	
525,000	275,000	50,000	»	275,000	219,959 01	
58,200	58,200	»	»	58,200	58,000 »	
55,200	55,200	»	»	55,200	55,199 53	
					//	
5,328,825	2,951,625	400,000	22,800	2,898,525	2,754,688 61	
AUGMENTATION. . fr.		577,200				
525,665	525,665	»	»	519,065	519,064 67	
21,000	16 000	5,000	»	16,000	5,999 60	
101,000	101,000	»	»	101,000	105,988 20	
645,665	640,665	5,000	»	656,065	629,082 47	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
26	»	Terrains incultes; mise en valeur, conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses
27	»	Drainage des fanges; frais d'études et d'enquête
28	»	Pisciculture. — Repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		LABORATOIRES D'ANALYSES.
29	»	Station agronomique : traitements et indemnités du personnel, dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		SERVICE DE SANTÉ.
	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections fr. 85,000 »
	b.	Frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons 75,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales et de diverses autres commissions. 80,000 »
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes. 15,000 »
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central 24,500 »
30	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes 6,500 »
	g.	Subside à la Société royale de médecine publique 12,000 »
	h.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres 10,000 »
	i.	Impressions et dépenses diverses 10,000 »
	j.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour 11,000 »
	k.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil 3,000 »
	l.	Musée d'hygiène. — Laboratoire d'analyses. — Matériel et indemnités. — Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène 15,000 »
	m.	Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsides; dépenses diverses 55,000 »
31	»	Académie royale de médecine
»	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1891 à 1895, institué par arrêté royal du 25 novembre 1889
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
643,665	640,665	3,000	»	656,065	629,052 47	
40,000	25,000	15,000	»	25,000	20,500 »	
5,000	»	5,000	»	»	»	
15,000	15,000	»	»	15,000	19,899 17	
703,665	680,665	23,000	»	676,065	669,451 64	
AUGMENTATION. . fr.		23,000				
94,000	94,000	»	»	94,000	92,470 54	
94,000	94,000	»	»	94,000	92,470 54	
400,000	400,000	»	»	415,000	385,063 88	
53,500	53,500	»	»	53,500	53,500 »	
»	»	»	»	»	5,000 »	
453,500	455,500	»	»	448,500	391,563 88	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
CHAPITRE VII.																						
VOIRIE URBAINE ET VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.																						
52	a.	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables fr. 2,550,000 »																				
	b.	Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. 500,000 »																				
	c.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 4,000,000 »																				
33	a.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau, de la voirie urbaine et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection fr. 40,000 »																				
	b.	Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers 40,000 »																				
	c.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Frais d'études et d'expériences. 20,000 »																				
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">8,000 à 9,000</td> <td style="text-align: center;">8,500</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">4,000 à 7,000</td> <td style="text-align: center;">17,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,000</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,600</td> <td style="text-align: center;">2,600</td> </tr> </tbody> </table>				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	Inspecteur général	1	8,000 à 9,000	8,500	Inspecteurs	3	4,000 à 7,000	17,500	Chef de bureau	1	4,200 à 5,000	5,000	Commis	1	2,600	2,600
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																			
Inspecteur général	1	8,000 à 9,000	8,500																			
Inspecteurs	3	4,000 à 7,000	17,500																			
Chef de bureau	1	4,200 à 5,000	5,000																			
Commis	1	2,600	2,600																			
34	»	Frais de route et de séjour de l'inspection																				
35	»	Frais de bureau et matériel de l'inspection																				
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																						
CHAPITRE VIII.																						
PONTS ET CHAUSSÉES.																						
SECTION 1^{re}. — AFFAIRES GÉNÉRALES.																						
36	»	Études de projets, levés de plans, adjudications, impressions et reproduction de plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, cartes, livres, etc.																				
TOTAL DE LA SECTION 1^{re}. fr.																						
SECTION 2. — ROUTES ET BATIMENTS CIVILS.																						
37	a.	Routes : entretien ordinaire fr. 3,115,000 »																				
	b.	Id. redressements, subsides 495,000 »																				
	c.	Parcs publics et squares : établissement et entretien 150,000 »																				
	d.	Voies cyclables : établissement et entretien 200,000 »																				
	e.	Plantations : entretien, frais d'expertise 65,000 »																				
	f.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires pour des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux alignements; ouvrage d'art; travaux d'amélioration, de reconstruction, etc 275,000 »																				
38	»	Plantations nouvelles; subsides																				
A REPORTER. fr.																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,850,000	3,850,000	»	»	3,000,000	3,000,000	
100,000	100,000	»	»	70,000	62,771 60	
15,000	15,000	»	»	10,000	8,716 30	
5,000	5,000	»	»	2,000	2,000 »	
3,970,000	3,970,000	»	»	3,082,000	3,073,487 90	
56,000	56,000	»	»	60,000	54,595 68	
56,000	56,000	»	»	60,000	54,595 68	
4,000,000	4,000,000	»	»	4,000,000	3,863,128 62	
50,000	50,000	»	»	50,000	47,872 35	
4,050,000	4,050,000	»	»	4,050,000	3,911,000 97	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CREDITS reportés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,050,000	4,050,000	»	»	4,050,000	3,911,000 97	
850,000	850,000	»	»	810,000	805,576 36	
55,000	55,000	»	»	55,000	50,126 47	
75,000	75,000	»	»	75,000	74,499 47	
28,000	28,000	»	»	28,000	21,997 55	
3,056,000	3,056,000	»	»	3,016,000	4,865,200 52	
2,403,100	2,588,500 (1) 15,500 (2) 1,100	»	»	2,387,000 15,500 1,100	2,035,844 22 12,465 29 1,044	(1) Plantations nouvelles (2) Travaux relatifs aux irrigations de la Campine.
2,403,100	2,403,100	»	»	2,401,600	2,047,555 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO	LITTERA des dévelop- articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.																																																																																					
		BASSIN DE L'YSER.																																																																																						
	i'	Yser	20,000 »																																																																																					
	j'	Canal de Loo.	7,500 »																																																																																					
	k'	— d'Ypres à l'Yser.	8,000 »																																																																																					
	l'	— de Nieuport, par Furnes, à Dunkerque	10,000 »																																																																																					
	m'	— de Furnes à Bergues.	1,500 »																																																																																					
		DIVERS.																																																																																						
	n'	Barrage de la Gileppe.	1,000 »																																																																																					
	o'	Lignes télégraphiques et téléphoniques	30,000 »																																																																																					
	p'	Service de l'hydrographie	15,000 »																																																																																					
	q'	Irrigation de la Campine	1,100 »																																																																																					
	r'	Plantations nouvelles	13,500 »																																																																																					
44	»	Bacs, passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement																																																																																						
45	»	Ports, côtes, phares, fanaux, entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administra- tion. Boisement des dunes domaniales :																																																																																						
	a.	Port d'Ostende fr.	542,000 »																																																																																					
	b.	Port de Nieuport	135,000 »																																																																																					
	c.	Port de Blankenberghe	25,000 »																																																																																					
	d.	Côtes et boisement des dunes	195,000 »																																																																																					
	e.	Phares et fanaux	8,000 »																																																																																					
		TOTAL DE LA 3^e SECTION fr.																																																																																						
		SECTION 4. — PERSONNEL.																																																																																						
46	»	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplace- ments. Jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées : frais de route et de séjour. Impressions. Dépenses diverses.																																																																																						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENTS.</th> <th colspan="2">CADRES</th> <th rowspan="2">Observations.</th> </tr> <tr> <th>réglemen- taires.</th> <th>effectifs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Ponts et chaussées.</i></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>10,500</td> <td>5</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef directeur de 1^{re} classe.</td> <td>8,500 à 9,000</td> <td rowspan="2">12</td> <td rowspan="2">12</td> <td rowspan="2">dont 5 à 10,500 fr. à raison de six années de jouissance du même traitement.</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef directeur de 2^e classe.</td> <td>7,500 - 8,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur principal de 1^{re} classe.</td> <td>6,500 - 7,000</td> <td rowspan="2">12</td> <td rowspan="2">12</td> <td rowspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe.</td> <td>5,500 - 6,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur de 1^{re} classe</td> <td>4,500 - 5,000</td> <td rowspan="4">44</td> <td rowspan="4">58</td> <td rowspan="4">dont 1 adjoint au corps à 5,500 fr. et 1 payé sur le budget des dé- penses extraordinaires.</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe.</td> <td>3,500 - 4,000</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe.</td> <td>2,700 - 3,100</td> </tr> <tr> <td>Id. à l'essai</td> <td>2,700</td> </tr> <tr> <td>Conducteur principal de 1^{re} classe.</td> <td>4,500-5,000 5,500</td> <td rowspan="2">42</td> <td rowspan="2">42</td> <td rowspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe.</td> <td>3,500 - 4,000</td> </tr> <tr> <td>Conducteur de 1^{re} classe.</td> <td>2,900 - 3,200</td> <td rowspan="4">100</td> <td rowspan="4">88</td> <td rowspan="4">dont 2 payés sur le budget des dé- penses extraordinaires.</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe.</td> <td>2,300 - 2,600</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe.</td> <td>1,800 - 2,000</td> </tr> <tr> <td>Id. à l'essai</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Service de l'hydrographie.</i></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef</td> <td>6,500</td> <td>1</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Id. à l'essai</td> <td>2,700</td> <td>1</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Service des irrigations de la Campine.</i></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur</td> <td>4,500</td> <td>1</td> <td>1</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.	réglemen- taires.	effectifs.	<i>Ponts et chaussées.</i>					Inspecteur général	10,500	5	5		Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe.	8,500 à 9,000	12	12	dont 5 à 10,500 fr. à raison de six années de jouissance du même traitement.	Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe.	7,500 - 8,000	Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	12	12		Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	Ingénieur de 1 ^{re} classe	4,500 - 5,000	44	58	dont 1 adjoint au corps à 5,500 fr. et 1 payé sur le budget des dé- penses extraordinaires.	Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	Id. de 3 ^e classe.	2,700 - 3,100	Id. à l'essai	2,700	Conducteur principal de 1 ^{re} classe.	4,500-5,000 5,500	42	42		Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	Conducteur de 1 ^{re} classe.	2,900 - 3,200	100	88	dont 2 payés sur le budget des dé- penses extraordinaires.	Id. de 2 ^e classe.	2,300 - 2,600	Id. de 3 ^e classe.	1,800 - 2,000	Id. à l'essai	1,800	<i>Service de l'hydrographie.</i>					Ingénieur en chef	6,500	1	1		Id. à l'essai	2,700	1	1		<i>Service des irrigations de la Campine.</i>					Ingénieur	4,500	1	1		
GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES			Observations.																																																																																			
		réglemen- taires.	effectifs.																																																																																					
<i>Ponts et chaussées.</i>																																																																																								
Inspecteur général	10,500	5	5																																																																																					
Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe.	8,500 à 9,000	12	12	dont 5 à 10,500 fr. à raison de six années de jouissance du même traitement.																																																																																				
Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe.	7,500 - 8,000																																																																																							
Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	12	12																																																																																					
Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000																																																																																							
Ingénieur de 1 ^{re} classe	4,500 - 5,000	44	58	dont 1 adjoint au corps à 5,500 fr. et 1 payé sur le budget des dé- penses extraordinaires.																																																																																				
Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000																																																																																							
Id. de 3 ^e classe.	2,700 - 3,100																																																																																							
Id. à l'essai	2,700																																																																																							
Conducteur principal de 1 ^{re} classe.	4,500-5,000 5,500	42	42																																																																																					
Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000																																																																																							
Conducteur de 1 ^{re} classe.	2,900 - 3,200	100	88	dont 2 payés sur le budget des dé- penses extraordinaires.																																																																																				
Id. de 2 ^e classe.	2,300 - 2,600																																																																																							
Id. de 3 ^e classe.	1,800 - 2,000																																																																																							
Id. à l'essai	1,800																																																																																							
<i>Service de l'hydrographie.</i>																																																																																								
Ingénieur en chef	6,500	1	1																																																																																					
Id. à l'essai	2,700	1	1																																																																																					
<i>Service des irrigations de la Campine.</i>																																																																																								
Ingénieur	4,500	1	1																																																																																					
		A REPORTER. fr.																																																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,405,100	2,405,100	>	>	2,401,600	2,047,333 51	
40,000	40,000	>	>	40,000	22,423 98	
725,000	725,000	>	>	725,000	864,709 60	
3,168,100	3,168,100	>	>	3,166,600	2,934,487 09	
1,108,500	1,086,600 (¹) 6,000 (²) 8,000	7,700	>	1,059,015 6,000 8,000	1,042,615 5,076 50 6,883 75	(1) Jury d'examen. (2) Personnel des irrigations de la Campine.
1,108,500	1,400,600	7,700	>	1,053,015	1,032,577 25	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
				réglemen- taires.	effectifs.	
						REPORT. fr.
47	>	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes de l'administration des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers				
<i>Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.</i>						
		Chef de bureau	5,800-4,150-4,500	11	11	
		Commis-chef	2,800-5,150-5,500	18	18	dont 5 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Commis-dessinateur de 1 ^{re} classe	2,500-2,800-3,100	24	24	dont 4 à 5,410 fr à raison de 6 années de jouissance du même traitement et 18 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,800-2,000-2,500			
		Commis de 1 ^{re} classe	2,200 - 2,500	86	86	dont 6 à 2,800 fr. à raison de 6 années de jouissance du même traitement et 19 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,650 - 2,000			
		Id. de 3 ^e classe	1,200 - 1,400			
		Surveillant de 1 ^{re} classe	5,100-2,800-2,500	50	52	dont 5 à 5,410 fr. à raison de 6 années de jouissance du même traitement et 5 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	2,500-2,000-1,800			
		Id. provisoire	650 - 1,524	°	2	
		Messageur	1,200 - 1,400	11	11	dont 5 à 1,540 fr. à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
		Id. temporaire	100 fr. par mois	°	1	
		Aide temporaire au service des bureaux des ingénieurs	fr. 100 à 200 par mois	°	90	dont 45 payés sur le Budget des dépenses extraordinaires
		Id. temporaire au service des études et de la surveillance des travaux	fr 4 00 par jour à 200 fr. p. mois.	°	58	dont 55 payés idem.
		Gardien de monuments	1 fr. p. jour.	°	2	
		Id. de parcs et squares	500 à 1,200	°	2	
		Jardinier id.	2,000	°	1	
<i>Personnel des voies navigables.</i>						
		Sergent d'eau	1,500 à 1,500	°	7	
		Garde-rivière	900 à 1,400	°	35	
		Garde-canal	500 à 1,700	°	40	
		Garde-canal-pontier	900	°	1	
		Garde-fanal	1,100	°	1	
						A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,108,500	1,100,600	7,700	»	1,055,013	1,052,577 25	
1,296,655	1,248,265 (¹) 10,440	57,980	»	1,246,665 10,440	1,210,213 93 8,464 44	(¹) Personnel des irrigations de la Campine.
2,404,035	2,559,303	48,630	»	2,510,120	2,271,355 62	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,404,953	2,559,505	45,650	»	2,510,420	2,271,255 02	
2,404,953	2,389,305	45,650	»	2,510,420	2,271,255 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		GRADES ET CLASSES	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
				réglemen- taires.	effectifs.	
						A REPORTER. . . . fr.
48		Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. Gardiens de monuments : frais d'habillement.				
		Architecte en chef	7,000 7,500 8,000	1	1	
		Architecte principal	5,500 6,000 6,500	2	2	
		Architecte	4,000 4,500 5,000	}	6	5
		de 1 ^{re} classe	2,500 5,000 5,500			
		de 2 ^e —				
		Chef de bureau	5,800 4,150 4,500	1	1	
		Commis-chef	2,800 5,150 5,500	1	1	
		Commis dessinateur	2,500 2,800 3,100	}	0	7
		de 1 ^{re} classe	1,800 2,000 2,500			
		de 2 ^e —				
		Surveillant	2,500 2,800 3,100	}	8	6
		de 1 ^{re} classe	1,800 2,000 2,500			
		de 2 ^e —				
		Commis	2,200 2,500	}	8	7
		de 1 ^{re} classe	1,650 2,000			
		de 2 ^e —	1,200 1,400			
		de 3 ^e —				
		Messageur	1,200 1,400	1	1	A 1,540 à raison de 6 an. id.
		Boute-feu	1,500	"	1	
		Gardien de monuments	900 à 1,200	7	7	
		Aide temporaire	5 fr. par jour à 250 fr. par mois.	"	54	Payés sur ressources extra-ordinaires.
		Chef-mécanicien du Palais de Justice	2,100	"	1	
		Mécanicien id	1,700	"	1	
		Concierge	1,200 à 1,540	"	4	
		Chef-gardien	1,200	"	1	
		Gardien	1,000	"	10	
		Nettoyeuse	650	"	10	
		Nettoyeur et nettoyeuse provisoire	fr. 54 17 par mois à fr. 2 50 par jour.	"	9	
		Chauffeur provisoire	100 à 110 fr. par mois.	"	2	
		Mancœuvre	85 fr. par mois.	"	6	
		Ouvrier mécanicien	120 fr. par mois.	"	1	
		TOTAL DE LA SECTION 4. . . . fr.				
		SECTION 5. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
49		Frais de route et de séjour.				
		Publication du recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, clichés et divers.				
		TOTAL DE LA SECTION 5. . . . fr.				
		Récapitulation du chapitre VIII.				
		SECTION 1. — Affaires générales				
		— 2. — Routes et bâtiments civils				
		— 5. — Travaux hydrauliques				
		— 4. — Personnel				
		— 5. — Commission des Annales des travaux publics				
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,404,955	2,559,505	45,650	»	2,510,120	2,271,255 62	
172,615	172,615	»	»	172,615	168,152 75	
2,577,570	2,551,920	45,650	»	2,482,735	2,459,588 57	
AUGMENTATION . fr.		45,650				
»	»	»	»	500	96 02	
11,200	11,200	»	»	10,900	10,860 86	
11,200	11,200	»	»	11,200	10,956 88	
56,000	56,000	»	»	60,000	54,595 68	
5,056,000	5,056,000	»	»	5,016,000	4,865,200 52	
5,168,100	5,168,100	»	»	5,166,600	2,951,487 00	
2,577,570	2,551,920	45,650	»	2,482,735	2,459,588 57	
11,200	11,200	»	»	11,200	10,956 88	
10,848,870	10,805,220	45,650	»	10,736,555	10,282,028 54	
AUGMENTATION . fr.		45,650				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. fr. 233,000 »
50	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'Administration des Beaux-Arts dans les frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres artistiques et littéraires de Berne; dépenses diverses. 16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. 15,000 »
	d.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
51		Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
52		Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien
53		Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres
54		Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles.
55		Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin
56		Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études
57	a.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure: pensions des lauréats. fr. 20,000 »
	b.	Frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome. 23,500 »
58		Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
275,000	275,000	»	»	275,000	274,576 77	
100,000	100,000	»	»	140,000	48,500 »	
148,705	148,705	»	»	148,705	148,705 »	
255,500	255,500	»	»	255,500	229,925 26	
21,000	21,000	»	»	21,000	20,906 22	
3,000	3,000	»	»	5,000	1,256 22	
17,000	17,000	»	»	17,000	17,000 »	
45,500	45,500	»	»	45,500	55,264 88	
15,400	15,400	»	»	15,400	15,558 01	
857,105	857,105	»	»	897,105	789,472 36	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
857,105	857,105	»	»	857,105	789,472 56	
52,800	52,800	»	»	52,800	50,824 57	
95,510	95,510	»	»	89,510	98,145 67	
52,250	52,250	»	»	47,050	48,249 56	
96,700	96,700	»	»	84,200	82,904 82	
50,000	50,000	»	»	50,000	56,700 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	86,000 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,893 28	
16,100	16,100	»	»	15,950	15,949 88	
20,200	20,200	»	»	20,200	19,716 94	
5,500	5,500	»	»	3,000	855 60	
2,500	2,500	»	»	2,500	2,496 76	
1,450,465	1,450,465	»	»	1,446,115	1,320,207 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
70	•	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
71	•	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
72	•	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
75	•	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses fr. 85,858 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »
74	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 56,000 »
75	a.	Inspection des écoles de musique. 9,000 »
	b.	Conseil de perfectionnement des études musicales 2,000 »
76	•	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des Beaux-Arts qui, par dérogation à l'article 5 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
		CHAPITRE X.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
77	•	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
78	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7
79	•	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Baufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions. Rente annuelle et viagère au sieur Maucourant, ancien ouvrier permanent
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFERENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,450,465	1,450,465	»	»	1,446,115	1,529,207 04	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
79,758	79,758	»	»	79,758	79,758 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
45,750	45,750	»	»	»	»	
152,855	152,855	»	»	175,000	174,984 20	
11,000	11,000	»	»	11,000	9,555 56	
2,000	2,000	»	»	2,000	»	
1,959,174	1,959,174	»	»	1,955,219	1,812,850 60	
24,950	24,950	»	»	24,950	15,159 51	
24,950	24,950	»	»	24,950	15,159 51	
15,000	15,000	»	»	15,000	7,605 03	
5,155	5,155	»	»	5,155	4,202 25	
18,155	18,155	»	»	18,155	8,807 28	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XII.		
<i>SERVICES DIVERS.</i>		
<i>Agriculture.</i>		
80	»	Recensement agricole
81	»	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de l'État, à Vilvorde. — Travaux d'amélioration, construction de serres
»	»	Installation mécanique et électrique destinée à la laiterie annexée à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
<i>Ponts et Chaussées.</i>		
82	»	Redressement de la Montagne de la Cour : liquidation du subside à payer à la ville de Bruxelles. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II.
»	»	Entretien et réparation des prisons. — Travaux extraordinaires
83	»	Palais du Cinquantenaire. — Appropriation des locaux; organisation des Musées des arts décoratifs et industriels. — Installations diverses
84	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Achat d'immeubles. — Agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie.
85	»	Sambre canalisée. — Travaux d'amélioration
86	»	Canaux de Liège à Anvers. — Travaux d'amélioration
»	»	Yser. — Travaux extraordinaires de recréusement et d'approfondissement. — Élargissement de la rivière
»	»	Durme. — Travaux d'amélioration
»	»	Canal de Gand, par Eruges, à Ostende. — Travaux d'amélioration.
»	»	Congrès international de navigation de Bruxelles en 1898. — Frais de publications, de voyages et dépenses diverses
»	»	Redressement du canal de raccordement en amont de l'écluse du Tolhuis, à Gand
87	»	Canal de Bossuyt à Courtrai. — Renouvellement d'une machine d'alimentation
88	»	Canaux de dérivation de la Lys et de Selzaete à la mer du Nord. — Reconstruction de ponts.
89	»	Canal de Loo. — Travaux de recréusement et d'approfondissement
90	»	Canal d'Ypres à l'Yser. — Travaux d'approfondissement, d'élargissement et de redressement
91	»	Amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables. — Reconstruction de maisons délabrées
92	»	Port d'Ostende. — Reconstruction de portes d'écluses.
93	»	Port de Nieupoort. — Reconstruction de portes d'écluses
94	»	Port de Blankenberghe. — Travaux d'amélioration; reconstruction d'estacades.
95	»	Côtes. — Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. — Subsidés
<i>Beaux-Arts.</i>		
96	»	Ruines de l'abbaye de Villers.
97	»	Ruines de l'abbaye d'Aulue
»	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle de concert
»	»	Conservatoire royal de Musique de Liège. — Construction d'un buffet d'orgue.
98	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels. — Transfert. — Aménagement des collections.
TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
150,000	150,000	»	»	150,000	249,988 58	
5,000	10,000	»	5,000	18,000	»	
»	50,000	»	50,000	»	»	
115,000	163,000	»	50,000	193,000	170,000	»
»	50,000	»	50,000	»	»	
250,000	»	250,000	»	»	»	
150,000	100,000	50,000	»	110,000	»	
80,000	255,000	»	155,000	60,000	87,882 19	
150,000	200,000	»	70,000	125,000	»	
»	50,000	»	50,000	70,000	69,442 98	
»	50,000	»	50,000	»	»	
»	150,000	»	150,000	»	»	
»	50,000	»	50,000	»	»	
»	100,000	»	100,000	»	»	
70,000	»	70,000	»	90,000	»	
110,000	»	110,000	»	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	»	
50,000	50,000	»	»	25,000	»	
50,000	»	50,000	»	»	»	
15,000	»	15,000	»	»	»	
225,000	»	225,000	»	150,000	»	
250,000	255,000	»	5,000	275,000	»	
50,000	50,000	»	»	80,000	50,846 56	
40,000	40,000	»	»	50,000	»	
»	100,000	»	100,000	140,000	1,586 49	
»	5,554	»	5,554	»	»	
100,000	»	100,000	»	»	»	
1,940,000	1,820,554	970,000	850,554	1,498,000	609,746 80	
AUGMENTATION . . fr.		119,666				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Eaux et forêts
V.	Laboratoires d'analyses
VI.	Service de santé
VII.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.
VIII.	Ponts et chaussées
IX.	Beaux-Arts
X.	Traitements de disponibilité
XI.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Services divers
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFERENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
657,800	656,500	1,500	»	641,500	615,760 85	
29,550	27,550	2,000	»	27,550	19,534 45	
5,528,825	2,954,625	577,200	»	2,898,525	2,754,688 61	
705,665	680,665	25,000	»	676,065	669,484 64	
94,000	94,000	»	»	94,000	92,470 54	
455,500	455,500	»	»	448,500	594,563 88	
5,970,000	5,970,000	»	»	5,082,000	5,075,487 90	
10,848,870	10,805,220	45,650	»	10,756,535	10,282,628 54	
1,959,174	1,959,174	»	»	1,933,219	1,842,850 60	
24,950	24,950	»	»	24,950	15,159 54	
18,155	18,155	»	»	18,155	8,807 28	
1,940,000	1,820,354	119,666	»	1,498,000	609,746 80	
25,990,269	23,419,255	571,016	»	22,078,579	20,344,950 06	
AUGMENTATION. . fr.		571,016				

(310)

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1899.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1899 s'élève à	fr.	3,169,910	»
Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1898 montent à		3,122,410	»
Soit, pour 1899, une augmentation de	fr.	<u>47,500</u>	»

qui provient des modifications suivantes :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1899.	fr.	2,984,910	»
— 1898.		<u>2,882,410</u>	»
AUGMENTATION.	fr.	102,500	»

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1899.	fr.	185,000	»
— 1898.		<u>240,000</u>	»
DIMINUTION.	fr.	<u>55,000</u>	»
Soit en plus.	fr.	47,500	»

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	298,520	»
— — pour 1898		<u>296,020</u>	»
AUGMENTATION.	fr.	2,500	»

Cette augmentation est nécessaire pour assurer, en 1899, l'avancement réglementaire d'une partie du personnel de la direction générale des Mines.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE.

ART. 8. — *Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, écoles et classes ménagères, écoles professionnelles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel. — Missions, commissions, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsidés aux expositions diverses. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	950,000	»
— — pour 1898		850,000	»
		100,000	»
AUGMENTATION.	fr.	100,000	»

Les mots *écoles et cours commerciaux* ont été ajoutés au libellé, afin de le mettre plus complètement d'accord avec les faits; le Département subsidie déjà l'enseignement commercial.

Quant au montant de l'allocation, il doit être augmenté de 100,000 francs par suite de l'accroissement constant du nombre des institutions d'enseignement industriel, professionnel et ménager.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

SERVICES DIVERS.

ART. 36. — *Recensement industriel.*

Crédit demandé : 75,000 francs.

L'année 1898, consacrée au dépouillement et à la publication partielle des documents du recensement général des industries et des métiers, ne suffira pas à l'accomplissement entier de la tâche considérable qui incombe au Département. Une somme de 75,000 francs sera nécessaire pour couvrir les dépenses de ce service pendant l'exercice 1899.

ART. 37. — *Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Comme la situation qui a motivé l'octroi de ce subside pour les années antérieures n'aura pas pris fin en 1899, il y a lieu de maintenir cette allocation au Budget du prochain exercice.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1899 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de deux millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent dix francs	fr. 2,984,910 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent quatre-vingt-cinq mille francs	185,000 »

Soit ensemble à la somme de trois millions cent soixante-neuf mille neuf cent dix francs fr. 3,169,910 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie
et du Travail,*

A. NYSSENS.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE 1899.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	298,520 •	
<i>Matériel</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	60,000 •	398,020 •
<i>Frais de déplacements.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	18,300 •	
CHAPITRE II.			
PENSIONS.			
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	6,060 •	6,000 •
CHAPITRE III.			
INDUSTRIE.			
6	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel, industriel et commercial, y compris les écoles et classes ménagères, ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses	69,300 •	
7	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	65,000 •	
8	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, écoles et classes ménagères, écoles professionnelles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel. — Missions, commissions, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides aux expositions diverses. — Dépenses diverses.	950,000 •	1,125,500 •
9	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses	17,000 •	
10	Propriété industrielle	11,700 •	
11	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie — Traitement des secrétaires. — Frais divers.	12,500 •	
CHAPITRE IV.			
POIDS ET MESURES.			
12	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection	112,350 •	
13	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 •	188,350 •
14	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions	20,000 •	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
TRAVAIL.			
15	Office du Travail: statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses	80,000	
16	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	50,000	
17	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés de secours mutuels. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance. — Dépenses diverses	55,000	
18	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'Etat, ainsi qu'aux sociétés non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'Etat	100,000	341,400
19	Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'Etat. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	55,400	
20	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	50,000	
21	Inspection du travail et inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation: personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions.	102,000	
22	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation: matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses.	25,000	
CHAPITRE VI.			
MINES.			
SECTION 1^{re}. Conseil des mines.			
23	Personnel. — Traitements et frais de déplacement.	52,000	
24	Matériel.	640	
SECTION 2. — Corps des mines.			
25	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres dessinateurs et des commis.	556,000	
26	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000	
27	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	5,500	
28	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur.	12,500	
SECTION 3. — Inspection des produits explosifs.			
29	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000	705,640
SECTION 4. — Caisses de prévoyance.			
30	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	SECTION 5. — Cartes géologique et agricole.		
31	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques — Traitement du fonctionnaire chargé de la direction du service géologique établi à l'Administration des Mines et traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte	160,000 .	
	CHAPITRE VII. COMMISSIONS.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
32	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 .	
	SECTION 2. — Commission consultative des machines à vapeur.		
33	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	1,500 .	2,000 .
	CHAPITRE VIII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
34	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 .	8,000 .
	CHAPITRE IX. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement	10,000 .	10,000 .
	TOTAL. . . fr.		2,984,910 .
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE X. SERVICES DIVERS.		
36	Recensement industriel.	75,000 .	
37	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	110,000 .	185,000 .
	ENSEMBLE . . . fr.		3,169,910 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie
et du Travail,*

A. NYSENS.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER

(318)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

ET DU TRAVAIL

pour l'exercice 1899.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE 1^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	a.	Traitement du Ministre
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Secrétariat général. 67,850 »
2	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Service de l'Industrie 62,500 »
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Office du Travail 89,000 »
	d.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Administration des mines, et de l'inspection des produits explosifs rattachée à l'Administration des mines 79,170 »
GRADES.		
		Secrétaire général 10,000 à 12,000
		Directeur général 9,000 à 10,000
		Directeurs 7,000 à 8,000
		Chefs de division 5,500 à 6,500
		Chefs de bureau 4,200 à 5,000
		Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe 2,200 à 4,000
		Commis d'ordre 1,400 à 2,000
		Huissiers 1,400 à 2,500
		Concierges 700 à 1,200
		Garçons de bureau 1,100 à 1,500
		Boute-feux 900 à 1,100
		Nettoyeuses 750 à 800
PERSONNEL TECHNIQUE.		
		Directeur général 12,000
		Inspecteur général 9,000
		Directeurs 7,000 à 8,000
		Ingénieurs ordinaires 2,700 à 5,000
<i>Matériel.</i>		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier 15,000 »
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 20,000 »
5	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 15,000 »
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 5,000 »
	e.	Menues dépenses, etc. 3,000 »
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000 »	21,000 »	
298,520	296,020	2,500	»	270,870 »	216,063 50	
60,000	60,000	»	»	60,000 »	58.251 07	
379,520	377,020	2,500	»	551,870 »	295,514 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Frais de déplacement.</i>
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		PENSIONS.
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		INDUSTRIE.
6	a.	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel, industriel et commercial, y compris les écoles et classes ménagères, ainsi que les ateliers d'apprentissage. — Traitements, indemnités 55,500 »
	b.	Frais de route. — Dépenses diverses 43,800 »
7	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 58,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves 7,000 »
	a.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, école provinciale d'industrie et des mines du Hainaut à Mons, matériel. fr. 695,000 »
	b.	Écoles et classes ménagères, matériel. 172,000 »
8	c.	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, matériel. 50,000 »
	d.	Missions, commissions, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager 5,000 »
	e.	Subsides aux expositions diverses 20,000 »
	f.	Dépenses diverses. Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager 8,000 »
9	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit et d'économie industrielle. Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie. Dépenses diverses 5,000 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles 14,000 »
	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication 5,000 »
10	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication 5,700 »
	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique. 2,500 »
	d.	Frais d'impression et autres dépenses relatives à la propriété industrielle 500 »
11	»	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
379,320	377,020	2,500	»	551,870	295,514 57	
18,500	18,500	»	»	16,800	6,865 75	
598,020	595,520	2,500	»	368,670	302,480 30	
AUGMENTATION . . fr.		2,500				
6,000	6,000	»	»	6,000	5,477 75	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,477 75	
69,500	69,500	»	»	63,500	46,339 68	
65,000	65,000	»	»	65,000	48,575 »	
950,000	850,000	100,000	»	750,000	649,181 27	
17,000	17,000	»	»	17,000	14,270 70	
11,700	11,700	»	»	(¹) 13,200	12,088 09	(¹) Anciennement art. 10 . . fr. 6,500 » — — 11 . . . 3,700 » — — 13 . . . 3,000 »
12,500	12,500	»	»	12,500	5,924 15	TOTAL . . fr. 13,200 »
1,125,500	1,025,500	100,000	»	921,000	774,178 89	
AUGMENTATION . . fr.		100,000				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		ACCOMPLISSEMENT.	DIMINUTION.			
112,550	112,550	»	»	82,550	73,780 80	
56,000	56,000	»	»	56,000	53,975 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,415 53	
188,550	188,550	»	»	158,550	123,169 55	
80,000	80,000	»	»	80,000	52,916 29	
50,000	50,000	»	»	50,000	2,921 90	
53,000	53,000	»	»	50,000	53,000 »	
100,000	100,000	»	»	46,000	25,597 »	
53,400	53,400	»	»	53,400	23,918 54	
50,000	50,000	»	»	30,000	17,500 17	
192,000	192,000	»	»	180,000	145,421 52	
23,000	23,000	»	»	23,000	17,028 85	
»	»	»	»	6,603	»	
541,400	541,400	»	»	499,003	557,904 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE VI.			
MINES.			
1^{re} SECTION. — Conseil des mines.			
23	•	Personnel. — Traitements et frais de déplacement	
		GRADES.	
		NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.
			OBSERVATIONS.
		Président	1 3,000
		Conseillers effectifs	2 6,000
		Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs	2 1,500
		Greffier	1 5,000
		Huissier	1 2,050
			Indemnité annuelle.
24	•	Matériel.	
2^{me} SECTION. — Corps des mines.			
25	•	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres dessinateurs et des commis	
		GRADES.	
		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.
			OBSERVATIONS.
		Inspecteurs généraux	2 ⁽¹⁾ 10,000
		Ingénieurs en chef directeurs	8 7,500 à 9,000
		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	5 6,500 7,000
		— — de 2 ^{me} —	5 5,500 6,000
		— de 1 ^{re} classe	9 4,500 5,000
		— de 2 ^{me} —	10 5,500 4,000
		— de 3 ^{me} —	11 2,700 5,100
		Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe.	5 2,400 5,000
		— — de 2 ^{me} —	1,500 2,100
		Commis	10 ⁽²⁾ 1,200 2,200
			(1) dont 1 à 11,000 francs.
			(2) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.
26	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des Mines. — Indemnités 72,000 >	
	b.	Frais de déplacements 12,000 >	
	c.	Dépenses diverses. 6,000 >	
27	•	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	
28	a.	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences 10,000 >	
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités et frais de route et de séjour du Comité directeur 2,500 >	
A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
32,000	32,000	»	»	32,000	29,600 08	
640	640	»	»	640	640 »	
356,000	356,000	»	»	356,000	342,304 45	
90,000	90,000	»	»	»	»	
3,500	3,500	»	»	3,500	5,546 15	
12,500	12,500	»	»	12,500	9,997 56	
494,640	494,640	»	»	404,640	386,288 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO de articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		3^{me} SECTION. — Inspection des produits explosifs.	
29	»	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur chargé de la surveillance des transports et transbordements d'explosifs dans le Bas-Escaut. — Dépenses diverses	
		4^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.	
30	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	
		5^{me} SECTION. — Cartes géologique et agricole.	
	a.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole	145,000 »
31	b.	Frais de publication de la Bibliographie des sciences géologiques.	5,000 »
	c.	Traitement du fonctionnaire chargé de la direction du service géologique établi à l'Administration des Mines et traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte.	10,000 »
			TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.
		CHAPITRE VII.	
		COMMISSIONS.	
		1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.	
52	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	
		2^{me} SECTION — Commission consultative des machines à vapeur.	
53	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc.	
		3^{me} SECTION. — Commission de revision des règlements miniers	
»	»	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. (<i>pour mémoire</i>)	
			TOTAL DU CHAPITRE VII . . . fr.
		CHAPITRE VIII.	
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.	
34	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	
			TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
494,640	494,640	»	»	404,640	586,288 04	
6,000	6,000	»	»	5,000	4,398 50	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000 »	
160,000	160,000	»	»	160,000	149,985 28	
705,640	705,640	»	»	614,640	585,671 82	
500	500	»	»	500	»	
1,500	1,500	»	»	1,500	661 24	
»	»	»	»	5,000	»	
2,000	2,000	»	»	5,000	661 24	
8,000	8,000	»	»	8,000	4,613 40	
8,000	8,000	»	»	8,000	4,613 40	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
SERVICES DIVERS.		
36	»	Recensement industriel
37	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890
	»	Concours de mutualité (1891 à 1895) (<i>pour mémoire</i>)
	»	Prime à payer par l'État aux lauréats des concours internationaux organisés à l'Exposition de Bruxelles de 1897; subsides divers à l'occasion de ladite Exposition (<i>pour mémoire</i>)
	»	Expositions spéciales concernant le travail et l'économie sociale. — Dépenses diverses à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles de 1897; subsides (<i>pour mémoire</i>).
	»	Prime à payer par l'État à l'inventeur d'une pâte pour allumettes sans phosphore blanc et prenant feu sur toutes surfaces (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFERENCES		CREDITS volés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
10,000	10,000	»	»	10,000	1,800 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	1,800 »	
75,000	100,000	»	25,000	75,000	196,402 86	
110,000	110,000	»	»	110,000	110,000 »	
»	50,000	»	50,000	»	49 07	
»	»	»	»	300,000	»	
»	»	»	»	75,000	»	
»	»	»	»	50,000	»	
185,000	240,000	»	55,000	610,000	506,451 93	
DIMINUTION . fr		55,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMEROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions.
III.	Industrie
IV.	Poids et mesures
V.	Travail
VI.	Mines
VII.	Commissions
VIII.	Traitements de disponibilité
IX.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
X.	Services divers.
Total. fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFERENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
398,020	395,520	2,500	»	368,670	502,180 50	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,477 7	
1,125,500	1,025,500	100,000	»	921,000	774,178 89	
188,350	188,350	»	»	158,550	123,169 33	
541,400	541,400	»	»	499,003	337,904 24	
705,640	705,640	»	»	614,640	585,671 82	
2,000	2,000	»	»	5,000	661 24	
8,000	8,000	»	»	8,000	1,615 40	
10,000	10,000	»	»	10,000	1,800 »	
185,000	240,000	»	55,000	610,000	506,451 93	
3,169,910	3,122,410	102,500	55,000	3,180,663	2,459,108 90	
AUGMENTATION. . . fr.		47,500				

(334)

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1899.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1899 s'élève à la somme de . . . fr.	132,367,013 »
Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1898 montent à	132,301,590 »
Soit une augmentation de fr.	68,423 »

Cette augmentation résulte, jusqu'à concurrence de 44,780 francs, des sommes destinées à parfaire des crédits dont les premières parties ont été inscrites aux Budgets de 1897 et de 1898. Elle porte sur les articles 15, 17 et 22 ; les explications y relatives sont données dans la colonne « Observations » du tableau des développements annexé au Budget primitif de l'exercice 1898 (voir art. 6 de l'arrêté royal du 19 février 1848).

La différence, soit 20,675 francs, est demandée pour les besoins suivants :

CHAPITRE VII.

PENSIONS.

ART. 54. — *Pensions : premier terme.*

Crédit demandé pour 1899 fr.	40,000 »
— proposé pour 1898	50,000 »
AUGMENTATION. fr.	10,000 »

Cette augmentation se justifie par la progression constante que suit le nombre des pensions dues à des fonctionnaires et employés atteints d'infirmités ou se trouvant dans les conditions d'âge réglementaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

SECOURS.

ART. 53. — *Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	59,000	»
— proposé pour 1898		48,325	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,675	»

L'allocation de 48,325 francs, votée au Budget de 1897 pour secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, ainsi qu'à leurs veuves et orphelins, qui ne peuvent être pensionnés ou dont les pensions sont absolument trop modiques, n'a point permis de satisfaire à toutes les demandes parvenues au Département. Il en sera très probablement de même en 1898. Cette situation ne pouvant que s'accroître dans la suite, il est indispensable d'augmenter le crédit.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1899 est fixé à la somme de cent trente-deux millions trois cent soixante-sept mille quinze francs (132,367,015 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1899.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000	
2	— des fonctionnaires et employés	114,600	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,130	271,230
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000	
6	Honoraires des avocats du Département	44,000	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	569,509	
8	Salaires des agréés et des ouvriers.	160,969	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	787,552	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	152,000	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	150,000	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer.	14,000	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,117,517	
14	Salaires des agréés et des ouvriers, pour la surveillance et la police de la route	7,115,361	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,869,109	
16	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précélemment au Budget extraordinaire)	9,559,962	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Traction et matériel.			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,259,503	
18	Salaires des agréés et des ouvriers.	17,652,790	
19	Primes d'économie et de régularité.	803,602	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	9,985,148	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	10,630,907	
SECTION 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.			
			107,551,224
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	15,274,968	
23	Salaires des agréés et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	10,535,474	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	506,781	
25	Frais d'exploitation.	2,958,240	
26	Publicité commerciale	260,012	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux	1,146,113	
SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.			
28	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,121,987	
29	Salaires des agréés et des ouvriers	132,841	
30	Primes pour application régulière de taxes	5,000	
SECTION 6. — Chemins de fer en construction			
31	Traitements et indemnités de deux ingénieurs des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des chemins de fer	17,000	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^{re} — Services communs.			
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	127,840	
33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	168,760	
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	288,700	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 2. — Postes.			
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,059,058	
56	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	5,571,626	•
37	Transport des dépêches	521,470	•
58	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	120,000	•
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif)	10,000	•
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	946,950	•
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250	•
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.			
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,978,080	•
45	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,590,775	•
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	635,000	•
45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	2,000	•
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 44 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	50,000	•
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,422,841	•
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	501,370	•
49	Remises. (Crédit non limitatif)	1,922,000	•
50	Subsides.	99,735	•
51	Traction et matériel	1,303,378	•
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	•

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	102,000 •	102,000 •
CHAPITRE VII.			
PENSIONS.			
54	Pensions : premier terme	40,000 •	40,000 •
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	59,000 •	59,000 •
CHAPITRE IX.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget (Les crédits portés aux articles 2, 7, 15, 17, 22, 28, 32, 35, 42 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	15,750 •	15,750 •
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES fr.			132,367,015 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1899.



BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre fr.
2	»	Traitements des fonctionnaires et employés
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
<i>Matériel, etc.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc 12,600 »
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,650 »
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'Hôtel ministériel, achat et entretien des meubles, menues dépenses 50,750 »
6	»	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration. Haute surveillance Service général fr. 477,759 »
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs 65,150 »
	c.	Indemnités — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 26,600 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage 95,349 »
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 25,880 »
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son 21,800 »
	d.	Atelier de reproduction des plans 19,940 »
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 502,495 »
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc 248,242 »
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque 236,797 »
10	»	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
11	»	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles
<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>		
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 9,000 »
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS vusés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	"	"	21,000	21,000	<i>N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1896 et de créances rattachées audit exercice</i>
114,600	114,600	"	"	114,600	115,374 58	
4,500	4,500	"	"	4,500	1,286 15	
27,130	27,130	"	"	27,130	25,656 46	
60,000	60,000	"	"	60,000	59,519 72	
44,000	44,000	"	"	44,000	55,898 20	
271,250	271,250	"	"	271,230	256,755 11	
569,509	569,509	"	"	492,150	512,118 59	
160,969	160,969	"	"	128,745	120,158 31 3,517 25	
787,552	787,552	"	"	877,100	718,940	
152,000	152,000	"	"	70,000	70,000	
130,000	150,000	"	"	75,000	74,850 79 174 80	
14,000	14,000	"	"	14,000	11,536 67	
1,794,010	1,794,010	"	"	1,656,995	1,507,564 36 5,692 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service. fr. 295,085 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtimens et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 1,630,142 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 192,200 »
14		<i>Salaires des agréés et des ouvriers pour la surveillance et la police de la route (agréés, piqueurs, gardes barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.).</i>
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 2,950,000 »
	b.	— de rails et accessoires 1,650,000 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 1,269,100 »
<i>Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtimens, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>		
16	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, la manutention et le renouvellement des billes, rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.). 5,256,874 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtimens et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 2,696,824 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 147,900 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 238,564 »
	e.	Reconstruction de bâtimens, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFERENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DEPENSES de L'EXERCICE 1896	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
2,117,517	2,091,452	(1) 26,085	"	1,802,460	1,941,179 08	<p><i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1896 et de créances rattachées audit exercice</p> <p>(1) Cette augmentation se décompose comme suit :</p> <p>1° Troisième quart d'un crédit pour extensions de cadre déjà réalisées et dont le premier quart est compris dans l'augmentation de 24,610 francs pétitionnée au projet de Budget amendé de 1897 (<i>Doc. parl.</i> n° 4, p. 256, session de 1896-1897). . . fr. 1,210</p> <p>2° Troisième quart d'un crédit pour transformation d'emplois. (<i>Id.</i>) . . . 1,900</p> <p>3° Complément d'un crédit de 45,980 francs dont la première partie figure au projet de Budget amendé de 1898. (<i>Doc. parl.</i> n° 3, p. 261, session de 1897-1898) 22,975</p> <p style="text-align: right;">Augmentation . . fr 26,085</p>
7,115,361	7,115,361	"	"	6,798,152	6,519 656 59	
5,869,109	5,869,109	"	"	4,869,000	4,569,000	
9,539,962	9,539,962	"	"	8,283,165	7,806,987 74 47,635 56	
24,441,040	24,415,864	20,085	"	21,752,755	20,929,843 21 47,635 56	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 508,575 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 1,130,550 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 401,855 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 147,125 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. 121,288 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 9,386,160 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 3,767,676 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 112,800 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manoeuvres, etc.) 4,393,154 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 397,750 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 373,600 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 22,220 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 10,032 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 9,458,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 325,148 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 8,095,409 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 7,043,864 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaitres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manoeuvres, etc.) 955,654 »
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 3,536,000 »
		Renouvellement du matériel. (Loi du 14 avril 1896). (Dépenses exceptionnelles)
		— — (Loi du 29 décembre 1897). (Dépenses exceptionnelles)
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,250,505	2,256,505	(1) 5,090	"	1,910,794	2,051,019 27	<p><i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1899 et de créances rattachées audit exercice.</p> <p>(1) Cette augmentation se décompose comme suit :</p> <p>1° Troisième quart d'un crédit pour modifications de cadre déjà réalisées . fr. 1,840</p> <p>2° Troisième quart d'un crédit pour relèvement de traitement déjà réalisé. 1,250</p> <p style="text-align: right;">Fr. 3,090</p> <p>Le premier quart est compris dans la somme de 37,560 francs pétitionnée au projet de Budget amendé de 1897. (<i>Doc. parl.</i> n° 4. p. 238, session de 1896-1897.)</p>
17,659,790	17,659,790	"	"	15,587,548	15,525,589	
803,602	805,602	"	"	725 400	722,158 44 357 53	
9,985,148	9,985,148	"	"	8,975,000	6,855,095 12	
19,650,907	19,650,907	"	"	18,555,795	16,605,077 12 69,673 33	
"	"	"	"	"	61,790 33	
"	"	"	"	2,500,000	"	
50,336,840	50,333,750	3,090	"	48,050,157	41,750,816 95 131,821 19	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service des transports fr. 547,052 »
	b.	Direction commerciale ; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux 514,001 »
22	c.	Mouvement. — Surveillance des convois ; répartition des wagons ; convoyage des voyageurs et des marchandises 5,502,005 »
	d.	Trafic. — Surveillance du service ; bureaux des stations ; factage ; relations internationales, etc. 6,155,872 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, déconchers des gardes, etc. 555,070 »
<i>Salaires des agrés et des ouvriers ; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>		
	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 6,125,127 »
25	b.	Formation des convois ; nettoyage des bureaux ; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 2,691,706 »
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 1,718,641 »
24	»	Primes pour encourager la marche régulière des convois. »
<i>Frais d'exploitation :</i>		
	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 2,002,400 »
25	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc. ; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 945,849 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 »
26	»	Publicité commerciale »
»	»	Camionnage »
<i>Pertes et avaries ; Indemnités du chef d'accidents survenus ; Contentieux.</i>		
	a.	Sur le chemin de fer 1,136,115 »
27	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 »
	»	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport. »
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,274,968	13,250,395	(1) 15,575	"	11,515,460	10,027,285 09	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1896 et de créances rattachées audit exercice.
10,555,474	10,555,474	"	"	9,185,030	7,605,578	(1) Cette augmentation se décompose comme suit : 1° Troisième quart d'un crédit pour extension de personnel, transformations d'emplois, etc., déjà réalisées et dont le premier quart est compris dans l'augmentation de 5 2597 francs pétitionnée au projet de Budget amende de 1897. (Doc. parl. n° 4, p. 240, session de 1896-1897) fr. 7,775 2° Deuxième quart d'un crédit pour suppression de la 6 ^e classe des stations, dont le premier quart est compris dans l'augmentation de 297,592 francs pétitionnée au projet de Budget amende de 1898. (Doc. parl. n° 3, p. 266, session de 1897-1898) . . . fr. 7,800 AUGMENTATION . . . fr. 15,575
506,781	506,781	"	"	400,000	400,000	
2,958,240	2,958,240	"	"	2,484,250	2,493,415 52 5,918 10	
260,012	260,012	"	"	255,000	"	
"	"	"	"	"	1,491,556 04 3,454 12	
1,146,115	1,146,115	"	"	895,000	1,524,121 95 851,400 55	
"	"	"	"	20,000	15,641 56	
28,681,597	28,666,022	15,575	"	24,728,758	24,255,598 86 860,772 77	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 707,940 .
28	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,251,062 .
	c.	Dépôt du timbre 23,085 .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc 49,900 .
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
20	a.	Agréés, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 115,541 .
10	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 17,300 .
	.	Primes pour application régulière des taxes
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION fr.		
SIXIÈME SECTION.		
CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
31	.	Traitements et indemnités de deux ingénieurs des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des Chemins de fer
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
	1 ^{re}	Section. — Services communs
	2 ^e	— — Voies et travaux
	3 ^e	— — Traction et matériel
	4 ^e	— — Transports
	5 ^e	— — Perception des recettes et contrôles
	6 ^e	— — Chemins de fer en construction
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
2,121,987	2,121,987	"	"	1,907,280	2,008,569 02	<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1896 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
152,841	152,841	"	"	115,041	110,600 20	
5,000	5,000	"	"	5,000	5,000	
2,250,828	2,250,828	"	"	2,025,521	2,125,909 22	
17,000	17,000	"	"	17,000	"	
17,000	17,000	"	"	17,000	"	
1,794,010	1,794,010	"	"	1,656,995	1,507,564 56	
24,441,949	24,415,864	26,085	"	21,752,755	20,929,805 21	
50,556,840	50,555,750	5,090	"	48,059,137	47,635 56	
28,681,597	28,666,022	15,575	"	24,728,758	41,759,816 95	
2,250,828	2,250,828	"	"	2,025,521	131,821 19	
17,000	17,000	"	"	17,000	24,255,598 86	
107,551,224	107,486,474	44,750	"	98,259,966	860,772 77	
AUGMENTATION. . . fr.		44,750	"		2,125,909 22	
					90,576,492 60	
					1,045,921 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
—			
PREMIÈRE SECTION.			
<i>Services communs.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
52	a.	Service spécial des bâtiments	47,940 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	21,000 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	58,900 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
55	a.	Service spécial des bâtiments	15,620 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre.	57,200 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	63,290 »
	d.	Atelier d'autographie.	4,650 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	28,000 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc :</i>			
34	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures.	4,000 »
	b.	Loyers	2,000 »
	c.	Éclairage et chauffage.	60,000 »
	d.	Entretien des locaux et du mobilier	19,000 »
	e.	Entretien du matériel et de l'outillage	12,000 »
	f.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques	164,200 »
	g.	Approvisionnements divers, menues dépenses	27,500 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.			fr.
DEUXIÈME SECTION.			
<i>Postes.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
35	a.	Direction centrale et services provinciaux	795,420 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	4,263,618 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>			
56	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs, facteurs-trieurs, etc.)	254,010 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception).	2,239,620 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux).	1,985,400 »
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.	1,057,021 »
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois : huissiers, messagers, classeurs, boute-feu et écreuses.	77,575 »
A REPORTER.			fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
127,840	127,840	.	"	121,800	121,268 72	
168,760	168,760	.	"	166,360	158,488 56	
288,700	288,700	"	"	288,700	274,700	
585,500	585,500	.	"	576,950	554,457 08	
5,059,058	5,059,058	"	"	4,748,976	4,609,768 25	
5,571,626	5,571,626	"	"	5,182,646	4,902,552 28	
10,630,684	10,630,684	"	"	9,931,622	9,512,320 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
37	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations. fr.	239,710 "
	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus	58,135 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons	9,200 "
38	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
59	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel, etc. :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions achat de livres, reliures, etc.	140,650 "
	b.	Chauffage et éclairage	68,000 "
40	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	196,630 "
	d.	Loyers, frais de régie	457,000 "
41	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	84,670 "
	"	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	fr.
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	369,650 "
42	b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	2,643,975 "
	c.	Bureaux centraux téléphoniques	365,650 "
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	186,750 "
	e.	Primes téléphoniques.	19,000 "
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	103,053 "
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
43	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	53,600 "
	b.	Services d'exécution	673,225 "
	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	592,250 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.	71,700 "
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
44	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	105,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	64,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	50,000 "
	d.	Entretien des lignes et des appareils.	351,000 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	65,000 "
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	60,000 "
45	"	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
46	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.	
		(Les crédits portés aux articles 44 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,650,664	10,650,664	"	"	9,951,622	9,512,520 51	
521,470	521,470	"	"	291,470	399,468 30	
120,000	120,000	"	"	120,000	106,900	
10,000	10,000	"	"	10,000	1,792 05	
946,950	946,950	"	"	898,950	874,520	
3,250	3,250	"	"	3,250	2,280	
12,052,354	12,052,354	"	"	11,255,292	10,897,080 86	
3,978,080	3,978,080	"	"	3,904,255	3,706,415 10	
1,300,775	1,300,775	"	"	1,344,465	1,298,859 48	
655,000	655,000	"	"	655,000	644,748 50	
2,000	2,000	"	"	2,000	1,756 51	
50,000	50,000	"	"	50,000	40,249 15	
6,075,855	6,075,855	"	"	5,956,720	5,692,008 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut 665,685 »
47	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 515,716 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
49	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (<i>Crédit non limitatif</i>)
50	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 1,515,212 »
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 382,464 »
51	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 6,300 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
585,500	585,500	»	»	576,950	554,457 08	<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1896 et de créances rattachées audit exercice.
12,032,554	12,032,554	»	»	11,255,202	10,897,080 86	
6,075,855	6,075,855	»	»	5,955,720	5,692,008 52	
18,693,489	18,693,489	»	»	17,787,962	17,143,546 46	
1,422,841	1,422,841	»	»	1,352,311	1,308,651 42	
301,370	301,370	»	»	286,950	279,700 41 288 88	
1,922,000	1,922,000	»	»	1,922,000	2,193,270 62	
99,735	99,735	»	»	99,735	124,735	
1,903,576	1,903,576	»	»	1,825,376	1,802,876	
5,649,322	5,649,322	»	»	5,486,352	5,700,213 45 288 88	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NOMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	°	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
55	°	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	°	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	°	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	°	Dépenses imprévues non libellées au Budget
"	°	Rachat des approvisionnements de la ligne d'Anvers à Gand (loi du 27 juin 1897)
"	°	— — — — — de Gand à Eecloo —
		TOTAL DU CHAPITRE IX fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 15, 17, 22, 28, 32, 35, 42 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
"	°	Télégraphes. — Dépenses diverses
"	°	Marine. — Traction et matériel
"	°	Création et amélioration de postes d'amarrage avec môle-abri sur la rive est de l'avant-port d'Ostende pour les paquebots de l'État.
"	°	Construction d'un nouveau paquebot pour la ligne d'Ostende-Douvres
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
						<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1896 et de créances rattachées audit exercice.
5,000 »	5,000 »	»	«	5,000 »	1,465 25	
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	1,465 25	
102,000 »	102,000 »	»	»	102,000 »	101,387 67	
102,000 »	102,000 »	»	»	102,000 »	101,387 67	
40,000 »	30,000 »	10,000 »	»	30,000 »	26,639 27	
40,000 »	30,000 »	10,000 »	»	50,000 »	26,639 27	
AUGMENTATION. . . fr.		10,000 »				
59,000 »	48,325 »	10,675 »	»	48,325 »	58,325 »	
59,000 »	48,325 »	10,675 »	»	48,325 »	58,325 »	
AUGMENTATION. . . fr.		10,675 »				
15,750 »	15,750 »	»	»	15,750 »	24,721 08	
»	»	»	»	178,500 »	5 »	
»	»	»	»	50,000 »	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	244,250 »	24,721 08	
					5 »	
»	»	»	»	15,000 »	»	
»	»	»	»	169,000 »	65,000 »	
»	»	»	»	»	58,322 »	
»	»	»	»	»	1,202,123 25	
»	»	»	»	184,000 »	123,522 »	
					1,202,123 25	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
X.	Dépenses exceptionnelles
TOTAUX.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFERENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
271,250	271,250	.	.	271,250	236,735 11	<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne re- présentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1896 et de créances rattachées audit exercice.
107,551,224	107,486,474	44,750	.	98,250,066	90,576,492 60 1,045,921 57	
18,693,489	18,603,489	.	.	17,787,962	17,145,546 46	
5,649,522	5,649,522	.	.	5,486,352	5,709,215 45 288 88	
5,000	5,000	.	.	5,000	1,463 25	
102,000	102,000	.	.	102,000	101,587 67	
40,000	50,000	10,000	.	50,000	26,639 27	
59,000	48,325	10,675	.	48,325	58,325	
15,750	15,750	.	.	244,250	24,721 08 5	
.	.	.	.	184,000	125,522 1,202,123 25	
152,367,015	152,301,590	65,425	.	122,599,085	113,981,845 80 2,248,338 70	
AUGMENTATION. . . fr.		65,425				

(364)

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1899.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1899 s'élève à fr. 51,780,400 50

Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1898 montent à 52,525,620 »

Soit, pour 1899, une diminution de fr. 545,519 50

qui provient des modifications suivantes :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1899 fr. 48,470,400 50

— 1898 48,280,620 »

AUGMENTATION. . . . fr. 189,480 50

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1899 fr. 5,510,000 »

— 1898 4,045,000 »

DIMINUTION. . . . fr. 735,000 »

Soit en moins fr. 545,519 50

Cette diminution se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. — *Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire* (y compris une somme de 5,500 francs en charge extraordinaire et temporaire).

Il est indispensable de maintenir pour l'exercice 1899 la charge extraordinaire et temporaire de 5,500 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

ART. 6. — *Traitement de l'état-major général.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	880,922	»
— — 1898		877,722	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,200	»

Cette augmentation est la conséquence de l'allocation d'une indemnité de 800 francs accordée, pour frais de bureau, à chacun des quatre commandants des circonscriptions militaires.

ART. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	247,754	»
— — 1898		233,358	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	14,416	»

Cette augmentation résulte des modifications ci-après :

1 ^o Création d'une place d'aumônier à l'École des cadets, au traitement de	fr.	3,000	»
2 ^o Nomination d'un prêtre agréé adjoint à l'aumônier de Gand		700	»
		<hr/>	
Soit un total de.	fr.	3,700	»
3 ^o Suppression de l'aumônier de la 2 ^e compagnie de l'École des pupilles		1,500	»
		<hr/>	
RESTE.	fr.	2,200	»
4 ^o Augmentation des traitements des officiers de l'état-major des places		13,416	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	15,316	»

qui doit être diminué d'une somme de 900 »
 du chef de la réduction de l'indemnité pour frais de bureau allouée au commandant de la province d'Anvers, dont les bureaux ont été établis dans un local loué par le Département de la Guerre.

DIFFÉRENCE ÉGALE	fr.	14,416	»
----------------------------	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	335,462 50
— — 1898		333,862 50
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	1,600 »

Cette augmentation résulte du relèvement des traitements des officiers de santé assimilés aux capitaines, lieutenants et sous-lieutenants.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Crédit demandé pour 1899.	fr.	11,746,955 37
— — 1898.		14,764,364 34
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	3,017,408 97

Cette différence résulte, d'une part :

1° Du transfert de l'article 12 à l'article 27 :		
a) du montant de la première mise pour l'équipement des nouveaux enrôlés, soit	fr.	352,810 »
b) du montant de l'allocation journalière d'habillement, soit		2,972,939 47
2° De la réduction du nombre des pupilles, soit 250 unités à fr. 0.51 par jour		46,537 50
3° De la diminution des frais d'instruction et d'administration du régiment des carabiniers, par suite de la suppression du cours central de préparation à l'École militaire, soit		2,300 »
4° De la diminution des frais d'instruction et d'administration de l'École des pupilles, par suite de la suppression de la 2° compagnie, soit		5,000 »
		<hr/>
A REPORTER.	fr.	3,379,586 97

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . fr.	3,379,586 97
Et d'autre part :		
1° De l'augmentation de traitement accordée aux capitaines adjudants-majors de régiment de l'infanterie, soit	fr.	11,343 »
2° De l'augmentation de frais de bureau accordée aux chefs de corps		8,880 »
3° Des frais d'administration et d'instruction de l'École des cadets		55,000 »
4° De l'allocation d'une indemnité pour la nourriture de deux chevaux, accordée à un officier d'infanterie remplissant les fonctions d'officier d'ordonnance du Roi		1,000 »
5° De l'augmentation des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants		259,675 »
6° De la solde de 100 cadets militaires		26,280 »
		<hr/> 362,178 »
	DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . fr.	<hr/> 3,017,408 97

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1899.	fr.	3,418,620 49
— — 1898.		4,307,730 38
		<hr/>
	DIMINUTION. . . . fr.	889,109 89
Elle résulte, d'une part :		
Du transfert de l'article 13 à l'article 27 :		
a) du montant de la première mise pour l'équipement des nouveaux enrôlés, soit	fr.	70,000 »
b) du montant de l'allocation journalière d'habillement, soit		832,769 89
		<hr/>
	fr.	902,769 89

Et d'autre part :		
1° De l'augmentation de frais de bureau accordée aux chefs de corps	fr.	3,760 »
2° De l'augmentation des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants		5,900 »
3° De l'augmentation de l'allocation accordée à la musique du 1 ^{er} régiment de guides.		4,000 »
		<hr/> 15,660 »
	DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . fr.	<hr/> 889,109 89

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1899.	fr.	4,986,681 53
— — — 1898.		6,111,226 11
		<hr/>
	DIMINUTION.	fr. 1,124,544 58
Elle résulte, d'une part :		
Du transfert de l'article 14 à l'article 27 :		
a) du montant de la première mise pour l'équipement des nouveaux enrôlés, soit	fr.	105,748 »
b) du montant de l'allocation journalière d'habillement, soit		1,033,421 58
		<hr/>
	fr.	1,139,169 58
Et d'autre part :		
1° De l'augmentation de frais de bureau accordée aux chefs de corps	fr.	3,600 »
2° De l'augmentation des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants		11,025 »
		<hr/>
		14,625 »
		<hr/>
	DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr. 1,124,544 58

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1899.	fr.	1,388,440 50
— — — 1898.		1,594,455 48
		<hr/>
	DIMINUTION.	fr. 206,012 98
Elle résulte d'une part :		
Du transfert de l'article 15 à l'article 27 :		
a) du montant de la première mise pour l'équipement des nouveaux enrôlés, soit	fr.	21,204 »
b) du montant de l'allocation journalière d'habillement, soit		188,710 98
		<hr/>
	fr.	209,914 98
Et d'autre part :		
1° De l'augmentation de frais de bureau accordée au chef de corps	fr.	460 »
2° De l'augmentation des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants		542 »
3° De l'augmentation des traitements d'un chef mécanicien et d'un garde forestier.		800 »
4° Du transfert de l'article 23 à l'article 15 du montant du traitement d'un mécanicien adjoint		2,100 »
		<hr/>
		3,902 »
		<hr/>
	DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr. 206,012 98

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Crédit demandé pour 1899.	fr.	689,632 21
— — 1898.		696,753 48
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	7,121 27

Elle résulte, d'une part :

Du transfert de l'article 16 à l'article 27 :

a) du montant de la première mise pour l'équipement des nouveaux enrôlés, soit	fr.	3,500 »
b) du montant de l'allocation journalière d'habillement, soit		65,418 27
		<hr/>
	fr.	68,418 27

Et d'autre part :

1 ^o De l'augmentation de frais de bureau accordée au chef de corps	fr.	300 »
2 ^o Du traitement de sept nouvelles sœurs hospitalières		6,500 »
3 ^o De l'augmentation des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants.		12,708 »
4 ^o Du transfert de l'article 25 à l'article 16 d'une somme de		44,989 »
représentant les fourrages en nature.		<hr/>
		61,297 »
		<hr/>
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	7,121 27
		<hr/>

CHAPITRE VII.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

ART. 23. — *Matériel du génie.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	1,574,125 »
— — 1898		1,576,225 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	2,100 »

Elle résulte du transfert de l'article 23 à l'article 15 du traitement d'un mécanicien adjoint.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS

ART. 24. — *Pain et viande.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	7,121,939	»
— — 1898		7,149,314	»
		<hr/>	
	DIMINUTION.	fr.	27,373

Elle résulte, d'une part :

De la réduction de 91,250 rations de pain et de viande par suite de la suppression de 250 pupilles de l'armée, soit fr. 45,625 »

Et d'autre part :

De l'augmentation de 36,500 rations de pain et de viande pour 100 cadets militaires, soit 18,250 »

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 27,373 »

ART. 25. — *Fourrages en nature.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	3,296,809	»
— — 1898		3,338,798	»
		<hr/>	
	DIMINUTION.	fr.	41,989

Transfert de l'article 25 à l'article 16.

ART. 26. — *Casernement des hommes.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	569,450	»
— — 1898		769,450	»
		<hr/>	
	DIMINUTION.	fr.	200,000

La reprise par l'État du service du couchage de la troupe a eu pour conséquence une réduction des frais d'exploitation de ce service; de là la diminution proposée.

ART. 27. — *Habillement des troupes. Renouvellement du harnachement de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	5,743,022	19
— — 1898		97,000	»
		<hr/>	
	AUGMENTATION.	fr.	5,646,022

Elle provient du transfert des articles 12, 13, 14, 15 et 16 à l'article 27

NOTE PRÉLIMINAIRE.

du montant de la première mise d'habillement accordée aux nouveaux enrôlés, ainsi que de l'allocation journalière pour l'habillement de la troupe. Ce transfert est nécessité par l'introduction d'un nouveau système supprimant la masse individuelle et mettant l'habillement au compte de l'État.

CHAPITRE IX.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 31. — *Traitements divers et honoraires.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	124,904	»
— — — 1898		120,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,904	»

La somme de 4,904 francs est sollicitée pour faire face à l'augmentation des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants d'infanterie en non-activité, ces traitements ayant pour base ceux des officiers de la même arme en activité de service.

ART. 32. — *Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	270,000	»
— — — 1898		235,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	35,000	»

Elle permettra de parer à l'insuffisance de crédit constatée depuis la mise en vigueur du nouveau tarif des indemnités de séjour et de déménagement.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XII.

ART. 33 — *Construction d'un nouvel arsenal à Anvers.*

Crédit demandé : 350,000 francs.

Les Budgets de 1896, 1897 et 1898 comprennent respectivement les sommes de 150,000, 350,000 et 350,000 francs pour l'érection d'un nouvel arsenal de construction.

La dépense totale ayant été évaluée à 1,200,000 francs, il y a lieu de prévoir au Budget de 1899 une dernière allocation de 350,000 francs pour terminer les travaux au cours de cet exercice.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36. — *Augmentation du matériel pour l'approvisionnement de siège des positions de Liège et de Namur.*

Crédit demandé : 45,000 francs.

Une somme de 30,000 francs a été prévue pour cet objet au Budget de 1898.

Les dépenses à faire en 1899 nécessitent l'allocation d'un crédit de 45,000 francs.

ART. 37. — *Achat de bicyclettes et accessoires.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

Ce crédit est destiné à continuer l'achat de bicyclettes pliantes pour les compagnies cyclistes en voie de formation au régiment des carabiniers.

ART. 38. — *Construction d'une église au camp de Beverloo.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Un premier crédit de 100,000 francs a été prévu pour cet objet au Budget de 1898.

Les dépenses à faire en 1899 nécessitent l'allocation d'un crédit de 200,000 francs.

ART. 39. — *Artillerie de place.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Ce crédit est nécessaire pour continuer la constitution de l'armement des ouvrages existants de la position d'Anvers.

ART. 40. — *Lits militaires.*

Crédit demandé : 1,375,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour terminer les opérations de la reprise par l'État du service des lits militaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 41. — *Routes militaires de Liège et de Namur, et réseaux téléphoniques dans ces positions.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Il a été annoncé que la dépense totale s'élèverait à la somme de 1,200,000 francs.

450,000 francs ont été alloués par le Budget des dépenses sur ressources extraordinaires de 1896, et 100,000 francs ont été alloués en 1897 sur les dépenses exceptionnelles.

Aucune somme n'ayant été portée pour cet objet au Budget de 1898, il est indispensable de comprendre une somme de 300,000 francs parmi les allocations du Budget de 1899.

Le restant de la dépense (280,000 francs) sera porté au Budget de 1900.

(376)

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***Se tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre par intérim et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1899 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de quarante-huit millions quatre cent septante mille cent francs cinquante centimes	fr. 48,470,100 50
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de trois millions trois cent dix mille francs	5,310,000 »

Soit ensemble à la somme de cinquante et un millions sept cent quatre-vingt mille cent francs cinquante centimes fr. 51,780,100 50 conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1899, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des	{	lieutenants généraux . fr. 10	» par jour.
		généraux-majors 7	» —
		officiers supérieurs 5	» —
		— subalternes 3	» —
		sous-officiers et soldats 1 25	—

Logement sans nourriture des	}	lieutenants généraux. fr. 5	» par jour.
		généraux-majors . . . 3	» —
		officiers supérieurs . . 2	» —
		— subalternes . . . 1	» —
		sous-officiers et soldats .	» 21 —

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,
chargé, par intérim, du portefeuille
du Département de la Guerre,*
J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1899.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 .	485,500 .
2	— des fonctionnaires et employés civils	220,000 .	
3	Indemnité aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	6,000 .	
4	Matériel	60,000 .	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire (y compris une somme de 5,500 francs en charge extraordinaire et temporaire)	169,500 .	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	880,922 .	1,441,776 .
7	— — des provinces et des places	247,754 .	
8	— du service de l'intendance	313,100 .	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	355,462 50	1,184,597 50
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	649,135 .	
11	Service pharmaceutique	200,000 .	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	11,746,958 37	22,230,330 10
13	— — de la cavalerie	3,418,620 49	
14	— — de l'artillerie	4,986,681 53	
15	— — du génie	1,588,440 50	
16	— — du bataillon d'administration	680,632 21	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme comptent, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>			

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire	133,760 »	} 319,575 .
18	— — de guerre	19,225 »	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	55,920 »	
20	— — — de guerre.	10,650 »	
CHAPITRE VI.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
21	Traitement du personnel des établissements	77,275 »	} 1,800,644 05
22	Matériel de l'artillerie	1,723,369 05	
CHAPITRE VII.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
23	Matériel du génie	1,574,125 »	1,574,125 .
CHAPITRE VIII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Pain et viande	7,121,939 »	} 18,754,699 85
25	Fourrages en nature	3,296,809 »	
26	Casernement des hommes	569,450 »	
27	Habillement des troupes. Renouvellement du harnachement de la cavalerie.	5,743,022 19	
28	Transports généraux. Moyens de transport aux troupes en marche	885,629 66	
29	Chauffage et éclairage des corps de garde	150,000 »	
30	Remonte	1,007,850 »	
<p>Les crédits des articles 27 et 30 sont répartis en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupe.</p> <p>Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant ; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.</p>			
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
31	Traitements divers et honoraires.	124,004 »	} 394,904 .
32	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.	270,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
PENSIONS ET SECOURS.			
53	Pensions et secours	336,800 »	336,800 »
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	47,149 »	47,149 »
TOTAL fr.			48,470,100 50
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XII.			
35	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers	330,000 »	5,510,000 »
36	Augmentation du matériel pour l'approvisionnement de siège des positions de Liège et de Namur	45,000 »	
37	Achat de bicyclettes et accessoires	40,000 »	
38	Construction d'une église au camp de Beverloo	200,000 »	
39	Artillerie de place	1,000,000 »	
40	Lits militaires	1,575,000 »	
41	Routes militaires de Liège et de Namur, et réseaux téléphoniques dans ces positions.	300,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.			51,780,100 50

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,
chargé, par intérim, du portefeuille
du Département de la Guerre,*
J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(382)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1899.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTE- RAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1899.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1898.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr.	21,000	21,000
2	•	— de 38 fonctionnaires et employés civils (*) 189,400	229,000	229,000
	•	— des huissiers, messagers et gens de service 59,600		
3	•	Indemnité aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	6,000	6,000
<i>Matériel.</i>				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais 20,000	60,000	60,000
	•	Chauffage et éclairage 15,000		
	•	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 25,000		
Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Bibliothèque du Département de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés à la bibliothèque fr. 14,000		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
CHARGES ORDINAIRES ET PERMANENTES.				
5	b.	Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000	50,000	169,500
		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents (*) 21,000		
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 114,000		
CHARGES EXTRAORDINAIRES ET TEMPORAIRES.				
c.		Indemnité au général-major retraité directeur 5,500		
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			485,500	485,500

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
		21,000	19,250	(1) Composition de ce personnel.
		220,000	209,000	
		40,500	42,424 58	
		60,000	83,000	
		510,800	523,168 55	

Nombre.	EMPLOIS.	Traitement		MONTANT		Totaux.
		maximum et minimum.	des traitements.	des suppléments pour ancienneté de services et de grade.		
4	Sous-directeurs ou chefs de division	{ 8,100 6,400 }	29,000	»	29,000	
8	Chefs de bureau	{ 5,400 4,400 }	59,200	2,000	41,200	
9	Sous-chefs de bureau	{ 5,900 3,300 }	52,400	1,800	33,900	
12	Employés de 1 ^{re} classe	{ 5,000 2,400 }	52,400	•	32,400	
18	Employés de 2 ^e classe.	{ 2,200 1,400 }	32,400	•	32,400	
4	Archivistes expéditionnaires de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	{ 2,200 1,400 }	7,200	•	7,200	
3	Commis dessinateurs du génie	{ 5,180 2,900 }	9,000	•	9,000	
»	Surnuméraires	600	4,300	•	4,300	
58	TOTAUX.		185,900	3,800	189,400	

Nombre.	GRADES.	Traitement	Montant
		annuel.	des traitements.
2	Maitres graveurs ou dessinateurs	{ 4,500 3,500 }	8,000
2	Graveurs ou dessinateurs	3,500	7,000
2	Idem. Idem.	3,000	6,000
6	TOTAL		21,000

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTIERS.	LITRES des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.
CHAPITRE II.					
ÉTATS-MAJORS.					
<i>Traitement de l'État-major général.</i>					
Officiers généraux.					
SECTION D'ACTIVITÉ.					
		9	27	Lieutenants généraux, à fr. 18,500	fr. 166,500 °
		18	56	Généraux-majors, à	12,700 228,600 °
					395,100 °
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ % pour médicaments	1,975 50
					593,124 50
SECTION DE RÉSERVE.					
		2	4	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800	fr. 29,600 °
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à	10,160 40,640 °
					70,240 °
		6	12	A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ % pour médicaments	551 20
					60,888 80
				TOTAL fr. 463,013 50	
				A DÉDUIRE :	
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500	°
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ % pour médicaments	92 50
					18,407 50
				RESTE fr. 444,005 80	
				A AJOUTER :	
				Le supplément de traitement pour un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux fr. 2,000	°
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ % pour médicaments	10 °
					1,990 °
				TOTAL fr. 446,595 80	
Corps d'état-major.					
		5	10	Colonels, à fr. 9,500	fr. 47,500 °
		5	10	Lieutenants-colonels, à	7,100 55,300 °
		10	20	Majors, à	6,500 65,000 °
		16	52	Capitaines commandants à	5,100 81,600 °
		10	20	— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	4,200 42,000 °
				Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier.	400 °
					270,000 °
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ % pour médicaments	1,350 °
					268,650 °
				Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre	5,900 °
		79	167	A REPORTER fr. 721,145 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899

N° DES ARTICLES	LITÉRAS des développements.	EFFECTIF.		DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1899.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1898.
		HOMMES.	CHEVAUX.			
				REPORT. fr. 721,145 80		
				Aides de camp.		
		79	107	Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie employés comme aides de camp près les généraux commandants de division et de brigade, savoir :		
		6		3 capitaines commandants d'infanterie . . à. fr. 1,100 . . fr. 3,300 .		
		6		3 capitaines d'infanterie en 2 ^d de 1 ^{re} classe. à . . 1,000 3,000 .		
		12		6 — — en 2 ^d de 2 ^e classe. à . . 850 5,100 .		
		12		6 lieutenants d'infanterie. à . . 850 5,100 .		
		2		1 lieutenant d'artillerie à . . 375 375 .		
		2		1 capitaine commandant du génie. . . . à . . 500 500 .		
		2		1 lieutenant du génie. à . . 375 375 .		
			42		17,750 .	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ % pour médicaments 88 75		
					17,661 25	
				TOTAL. fr. 738,807 05		
				A DÉDUIRE : pour vacance 2,500 .		
		79	209			
				RESTE. fr. 756,507 05		
				Indemnité de marche et de vivres de campagne.		
6 suite)	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et indemnité de marche aux officiers qui participent aux manœuvres (dépense approximative). 18,214 95		
				Indemnité de nourriture pour les chevaux.		
	e.		209 chevaux fr. 104,500 .			
			A ajouter pour un général-major commandant de division. 500 .			
				105,000 .	880,922 .	877,722 .
				Frais de bureau.		
	f.		4 commandants de circonscription 800 . . 3,200 .			
			1 chef du corps d'état-major 2,000 .			
			1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie 800 .			
			4 — des circonscriptions militaires, à 900 . . 5,600 .			
			2 — des divisions de cavalerie, à 600 . . 1,200 .			
			16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . 8,000 .			
			1 chef d'état-major de la position d'Anvers 1,200 .			
			2 — des positions de Liège et de Namur 600 . . 1,200 .			
				21,200 .		
				A REPORTER fr.	880,922 .	877,722 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200 .	•	866,400 .	866,641 21	
3,300 .	•	866,400 .	866,641 21	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS	
				demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.	
			REPORT. fr.	880,922 •	877,722 •	
		<i>Traitement de l'État-major des provinces et des places.</i>				
		État-major des provinces.				
a.		5	10	Généraux-majors, à 10,160 francs fr.	50,800 •	
		5	10	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	254 •	
					50,546 •	
		État-major des places.				
b.		5		Majors, à	4,500 22,500 •	
		8		Capitaines en premier de place à	3,500 28,000 •	
		5	a) 6	— en second de 1 ^{re} classe de place à	3,150 15,750 •	
		4		— — de 2 ^e — — à	3,000 12,000 •	
		8		Lieutenants de place à	2,400 19,200 •	
		4		Sous-lieutenants —	2,100 8,400 •	
				Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier	1,800 •	
		34	6		107,650 •	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	538 25	
					107,111 75	
7		59	16	Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 •	
				Augmentation des traitements des officiers de l'État-major des places.	13,116 •	
					247,754 •	233,338 •
		Indemnité de vivres de campagne.				
c.				Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.)	1,070 25	
		Indemnité de nourriture pour les chevaux.				
d.		16		chevaux	8,000 •	
		Frais de bureau.				
		9		commandants de province (b), à	10,900 •	
		5		de place, à	500 2,500 •	
e.		12		— à	400 4,800 •	
		4		— à	240 960 •	
		6		— à	150 900 •	
		3		— à	100 300 •	
					20,360 •	
f.				Traitement des aumôniers et prêtres agréés	47,150 •	
				A REPORTER. fr.	1,128,676 •	1,111,060 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	reçus pour l'exercice 1897.	de l'exercice 1896.	
3,200 »	»	866,400 »	866,641 21	
14,416 »	»	252,930 »	253,589 20	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
17,616 »	»	1,099,330 »	1,100,030 50	b) Indemnités des commandants de province : Anvers 1,300 » Brabant 1,300 » Flandre occidentale 1,100 » — orientale 1,300 » Hainaut 1,100 » Liège 1,300 » Limbourg 1,100 » Luxembourg 1,100 » Namur 1,100 » <hr/> 10,900 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS	
				demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.	
			REPORT. fr.	1,128,676 »	1,111,060 »	
		<i>Traitement de l'Intendance.</i>				
		<i>Traitements.</i>				
		EFFECTIF.				
		HOMMES. CHEVAUX.				
		1		Intendant en chef, à fr. 12,700	12,700 »	
		4		Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500	38,000 »	
		7		— de 2 ^{me} id., à 7,100	49,700 »	
		14	18	Sous-intendants de première classe, à 6,300	88,200 »	
		18		— de deuxième classe, à 4,600	82,800 »	
				Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	1,500 »	
		44	18		272,900 »	
				A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}$ %, pour médicaments.	1,364 50	
					271,535 50	
				Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre	1,600 »	
8					273,135 50	
		<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>				
		b.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo et indemnité de marche aux officiers qui participent aux manœuvres. (Dépense approximative.)	964 50	313,100 »
						313,100 »
		<i>Indemnité de nourriture pour les chevaux.</i>				
		c.		18 chevaux	9,000 »	
		d.		Frais de bureau e).	30,000 »	
				TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	1,441,776 »	1,424,160 »

fr. . . AUGMENTATION.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.												
		votés	de													
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice	l'exercice													
		1897.	1896.													
17,816 »	»	1,099,350 »	1,100,030 50													
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capitaines en premier quartiers-maitres</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Capitaines en second payeurs.</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants payeurs</td> <td>57</td> </tr> <tr> <td>Capitaines administrateurs d'habillement</td> <td>39</td> </tr> <tr> <td>(*)</td> <td>155</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.		Capitaines en premier quartiers-maitres	40	Capitaines en second payeurs.	19	Lieutenants et sous-lieutenants payeurs	57	Capitaines administrateurs d'habillement	39	(*)	155
COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.																
Capitaines en premier quartiers-maitres	40															
Capitaines en second payeurs.	19															
Lieutenants et sous-lieutenants payeurs	57															
Capitaines administrateurs d'habillement	39															
(*)	155															
		309,500 »	252,139 44													
17,816 »	»	1,408,850 »	1,352,169 94													
17,816 »	»															

(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

a) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.
CHAPITRE III.					
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).					
<i>Traitement des officiers de santé.</i>					
		EFFECTIF.			
		NOMBRES. CHEVAUX.			
		1 2	Inspecteur général, à fr. 12,700 12,700 •		
		4 "	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 9,500 38,000 •		
		8 "	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100 56,800 •		
		5 "	— de régiment de 1 ^{re} classe, à 6,300 51,500 •		
		18 "	— adjoints, à 2,600 46,800 •		
		1 "	Pharmacien en chef, à 7,100 7,100 •		
		2 "	Pharmaciens principaux, à 6,500 12,600 •		
		8 "	Pharmaciens de { 4 à 4,600 18,400 •		
			1 ^{re} classe. { 4 à 4,200 16,800 •		
		8 "	— de 2 ^e classe, à 3,500 28,000 •		
		9 "	— de 3 ^e classe, à 3,250 29,250 •		
		9 "	— de 4 ^e classe, à 2,600 23,400 •		
a.		1 1	Vétérinaire en chef, à 7,100 7,100 •		
		" "	Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier. 300 •		
			328,750 •		
		74 3	A DÉDUIRE: ½ %, pour médicaments. 1,643 75		
			327,106 25		
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers 800 •		
			Augmentation des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants 1,600 •		
9			Indemnité de vivres de campagne.		
b.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo et indemnité de marche aux officiers qui participent aux manœuvres. (Dépense approximative.) 1,556 25	335,462 50	333,862 50
			Indemnité de nourriture pour les chevaux.		
c.			3 chevaux 1,500 •		
			Frais de bureau.		
d.			Inspecteur général du service de santé 2,500 •		
			Vétérinaire en chef 400 •		
			2,900 •		
			Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
			360,000 journées (b) de traitement des sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à fr. 1 78 fr. 640,800 •		
10			Traitement des miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 3,535 •	649,135 •	649,135 •
			Frais de transport au lieu d'origine des défunts de la dépouille mortelle des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux 5,000 •		
			Service pharmaceutique.		
11			Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires ma- lades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses 200,000 •	200,000 •	200,000 •
			TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	1,184,597 50	1,182,997 50
				AUGMENTATION. fr.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTEAUX des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.
		CHAPITRE IV.			
		SOLDE DES TROUPES.			
		<i>Traitement et solde de l'infanterie.</i>			
		Traitement, solde et accessoires.			
		1021	256	Officiers de tous grades fr.	6,044,773 81
		27783	"	Sous-officiers et soldats	4,461,266 56
				—————	10,506,040 37
		29704	256	Augmentation de traitement des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants fr.	250,675 "
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	137,000 "
12	a.			Indemnité aux sous-officiers promus officiers	23,200 "
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indemnités de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe	109,800 "
				Indemnité de 3 centimes aux troupes campées, etc.	27,000 "
				Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément, à raison de 60,000 journées à 90 centimes	54,000 "
				Allocation pour les miliciens de la nouvelle levée qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe	40,000 "
				—————	
				MONTANT DU LITT. a. fr.	11,156,715 37
				—————	
				A REPORTER. fr.	11,156,715 37

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.
		REPORT. . . . fr. 11,156,715 37		
		Indemnité de nourriture pour les chevaux		
	b.	256 chevaux 128,000 »		
		Logement et nourriture.		
	c.	Logement avec nourriture, 15,000 journées à fr. 1 25 18,750 »		
		Logement sans nourriture, 251,000 id. 0 21 52,710 »		
		71,460 »	11,748,055 37	14,764,364 54
12 (suite)		Frais d'administration et d'instruction		
		1 régiment de carabiniers, à 18,000 »		
		Les 18 autres régiments, à 15,860 francs 285,480 »		
		1 école des cadets. 55,000 »		
	d.	1 école des pupilles de l'armée. 12,000 »		
		1 école d'application et de perfectionnement pour l'infanterie 7,000 »		
		Le corps de discipline et de correction 7,500 »		
		École normale d'escrime 6,000 »		
		390,780 »		
		A. REPORTER. fr	11,748,055 37	14,764,364 54

DÉVELOPPEMENTS. --- DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
	3,017,408 97	15,353,798	15,102,540 89	
	3,017,408 97	15,353,798	15,102,540 89	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS solde pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	5,017,408 97	15,353,798	• 15,102,540 89	
•	5,017,408 07	15,353,798	• 15,102,540 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1899	proposés pour l'exercice 1898.
	REPORT. . . . fr. 2,715,954 49	11,746,955 57	14,764,364 54
	Musiques régimentaires.		
b.	Sept régiments à fr. 4,000 fr. 28,000 .		
	Un régiment — 8,000 8,000 .		
	<u>36,000 .</u>		
	Indemnité de nourriture pour les chevaux.		
c.	648 chevaux d'officiers. fr. 524,000 .		
	Harnachement, etc.		
d.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,920 chevaux de troupe, soit 1,795,800 journées, à 12 centimes fr. 215,496 .	5,418,620 49	4,307,750 58
13 (suite).	Logement et nourriture.		
e.	Logement avec nourriture 58,000 journées, à fr. ! 25. fr. 47,500 .		
	sans — 11,000 journées, à fr. 0 21. 2,510 .		
	<u>49,810 .</u>		
	Frais d'administration et d'instruction.		
f.	Huit régiments à 5 escadrons actifs et 1 dépôt, à fr. 8,470 fr. 67,760 .		
	Une école d'équitation 11,600 .		
	<u>79,360 .</u>		
	A REPORTER. . . . fr.	15,165,575 86	19,072,094 72

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
»	5,017,408 97	15,355,798	• 15,102,540 89	
•	889,109 80	4,059,896	• 4,007,700 67	
•	3,006,518 86	19,393,694	» 19,110,241 56	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898
			REPORT. fr.	15,165,573 86	10,072,094 72
			<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>		
			<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
			ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
			<i>Officiers.</i>		
			Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 47,500 »		
			Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 35,500 »		
			Majors, à 6,300 . . . 75,600 »		
			Capitaines commandants, à 4,600 . . . 41,400 »		
			— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe, à 5,700 . . . 18,500 »		
			— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe, à 4,200 . . . 4,200 »		
			Major comptable du matériel, à 4,600 . . . 4,600 »		
			Capitaines en premier compt. du matériel, à 5,700 . . . 22,200 »		
			— en second à 5,150 . . . 15,750 »		
			Lieutenants à 2,750 . . . 55,000 »		
			Sous-lieutenants à 2,100 . . . 23,100 »		
				521,350 »	
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{8}$ % pour médicaments	1,006 75	
			RESTE fr. 319,743 25		
			Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre 4,300 »		
					324,043 25
			<i>Employés.</i>		
			Contrôleur d'armes principal, à fr. 3,600 . fr. 3,600 »		
			Contrôleurs — de 1 ^{re} classe à . 3,100 . . . 9,300 »		
			— — de 2 ^e — à . 2,600 . . . 7,800 »		
			Reviseurs d'armes, à 2,300 . . . 9,200 »		
					29,900 »
			<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>		
			Officiers de tous grades fr. 2,116,501 18		
			Sous-officiers, brigadiers et soldats (y compris ceux de l'État-major) 1,026,742 05		
			Augmentation de traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants 11,025 »		
			Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire 58,000 »		
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers 1,500 »		
			— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indemnité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe 19,300 »		
			Indemnité de 3 centimes aux troupes campées, etc. 10,500 »		
			Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément à raison de 8,000 journées à fr. 0 75 5,075 »		
			Allocation pour les militaires qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe 15,500 »		
			MONTANT DU LITT. α . . . fr. 4,516,687 38		
			A REPORTER fr. 4,516,687 38	15,165,573 86	10,072,094 72

EFFECTIF.	
HOMMES.	CHEVAUX.
5	10
5	5
12	12
9	»
5	»
1	1
1	»
6	»
5	»
12	»
11	»
72	28
1	»
3	»
3	»
4	»
11	»
553	504
8,669	2,590
22	2,903

14 a.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	3,006,518 86	10,593,694	• 19,110,241 56	
•	3,006,518 86	10,593,694	• 19,110,241 56	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTERES des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.
		REPORT . . . fr. 4,518,687 58	15,165,575 86	10,072,094 72
		Indemnité de nourriture pour les chevaux.		
	b.	532 chevaux d'officiers fr. 266,000 »		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,599 chevaux de troupe, soit pour 875,653 journées à 12 centimes fr 78,807 15		
		Logement et nourriture.		
	d.	Logement avec nourriture 15,500 journées, à fr. 1 25 . fr. 19,375 »	4,986,681 53	6,111,226 11
		— sans — 7,200 journées, à fr. 0 21. . . . 1,512 »		
14 (suite).		<u>20,887 »</u>		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général. fr. 4,000 »		
		Quatre directeurs dans les directions d'artillerie (1 ^{er} 500 fr., 2 ^e 900 fr., 5 ^e et 4 ^e 700 fr) 2,800 »		
		Inspecteur des armes de guerre 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons 500 »		
	e.	Quatre régiments d'artillerie de campagne à fr. 9,900. 39,600 »		
		5 ^e , 6 ^e , et 7 ^e régiments d'artillerie de forteresse à fr 11,400. 34,200 »		
		8 ^e régiment de forteresse. 11,800 »		
		Régiment du train et compagnies spéciales 10,200 »		
		Une école de tir 700 »		
		<u>104,300 »</u>		
		À REPORTER. fr.	20,152,257 30	25,183,320 83

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	3,906,518 86	19,305,694	• 19,110,241 56	
•	1,124,544 58	5,967,523	• 6,122,191 06	
•	5,031,063 44	25,361,217	• 25,232,433 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.
			REPORT fr.	20,152,257 50	25,183,320 85
			Traitement et solde du génie.		
			Traitement, solde et accessoires.		
			ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
			<i>Officiers.</i>		
			Colonels, à 9,500 fr. 38,000 .		
			Lieutenants-colonels, à 7,100 49,700 .		
			Majors, à 6,500 44,100 .		
			Capitaines en 1 ^{re} , à 4,600 78,200 .		
			— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à 5,700 22,200 .		
			Lieutenants, à 2,875 31,625 .		
			263,825 .		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,519 12		
			RESTE. 262,505 88		
			Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre. 3,100 .		
				265,605 88	
			<i>Adjoints du génie.</i>		
			Adj princip. de 1 ^{re} classe. { 4 à 4,200 fr. 16,800 .		
			{ 4 à 5,800 15,200 .		
			{ 4 à 3,400 13,600 .		
			{ 4 à 3,100 12,400 .		
			{ 6 à 2,800 16,800 .		
			{ 7 à 2,600 18,200 .	157,800 .	
			{ 7 à 2,400 16,800 .		
			{ 8 à 2,200 17,600 .		
			{ 8 à 2,000 16,000 .		
			{ 8 à 1,800 14,400 .		
			<i>Commis.</i>		
			Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 3,150 fr. 28,550 .		
			— de 2 ^e — à 2,700 24,500 .		
			— de 1 ^{re} classe, à 2,500 20,700 .	106,650 .	
			— de 2 ^e — à 2,000 18,000 .		
			— de 3 ^e — à 1,700 15,500 .		
			<i>Employés.</i>		
			Surveillants de 1 ^{re} classe, à 2,000 30,000 .		
			— de 2 ^e — à 1,800 27,000 .		
			— de 3 ^e — à 1,650 24,750 .		
			Éclusiers, à 1,500 9,000 .		
			Portiers, à 500 1,500 .		
			— à 400 2,000 .	103,150 .	
			Chef mécanicien 5,200 3,200 .		
			— adjoint 2,100 2,100 .		
			Garde forestier 2,450 2,450 .		
			— particulier 1,150 1,150 .		
			<i>Régiment et compagnies spéciales.</i>		
			Officiers de tous grades 363,257 19		
			Sous-officiers et soldats 305,810 45		
			Augmentation de traitement des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants. 542 .		
			Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. 6,000 .		
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers 400 .		
			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indemnité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe 1,500 .		
			Indemnité de 5 centimes aux troupes campées, etc. 1,300 .		
			Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément, à raison de 1.000 journées à 84 centimes 840 .		
			Allocation pour les miliciens de nouvelle levée qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe 500 .		
			MONTANT DU LITT. a 1,313,335 50		
			A REPORTER fr. 1,313,335 50	20,152,257 50	25,183,320 85

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
°	5,051,063 44	25,561,217 »	25,232,433 52	
°	5,051,063 44	25,561,217 »	25,232,433 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTERES des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1899.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1898
		Report fr. 1,313,335 50	20,152,257 50	25,183,320 85
		Indemnité de nourriture pour les chevaux.		
	b.	39 chevaux fr. 19,500 .		
		Logement et nourriture.		
	c.	Logement avec nourriture, 2,500 journées à fr. 1 95 2,875 .	1,588,440 50	1,594,463 48
		Logement sans nourriture, 2,000 — 0 21 420 .		
		————— 5,295 .		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
	d.	Inspecteur général 4,000 .		
		4 directeurs dans les divisions territoriales 6,000 .		
		Commandants du génie dans les places 24,850 .		
		Le régiment et les compagnies spéciales 17,460 .		
		————— 52,310 .		
		A RAPPORTER . . . fr.	21,540,697 89	26,777,774 31

1
(suiv)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	5,051,063 44	25,361,217	25,252,455 52	
.	206,012 98	1,611,416	1,505,758 35	
.	5,257,076 42	26,972,633	26,758,191 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.
		REPORT. fr.	21,540,697 80	26,777,774 51
		Traitement et solde du bataillon d'administration.		
		Traitement, solde et accessoires.		
	EFFECTIF.			
	80	Officiers de tous grades. fr.	237,135 38	
	57	Commis aux écritures.	51,750 "	
	957	Sous-officiers et soldats	286,481 28	
	1,074	Augmentation de traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants	12,708 "	
a.		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire.	24,522 "	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	2,000 "	
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers détachés aux manœuvres ou campés à Beverloo, et indemnité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe	1,400 "	
		Indemnité de 5 centimes aux troupes campées	400 "	
		Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément, à raison de 1,550 journées à 50 centimes	675 "	
		Allocation pour les miliciens de nouvelle levée qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe	1,500 "	
		Indemnité aux secrétaires et aux huissiers de la section de justice militaire pour travail extraordinaire	9,062 55	
			627,452 21	
b.		61 sœurs hospitalières, à 900 francs	54,900 "	680,652 21
c.		Frais d'administration	6,800 "	606,753 48
d.		Logement et nourriture: 400 journées, à fr. 1 25.	500 "	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	22,230,350 10	27,474,527 79

Récapitulation de l'effectif.

DIMINUTION. . fr.

	HOMMES.			CHEVAUX		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	d'officiers.	de troupe	
	Officiers.	Troupe.			de trait.	de selle.
ART. 6. — États-majors	79	"	"	209	"	"
• 7. — Id. Id. des provinces et des places	39	"	"	16	"	"
• 8. — Intendance	44	"	"	18	"	"
• 9. — Service de santé et des hôpitaux	74	"	"	3	"	"
• 12. — Infanterie	1,921	27,785	"	256	"	"
• 13. — Cavalerie	368	5,760	"	648	"	4,020
• 14. — Artillerie. État-major	72	"	11	28	"	"
Id. Régiments et compagnies spéciales.	553	8,660	"	504	1,587	812
• 15. — Génie. État-major	52	"	168	22	"	"
Id. Régiment et compagnies spéciales	99	1,703	"	17	"	"
• 16. — Bataillon d'administration	80	904	"	"	"	"
Pour mémoire. Budget de la gendarmerie	4	"	"	2	"	"
	3,585	44,909	179	1,725	1,587	5,732
		45,088			7,310	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
°	5,237,076 42	26,972,653	26,758,191 87	
°	7,121 27	701,508	622,504 94	
°	5,244,197 69	27,674,141	27,360,696 81	
5,244,197 69				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
<i>Personnel de l'École militaire.</i>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
		1 commandant fr. 3,000 »		
		1 commandant en second 1,000 »		
		2 examinateurs permanents 5,500 »		
		1 instructeur 500 »		
		5 instructeurs adjoints 1,400 »		
		4 inspecteurs des études 6,000 »		
		1 officier-payeur 200 »		
		1 secrétaire 2,300 »		
		1 dessinateur 3,000 »		
		1 aumônier 2,500 »		
		1 médecin 1,000 »		
a.		1 officier chargé de la gestion de la bibliothèque 1,000 »		
		1 mécanicien 2,200 »		
		1 préparateur de chimie 3,000 »		
		1 surveillant à la buanderie 360 »		
		1 garde conservateur du matériel 300 »		
		2 secrétaires-archivistes 480 »		
		1 économe 300 »		
		5 portiers 1,080 »		
		10 hommes de peine 6,000 »		
		1 professeur de gymnastique 180 »		
		2 surveillants à l'école d'équitation 900 »		
		2 brigadiers, 3 clairons, 26 cavaliers et 10 plantons 1,520 »		
		44,020 »		
17		<i>Corps enseignant.</i>		
		9 professeurs militaires 7,800 »		
		8 — civils 47,500 »		
b.		13 répétiteurs militaires 6,760 »	133,780 »	133,780 »
		3 — civils 8,000 »		
		4 maîtres militaires 2,600 »		
		4 — civils 7,500 »		
		80,160 »		
		<i>Bourses d'études.</i>		
c.		12 bourses d'études à 800 francs 9,600 »		
<i>Personnel de l'École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
		1 commandant 1,500 »		
		3 professeurs civils 6,500 »		
		3 maîtres civils 2,725 »	10,225 »	10,225 »
18		10 professeurs militaires 8,500 »		
		1 maître militaire 400 »		
A REPORTER. fr.			185,005 »	155,005 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION	DIMINUTION.	pour l'exercice 1897.	l'exercice 1896.	
.	.	153,050 50	151,136 93	
.	.	19,025 *	18,825 *	
.	.	152,081 50	149,961 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1899.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1898.
		REPORT. fr.	153,005 »	153,005 »
		<i>Dépenses d'administration de l'École militaire.</i>		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	16,000 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	4,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	755 »	
		Ménage des domestiques : 15 hommes, à 50 centimes par jour.	2,572 50	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	2,500 »	
19		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	9,000 »	55,920 »
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	12,674 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, de mécanique	3,000 »	
		Achat et entretien des instruments et appareils destinés aux cours de mécanique, de physique appliquée et d'artillerie	3,200 »	
		Achat et entretien du matériel relatif au cours de construction	120 »	
		<i>Dépenses d'administration de l'École de guerre.</i>		
		Frais de bureau	60 »	
		Chauffage et éclairage	1,900 »	
20		Indemnité aux travailleurs	600 »	10,650 »
		Frais de transport des élèves et des instruments	2,500 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses du cours de télégraphie technique; dépenses imprévues	3,250 »	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	219,575 »	219,575 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	152,081 50	149,061 93	
.	.	55,920	55,918 46	
.	.	10,150	10,873 87	
.	.	218,151 50	216,554 26	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Traitement du personnel des établissements.</i>				
21	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 15,550 •	77,275 •	77,275 •
	b.	— — de la fonderie de canons 30,000 •		
	c.	— — de l'arsenal de construction 26,500 •		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 1,925 •		
	e.	— — de l'école de tir. 3,500 •		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux officiers comptables du matériel d'artillerie non logés aux frais de l'État. Indemnités aux officiers chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire — Service des installations électriques dans les ouvrages militaires occupés par l'artillerie 350,185 20		
	b.	Fabrication de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers; dépenses pour l'achat, le renouvellement et l'entretien du tir à la cible 635,138 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 •		
	d.	Renouvellement et entretien du harnachement 79,269 05		
Manufacture d'armes.				
		Fabrication ou achat d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes qui se trouvent dans les magasins des corps et dans les arsenaux.		
22		<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
	e.	Achat de matériaux fr. 85,886 23		
		Salaire des ouvriers 218,800 •		
		Transports 2,000 •		
		Menues dépenses 2,000 •		
		306,686 23		
Fonderie de canons.				
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, affûts, armements et dépendances, réparation du matériel.		
		<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 •		
		Transports 6,000 •		
		Menues dépenses 1,850 •		
		99,339 79		
À REPORTER. fr. 1,550,617 16			77,275 •	77,275 •

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	74,275 .	74,275 .	
.	.	74,275 .	74,275 .	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898
		REPORT. fr. 1,530,617 16	77,275 »	77,275 »
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements, dépendances et harnais, réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	g.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaires des ouvriers 88,100 »	1,725,369 05	1,725,369 05
		Menues dépenses 2,800 »		
		————— 160,351 89		
	h.	Frais de bureau, achats, dépenses diverses de l'école de pyrotechnie. 5,400 »		
	i.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal de construction 25,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr. 1,800,644 05	1,800,644 05	1,800,644 05

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	74,275 .	74,275 .	
.	.	1,647,100 .	1,657,600 .	
.	.	1,721,375 .	1,711,875 .	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES. LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.
CHAPITRE VII.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
Entretien ordinaire.			
a.	Bâtiments militaires	fr. 420,000 •	
	Ouvrages de fortification	26,000 •	
	Ouvrages mixtes	19,000 •	
		————— 465,000 •	
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.			
b.	Bâtiments militaires	fr. 673,795 •	
	Ouvrages de fortification	85,150 •	
	Ouvrages mixtes	50,500 •	
		————— 787,225 •	
c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie	20,000 •	
d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux adjoints du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires.	150,000 •	1,574,125 •
e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers qui prennent part aux ascensions aérostatiques.	107,900 •	
f.	Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie.	20,000 •	
g.	Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers, fonctionnaires et employés du génie chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc.	10,000 •	
h.	Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons	10,000 •	
i.	Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc., etc.	24,000 •	
TOTAL DU CHAPITRE VII.		fr. 1,574,125 •	1,576,225 •
		DIMINUTION. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.						TOTAL par place.	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR							
				DÉSIGNATION DES PLACES.	(Litt. a.) Entretien ordinaire.			(Litt. b.) Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements, dé- frichement, ensemencement, etc.			
					Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	
				<i>1^{re} direction.</i>							
				Alost	3,200	»	»	9,000	»	»	12,200
				Audenarde	4,000	»	»	12,000	»	»	16,000
				Bruges	10,750	»	»	50,000	»	»	60,750
				Courtrai	700	»	»	1,500	»	»	2,000
				Gand	21,270	»	»	50,000	»	»	71,270
				Mennin	1,200	»	»	1,800	»	»	3,000
				Ostende	5,500	»	»	8,800	»	»	14,300
				Saint-Nicolas	1,780	»	»	900	»	»	2,680
				Termonde	6,000	2,500	500	24,200	1,770	»	31,970
				Ypres	7,800	»	»	12,200	»	»	20,000
				<i>2^e direction.</i>							
				Anvers (enceinte)	54,700	6,000	2,715	125,000	30,000	10,000	228,415
				— 1 ^{er} sectr { forts	2,615	1,500	500	4,000	»	»	8,615
				{ Brasscht.	7,600	»	400	12,000	»	»	20,000
				— 2 ^e — { forts	7,720	880	1,510	12,000	7,500	5,200	52,810
				{ Contich.	2,435	»	»	2,000	»	»	4,435
				— 3 ^e — { forts	9,400	560	1,200	12,000	7,100	3,000	35,060
				{ St. Bern.	6,500	»	»	6,600	2,500	200	15,800
				— 4 ^e — { forts	8,450	2,100	2,400	12,500	7,000	5,000	35,250
				{ Beveren.	3,500	»	»	2,850	»	»	6,350
				— 5 ^e secteur	2,630	2,500	4,900	12,000	12,000	10,000	45,830
				Malines	13,680	700	500	13,800	200	»	28,880
				Lierre	4,250	600	300	17,100	750	900	25,900
				<i>3^e direction.</i>							
				Arlon	1,800	»	»	1,700	»	»	3,500
				Camp de Beverloo	30,500	»	»	48,800	»	»	79,300
				Bouillon	1,550	»	»	2,350	»	»	3,700
				Hasselt	3,790	»	»	8,350	»	»	12,140
				Huy	2,800	»	»	570	»	»	3,370
				Liège rive droite	15,500	1,550	1,250	42,500	2,100	»	62,900
				— rive gauche	25,850	1,550	1,200	27,100	2,100	»	57,600
				Saint-Trond	1,700	»	»	15,400	»	»	17,100
				Verviers	2,000	»	»	1,575	»	»	3,575
				<i>4^e direction.</i>							
				Ath	1,500	»	»	2,500	»	»	4,000
				Bruxelles	55,000	»	»	27,500	»	»	80,500
				Charleroi	5,500	»	»	2,100	»	»	7,600
				Diest	7,000	460	100	10,500	700	»	18,760
				Louvain	12,900	»	»	16,000	»	»	28,900
				Mariembourg	800	»	»	4,850	»	»	5,650
				Mons	12,000	»	»	13,000	»	»	25,000
				Namur (Sud)	23,500	1,500	1,000	28,500	1,060	»	54,560
				— (Nord)	7,600	4,200	525	18,250	8,550	»	38,925
				Nivelles	900	»	»	600	»	»	1,500
				Philippeville	1,680	»	»	4,600	»	»	6,280
				Tirlemont	4,100	»	»	2,000	»	»	6,100
				Tournai	14,000	»	»	9,000	»	»	23,000
				Vilvorde	6,700	»	»	4,000	»	»	10,700
				Wavre	1,500	»	»	600	»	»	2,100
				TOTAUX	420,000	26,000	19,000	675,795	83,150	30,300	1,453,225
					405,000			787,225			
2,100 »		1,527,225 »	1,603,555 52								
2,100 »		1,527,225 »	1,603,555 52								

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.
CHAPITRE VIII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
<i>Pain et viande.</i>				
Pain.				
24	a.	15,594,790 rations, à 14 centimes. fr. 2,185,270 60		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 189,127 68		
		RESTE. fr. 1,994,142 92		
Viande.				
24	b.	15,594,790 rations, à 56 centimes. fr. 5,614,124 40	7,121,950	7,149,514
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 486,528 52		
		TOTAL. fr. 7,121,950		
<i>Fourrages en nature.</i>				
25	a.	1,524,585 rations fortes, pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 27 fr. 1,682,222 95		
		1,546,850 rations ordinaires pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 25 1,656,625 50		
		2,671,435		
A AJOUTER :				
1° Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui participent aux manœuvres préparatoires et aux grandes manœuvres; qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité; qui sont chargés de l'exécution de travaux spéciaux, etc., etc. fr. 70,000				
2° Augmentation (10 %) sur les prix de la régie) accordée en vertu de la loi du Budget aux communes qui fournissent des fourrages à l'armée pendant les grandes manœuvres fr. 9,965 50				
			70,965 50	
			3,418,811 95	
A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. fr. 122,002 95				
			3,296,809	5,296,809
			5,558,798	
TOTAL. fr. 3,296,809				
A REPORTER. fr. 10,418,748				10,488,112

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS																								
AUGMENTATION.	DIMINUTION																											
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>10,140,795</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,102,400</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>3,121,480</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>621,595</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>236,885</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>16,225,155</td> </tr> </tbody> </table>	RATIONS.		Infanterie	10,140,795	Cavalerie	2,102,400	Artillerie	3,121,480	Génie	621,595	Bataillon d'administration	236,885	Total	16,225,155										
RATIONS.																												
Infanterie	10,140,795																											
Cavalerie	2,102,400																											
Artillerie	3,121,480																											
Génie	621,595																											
Bataillon d'administration	236,885																											
Total	16,225,155																											
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Décomposition des rations de pain et de viande.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>119,785</td> <td>217,600</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>60,400</td> <td>58,000</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>82,400</td> <td>67,400</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,750</td> <td>12,200</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>530</td> <td>4,800</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>268,365</td> <td>360,000</td> </tr> </tbody> </table>	Décomposition des rations de pain et de viande.			Infanterie	119,785	217,600	Cavalerie	60,400	58,000	Artillerie	82,400	67,400	Génie	3,750	12,200	Bataillon d'administration	530	4,800	Total	268,365	360,000			
Décomposition des rations de pain et de viande.																												
Infanterie	119,785	217,600																										
Cavalerie	60,400	58,000																										
Artillerie	82,400	67,400																										
Génie	3,750	12,200																										
Bataillon d'administration	530	4,800																										
Total	268,365	360,000																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">A déduire.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>119,785</td> <td>217,600</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>60,400</td> <td>58,000</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>82,400</td> <td>67,400</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,750</td> <td>12,200</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>530</td> <td>4,800</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>268,365</td> <td>360,000</td> </tr> </tbody> </table>	A déduire.			Infanterie	119,785	217,600	Cavalerie	60,400	58,000	Artillerie	82,400	67,400	Génie	3,750	12,200	Bataillon d'administration	530	4,800	Total	268,365	360,000			
A déduire.																												
Infanterie	119,785	217,600																										
Cavalerie	60,400	58,000																										
Artillerie	82,400	67,400																										
Génie	3,750	12,200																										
Bataillon d'administration	530	4,800																										
Total	268,365	360,000																										
	27,575	6,452,260	7,268,238 58	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <th>de marche.</th> <th colspan="2">d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>119,785</td> <td>217,600</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>60,400</td> <td>58,000</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>82,400</td> <td>67,400</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,750</td> <td>12,200</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>530</td> <td>4,800</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>268,365</td> <td>360,000</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES			de marche.	d'hommes aux hôpitaux.		Infanterie	119,785	217,600	Cavalerie	60,400	58,000	Artillerie	82,400	67,400	Génie	3,750	12,200	Bataillon d'administration	530	4,800	Total	268,365	360,000
JOURNÉES																												
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																											
Infanterie	119,785	217,600																										
Cavalerie	60,400	58,000																										
Artillerie	82,400	67,400																										
Génie	3,750	12,200																										
Bataillon d'administration	530	4,800																										
Total	268,365	360,000																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">RÉSULTAT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>628,565</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>15,594,700</td> </tr> </tbody> </table>	RÉSULTAT.					628,565			15,594,700															
RÉSULTAT.																												
		628,565																										
		15,594,700																										
				<p>Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th rowspan="2">NOMBRE de chevaux de troupe.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>fortes.</th> <th>ordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie</td> <td>Guides</td> <td>1,250</td> <td>418,930</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>2,460</td> <td>897,900</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>1,250</td> <td>448,960</td> </tr> <tr> <td>Artillerie de campagne et train</td> <td>2,399</td> <td>875,635</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAUX.</td> <td>7,319</td> <td>1,324,885</td> <td>1,546,860</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS		fortes.	ordinaires.	Cavalerie	Guides	1,250	418,930	Lanciers	2,460	897,900	Chasseurs	1,250	448,960	Artillerie de campagne et train	2,399	875,635		TOTAUX.	7,319	1,324,885	1,546,860
ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS																										
		fortes.	ordinaires.																									
Cavalerie	Guides	1,250	418,930																									
	Lanciers	2,460	897,900																									
	Chasseurs	1,250	448,960																									
Artillerie de campagne et train	2,399	875,635																										
TOTAUX.	7,319	1,324,885	1,546,860																									
	41,989	3,929,549	3,487,565 20																									
	69,364	10,361,018	10,755,601 58																									

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898
		REPORT. fr.	10,418,748	10,488,112
		<i>Casernement des hommes.</i>		
26		Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, traitement et indemnités du personnel, etc., etc.	569,450	769,450
		<i>Habillement des troupes. — Renouvellement du harnachement de la cavalerie (a).</i>		
		Infanterie. fr. 3,374,149 47		
		Cavalerie 958,769 89		
27		Artillerie 1,150,569 58		
		Génie 210,914 98		
		Bataillon d'administration 68,818 27		
		<hr/>	5,745,022 19	97,000
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport aux troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc. 100,000		
28	b.	Moyens de transport aux troupes en marche 780,629 66	885,629 66	885,629 66
	c.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; indemnités de voyage aux vélocipédistes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc. 3,000		
		A REPORTER. fr.	17,016,849 85	13,240,191 66

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.																																													
Augmentation.	Diminution.																																																
	69,564	10,361,618	10,755,601 58																																														
	200,000	769,450	767,452 66																																														
				(a) Habillement, harnachement.																																													
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORPS.</th> <th colspan="3">HABILLEMENT.</th> <th rowspan="2">Harnache- ment.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> </tr> <tr> <th>1^{re} mise.</th> <th>Allocation ordinaire.</th> <th>Buffleterie.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>552,810</td> <td>2,972,939 47</td> <td>48,400</td> <td></td> <td>5,374,149 47</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>70,000</td> <td>852,769 89</td> <td>8,000</td> <td>28,000</td> <td>958,769 89</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>103,748</td> <td>1,053,421 58</td> <td>10,500</td> <td></td> <td>1,149,669 58</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>21,204</td> <td>188,710 98</td> <td>1,700</td> <td></td> <td>211,614 98</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'adminis- tration</td> <td>3,500</td> <td>65,118 27</td> <td>400</td> <td></td> <td>68,818 27</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>553,062</td> <td>5,092,960 19</td> <td>69,000</td> <td>28,000</td> <td>5,743,022 19</td> </tr> </tbody> </table>	CORPS.	HABILLEMENT.			Harnache- ment.	TOTAL.	1 ^{re} mise.	Allocation ordinaire.	Buffleterie.	Infanterie	552,810	2,972,939 47	48,400		5,374,149 47	Cavalerie	70,000	852,769 89	8,000	28,000	958,769 89	Artillerie	103,748	1,053,421 58	10,500		1,149,669 58	Génie	21,204	188,710 98	1,700		211,614 98	Bataillon d'adminis- tration	3,500	65,118 27	400		68,818 27	TOTAUX	553,062	5,092,960 19	69,000	28,000	5,743,022 19
CORPS.	HABILLEMENT.			Harnache- ment.		TOTAL.																																											
	1 ^{re} mise.	Allocation ordinaire.	Buffleterie.																																														
Infanterie	552,810	2,972,939 47	48,400		5,374,149 47																																												
Cavalerie	70,000	852,769 89	8,000	28,000	958,769 89																																												
Artillerie	103,748	1,053,421 58	10,500		1,149,669 58																																												
Génie	21,204	188,710 98	1,700		211,614 98																																												
Bataillon d'adminis- tration	3,500	65,118 27	400		68,818 27																																												
TOTAUX	553,062	5,092,960 19	69,000	28,000	5,743,022 19																																												
5,646,022 19		105,000	90,256 92																																														
		100,000	138,675 20																																														
5,646,022 19	269,364	11,536,068	11,751,986 36																																														

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITÈRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.
		REPORT. fr.	17,616,849 85	12,240,191 66
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
29		Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	150,000 »	150,000 »
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 1/8 de l'effectif en chevaux.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		461 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 507,100 »		
		154 — de guides, à 1,150. . . . 177,100 »		
	a.	101 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . . 116,150 »		
		198 — de trait — à 900. . . . 178,200 »		
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : 1/8 de 160 chevaux = 20 chevaux à 300 francs 6,000 »		
50		984,550 »		
		914		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »	1,007,850 »	1,007,850 »
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 15,500 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	18,754,699 85	13,378,041 66

AUGMENTATION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voctés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,646,022 19	269,564 »	11,336,068 »	11,751,986 56	
.	»	150,000 »	99,416 82	
.	.	997,950 »	997,950 »	
5,646,022 19	269,564 »	12,464,018 »	12,849,553 18	
5,376,658 19				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.
CHAPITRE IX.					
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.					
Traitements de non-activité.					
1° Pour motifs de santé.					
	3	Majors, à	4,125 . 12,575 »		
	3	Capitaines en premier ou commandants	5,000 . 9,000 »		
	9	— en second de 1 ^{re} classe	2,550 . 22,950 »		
	4	— en second de 2 ^e classe	2,560 . 9,440 »		
	10	Lieutenants, à	1,800 . 18,000 »		
	2	Sous-lieutenants, à	1,575 . 3,150 »		
	51	TOTAL	74,915 »		
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	374 57	74,540 43	
2° Par mesure d'ordre.					
	2	Capitaines en premier ou commandants	2,000 . 4,000 »		
	4	— en second de 1 ^{re} classe	1,700 . 6,800 »		
	4	— en second de 2 ^e classe	1,575 . 6,500 »		
	9	Lieutenants, à	1,200 . 10,800 »		
	2	Sous-lieutenants, à	1,050 . 2,100 »		
	21	TOTAL	50,000 »		
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	150 »	29,850 »	124,904 »
		Augmentation de traitement des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants	4,904 »		120,000 »
3° Employés civils.					
	7	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	8,500 »		
	7				
	59				
Honoraires.					
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	7,109 57		
Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.					
	a.	Missions et voyages ordinaires des officiers, des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre et des officiers admis à la pension pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume; bourses de voyage aux officiers	170,000 »		
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre	5,000 »	270,000 »	235,000 »
	c.	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.	15,000 »		
	d.	Frais de déménagement des officiers	80,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		394,904 »	355,000 »

AUGMENTATION . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,904 »	»	120,000 »	121,592 49	
35,000 »	»	235,000 »	265,057 05	
30,004 »	»	355,000 »	388,450 44	
30,004 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898.
CHAPITRE X.				
PENSIONS ET SECOURS.				
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 220,000 »		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 15,800 »		
53	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles 53,000 »	536,800 »	536,800 »
	d.	Secours à des sous-officiers et soldats réformés pour des infirmités contractées par le fait du service et qui ne leur donnent pas droit à une pension 50,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	536,800 »	536,800 »
CHAPITRE XI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
34	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. (Achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, gratifications aux militaires réformés, indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes. Subsidés aux sociétés d'anciens militaires, etc., etc.)	47,149 »	47,149 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.	47,149 »	47,149 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
CHAPITRE XII.				
35	»	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers	350,000 »	350,000 »
36	»	Augmentation du matériel pour l'approvisionnement de siège des positions de Liège et de Namur	45,000 »	50,000 »
37	»	Achat de bicyclettes et accessoires	40,000 »	40,000 »
38	»	Construction d'une église au camp de Beverloo	200,000 »	100,000 »
39	»	Artillerie de place	1,000,000 »	1,000,000 »
40	»	Lits militaires	1,575,000 »	2,500,000 »
41	»	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions	300,000 »	»
»	»	Magasin à poudre	»	25,000 »
»	»	Dotation du fonds spécial et temporaire pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux et de l'école militaire	»	»
»	»	Amélioration du casernement	»	»
»	»	Construction de logements pour mariés, à Ostende	»	»
»	»	Construction d'un bâtiment pour les services du génie, à Ostende	»	»
»	»	Achat de cartouchières, de bretelles de fusils et de gaines d'outils de campement des troupes d'infanterie	»	»
»	»	Voitures médicales régimentaires	»	»
»	»	Renforcement de l'armement du fort de Waelhem et de la redoute du chemin de fer à Duffel	»	»
»	»	Extension des établissements du service administratif à Liège et à Namur	»	»
»	»	Voitures à bagages et à vivres	»	»
»	»	École des cadets	»	»
»	»	Voitures pour télégraphistes de campagne et voitures à vivres	»	»
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.	3,310,000 »	4,045,000 »
			DIMINUTION fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies pour l'exercice 1897.	de l'exercice 1896.	
°	°	276,800 °	275,166 06	
°	°	276,800 °	275,166 06	
°	°	23,115 50	59,017 80	
°	°	23,115 50	59,017 80	

°	°	550,000 °	91,552 08
15,000	°	°	°
°	°	40,000 °	°
100,000	°	°	°
°	°	1,000,000 °	°
°	1,125,000	500,000 °	°
500,000	°	100,000 °	°
°	25,000	°	18,400 °
°	°	10,000,000 °	°
°	°	250,000 °	249,908 77
°	°	50,000 °	°
°	°	50,000 °	°
°	°	255,000 °	°
°	°	80,000 °	°
°	°	742,000 °	°
°	°	700,000 °	°
°	°	20,976 15	°
°	°	25,000 °	°
°	°	°	100,000 °
415,000	1,150,000	14,128,076 15	450,040 85
755,000			

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1899.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1898.
<i>Récapitulation.</i>			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Administration centrale fr	485,500	485,500
II.	États-majors.	1,441,776	1,424,160
III.	Service de santé des hôpitaux	1,184,597 50	1,182,997 50
IV.	Solde des troupes	22,250,550 10	27,474,527 79
V.	Établissements d'instruction supérieure	219,575	219,575
VI.	Établissements et matériel de l'artillerie	1,800,644 05	1,800,644 05
VII.	Matériel du génie	1,574,125	1,576,225
VIII.	Pain, viande, fourrages et autres prestations	18,754,699 85	15,578,041 66
IX.	Traitements divers et honoraires	594,904	555,000
X.	Pensions et secours	556,800	556,800
XI.	Dépenses imprévues	47,149	47,149
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
XII.	Services divers	5,510,000	4,045,000
	TOTAL fr.	51,780,100 50	52,325,620

DIMINUTIONS fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	519,800	523,168 55	
17,616	"	1,408,830	1,352,169 04	
1,600	"	1,182,921	1,293,489 03	
.	5,244,197 69	27,674,141	27,300,086 81	
.	"	218,151 50	216,554 28	
.	"	1,721,375	1,711,875	
.	2,100	1,527,225	1,603,355 52	
5,376,658 19	"	12,464,018	12,849,355 18	
59,904	"	355,000	388,430 44	
.	"	276,800	275,166 06	
.	"	25,113 50	39,017 80	
.	755,000	14,128,976 15	459,640 85	
5,435,778 19	5,981,297 69	61,500,351 15	48,072,918 04	
545,519 50				

(436)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DE LA GUERRE
POUR L'EXERCICE 1899.

COMPOSITION DES CORPS DE TROUPE.

CALCUL DU TRAITEMENT, SOLDE, ETC.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations	
	Hommes.	Chevaux				
Colonels	20	40	9,500 »	190,000 »		
Lieutenants-colonels	10	38	7,100 »	134,900 »		
Majors	99	157	6,500 »	625,700 »		
Capitaines commandants adjudants-majors de régiment	19	19	5,100 »	96,900 »		
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon	78	»	3,275 »	255,450 »		
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	19	»	2,250 »	42,750 »		
Capitaines en second officiers d'armement	19	»	3,275 »	62,225 »		
Capitaines en premier quartiers-mâtres	20	»	4,000 »	80,000 »		
Capitaines en second payeurs	19	»	3,275 »	62,225 »		
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	40	»	2,250 »	90,000 »		
Capitaines en premier ou en second administrateurs d'habillement	10	»	3,450 »	65,550 »		
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	5	»	6,500 »	31,500 »	
	de 2 ^e id	6	»	5,100 »	30,600 »	
	de 3 ^e id	8	»	4,650 »	37,200 »	
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	16	»	4,200 »	67,200 »	
	de 2 ^e id	43	»	3,250 »	139,750 »	
Capitaines commandants	318	»	4,000 »	1,272,000 »		
Capitaines en second	137	»	3,275 »	448,675 »		
Lieutenants ou sous-lieutenants	1,017	2 ⁽¹⁾	2,250 »	2,288,250 »	(1) Officier d'ordonnance du Roi.	
	1,921	256		6,018,875 »		
A ajouter les suppléments de traitement :						
Pour le corps de discipline et de correction. {						
Les 7 capitaines à fr. 4,200 »						
Les 24 lieutenants ou sous-lieutenants à 9,600 »					13,800 »	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.					80,062 50	
					6,112,737 50	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments					30,563 69	
RESTE					6,082,173 81	
Indemnité aux officiers détachés à l'École des pupilles : 26 officiers à 300 francs					7,800 »	
Id. id. au Ministère de la Guerre					16,800 »	
					6,106,773 81	
A déduire pour vacances					62,000 »	
RESTE fr.					6,044,773 81	

TERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	ALLOCATIONS		MONTANT	
			de solde.	d'habillement.	pour solde.	pour habillement.
Adjudants sous-officiers	97	55,405	3 25	•	115,066 25	•
Sergents-majors secrétaires	18	Régiment des grenadiers	1 95	• 44	704 45	160 60
		Les autres régiments	1 95	• 41	12,680 10	2,695 70
Sergents garde-magasins	18	Régiment des grenadiers	1 42	• 44	518 30	160 60
		Les autres régiments	1 42	• 41	9,529 40	2,695 70
Musiciens gagistes	266	97,090	•	•	257,500 •	•
Élèves-musiciens	190	69,550	• 28	• 35	19,418 •	22,885 50
Sergents-clairons	20	7,500	1 70	• 45	12,410 •	3,285 •
Caporaux-clairons	70	28,835	• 70	• 35	20,184 50	10,092 25
Sergents-majors armuriers	10	5,050	2 54	•	8,541 •	•
Sergents armuriers	87	31,755	1 85	•	58,111 65	•
Maîtres tailleurs et cordonniers	40	14,600	• 84	•	12,264 •	•
Premiers ouvriers tailleurs et cordonniers	116	42,540	• 40	• 52	16,956 •	15,548 80
Sergents-majors	21	Régiment des grenadiers	1 95	• 44	14,795 45	5,572 60
		Corps de discipline et de correction	1 95	• 44	4,220 70	965 60
		Les autres régiments	1 95	• 41	271,917 70	57,764 90
Premiers sergents	422	Régiment des grenadiers	1 57	• 44	15,180 15	5,693 80
		Corps de discipline et de correction	1 57	• 44	6,876 60	1,927 20
		Les autres régiments	1 57	• 41	241,827 10	65,152 50
Sergents et fourriers	1,540	Régiment des grenadiers	1 42	• 44	45,557 20	13,490 40
		Corps de discipline et de correction	1 42	• 44	24,878 40	7,708 80
		Les autres régiments	1 42	• 41	798,182 •	250,461 •
Caporaux	2,584	Régiment des grenadiers	• 54	• 55	20,959 20	18,508 40
		Corps de discipline et de correction	• 54	• 55	18,921 60	11,565 20
		Régiment des carabiniers	• 52	• 55	58,719 20	24,571 80
		Les autres régiments	• 52	• 52	490,445 20	301,811 20
Clairons-tambours	588	Régiment des grenadiers	• 37	• 39	5,672 10	5,978 70
		Les autres régiments	• 55	• 58	75,117 •	81,555 60
Clairons	126	Corps de discipline et de correction	• 37	• 35	1,820 60	1,555 •
		Régiment des carabiniers	• 35	• 35	7,154 •	7,154 •
		Régiments de chasseurs à pied	• 35	• 34	16,096 50	15,656 60
Soldats de 1 ^{re} classe	5,440	Régiment des grenadiers	• 35	• 35	99,250 80	99,250 80
		Régiment des carabiniers	• 31	• 35	62,119 55	66,127 05
		Les autres régiments	• 31	• 52	615,558 •	655,592 •
Soldats de 2 ^e classe	11,184	Régiment des carabiniers	• 28	• 35	111,500 20	131,410 95
		Les autres régiments	• 28	• 52	1,145,004 80	1,306,291 20
Correctionnaires et disciplinaires	400	Employés aux travaux	• 26	• 24	37,960 •	55,040 •
		Non employés aux travaux	• 21	• 22	30,660 •	32,120 •
Pupilles de l'armée	450	164,250	• 56	• 15	59,130 •	24,657 50
Cadets	50	Caporaux	• 84	•	15,550 •	•
		Soldats	• 60	•	10,950 •	•
	27,783	10,140,795			4,812,227 50	5,236,436 75
Supplément de solde :						
Corps de discipline et de correction	68 sous-officiers, soit 24,820 journées à 40 centimes = 9,928 francs.	98 caporaux, soit 35,770 id. à 20 id. = 7,154 id.	12 clairons, soit 4,380 id. à 5 id. = 219 id.		17,501 •	•
École des pupilles	25 sous-officiers, soit 9,125 id. à 25 id.				2,281 25	•
					4,831,800 75	5,236,436 75
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions						
					370,545 19	265,497 28
RESTE fr.					4,461,256 56	2,970,939 47

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.				
Colonels	8	16	9,500 °	76,000 °		
Lieutenants-colonels	8	16	7,100 °	56,800 °		
Majors	16	32	6,500 °	100,800 °		
Capitaines commandants adjudants-majors	8	16	5,100 °	40,800 °		
Capitaines en second adjudants-majors	8	16	4,200 °	53,600 °		
Capitaines en second officiers d'armement	8	16	4,200 °	53,600 °		
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	8	16	3,100 °	24,800 °		
Capitaines en premier quartiers-maitres	8	°	4,000 °	32,000 °		
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	°	2,250 °	18,000 °		
Capitaines en premier ou en second administrateurs d'habillement	8	°	3,450 °	27,600 °		
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	2	2	6,500 °	12,600 °	
	de 2 ^e id.	3	3	5,100 °	15,300 °	
	de 3 ^e id.	3	3	4,650 °	13,950 °	
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	3	3	4,200 °	12,600 °	
	de 2 ^e id.	5	5	3,250 °	16,250 °	
Vétérinaire principal	1	1	6,500 °	6,500 °		
Vétérinaires {	de 1 ^{re} classe	7	7	4,600 °	32,200 °	
	de 2 ^e id.	8	8	3,250 °	26,000 °	
	de 3 ^e id.	8	8	2,800 °	22,400 °	
Capitaines commandants	48	96	5,100 °	244,800 °		
Capitaines en second	24	48	4,200 °	100,800 °		
Lieutenants	88	176	3,250 °	286,000 °		
Sous-lieutenants	80	160	2,950 °	236,000 °		
	568	648		1,469,200 °		
A ajouter les suppléments de traitement :						
Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				10,100 °		
				1,479,500 °		
A déduire pour médicaments				7,506 50		
RESTE				1,471,903 50		
Indemnité aux officiers détachés à l'École d'équitation				4,000 °		
Id. id. au Ministère de la Guerre				600 °		
				1,476,503 50		
A déduire pour vacances				17,000 °		
RESTE fr.				1,459,503 50		

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées	ALLOCATIONS		MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.			de solde.	d'habil- lement	pour solde.	pour habillement.
		Rations fortes.	Rations légers.					
Adjudants sous-officiers	4	4	•	1,460	2 70	» 55	5,042	» 805
Chasseurs et lanciers	12	•	12	4,580	2 70	» 55	11,826	» 2,400
Maréchaux des logis chefs secré- taires et moniteurs généraux	4	4	•	1,460	2 35	» 55	5,431	» 775 80
Chasseurs et lanciers	12	•	12	4,580	2 55	» 51	10,205	» 2,253 80
Maréchaux des logis garde-ma- gasin	2	•	•	730	1 70	» 55	1,241	» 586 90
Chasseurs et lanciers	6	•	•	2,100	1 70	» 51	5,725	» 1,116 90
Trompettes-majors	2	2	•	730	2 66	» 59	1,041 80	450 70
Chasseurs et lanciers	6	•	6	2,100	2 66	» 59	5,825 40	1,292 10
Trompettes-brigadiers	2	2	•	730	1 25	» 55	912 50	586 90
Chasseurs et lanciers	6	•	6	2,100	1 25	» 51	2,737 50	1,116 90
Maréchaux des logis chefs armu- riers	2	•	•	730	2 88	•	2,102 40	•
Chasseurs et lanciers	2	•	•	730	2 86	•	2,087 80	•
Maréchaux des logis armuriers	4	•	•	1,460	2 21	•	5,226 60	•
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers	24	•	•	8,760	• 84	•	7,558 40	•
Maréchaux des logis chefs	12	12	•	4,580	2 55	• 55	10,295	» 2,521 40
Chasseurs et lanciers	36	•	36	13,140	2 55	• 51	30,879	» 6,701 40
Premiers maréchaux des logis	14	14	•	5,110	1 85	• 53	9,453 50	2,708 50
Chasseurs et lanciers	42	•	42	15,530	1 85	• 51	28,560 50	7,818 50
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	84	84	•	50,660	1 70	• 55	52,122	» 16,249 80
Chasseurs et lanciers	252	•	252	91,980	1 70	• 51	156,566	» 46,009 80
Brigadiers	124	124	•	45,260	• 64	• 44	28,066 40	19,914 40
Chasseurs et lanciers	372	•	372	135,780	• 64	• 41	86,899 20	55,660 80
Trompettes	52	52	•	11,680	1 05	• 55	12,264	» 3,190 40
Chasseurs et lanciers	96	•	96	55,040	1 05	• 51	36,792	» 17,870 40
Maréchaux-ferrants	22	22	•	8,050	• 45	• 44	3,615 50	5,555 20
Chasseurs et lanciers	66	•	66	24,090	• 45	• 41	10,840 50	9,876 90
Cavaliers de 1 ^{re} classe	240	240	•	87,600	0 45	• 44	59,420	» 38,544
Chasseurs et lanciers	720	•	720	262,800	0 45	• 41	118,260	» 107,748
Cavaliers de 2 ^e classe	690	690	•	251,850	• 42	• 44	105,777	» 110,814
Chasseurs et lanciers	2,070	•	2,070	755,550	• 42	• 41	317,551	» 509,775 50
Cavaliers non montés	200	•	•	75,000	• 42	• 44	50,660	» 32,120
Chasseurs et lanciers	600	•	•	210,000	• 42	• 41	91,980	» 89,790
	5,760	1,250	3,690	2,102,400			1,250,936	» 895,505 60
Supplément de solde :								
32 brigadiers-pionniers, 11,680 journées à 15 centimes = fr. 1,752								
256 cavaliers-pionniers, 95,440 id. à 10 id. = 0,344								
							11,096	»
Sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'École d'équitation							2,600	»
							1,244,712	» 895,505 60
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions							84,709 01	62,733 71
Resre. fr.							1,160,002 99	832,769 89

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	15	26	9,500 »	123,500 »	
Lieutenants-colonels	14	25	7,100 »	99,400 »	
Majors	41	57	6,300 »	258,500 »	
Capitaines commandants } Artillerie de campagne	4	8	5,100 »	20,400 »	
adjudants-majors. } Artillerie de forteresse	4	4	5,100 »	20,400 »	
Capitaines en second adju- } Artillerie de campagne et train	5	10	4,200 »	21,000 »	
dants-majors } Artillerie de forteresse	4	4	4,200 »	16,800 »	
Capitaines commandants	Artillerie de campagne et train	49	97	5,100 »	249,000 »
	Artillerie de forteresse	79	»	4,600 »	365,400 »
	Compagnie de pontonniers	1	1	5,100 »	5,100 »
	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	5	»	4,600 »	13,800 »
Capitaines en second	État-major particulier	5	»	5,700 »	18,500 »
	Artillerie de campagne et train	51	54	4,200 »	150,200 »
Lieutenants	Artillerie de campagne et train	77	128	3,250 »	250,250 »
	Artillerie de forteresse	70	»	2,875 »	201,250 »
	Compagnie des pontonniers	2	2	3,250 »	6,500 »
	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	5	»	2,875 »	8,625 »
Sous-lieutenants	Artillerie de campagne et train	67	118	2,950 »	197,650 »
	Artillerie de forteresse	38	»	2,475 »	143,550 »
	Compagnie de pontonniers	2	2	2,950 »	5,900 »
	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	6	»	2,475 »	14,850 »
Capitaines en premier quartiers-maitres	9	»	4,000 »	50,000 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	»	2,250 »	18,000 »	
Capitaines en premier ou en second administrateurs d'habillement.	9	»	5,450 »	51,050 »	
Médecins de régiment	de 1 ^{re} classe	2	5	6,300 »	12,600 »
	de 2 ^e id.	4		5,100 »	20,400 »
	de 3 ^e id.	5		4,650 »	13,950 »
Médecins de bataillon	de 1 ^{re} classe	7	4	4,200 »	29,400 »
	de 2 ^e id.	1		3,250 »	3,250 »
Vétérinaires	principal	1	1	6,300 »	6,300 »
	de 1 ^{re} classe	3	5	4,600 »	13,800 »
	de 2 ^e id.	5	5	3,250 »	16,250 »
Major comptable du matériel	1	»	4,600 »	4,600 »	
Capitaines en premier comptables du matériel	6	»	5,700 »	22,200 »	
Capitaines en second comptables du matériel	5	»	3,150 »	15,750 »	
Lieutenants comptables du matériel	11	»	2,750 »	33,000 »	
Sous-lieutenants comptables du matériel	12	»	2,100 »	25,100 »	
	625	552		2,468,925 »	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				5,487 50	
				2,474,412 50	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.				12,372 07	
				2,462,040 43	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre				4,300 »	
				2,466,340 43	
A déduire pour vacances.				26,700 »	
Reste. fr.				2,440,544 43	

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de jours.	ALLOCATION		MONTANT		
	Hommes.	Chevaux			de solde.	d'habil- lement	pour solde.	pour habillement.	
		de selle.	de trait.						
Adjudants sous-officiers	18	8	•	6,370	2 70	• 55	17,739	3,615 50	
Maréchaux des logis chefs	8	•	•	2,920	2 55	• 51	6,862	1,489 20	
secrétaires ou moniteurs généraux	8	•	•	2,920	2 06	• 44	6,015 20	1,284 80	
Maréchaux des logis chefs artificiers	1	•	•	365	2 53	• 51	850 45	188 15	
Maréchaux des logis garde-magasins	4	•	•	1,460	2 35	• 51	3,451	744 00	
Trompettes-majors	4	•	•	1,460	2 29	• 44	3,345 40	642 40	
Trompettes-brigadiers	9	•	•	3,285	1 54	• 44	5,058 90	1,445 40	
Maitres armuriers	9	•	•	2,920	1 80	• 58	5,256	1,693 60	
Maitres tailleurs, bottiers et selliers	9	•	•	3,285	1 25	• 51	4,106 25	1,675 55	
Adjudants de batterie	25	•	•	3,285	1 98	•	6,504 30	•	
Maréchaux des logis chefs.	44	44	•	8,595	• 84	•	7,051 80	•	
Comp ^{ie} d'ouvriers et de pontonniers	58	•	•	16,060	2 45	• 51	59,547	8,190 60	
Régiments de campagne	2	•	•	21,170	2 16	• 44	45,727 20	9,514 80	
Régiments de forteresse	2	•	•	750	2 72	• 49	1,985 60	357 70	
Comp ^{ie} d'armuriers et d'artificiers	48	48	•	17,520	2 55	• 51	41,172	8,935 20	
Compagnie des pontonniers	72	•	•	26,280	2 06	• 44	54,136 80	11,503 20	
Compagnie d'ouvriers	1	•	•	365	2 25	• 49	821 25	178 85	
Régiment du train	1	•	•	365	2 02	• 49	956 30	178 85	
Maréchal des logis chef constructeur	8	•	•	2,920	2 55	• 51	6,805 60	1,489 20	
Premiers maréchaux des logis du train	1	•	•	365	2 25	• 49	821 25	178 85	
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	8	•	•	2,920	1 85	• 51	5,545 60	1,489 20	
Comp ^{ie} d'armuriers et d'artificiers	290	286	•	105,880	1 70	• 51	179,945	53,985 50	
Compagnie des pontonniers	405	•	•	147,005	1 54	• 44	226,526 50	64,721 80	
Compagnie d'ouvriers	11	•	•	4,015	1 70	• 49	6,825 10	1,967 35	
Régiments du train	15	•	•	5,475	1 95	• 49	10,676 25	2,682 75	
Brigadiers à cheval	40	40	•	14,600	1 68	• 51	24,528	7,446	
Brigadiers à pied	144	128	•	52,560	• 66	• 59	34,689 60	20,498 40	
Comp ^{ie} d'armuriers et d'artificiers	610	•	•	222,650	• 65	• 53	144,722 50	75,474 50	
Compagnie des pontonniers	10	•	•	3,650	• 76	• 59	2,774	1,423 50	
Compagnie d'ouvriers	12	•	•	4,580	• 65	• 53	3,285	1,445 40	
Régiments de campagne	82	82	•	20,950	1 05	• 51	31,426	15,264 50	
Régiments de forteresses et compagnies spéciales	128	•	•	46,720	1 •	• 44	46,720	20,556 80	
Régiment du train	16	•	•	5,840	1 03	• 51	6,015 20	2,978 40	
Batteries à cheval	16	•	•	5,840	• 60	• 53	3,504	1,927 20	
Batteries montées, de forteresse et compagnies spéciales	371	•	•	155,415	• 54	• 53	73,124 10	44,686 95	
Maitres ouvriers	57	•	•	20,305	• 50	• 53	10,402 50	6,865 65	
Pontonniers	20	•	•	7,500	• 66	• 59	4,818	2,847	
de 1 ^{re} classe	20	•	•	7,500	• 49	• 59	5,577	2,847	
de 2 ^e id.	72	•	•	26,280	• 39	• 59	10,249 20	10,249 20	
Canonnières de la compagnie d'ouvriers	50	•	•	18,250	• 05	• 53	11,862 50	6,022 50	
de 1 ^{re} classe	95	•	•	35,945	• 45	• 53	15,275 25	11,201 85	
de 2 ^e id.	32	•	•	11,680	• 45	• 53	5,256	5,854 40	
Canonnières des compagnies d'armuriers et d'artificiers	158	•	•	56,940	• 35	• 55	18,790 20	18,790 20	
Batteries à cheval	60	•	•	21,900	• 40	• 59	10,751	8,541	
Batteries montées ou de forteresse	674	168	100	246,010	• 45	• 53	110,704 50	81,183 50	
Batteries à cheval	304	•	•	110,960	• 44	• 59	48,822 40	45,274 40	
Batteries montées ou de forteresse	3,510	•	•	1,208,150	• 43	• 53	508,689 50	398,689 50	
de 1 ^{re} classe	236	•	1,427	86,140	• 40	• 59	42,208 60	53,594 60	
de 2 ^e id.	976	•	•	356,240	• 44	• 59	156,745 60	158,935 60	
Conducteurs	8,552	812	1,587	0,000,000			1,906,227 10	1,134,602 50	
Adjudants du matériel	56	•	•	•	1,500	•	84,100	•	
Maitres artificiers	56	•	•	•	1,500	•	72,800	•	
	8	•	•	•	1,500	•	7,500	•	
	8,669						2,070,627 10	1,134,602 50	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et petites permissions								143,884 18	101,180 92
Reste								1,926,742 95	1,033,421 58

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.										
	Hommes.	Chevaux.													
Colonels	5	10	9,500 »	47,500 »											
Lieutenants-colonels	8	9	7,100 »	56,800 »											
Majors	11	14	6,500 »	69,300 »											
Capitaine commandant adjudant-major de régiment	1	1	5,100 »	5,100 »											
Capitaines en second adjutants-majors de bataillon	4	»	3,700 »	14,800 »											
Capitaine en second officier d'armement	1	»	3,700 »	3,700 »											
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	4,000 »	4,000 »											
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	2,250 »	2,250 »											
Capitaine en premier ou en second administrateur d'habillement.	1	»	3,450 »	3,450 »											
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	»	6,500 »	6,500 »											
Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	4,200 »	4,200 »											
Capitaines com- mandants	} Régiment et état-major particulier } Compagnie de chemin de fer } Compagnie des pontonniers et d'ouvriers } Compagnie de télégraphistes de campagne } Compagnie de télégraphistes de place	55	»	4,600 »	161,000 »										
						} Régiment et état-major particulier } Compagnie de télégraphistes de place } Compagnie de chemin de fer } Compagnie des pontonniers } Compagnie de télégraphistes de campagne	25	»	3,700 »	85,100 »					
											} Régiment et état-major particulier } Compagnie de télégraphistes de place } Compagnie de chemin de fer } Compagnie des pontonniers et d'ouvriers } Compagnie de télégraphistes de campagne	32	»	2,875 »	92,000 »
Sous-lieutenants.	} Régiment } Compagnie de télégraphistes de place } Compagnie de chemin de fer } Compagnie des pontonniers et d'ouvriers } Compagnie de télégraphistes de campagne	21	»	2,475 »	51,975 »										
						} Régiment et état-major particulier } Compagnie de télégraphistes de place } Compagnie de chemin de fer } Compagnie des pontonniers et d'ouvriers } Compagnie de télégraphistes de campagne	1	1	2,950 »	2,950 »					
											151	39	628,075 »		
A ajouter les suppléments de traitement :															
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.					812 50										
					628,887 50										
A déduire ½ % pour médicaments					3,144 43										
					625,743 07										
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre					3,100 »										
Reste fr.					628,843 07										

NIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de jours.	ALLOCATIONS		MONTANT		Observations.	
			de solde.	d'habil- lement.	pour solde.	pour habillement.		
Adjudants sous-officiers	4	1,460	3 25	"	4,745	"		
Sergent-major secrétaire	1	365	2 06	" 44	751 90	160 60		
Sergent-major moniteur général	1	365	2 06	" 44	751 90	160 60		
Sergent garde-magasin	1	365	1 71	" 44	624 15	160 60		
Sergent-clairon	1	365	1 99	" 45	726 35	164 25		
Caporaux-clairons	4	1,460	" 85	" 55	1,241	511		
Sergent armurier	1	365	2 15	"	784 75	"		
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	750	" 84	"	613 20	"		
Sergents-majors	22	8,050	2 06	" 44	16,541 80	3,553 20		
Premiers sergents	25	9,125	1 86	" 44	16,972 50	4,015		
Sergents fourriers et sergents	111	40,515	1 71	" 44	69,280 65	17,826 60		
Caporaux	190	69,550	" 65	" 33	45,077 50	22,885 50		
Clairons	55	20,075	" 52	" 35	10,459	7,026 25		
Soldats {	de 1 ^{re} classe	453	158,045	" 45	" 35	71,120 25	52,154 85	
	de 2 ^e classe	852	310,980	" 35	" 35	102,623 40	102,623 40	
	1,703	621,595			342,295 35	211,221 85		
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et petites permissions					36,482 92	22,510 87		
RESTE fr.					305,810 43	188,710 98		

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF organique.	TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
Officier supérieur	1	5,450 .	5,450 .	
de 1 ^{re} classe	18	4,000 .	72,000 .	
Officiers { de 2 ^e id.	19	3,275 .	62,225 .	
de 3 ^e id.	20	2,400 .	48,000 .	
de 4 ^e id.	20	2,100 .	42,000 .	
Capitaine en premier quartier-maitre	1	4,000 .	4,000 .	
Capitaine en premier ou en second administrateur d'habillement	1	3,450 .	3,450 .	
	80		257,125 .	
A ajouter les suppléments de traitement :				
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				1,200 .
				258,325 .
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.				1,191 62
Reste. fr.				257,133 38

D'ADMINISTRATION.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de jours.	ALLOCATIONS		MONTANT		Observations.
			de solde.	d'habil- lement.	pour solde.	pour habillement.	
Maîtres tailleur et cordonnier	2	750	84	"	615 20	"	
Sergents-majors { de 1 ^{re} classe	20	7,500	1 45	" 50	10,585 "	2,190 "	
{ de 2 ^e id.	25	8,595	1 50	" 50	10,915 50	2,518 50	
Sergents de 1 ^{re} classe { État-major et section des hôpitaux.	12	4,580	" 95	" 50	4,161 "	1,514 "	
{ des autres sections	26	9,490	1 70	" 50	16,155 "	2,847 "	
Sergents de 2 ^e classe { État-major et section des hôpitaux.	15	4,745	" 85	" 50	4,055 25	1,425 50	
{ des autres sections	50	10,950	1 40	" 50	15,350 "	3,285 "	
Portiers, cuisiniers et tisaniers { de 1 ^{re} classe	27	9,855	1 10	" 50	10,840 50	2,056 50	
{ de 2 ^e id.	24	8,760	" 90	" 50	7,884 "	2,628 "	
Caporaux { État-major et section des hôpitaux.	22	8,050	" 67	" 18	5,380 10	1,445 40	
{ des autres sections	60	21,900	" 92	" 18	20,148 "	5,942 "	
Soldats de 1 ^{re} classe { Section des hôpitaux	84	50,660	" 47	" 18	14,410 20	5,518 80	
{ des autres sections	154	56,210	" 67	" 18	57,660 70	10,117 80	
Soldats de 2 ^e classe { Section des hôpitaux	84	50,660	" 42	" 18	12,877 20	5,518 80	
{ des autres sections	507	112,055	" 62	" 18	69,474 10	20,169 90	
Médecins, pharmaciens et vétérinaires suppléants { de 1 ^{re} classe	25	8,595	5 25	"	27,285 75	"	
{ de 2 ^e id.	26	9,490	1 85	"	17,566 70	"	
Commis de parquet assimilés aux { adjudants sous-officiers	5	1,825	5 25	"	5,951 25	"	
{ sergents-majors	3	1,095	1 95	" 41	2,115 55	448 95	
{ premiers sergents	6	2,190	1 57	" 41	5,458 50	897 90	
{ sergents	6	2,190	1 42	" 41	5,109 80	897 90	
		549,505		Traitement annuel.	299,686 90	68,119 95	
Commis aux écritures { de 1 ^{re} classe	18		1,450	"	26,100 "	"	51,750 francs.
{ de 2 ^e id.	19		1,550	"	25,650 "	"	
	994						
Traitement des sœurs hospitalières : 61 à 900 francs					54,900 "	"	
					406,556 90	68,119 95	
Indemnité aux commis de parquet pour travail extraordinaire					9,062 55	"	
					415,599 45	68,119 95	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et petites permissions					13,205 62	5,001 68	
RESTE fr.					402,193 83	65,118 27	

RÉCAPITULATION.

Solde portée au Budget pour les sous-officiers et soldats	fr.	286,481 28
Traitement des commis aux écritures		51,750 "
Traitement des sœurs hospitalières		54,900 "
Indemnité aux commis du parquet		9,062 55
TOTAL comme ci-dessus	fr.	<u>402,193 83</u>

(448)

XI.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1899.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1899 s'élève à fr.	5,075,500 »
Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1898 montent à	5,058,800 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	16,500 »

laquelle résulte de l'organisation nouvelle qui augmente le nombre de gendarmes de 1^{re} classe, met l'échelle hiérarchique des grades inférieurs en harmonie avec celle des autres armes et donne aux sous-officiers et brigadiers le grade qu'ils n'avaient antérieurement que par assimilation.

Il a été jugé utile, au point de vue de la discipline, de donner le grade de brigadier aux candidats brigadiers qui commandent une brigade ou un poste.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre par intérim et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1899 est fixé à la somme de cinq millions septante-cinq mille trois cents francs (5,075,300 francs).

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,
chargé, par intérim, du portefeuille
du Département de la Guerre,*
J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(452)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1899.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS										
			demandés pour l'exercice 1899.	proposés pour l'exercice 1898										
		GENDARMERIE. (a)												
		Traitement, solde et accessoires.												
		<table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>BONNES.</th> <th>CHEVAL.</th> </tr> <tr> <td>69</td> <td>84</td> </tr> <tr> <td>2,851</td> <td>1,781</td> </tr> <tr> <td>2,900</td> <td>1,865</td> </tr> </table>	EFFECTIF.		BONNES.	CHEVAL.	69	84	2,851	1,781	2,900	1,865		
EFFECTIF.														
BONNES.	CHEVAL.													
69	84													
2,851	1,781													
2,900	1,865													
		Officiers de tous grades fr. 275,566 25												
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 3,455,217 75												
a.		Indemnités aux sous-officiers promus officiers 2,000												
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire												
		Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence, dans un but de sécurité générale. 166,589 45												
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :												
		96 hommes à cheval, à 400 francs 58,400 »	47,400 »											
		60 — à pied, à 150 francs 9,000 »												
		TOTAL. fr. 5,940,573 45												
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 1,800 »												
				5,944,573 45										
		Fourrages.												
		84 chevaux d'officiers 42,000 »												
		187,245 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 27 257,801 15												
b.		462,820 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 24. 573,800 80												
		TOTAL. fr. 853,607 95												
		A DÉDUIRE, pour incomplets 4,088 75												
				848,709 20										
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.												
		1,050 gendarmes à pied, à 1 franc par an. fr. 1,050 »												
		1,781 — à cheval, à 2 francs par an. 3,562 »												
c.		TOTAL. 4,612 »												
				5,075,500 »										
		Casernement des hommes.		5,058,800 »										
d.		1,005,210 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 50,260 50												
		Casernement des chevaux.												
e.		623,420 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes 24,936 80												
		Dépenses diverses												
f.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 85,600 »												
g.		Moyens de transport aux troupes en marche 15,040 »												
h.		Frais de route, de séjour, de déménagement et de tournée des officiers. Voyages des officiers admis à la pension, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume 20,000 »												
i.		Frais de déménagement des sous-officiers, brigadiers et gendarmes. 6,000 »												
j.		Armement et munitions. 20,456 »												
k.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie 44,038 »												
l.		Transport de fonds, d'effets, etc 7,700 »												
m.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc 5,384 05												
		TOTAL. fr. 5,075,500 »		5,058,800 »										

Augmentation.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																											
Augmentation.	Diminution.																																																																																																																																														
				(a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après:																																																																																																																																											
				Officiers.																																																																																																																																											
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers complémentaires, médecin et vétérinaire.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>TRAITER. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Lieutenant-général</td> <td>18,500 »</td> <td>18,500 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>7,100 »</td> <td>7,100 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors.</td> <td>6,500 »</td> <td>18,900 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>Capitaine en premier quartier maître.</td> <td>4,000 »</td> <td>4,000 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habillement.</td> <td>3,450 »</td> <td>3,450 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Médecin de bataillon de 2^e classe.</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Vétérinaire de 2^e classe.</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>»</td> <td>22</td> <td>Capitaines commandants dont 1 adj.-major.</td> <td>8,100 »</td> <td>86,100 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>— en second de 1^{re} classe</td> <td rowspan="2">4,200 »</td> <td rowspan="2">57,800 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— — de 2^e classe.</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>18</td> <td>Lieutenants.</td> <td>3,250 »</td> <td>58,500 »</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>»</td> <td>22</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>2,950 »</td> <td>64,900 »</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>»</td> <td>64</td> <td></td> <td></td> <td>276,750 »</td> </tr> <tr> <td>69</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER :</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier</td> <td>1,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL fr.</td> <td>276,750 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.</td> <td>1,383 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste fr.</td> <td>275,366 25</td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers complémentaires, médecin et vétérinaire.	Chevaux.	GRADES.	TRAITER. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Lieutenant-général	18,500 »	18,500 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	7,100 »	7,100 »	3	»	6	Majors.	6,500 »	18,900 »	»	1	»	Capitaine en premier quartier maître.	4,000 »	4,000 »	»	1	»	— administrateur d'habillement.	3,450 »	3,450 »	»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe.	3,250 »	3,250 »	»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe.	3,250 »	3,250 »	11	»	22	Capitaines commandants dont 1 adj.-major.	8,100 »	86,100 »	5	»	5	— en second de 1 ^{re} classe	4,200 »	57,800 »	4	»	4	— — de 2 ^e classe.	18	»	18	Lieutenants.	3,250 »	58,500 »	22	»	22	Sous-lieutenants	2,950 »	64,900 »	65	»	64			276,750 »	69										A AJOUTER :						Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »					TOTAL fr.	276,750 »					A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.	1,383 75					Reste fr.	275,366 25																					
Officiers de gendarmerie.	Officiers complémentaires, médecin et vétérinaire.	Chevaux.	GRADES.	TRAITER. annuel.	MONTANT.																																																																																																																																										
1	»	3	Lieutenant-général	18,500 »	18,500 »																																																																																																																																										
1	»	2	Lieutenant-colonel	7,100 »	7,100 »																																																																																																																																										
3	»	6	Majors.	6,500 »	18,900 »																																																																																																																																										
»	1	»	Capitaine en premier quartier maître.	4,000 »	4,000 »																																																																																																																																										
»	1	»	— administrateur d'habillement.	3,450 »	3,450 »																																																																																																																																										
»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe.	3,250 »	3,250 »																																																																																																																																										
»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe.	3,250 »	3,250 »																																																																																																																																										
11	»	22	Capitaines commandants dont 1 adj.-major.	8,100 »	86,100 »																																																																																																																																										
5	»	5	— en second de 1 ^{re} classe	4,200 »	57,800 »																																																																																																																																										
4	»	4	— — de 2 ^e classe.																																																																																																																																												
18	»	18	Lieutenants.	3,250 »	58,500 »																																																																																																																																										
22	»	22	Sous-lieutenants	2,950 »	64,900 »																																																																																																																																										
65	»	64			276,750 »																																																																																																																																										
69																																																																																																																																															
				A AJOUTER :																																																																																																																																											
				Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »																																																																																																																																										
				TOTAL fr.	276,750 »																																																																																																																																										
				A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.	1,383 75																																																																																																																																										
				Reste fr.	275,366 25																																																																																																																																										
16,500 »	»	5,022,200 »	4,538,147 11	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																																																											
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>No mmes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th>SOLDE</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> <th>journalière.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>5 60</td> <td>8,176 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>Adjudants de compagnie</td> <td>3,650</td> <td>3,650</td> <td>5 10</td> <td>18,615 »</td> </tr> <tr> <td>40</td> <td>40</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs à cheval</td> <td>14,600</td> <td>14,600</td> <td>4 60</td> <td>67,160 »</td> </tr> <tr> <td>30</td> <td>»</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs à pied.</td> <td>10,950</td> <td>»</td> <td>3 80</td> <td>41,610 »</td> </tr> <tr> <td>81</td> <td>81</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis à cheval</td> <td>29,565</td> <td>29,565</td> <td>4 40</td> <td>130,086 »</td> </tr> <tr> <td>35</td> <td>»</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis à pied</td> <td>12,045</td> <td>»</td> <td>3 60</td> <td>43,362 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>10</td> <td>Maréchaux-des-logis fourriers à cheval</td> <td>3,650</td> <td>3,650</td> <td>4 58</td> <td>15,877 50</td> </tr> <tr> <td>217</td> <td>217</td> <td>Maréchaux-des-logis à cheval.</td> <td>79,205</td> <td>79,205</td> <td>4 10</td> <td>324,740 50</td> </tr> <tr> <td>100</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>58,400</td> <td>»</td> <td>3 40</td> <td>198,560 »</td> </tr> <tr> <td>70</td> <td>70</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>28,550</td> <td>28,550</td> <td>3 70</td> <td>94,635 »</td> </tr> <tr> <td>50</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>18,250</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>56,575 »</td> </tr> <tr> <td>506</td> <td>506</td> <td>Gendarmes de 1^{re} cl. à cheval.</td> <td>184,690</td> <td>184,690</td> <td>3 69</td> <td>664,884 »</td> </tr> <tr> <td>309</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>112,785</td> <td>»</td> <td>3 »</td> <td>338,535 »</td> </tr> <tr> <td>843</td> <td>843</td> <td>Gendarmes de 2^e cl. à cheval.</td> <td>507,695</td> <td>507,695</td> <td>3 25</td> <td>1,600,008 75</td> </tr> <tr> <td>468</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>170,820</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>462,678 »</td> </tr> <tr> <td>16,500 »</td> <td>»</td> <td>5,022,200 »</td> <td>4,538,147 11</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>10,500 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2,871</td> <td>1781</td> <td></td> <td></td> <td>1,035,315</td> <td>650,065</td> <td>3,485,217 75</td> </tr> </tbody> </table>	No mmes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.				de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	journalière.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	5 60	8,176 »	10	10	Adjudants de compagnie	3,650	3,650	5 10	18,615 »	40	40	Maréchaux-des-logis chefs à cheval	14,600	14,600	4 60	67,160 »	30	»	Maréchaux-des-logis chefs à pied.	10,950	»	3 80	41,610 »	81	81	Premiers maréchaux-des-logis à cheval	29,565	29,565	4 40	130,086 »	35	»	Premiers maréchaux-des-logis à pied	12,045	»	3 60	43,362 »	10	10	Maréchaux-des-logis fourriers à cheval	3,650	3,650	4 58	15,877 50	217	217	Maréchaux-des-logis à cheval.	79,205	79,205	4 10	324,740 50	100	»	— — à pied	58,400	»	3 40	198,560 »	70	70	Brigadiers à cheval.	28,550	28,550	3 70	94,635 »	50	»	— — à pied	18,250	»	3 10	56,575 »	506	506	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	184,690	184,690	3 69	664,884 »	309	»	— — à pied	112,785	»	3 »	338,535 »	843	843	Gendarmes de 2 ^e cl. à cheval.	507,695	507,695	3 25	1,600,008 75	468	»	— — à pied	170,820	»	2 65	462,678 »	16,500 »	»	5,022,200 »	4,538,147 11				10,500 »							2,871	1781			1,035,315	650,065	3,485,217 75
No mmes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.																																																																																																																																									
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	journalière.																																																																																																																																										
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	5 60	8,176 »																																																																																																																																									
10	10	Adjudants de compagnie	3,650	3,650	5 10	18,615 »																																																																																																																																									
40	40	Maréchaux-des-logis chefs à cheval	14,600	14,600	4 60	67,160 »																																																																																																																																									
30	»	Maréchaux-des-logis chefs à pied.	10,950	»	3 80	41,610 »																																																																																																																																									
81	81	Premiers maréchaux-des-logis à cheval	29,565	29,565	4 40	130,086 »																																																																																																																																									
35	»	Premiers maréchaux-des-logis à pied	12,045	»	3 60	43,362 »																																																																																																																																									
10	10	Maréchaux-des-logis fourriers à cheval	3,650	3,650	4 58	15,877 50																																																																																																																																									
217	217	Maréchaux-des-logis à cheval.	79,205	79,205	4 10	324,740 50																																																																																																																																									
100	»	— — à pied	58,400	»	3 40	198,560 »																																																																																																																																									
70	70	Brigadiers à cheval.	28,550	28,550	3 70	94,635 »																																																																																																																																									
50	»	— — à pied	18,250	»	3 10	56,575 »																																																																																																																																									
506	506	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	184,690	184,690	3 69	664,884 »																																																																																																																																									
309	»	— — à pied	112,785	»	3 »	338,535 »																																																																																																																																									
843	843	Gendarmes de 2 ^e cl. à cheval.	507,695	507,695	3 25	1,600,008 75																																																																																																																																									
468	»	— — à pied	170,820	»	2 65	462,678 »																																																																																																																																									
16,500 »	»	5,022,200 »	4,538,147 11																																																																																																																																												
10,500 »																																																																																																																																															
2,871	1781			1,035,315	650,065	3,485,217 75																																																																																																																																									

(456)

XII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1899.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1899 s'élève à	fr.	19,900,365	»
Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1898 montent à		19,754,265	»
		<hr/>	
Soit, pour 1899, une augmentation de	fr.	146,100	»

qui provient des modifications suivantes :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1899	fr.	18,400,365	»
— 1898		17,829,265	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	571,100	»

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1899	fr.	1,500,000	»
— 1898		1,925,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	425,000	»
Soit en plus	fr.	146,100	»

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	1,108,800	»
— proposé pour 1898		1,075,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	33,500	»

La besogne croissante qu'occasionne l'exécution de la loi sur la rémunération en matière de milice a exigé, en 1898, une augmentation de personnel entraînant un supplément annuel de dépenses évalué à 30,000 francs.

D'autre part, un changement apporté à l'organisation du service de la Monnaie et à celle du bureau de la garantie de Bruxelles, a pour conséquence le transfert d'une somme de 3,500 francs de l'article 18 à l'article 2 du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 4. — *Frais de tournées.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	8,000	»
— proposé pour 1898		6,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	1,100	»

Cette augmentation est sollicitée en vue de mettre le montant du crédit de l'article 4 en concordance avec les charges qui lui incombent.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE
DANS LES PROVINCES.ART. 12. — *Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	53,000	»
— proposé pour 1898		50,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	3,000	»

Cette augmentation permettra d'indemniser plusieurs agents du Trésor du surcroît de dépenses qui leur est imposé par l'extension continue du service du paiement mensuel des pensions.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES
DANS LES PROVINCES.ART. 13. — *Surveillance générale. Traitements.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	463,200	»
— proposé pour 1898		465,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	1,800	»

Cette diminution est la résultante des modifications en augmentation et en diminution ci-après détaillées :

A. Diminutions :

Les services des laboratoires de l'Administration des contributions directes, etc. ayant pris une grande extension, il paraît utile de grouper sous un même article du Budget les dépenses auxquelles ils donnent lieu (traitement et abonnement du chimiste et du chimiste-avisé, indemnités aux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

aides et gens de service). Tel est l'objet du crédit de 16,200 francs inscrit sous le libellé de l'article 19 ci-après

Par suite, il y a lieu de diminuer le crédit de l'article 13 :

1° Du montant du traitement du chimiste- avisneur fr.	5,000 »	
2° Du montant de l'abonnement du chimiste.	5,000 »	
	<hr/>	
Soit ensemble fr.		10,000 »

B. Augmentations :

Quant aux augmentations sollicitées pour l'article 13, elles consistent :

1° En une somme de 3,000 francs (litt. a) pour permettre de relever le traitement d'agents réunissant certaines conditions d'âge et d'années de service, ci . . . fr.	3,000 »	
2° En une somme de 5,200 francs destinée à améliorer le sort des seconds commis de direction dont le tour d'avancement est considérablement retardé par suite de la difficulté qu'éprouvent les employés de ce grade, parvenus à la 1 ^{re} classe, à obtenir d'autres fonctions, ci. . .	5,200 »	
	<hr/>	
Soit ensemble fr.		8,200 »
Différence égale en diminution fr.		1,800 »

ART. 14. — *Service de la conservation du cadastre. Traitements.*

Crédit demandé pour 1899 fr.	940,000 »
— proposé pour 1898	907,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	33,000 »

Cette somme de 33,000 francs permettra d'accorder l'indemnité de 900 francs par an aux surnuméraires du cadastre qui ont atteint deux années d'ancienneté dans leur position.

ART. 15. — *Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. Traitements fixes.*

Crédit demandé pour 1899 fr.	2,669,630 »
— proposé pour 1898	2,646,630 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	23,000 »

L'augmentation proposée est destinée, en majeure partie, à faire face aux dépenses résultant de l'extension des cadres déjà réalisée dans le personnel

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des commis des accises, en vue d'assurer l'exécution des lois sur la fabrication des alcools et sur le régime fiscal du tabac. Elle permettra en outre d'accorder des chevrons d'ancienneté à ceux de ces agents qui se trouvent dans les conditions prévues par l'arrêté organique.

ART. 17. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit demandé pour 1899	fr. 6,417,300 »
— proposé pour 1898	6,055,700 »
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 361,600 »

Cette somme de 361,600 francs doit servir :

1° A accorder des chevrons d'ancienneté aux agents inférieurs de la douane et à couvrir des extensions de cadres, ci	fr. 314,800 »
2° A accorder des chevrons d'ancienneté à des matelots des douanes.	1,200 »
3° A couvrir la dépense résultant de nominations nouvelles à l'emploi de préposé temporaire	39,400 »
4° A accorder des indemnités de résidence à des agents désignés pour exercer leurs fonctions dans des localités auxquelles sont attachées des indemnités de cette nature	6,200 »
	<hr/>
TOTAL ÉGAL.	fr. 361,600 »

ART. 18. — *Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.*

Crédit demandé pour 1899	fr. 3,500 »
— proposé pour 1898.	7,000 »
	<hr/>
DIMINUTION	fr. 3,500 »

Voir plus haut l'explication donnée à l'article 2.

ART. 19 (nouveau). — *Service des laboratoires.*

Crédit demandé : 16,200 francs.

Comme il est dit à l'article 13 ci-dessus, il a paru utile de grouper en un seul crédit les allocations affectées aux services des laboratoires

La somme de 16,200 francs comprend, à concurrence de 10,000 francs, les traitements et abonnements déduits de l'article 13 précité. Le surplus doit servir à payer des indemnités et salaires aux aides et gens de service attachés au chimiste, ainsi que d'autres menues dépenses.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23 (22 ancien). — *Indemnités, primes et dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	746,000	»
— proposé pour 1898		646,000	»
		100,000	»
AUGMENTATION		fr.	100,000

Cette augmentation se justifie par les considérations suivantes :

Le taux de la taxe due pour le chargement et le déchargement des navires en dehors des jours et des heures réglementaires, a été fixé uniformément à 4 franc par heure et par employé, et le minimum de la taxe, par vacation, a été abaissé à 10 francs. Ces réductions ont eu pour effet d'accroître le nombre des opérations de chargement et de déchargement et, par voie de conséquence, le montant des indemnités à payer aux employés surveillants. De ce chef, une augmentation de 100,000 francs est sollicitée pour l'exercice 1899.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES

ART. 29 (28 ancien). — *Traitements du personnel du domaine.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	99,255	»
— proposé pour 1898		98,255	»
		1,000	»
AUGMENTATION		fr.	1,000

Cette augmentation est sollicitée principalement pour faire face aux frais de perception d'un droit d'entrée pour la visite des Musées royaux de peinture et de sculpture à Bruxelles.

CHAPITRE V.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 35 (34 ancien). — *Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. — Secours exceptionnels à d'anciens employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'employé aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	20,000	»
— proposé pour 1898		18,000	»
		2,000	»
AUGMENTATION		fr.	2,000

Cette augmentation est nécessaire pour mettre le crédit de l'article 35 en rapport avec les charges qu'il doit supporter du chef des secours à accorder en cas d'accidents survenus à des agents dans l'exercice de leurs fonctions.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE VII.**SERVICES DIVERS.**

ART. 37. — *Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Ce crédit est le même que ceux qui ont été successivement portés, pour le même objet, aux Budgets des exercices 1896, 1897 et 1898.

A l'occasion du crédit demandé pour 1899, il ne sera pas inutile de rappeler que le Gouvernement, en réponse à une question posée par la Section centrale du Budget du Ministère des Finances pour 1898 (*Doc. parl. n° 77*), a fait connaître que la dépense totale à résulter de la revision cadastrale ne dépasserait pas la somme des crédits alloués pour 1896, 1897 et 1898, soit ensemble 4,500,000 francs.

Dans ces conditions, et les dépenses afférentes à la revision arrêtées au 31 décembre 1897 ne s'élevant qu'à fr. 1,102,910 89, il va de soi que le crédit demandé pour 1899 doit être considéré comme un simple report d'une partie des allocations de 1896 et 1897 non employées.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre
nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des
Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1899
est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de dix- huit millions quatre cent mille trois cent soixante-cinq francs	fr. 18,400,365 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million cinq cent mille francs	1,500,000 »

Soit ensemble, à la somme de dix-
neuf millions neuf cent mille trois cent
soixante cinq francs fr. 19,900,365 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1899.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 *	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.— Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité. . .	1,108,800 *	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	78,000 *	
4	Frais de tournées.	8,000 *	
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Adminis- tration centrale.	5,500 *	1,505,350 *
6	Matériel.	165,000 *	
7	Magasin général des papiers.	172,000 *	
8	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	13,950 *	
9	Service de la monnaie	12,100 *	
10	Documents statistiques	15,000 *	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
11	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du Trésor	172,000 *	227,000 *
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	55,000 *	
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.			
15	Surveillance générale. Traitements.	463,200 *	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	940,000 *	
15	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	Traitements fixes	2,689,850 *
16		Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)	2,503,000 *
17	Service des douanes et de la recherche maritime.	6,417,300 *	
18	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.	5,500 *	14,862,275
19	Service des laboratoires	16,200 *	
20	Suppléments de traitement.	228,000 *	
21	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	50,000 *	
22	Frais de bureau et de tournées	104,000 *	
23	Indemnités, primes et dépenses diverses	746,000 *	
24	Police douanière	5,000 *	
25	Matériel.	256,425 *	

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IV.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.			
26	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	625,900 •	
27	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	16,000 •	
28	Frais de bureau et dépenses diverses	51,500 •	
29	Traitements du personnel du domaine	99,255 •	
30	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,328,685 •	2,163,540 •
31	Matériel.	19,700 •	
32	Dépenses du domaine	25,000 •	
33	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 •	
CHAPITRE V.			
PENSIONS ET SECOURS.			
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 •	
35	Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse — Secours exceptionnels à d'anciens employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'employé aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	20,000 •	47,200 •
CHAPITRE VI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,000 •	5,000 •
TOTAL fr.			18,400,365 •
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE VII.			
SERVICES DIVERS.			
37	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	1,500,000 •	1,500,000 •
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. fr.			19,900,365 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1899.



BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																					
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																							
CHAPITRE 1^{er}.																																																							
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																							
1	a	Traitement du Ministre.																																																					
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																					
		<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="986 869 1062 936">Nombre d'agents.</th> <th data-bbox="1114 869 1219 936">Traitements annuels.</th> <th data-bbox="1294 882 1382 904">Dépens.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1018 1003 1034 1025">1</td> <td data-bbox="1129 1003 1203 1025">12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1018 1039 1034 1061">3</td> <td data-bbox="1082 1039 1251 1061">10,000 et 12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1018 1075 1034 1097">1</td> <td data-bbox="1129 1075 1203 1097">12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1018 1111 1034 1133">3</td> <td data-bbox="1082 1111 1251 1133">9,600 et 10,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1018 1146 1034 1169">7</td> <td data-bbox="1114 1146 1219 1169">9,000 et 9,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1007 1182 1045 1205">15</td> <td data-bbox="1114 1182 1219 1205">8,000 et 9,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1007 1218 1045 1240">22</td> <td data-bbox="1082 1218 1251 1240">6,500 à 7,800</td> <td data-bbox="1294 1254 1382 1276" rowspan="14">921,850</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1018 1254 1034 1276">1</td> <td data-bbox="1145 1254 1203 1276">7,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1018 1290 1034 1312">1</td> <td data-bbox="1145 1290 1203 1312">7,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1018 1326 1034 1348">2</td> <td data-bbox="1145 1326 1203 1348">6,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1007 1361 1045 1384">33</td> <td data-bbox="1082 1361 1251 1384">4,200 à 6,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1007 1397 1045 1420">40</td> <td data-bbox="1082 1397 1251 1420">3,500 à 4,200</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1018 1433 1034 1456">1</td> <td data-bbox="1145 1433 1203 1456">2,200</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1007 1469 1045 1491">70</td> <td data-bbox="1082 1469 1251 1491">1,400 à 3,100</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1007 1505 1045 1527">69</td> <td data-bbox="1114 1505 1219 1527">800 à 2,600</td> <td data-bbox="1294 1603 1382 1626">98,450</td> </tr> <tr> <td data-bbox="309 1662 325 1684">b.</td> <td data-bbox="368 1662 1382 1715">Traitements et indemnités des employés des provinces détachés dans les administrations centrales</td> <td data-bbox="1294 1684 1382 1706">38,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="309 1742 325 1765">c.</td> <td data-bbox="368 1742 1382 1823">Indemnités pour travaux extraordinaires; cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.</td> <td data-bbox="1294 1792 1382 1814">45,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="309 1850 325 1872">d.</td> <td data-bbox="368 1850 1382 1872">Traitements de disponibilité</td> <td data-bbox="1294 1850 1382 1872">2,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="756 1917 836 1939" style="text-align: center;">TOTAUX.</td> <td data-bbox="1278 1917 1394 1939" style="text-align: center;">1,105,300</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépens.	1	12,000		3	10,000 et 12,000		1	12,000		3	9,600 et 10,000		7	9,000 et 9,600		15	8,000 et 9,000		22	6,500 à 7,800	921,850	1	7,800	1	7,800	2	6,000	33	4,200 à 6,000	40	3,500 à 4,200	1	2,200	70	1,400 à 3,100	69	800 à 2,600	98,450	b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés dans les administrations centrales	38,000	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires; cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.	45,000	d.	Traitements de disponibilité	2,000		TOTAUX.	1,105,300
Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépens.																																																					
1	12,000																																																						
3	10,000 et 12,000																																																						
1	12,000																																																						
3	9,600 et 10,000																																																						
7	9,000 et 9,600																																																						
15	8,000 et 9,000																																																						
22	6,500 à 7,800	921,850																																																					
1	7,800																																																						
1	7,800																																																						
2	6,000																																																						
33	4,200 à 6,000																																																						
40	3,500 à 4,200																																																						
1	2,200																																																						
70	1,400 à 3,100																																																						
69	800 à 2,600		98,450																																																				
b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés dans les administrations centrales		38,000																																																				
c.	Indemnités pour travaux extraordinaires; cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.		45,000																																																				
d.	Traitements de disponibilité		2,000																																																				
	TOTAUX.		1,105,300																																																				
A REPORTER. . . . fr.																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	•	•	21,000	21,000 •	
1,108,800	1,075,300	33,500	•	1,075,300	1,008,445 44	
1,129,800	1,096,300	33,500	•	1,096,300	1,029,445 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).	
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département	59,000
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	19,000
			78,000
4	>	Frais de tournées.	
5	>	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	
		Matériel. — Bibliothèque.	
	a.	Fournitures de bureau; impressions et registres; frais de transport de matériel. port de lettres; télégrammes; communications téléphoniques et autres menus frais;	80,000
6	b.	Bibliothèque.	12,000
	c.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	20,000
	d.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles.	48,000
	e.	Loyer d'un immeuble pour l'installation de services ressortissant de l'Administration de la Trésorerie	5,000
			163,000
		Magasin général des papiers.	
7	a.	Papiers à timbrer	98,000
	b.	Papier électoral	15,000
	c.	Autres papiers de toute espèce	62,000
			172,000
		Service de la Monnaie.	
8	>	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,129,800	1,096,300	33,500	»	1,096,300	1,020,445 44	
78,000	78,000	»	»	78,000	70,780 84 (1) 292 83	(1) Crédit supplémentaire 3 ^{me} .
8,000	6,900	1,100	»	6,900	7,385 68	
3,500	3,500	»	»	3,500	1,533 38	
163,000	163,000	»	»	163,000	197,010 83	
172,000	172,000	»	»	207,000	164,061 76	
13,950	13,950	»	»	13,950	12,690 »	
1,568,250	1,535,650	32,600	»	1,568,650	1,485,198 72	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (<i>suite</i>).		MONTANT de la dépense.	
9	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie		3,700	
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.		6,600	
	c.	Frais pour le service du contrôle		1,000	
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz		600	
	e.	Remboursement de pièces de monnaie de bon aloi découpées par erreur		200	
				12,100	
		Documents statistiques.			
10	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>		11,300	
	b.	— de publication		3,300	
				15,000	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}		fr.	
		CHAPITRE II.			
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
11	a.	Traitements d'activité et de disponibilité des agents.	Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.
	b.	— des agents auxiliaires	31	3,000 à 8,000	167,400
			11	300 à 600	4,600
		TOTAUX.	42		172,000
12		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.			
		TOTAL DU CHAPITRE II		fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,568,250	1,555,650	54,600	»	1,568,650	1,485,108 72	
12,100	12,100	»	»	12,100	8,574 45	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,890 25	
1,595,550	1,560,750	54,600	»	1,595,750	1,505,465 10	
AUGMENTATION. . fr.		54,600				
172,000	172,000	»	»	172,000	165,982 48	
55,000	50,000	5,000	»	50,000	46,285 25	
227,000	222,000	5,000	»	222,000	212,265 45	
AUGMENTATION. . fr.		5,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE III.						
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.						
<i>Surveillance générale.</i>						
			Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
15	a.	Traitements des directeurs	9	»	Max. 9,000 Min. 8,000	75,000
	b.	— du directeur spécial	1	»	9,000	9,000
	c.	— des inspecteurs provinciaux	6	1 ^{re}	6,500	39,000
			4	2 ^e	6,000	24,000
	d.	— de l'inspecteur spécial des douanes	1	»	Max. 6,000 Min. 5,000	6,000
	e.	— id. id. des accises	1	»	Max. 6,000 Min. 5,000	6,000
			5	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	18,000
	f.	— des premiers commis de direction	3	2 ^e	4,000	12,000
			3	3 ^e	3,500	10,500
			15	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	42,300
	g.	— des seconds commis de direction	19	2 ^e	2,100	39,900
			28	3 ^e	1,700	47,600
			15	4 ^e	1,300	16,900
	h.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000
	i.	— aux surnuméraires	»	»	»	97,000
		TOTAUX.	106	463,200
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>						
	a.	Traitement de l'inspecteur	1	»	6,500	6,500
	b.	— des sous-inspecteurs	5	»	Max. 3,500 Min. 3,000	16,500
			7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,500	38,000
	c.	— des contrôleurs	6	2 ^e	4,000	24,000
			5	3 ^e	3,500	17,500
14			85	1 ^{re}	Max. 3,000 Min. 2,650	242,750
	d.	— des géomètres	75	2 ^e	2,150	161,250
			65	3 ^e	1,700	110,500
			50	4 ^e	1,300	65,000
	e.	Indemnités aux géomètres	»	»	»	111,000
	f.	— aux surnuméraires	»	»	»	150,000
		TOTAUX.	297	940,000
A REPORTER. . . fr.						

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
463,200	465,000	»	1,800	465,000	411,525 62	
940,000	907,000	33,000	,	876,900	822,603 49	
1,403,200	1,372,000	33,000	1,800	1,341,900	1,233,929 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
			Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>				
	a.	Traitements des contrôleurs	30	1 ^{re}	<i>Max. 6,000</i> <i>Min. 3,000</i>	159,000
			30	2 ^e	4,200	126,000
			51	3 ^e	3,600	141,600
	b.	— des sous-contrôleurs	15	4 ^e	3,150	40,950
			27	"	<i>Max. 2,650</i> <i>Min. 2,150</i>	68,550
			5	1 ^{re}	9,000	45,000
			3	2 ^e	7,500	22,500
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	5	3 ^e	6,000	30,000
			5	4 ^e	4,800	24,000
			7	5 ^e	3,900	27,300
			7	6 ^e	3,100	21,700
			11	7 ^e	2,500	27,500
			12	8 ^e	2,000	24,000
15	d.	— des vérificateurs	25	1 ^{re}	<i>Max. 4,650</i> <i>Min. 3,450</i>	85,950
			30	2 ^e	2,650	79,500
			33	3 ^e	2,100	75,500
			63	4 ^e	1,600	100,800
	e.	— des commis aux écritures	33	1 ^{re}	<i>Max. 2,700</i> <i>Min. 2,500</i>	82,300
			33	2 ^e	1,900	62,700
			33	3 ^e	1,600	52,800
			88	4 ^e	1,300	114,400
	f.	— des commis des accises	240	1 ^{re}	<i>Max. 1,950</i> <i>Min. 1,800</i>	432,000
			240	2 ^e	<i>Max. 1,650</i> <i>Min. 1,500</i>	360,000
			175	3 ^e	<i>Max. 1,450</i> <i>Min. 1,300</i>	227,500
	g.	Indemnités de résidence	145	4 ^e	1,200	171,600
			"	"	"	98,500
		TOTAUX . . .	1,322			2,669,650
16	a.	Remises proportionnelles et indemnités (521 agents)				2,240,000
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contributions directes				117,000
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes				146,000
		(Crédits non limitatifs.)				
						2,503,000
		A REPORTER. . . . fr.				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,405,200	1,372,000	33,000	1,800	1,341,900	1,233,929 11	
2,669,650	2,646,650	23,000	»	2,627,050	2,285,723 37	
2,503,000	2,505,000	»	»	2,503,000	2,424,059 40	
6,575,850	6,521,650	56,000	1,800	6,471,950	5,943,711 88	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).						
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>						
			Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
17	a.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers	1	»	Max. 6,000 Min. 5,000	6,000
	b.	Traitements des contrôleurs	16	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	72,800
			16	2 ^e	3,600	57,600
			18	3 ^e	3,150	56,700
	c.	— des lieutenants	44	»	Max. 2,650 Min. 2,150	114,600
	d.	— des sous-lieutenants	60	»	Max. 2,100 Min. 2,000	120,000 ²
	e.	— des brigadiers	431	»	Max. 1,800 Min. 1,600	732,700
	f.	— des sous-brigadiers.	766	»	Max. 1,500 Min. 1,300	1,060,800
	g.	— des préposés	880	»	Max. 1,400 Min. 1,200	1,356,000
			870	»	1,100	957,000
			860	»	1,000	860,000
	h.	— des matelots	50	1 ^{re}	Max. 1,500 Min. 1,300	59,800
	i.	— des mouses	20	2 ^e	1,200	24,000
			4	»	800	3,200
		Traitement du patron	1	»	Max. 2,100 Min. 1,700	2,100
	j.	Service du bateau à vapeur de la douane. } — du sous-patron (steamer). 1 — des sous-patr ^s (mouches). 2 — du machiniste 1 — des machinistes-chauffeurs 3	1	»	Max. 1,600 Min. 1,500	1,600
			2	»	Max. 1,500 Min. 1,400	3,000
			1	»	Max. 2,100 Min. 1,700	2,100
			3	»	Max. 1,600 Min. 1,500	4,800
	k.	Service des fabriques de sucre. } Traitements des sous-brigadiers . . 50 » des préposés 300 » des préposés temporaires. 800	50	»	Max. 1,500 Min. 1,300	65,000
			300	»	Max. » Min. »	345,000
			800	»	»	250,000
	l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	9,800
	m.	Indemnités de résidence	»	»	»	270,000
	n.	Indemnités aux agents chargés du service des jau- geages de navires	»	»	»	5,700
		TOTAUX. . . . fr.	5,174			6,417,300
18	»	<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i> Traitements des essayeurs	2	1 ^{re}	3,500	7,000
			A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,575,850	6,521,650	56,000	1,800	6,471,950	5,943,711 88	
6,417,500	6,033,700	383,800	»	5,921,700	5,783,160 96	
5,500	7,000	»	5,500	7,000	6,999 84	
12,996,650	12,584,550	412,100	5,300	12,400,650	11,733,872 68	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Service des laboratoires.</i>	MONTANT de la dépense.
19	a.	Abonnement du chimiste	5,000
	b.	Traitement du chimiste-avisur	5,000
	c.	Indemnités et salaires des aides et gens de service	2,800
	d.	Loyer.	1,000
	e.	Frais de chauffage et d'éclairage	550
	f.	Acquisition de produits chimiques, d'appareils, de verreries, etc.	1,500
	g.	Menus objets	550
			16,200
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
20	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
21	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	MONTANT de la dépense.
22	a.	Frais de bureau	40,000
	b.	Frais de tournées	64,000
			104,000
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
23	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,500
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	24,000
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre.	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs.	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	26,000
	j.	Frais d'escorte et de transport des employés de la douane.	50,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires.	552,800
	l.	Indemnités aux agents chargés du recensement des plants de tabac, conformément à l'article 51 de la loi du 17 avril 1896 : 1° Agents communs fr. 28,000 » 2° — de l'Administration des contributions directes, etc. 15,000 »	43,000
		A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
12,996,650	12,584,550	417,600	5,300	12,400,650	11,755,872 68	
16,200	»	16,200	»	»	»	
228,000	228,000	»	»	228,000	212,139 20	
30,000	30,000	»	»	30,000	20,778 22	
104,000	104,000	»	»	102,500	83,361 »	
746,000	646,000	100,000	»	615,200	635,357 60 (¹) 5,781 15	(¹) Crédit supplémentaire, 22 b ^{is}
14,120,850	13,592,550	533,800	5,300	13,376,550	12,603,289 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).	
		<i>Police douanière.</i>	
24	•	Mesures de police douanière	
		<i>Matériel.</i>	
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc.	70,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	156,525
25	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations	25,600
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	5,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400
			236,425
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
14,120,850	15,592,550	555,800	5,500	13,376,350	12,695,289 85	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,000 »	
256,425	256,425	»	»	276,425	201,268 54 (¹) 6,959 35	(¹) Crédit supplémentaire, art. 24 b ^{is}
14,562,275	15,855,775	555,800	5,500	15,657,775	12,906,517 54	
AUGMENTATION. . fr.		528,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NOMBRE des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>				
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense
	a.	9	8,000 à 9,000	80,000
	b.	7 1 ^{re} classe.	7,000	49,000
		7 2 ^e classe.	6,500	45,500
	c.	14	500	7,000
	d.	16 1 ^{re} classe.	5,400 à 6,000	102,000
		15 2 ^e classe.	4,800	72,000
		10 3 ^e classe.	4,200	42,000
	e.	9	3,500 à 6,000	34,800
	f.	20	1,500 à 2,600	41,000
26	g.	1	6,000	6,000
	h.	1	3,200 à 3,500	3,500
	i.	36	1,200 à 2,200	59,500
	j.	1	2,600	2,600
	k.	variable.	Indéterminé.	5,000
	l.	50	Id.	70,000
	m.	»	»	4,000
		TOTAUX . . .	184	623,900
A REPORTER. . fr.				

DÉVELOPPEMENTS -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
625,900	625,900	,	,	617,930	552,520 45	
625,900	625,900	,	,	617,930	552,520 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
27		Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
		<i>Frais de bureau et dépenses diverses.</i>		
		Nombre d'agents	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
	a.	9	»	33,500
	b.	»	»	12,900
28	c.	4	»	2,100
	d.	»	»	1,000
		TOTAUX.		51,500
		<i>Domaines. — Traitements.</i>		
		<i>1° Canal de Pommerœul.</i>		
	a.	2	»	500
	b.	1	»	1,575
	c.	1	»	70
		<i>2° Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>		
	a.	5	<i>Max</i> 5,300	14,500
	b.	10	»	1,670
	c.	1	»	40
		<i>3° Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
	a.	2	»	750
	b.	1	»	750
29		<i>4° Sambre canalisée.</i>		
	a.	15	»	6,415
	b.	2	»	2,150
		<i>5° Canal de Mons à Condé.</i>		
	a.	4	»	1,875
	b.	1	»	50
	c.	1	»	500
		<i>6° Meuse.</i>		
	a.	1	»	470
	b.	15	»	4,255
	c.	2	»	90
		A REPORTER.		33,440

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
623,900	623,900	»	»	617,980	552,520 43	
16,000	16,000	»	»	12,800	8,299 92	
51,500	51,500	»	»	46,800	45,499 59	
691,400	691,400	»	»	677,580	606,319 94	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.		
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).					
<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
REPORT.			58	53,440
7° <i>Escaut.</i>					
a.		Éclusiers-percepteurs.	6	»	2,675
b.		Percepteur	1	»	1,130
c.		Pontonnier au service du contrôle.	1	»	190
8° <i>Lys.</i>					
		Éclusiers-percepteurs.	5	»	1,965
9° <i>Canal de Gand à Ostende.</i>					
a.		Éclusier et pontonniers-percepteurs	5	»	2,060
b.		Pontonnier au service du contrôle.	1	»	100
10° <i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>					
		Éclusiers et pontonniers-percepteurs	4	»	1,850
11° <i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>					
a.		Receveurs	2	Max. 5,500	7,500
b.		Percepteur	1	»	640
c.		Éclusiers et pontonniers-percepteurs	10	»	4,925
d.		Pontonniers au service du contrôle	4	»	550
e.		Gardes-canal messagers	4	»	520
12° <i>Petite Nèthe canalisée.</i>					
a.		Éclusiers-percepteurs.	2	»	270
b.		Pontonnier au service du contrôle.	1	»	130
A REPORTER.			103	59,945

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
691,400	691,400	>	>	677,550	606,319 94	
691,400	691,400	>	>	677,550	606,319 94	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO de articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).					
<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>					
REPORT. . . .			105	59,945
<i>13° Canal de Liège à Maestricht.</i>					
a.		Éclusiers-percepteurs	2	»	1,010
b.		Gardes-canal messagers	2	»	300
<i>14° Yser, canaux de Plasschendaele et d'Ypres à l'Yser.</i>					
		Éclusiers-percepteurs	6	»	1,600
<i>15° Canal de Roulers à la Lys</i>					
		Éclusier-percepteur	1	»	260
<i>16° Canal de dérivation de la Lys.</i>					
		Éclusiers-percepteurs	2	»	1,500
<i>17° Canal de Bossuyt à Courtrai.</i>					
		Éclusiers-percepteurs	2	»	270
<i>18° Canal du Centre.</i>					
a.		Éclusier-percepteur	1	»	70
b.		Agents au service du contrôle	2	»	100
<i>19° Ourthe.</i>					
a.		Éclusiers-percepteurs	3	»	1,270
b.		Garde-canal messager	1	»	100
<i>20° Contrôle des différentes voies navigables.</i>					
a.		Contrôleurs	6	3,200 à 4,500	24,300
b.		Sous-contrôleur	1	»	2,300
<i>21° Avant-port d'Ostende. Bassin à flot de Nieuport.</i>					
		Frais de perception et de contrôle des droits de quai et de bassin	4	»	750
<i>22° Abbaye de Villers.</i>					
		Salairé du portier, frais de perception et de contrôle du droit d'entrée	3	»	1,000
		<i>23° Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc</i>	»	»	4,480
TOTAUX.			139	99,255
			A REPORTER. . . . fr.		

29
(suite)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
691,400	691,400	»	»	677,550	606,519 94	
99,255	98,255	1,000	»	98,255	94,111 54	
790,655	789,655	1,000	»	775,805	700,431 48	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).	
30	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
		<i>Matériel.</i>	
	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	9,900
	b.	Frais d'emballage	2,800
31	c.	Ameublement, entretien, éclairage et chauffage des bureaux et de l'atelier général du timbre	2,000
	d.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux.	3,000
			19,700
		<i>Dépenses du domaine.</i>	
	a.	Travaux d'entretien et d'amélioration, frais de route et de séjour des agents des ponts et chaussées et autres, consultés	10,000
32	b.	Charges et contributions.	10,000
	c.	Frais de vente et autres actes	3,000
			23,000
33	»	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
790,655	789,655	1,000	»	775,805	700,431 48	
1,528,685	1,528,685	»	»	1,528,685	1,363,545 90	
19,700	19,700	»	»	19,700	14,672 51 (1) 645 46	(1) Crédit supplémentaire art 30 ^{bis} .
25,000	25,000	»	»	25,000	18,971 95 (2) 7,057 78	(2) Crédit supplémentaire art 31 ^{bis} .
1,500	1,500	»	»	1,500	2,154 42	
2,165,540	2,162,540	1,000	»	2,148,690	2,107,428 90	
AUGMENTATION . . fr.		1,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
34	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
35	»	Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. — Secours exceptionnels à d'anciens employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'employé aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE VII.		
SERVICES DIVERS.		
57	»	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier
	»	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'Administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers
	»	Annulation de pièces de 2 centimes
	»	Achat de bretelles, ceinturons, porte-sabres, fourreaux de yatagan, etc., pour compléter l'armement des agents du service de la douane
	»	Matériel. — Achat d'instruments (alcoomètres, thermomètres, etc.) pour les distilleries
	»	— Installation de deux laboratoires; achat d'instruments (alambics d'essai, alcoomètres, pinces à plomber, cadenas, etc.), pour l'exécution des lois sur les alcools et sur les tabacs.
	»	Dépenses de personnel et de matériel afférentes à la Commission des servitudes militaires.
	»	Appropriation de l'hôtel Van Bevere
	»	Travaux d'extension, de réparation et d'appropriation à des aubettes et pavillons situés sur les quais du port d'Anvers et ameublement de ces locaux
	»	Acquisition d'un stationnaire destiné à la douane en rade de Lillo
	»	Acquisition d'un immeuble pour l'installation de la conservation des hypothèques, à Charleroi
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
27,200	27,200	»	»	27,200	22,251 30	
20,000	18,000	2,000	»	18,000	15,524 »	
47,200	45,200	2,000	»	45,200	37,755 50	
AUGMENTATION . . . fr.		2,000				
5,000	5,000	»	»	5,000	3,595 04	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,595 04	
1,500,000	1,500,000	»	»	1,500,000	357,745 77	
»	50,000	»	50,000	200,000	15,454 93	
»	300,000	»	300,000	»	»	
»	35,000	»	35,000	»	»	
»	»	»	»	»	21,638 74	
»	40,000	»	40,000	»	»	
»	»	»	»	»	650	
»	»	»	»	»	11,273 10	
»	»	»	»	30,000	»	
»	»	»	»	35,000	»	
»	»	»	»	165,000	»	
1,500,000	1,925,000	»	425,000	1,930,000	406,742 54	
DIMINUTION . . . fr.		425,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I	Administration centrale
II	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	— de l'Enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours
VI.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
VII.	Dépenses exceptionnelles
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFERENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,595,550 »	1,560,750 »	34,600 »	»	1,595,750 »	1,505,465 10	
227,000 »	222,000 »	5,000 »	»	222,000 »	212,265 45	
14,362,275 »	15,853,775 »	528,500 »	»	13,657,775 »	12,906,817 54	
2,163,540 »	2,162,540 »	1,000 »	»	2,148,690 »	2,107,428 90	
47,200 »	45,200 »	2,000 »	»	45,200 »	57,755 30	
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	3,595 04	
1,500,000 »	1,925,000 »	»	425,000 »	1,950,000 »	406,742 54	
19,900,365 »	19,754,265 »	571,100 »	425,000 »	19,604,415 »	17,179,767 85	
AUGMENTATION. . . fr.		146,100 »				

(498)

XIII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1899.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1899 s'élève à fr.	1,876,000 »
Les crédits demandés par le projet de Budget pour l'exercice 1898 montent à	1,896,000 »
	<hr/>
Soit, pour 1899, une diminution de. fr.	20,000 »

Cette diminution porte exclusivement sur l'article 7 (Enregistrement et domaines. — *Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, etc.*).

Elle se justifie par l'adoption de la moyenne des restitutions, etc., de la dernière période quinquennale.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1899 est fixé à la somme de un million huit cent septante-six mille francs (1,876,000 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1899.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	250,000 »	829,000
2	— — — personnelle	415,000 »	
3	— sur le droit de patente.	150,000 »	
4	— sur les redevances des mines.	5,000 »	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 »	1,047,000
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	600,000 »	
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers	40,000 »	
9	<i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la marine	2,000 »	
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage	115,000 »	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . . fr.		»	1,876,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1899.



BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la marine
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage
11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
250,000	250,000	»	»	250,000	186,523 39	
415,000	415,000	»	»	415,000	440,994 45	
150,000	150,000	»	»	150,000	514,495 09	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,545 12	
9,000	9,000	»	»	9,000	7,556 89	
829,000	829,000	»	»	829,000	952,712 94	
250,000	250,000	»	»	250,000	1,152,244 89	
600,000	620,000	»	20,000	650,000	323,399 37	
40,000	40,000	»	»	40,000	1,008 35	
2,000	2,000	»	»	2,000	3,157 53	
115,000	115,000	»	»	115,000	126,267 05	
40,000	40,000	»	»	40,000	121,806 77	
1,047,000	1,067,000	»	20,000	1,097,000	1,927,863 76	
DIMINUTION. . fr.		20,000				
829,000	829,000	»	»	829,000	952,712 94	
1,047,000	1,067,000	»	20,000	1,097,000	1,927,863 76	
1,876,000	1,896,000	»	20,000	1,926,000	2,380,576 70	
DIMINUTION. . fr.		20,000				

(506)

XIV.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1899.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en vertu de l'article 24 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il comprend les fonds de tiers dont le Trésor effectue la recette et le remboursement, ainsi que les dépenses sur ressources spéciales.

Les prévisions du projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1899 s'élèvent à fr. 4,344,656,806 84
Le Budget proposé pour l'exercice 1898 s'élève à . . . 4,268,891,336 84

SOIT UNE AUGMENTATION DE. . . fr. 75,765,470 »

résultant des modifications proposées quant aux articles ci-après. pour en mettre le montant en rapport avec les faits constatés :

AUGMENTATIONS.

ART. 4. — Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	fr.	161,470	»
ART. 10 — Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite . . .		10,000	»
ART. 11. — Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne et de retraite. . .		20,000	»
ART. 12. — Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite		16,225,000	»
ART. 28. — Recettes effectuées par l'Administration des chemins de fer de l'Etat pour le compte des sociétés concessionnaires et restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de emploi		200,000	»
ART. 33. — Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste		85,000,000	»
		<hr/>	
A REPORTER.	fr.	101,616,470	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. fr.	101,616,470 »
ART. 34. — Remise des correspondances par express . . .		5,000 »
ART. 48. — Amendes diverses et autres recettes soumises ou non soumises aux frais de régie		20,000 »
ART. 52. — Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà) . . .		40,000 »
ART. 55. — Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste.		11,500,000 »
ART. 56. — Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs		100,000 »
ART. 67. — Produit des laboratoires d'analyses de l'État. .		8,000 »
ART. 69. — Subsidés pour travaux d'utilité publique . . .		8,500 »
ART. 77. — Produit du Jardin botanique.		6,000 »
	TOTAL fr.	113,273,970 »

DIMINUTIONS.

ART. 30. — Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.		300,000 »
ART. 50. — Consignations de toute nature		150,000 »
ART. 54. — Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.		35,000,000 »
ART. 78. — Redevances des fabricants placés sous le contrôle des laboratoires d'analyses de l'État.		8,500 »
ART. 95. — Service des télégraphes et des téléphones . . .		50,000 »
ART. 106. — Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896		2,000,000 »
	TOTAL fr.	37,508,500 »
	RESTE EN AUGMENTATION. . . fr.	75,765,470 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Fonds communal (art. 4 et 5).

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations du projet de Budget des Voies et Moyens, les revenus du fonds communal pour l'exercice 1899 :

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		%.	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café	2,400,000 •	100	2,400,000 •
Eaux-de-vie	2,000,000 •	25,463 (¹)	500,250 •
Bières	500,000 •	35	175,000 •
Vinaigres et acides acétiques	250,000 •		87,500 •
Betteraves	150,000 •		52,500 •
Sirops et mélasses	400,000 •		140,000 •
Sucres	500,000 •		105,000 •
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins	5,500,000 •	35	1,925,000 •
Eaux-de-vie	52,000,000 •	25,463 (¹)	13,240,750 •
Bières	17,000,000 •	55	5,950,000 •
Vinaigres de bières	20,000 •		7,000 •
Vinaigres autres que de bières	15,000 •		5,250 •
Acides acétiques	50,000 •		17,500 •
Sucres	4,150,000 •		1,452,500 •
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	21,070,000 •	41	8,638,700 •
TOTAL GÉNÉRAL. fr			34,705,950 •

(¹) Pour cette proportion, voir la note à l'appui des évaluations de recette en matière d'accises (Voies et Moyens, art. 6).

Aux termes de l'article 16 de la loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1897, la somme à répartir chaque année ne peut être inférieure à celle qui a été attribuée aux communes en 1895 et qui s'élève à fr. 35,196,004 90.

L'évaluation pour 1899 des revenus du fonds communal n'atteignant que 34,705,950 francs, la somme nécessaire pour assurer aux communes le minimum garanti devra, le cas échéant, être prélevée sur la réserve, conformément à l'article 17 de la loi précitée.

D'autre part, la réserve s'accroîtra en 1899 des intérêts des titres en portefeuille. Ces intérêts peuvent être évalués à 380,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Fonds spécial (art. 6).

D'après les évaluations du projet de Budget des Voies et Moyens pour 1899, les revenus du fonds spécial s'établissent comme il suit :

Droit de licence	fr. 2,515,000	»
Droits d'entrée sur le bétail et sur les viandes	2,000,000	»
Somme à prélever sur le produit des autres droits d'entrée, pour former le montant à répartir entre les communes conformément au 2 ^e alinéa de l'article 15 de la loi du 30 décembre 1896 contenant le Budget des Voies et Moyens	1,784,321	»
	6,299,321	»
SOIT UN TOTAL DE.	fr. 6,299,321	»

**Compte rendu de la situation du fonds communal
pour l'année 1897.**

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860 portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte aux Chambres, chaque année, de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1^o Le décompte des revenus du fonds communal en 1897 (annexe A);
- 2^o Le compte de la réserve (annexe B);
- 3^o L'état indiquant, pour l'année 1897, à l'égard des anciennes communes à octroi, les bases de la répartition du fonds communal et du fonds spécial ainsi que les quotes-parts de chaque commune, conformément aux articles 15 à 18 de la loi du 30 décembre 1896 contenant le Budget des Voies et Moyens (annexe C);
- 4^o Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1896, sous le régime de la loi du 18 juillet 1860 (annexe D);
- 5^o Un relevé présentant le montant, l'emploi et les bases de la répartition des revenus du fonds communal ainsi que du fonds spécial, pour les années 1896 et 1897 (annexe E).

Il résulte de l'annexe A que le revenu brut du fonds communal a été, en 1897, de fr. 36,008,941 87. Le montant de la réserve ne s'élevant qu'à fr. 11,453,786 57 alors que le maximum est de fr. 11,664,631 43 (soit le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années), la différence, soit fr. 240,844 56, a été retenue sur les revenus du fonds communal par application des §§ 2 et 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (voir tableau, annexe B). La somme répartie ne s'élève donc qu'à fr. 35,798,097 31 (36,008,941 87 — 240,844 56 = 35,798,097 31).

PROJET DE LOI,

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1899 sont évaluées respectivement à la somme de un milliard trois cent quarante-quatre millions six cent cinquante-six mille huit cent six francs quatre-vingt-quatre centimes (fr. 1,344,656,806 84), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1899.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
TITRE I. — FONDS DE TIERS.			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	11,000,000	•
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000	•
3	Fonds provinciaux. } Versements faits directement dans la caisse de l'État. 5,500,000 Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception 12,500,000 Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception 500,000	16,500,000	•
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	34,705,950	•
5	Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862)	380,000	•
6	Fonds spécial des communes (lois du 19 août 1889 et du 30 décembre 1896)	6,299,521	•
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	350,000	•
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	1,500,000	•
9	Versements effectués chez les receveurs des contributions par les trésoriers des succursales de la Caisse d'épargne et de retraite	700,000	•
10	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	50,000	•
11	Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne et de retraite	370,000	•
12	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la Caisse générale d'épargne, de la Caisse de retraite et de la Caisse d'assurances	161,225,000	•
13	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	1,200,000	•
14	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	•
15	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000	•
16	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	250,000	•
17	— — — des Affaires Étrangères	100,000	•
18	— — — de la Justice	150,000	•
19	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000	•
20	— — — des professeurs et instituteurs communaux	1,500,000	•
21	— — — de l'ordre judiciaire	380,000	•
22	— — — des officiers de l'armée	1,000,000	•
23	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	100,000	•
24	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000	•
25	Masse d'habillement de l'Administration des chemins de fer de l'État	700,000	•
26	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	4,000,000	•
27	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	2,000,000	•
28	Recettes effectuées par l'Administration des chemins de fer de l'État pour le compte des sociétés concessionnaires et restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de rempli.	6,000,000	•
29	Recettes effectuées par l'Administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	2,000,000	•
30	Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	1,800,000	•
31	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	•
32	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers	100,000	•
33	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	570,000,000	•
34	Remise des correspondances par express	25,000	•
35	Fonds de prévision monétaire (Loi du 17 mai 1886, art. 2)	20,000	•
36	Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	200,000	•
37	Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	126,000	•
38	Paievements de la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de la Caisse d'épargne.	3,800,000	•
39	Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce. (Loi du 13 juin 1892.)	2,000	•
40	Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles.	12,000	•
41	Fonds provenant de la rétribution payée par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État.	90,000	•
42	Masse d'habillement et d'équipement des employés de la douane	170,000	•

853,357,271 •

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DESIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
CHAPITRE II.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>			
Ministère des Finances.			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
43	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	1,000,000	•
44	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000	•
45	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	22,000,000	•
46	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	1,500,000	•
47	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000	•
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
48	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	280,000	•
49	Amendes et frais de justice en matière forestière	10,000	•
50	Consignations de toute nature.	8,850,000	•
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
<i>A. — Administration des Chemins de fer.</i>			
51	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (Déboursés et remboursements)	70,000,000	•
52	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au-delà).	100,000	•
53	Comptes pour ordre.	7,000,000	•
<i>B. — Administration des Postes.</i>			
54	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	220,000,000	•
55	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	150,000,000	•
56	Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	2,100,000	•
57	Encaissement et payement de coupons	1,500,000	•
<i>C. — Administration des Télégraphes.</i>			
58	Provisions versées par les abonnés au téléphone en garantie du paiement des taxes de leurs communications	40,000	•
<i>D. — Administration de la Marine.</i>			
59	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	25,000	•
60	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	6,000	•
Ministère de la Justice.			
61	Masse des détenus (administration des prisons)	218,000	•
62	Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	2,800,000	•
63	Colonies et asiles d'aliénés de l'État	1,510,000	•
64	Institution royale de Messines	170,000	•
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.			
65	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	40,000	•
66	Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	10,000	•
67	Produit des laboratoires d'analyses de l'État	64,000	•
			480,404,000

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N ^o DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Subsides : Parts contributives de tiers dans la dépense de travaux publics.</i>			
68	Subsides offerts à l'État pour construction de routes.	75,000 •	1,163,000 •
69	Subsides pour travaux d'utilité publique	88,500 •	
70	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés, dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	400 •	
71	Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer	1,000,000 •	
CHAPITRE II.			
<i>Fonds de emploi : Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, relevances et droits divers.</i>			
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
72	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire) ainsi que pour l'ensei- gnement dans les écoles gardiennes (jardins d'enfants)	8,000 •	
75	Produit du Tir national.	2,000 •	
74	Produit de la vente de moulages provenant du Musée royal d'histoire naturelle.	7,200 •	
		20,000 •	
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.			
75	Remboursement d'avances faites par l'Administration des Ponts et Chaussées pour le renflouement ou la destruction de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables.	20,000 •	
76	Atelier de photographie des ponts et chaussées. Produit de la vente de plans, documents, publications, annales, etc., affecté au paiement de fournitures, de frais de surveillance, de clichés, d'autographies, de salaires d'ouvriers temporaires.	16,000 •	
77	Produit du Jardin botanique.	6,100 •	
78	Inspection sanitaire des animaux domestiques importés dans le pays. — Produit des droits de contrôle.	50,000 •	
79	Produit des taxes d'expertise des viandes.	55,000 •	
80	Produit des conférences; produit des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvement et analyses d'échantillons	5,000 •	
81	Produit de la vente du bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires.	1,000 •	
82	Service sanitaire des ports de mer et des côtes: Produit des patentes de santé et des droits sanitaires	20,000 •	
83	Produit des examens pour le recrutement du personnel des Eaux et Forêts.	500 •	
84	Expositions générales des beaux-arts	15,000 •	
85	Produit de la vente de moulages provenant du Musée des échanges	4,700 •	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
86	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section	500 •	4,020,300 •
A. — Chemin de fer.			
87	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,000,000 •	
88	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précéd- ent.	200,000 •	
89	Service de la traction et du matériel.	1,000,000 •	
90	Service des transports	300,000 •	
91	Services en général	200,000 •	
92	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services.	100,000 •	

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	<i>B. — Postes et télégraphes.</i>		
03	Services communs.	2,500 .	
04	Service des postes	12,000 .	
05	Service des télégraphes et des téléphones.	150,000 .	
	<i>C. — Marine.</i>		
06	Service de la traction et du matériel	20,000 .	
	Ministère de la Guerre.		
07	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	400,000 .	
08	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 .	
09	Service des objets de couchage de l'État	5,000 .	
100	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	90,000 .	
101	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 .	
102	École militaire. — Pension des élèves	156,800 .	
	CHAPITRE III.		
	<i>Services divers.</i>		
103	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 .	} 711,535 84
104	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	1,535 84	
105	Création d'une école de bienfaisance de l'État, à Ypres. (Legs Godtschalck.)	700,000 .	
	CHAPITRE IV.		
	<i>Fonds spéciaux constitués au moyen de crédits inscrits au Budget ordinaire.</i>		
106	Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896.	6,000,000 .	} 16,000,000 .
107	Fonds spécial et temporaire de 20 millions pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897.	10,000,000 .	
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		1,344,656,806 84

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1899.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1897.

NATURE DES PRODUITS. 1.	Évaluations du BUDGET. 2.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1897.			Remboursement de droits intégralement perçus. 6.	RESTE. 7.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1896. 3.	Exercice 1897. 4.	TOTAL. 5.			TAUX. 8.	MONTANT. 9.
Café (Droit de douane).	2,400,000	"	2,905,788 67	2,905,788 67	7,653 15	2,896,135 54	100 %	2,896,135 54
Eaux-de-vie étrangères . . id. .	2,700,000	"	1,968,804 66	1,968,804 66	"	1,968,804 66	(¹)	451,450 25
Bières id. .	400,000	"	625,841 51	625,841 51	1,940 45	625,901 08	55 %	218,565 58
Sirops et mélasses id. .	"	"	415,841 18	415,841 18	"	415,841 18		144,844 41
Vinaigres et acides acétiques. id. .	500,000	"	290,117 01	290,117 01	954 07	289,162 94		101,267 05
Vins (Droit d'accise).	5,500,000	"	6,067,627 95	6,067,627 95	76,002 41	5,991,625 52		3,007,068 95
Eaux-de-vie indigènes . id. .	44,500,000	204,691 78	60,570,850 59	60,775,542 57	"	60,775,542 57	(¹)	15,518,549 75
Bières id. .	16,500,000	102 67	17,889,050 05	17,889,152 70	29,554 92	17,859,617 78		6,250,806 22
Vinaigres de bières . . id. .	20,000	"	21,040 69	21,040 69	"	21,040 69	55 %	7,564 24
Id. autres que de bières. id. .	15,000	"	54,861 40	54,861 40	"	54,861 40		12,201 49
Acide acétique id. .	50,000	"	96,409 42	96,409 42	"	96,409 42		55,745 50
Sucres (Droits de douane et d'accise).	6,500,000	"	5,586,158 85	5,586,158 85	"	5,586,158 85		1,965,150 92
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	76,485,000	204,794 45	95,504,605 25	95,769,597 70	108,451 85	95,660,965 87		24,580,841 92
Postes	20,050,000	1,087,219 54	19,722,440 96	20,800,000 50	"	20,809,669 50	41 %	8,551,964 41
TOTAL fr.	98,935,000	1,292,015 79	116,190,841 88	117,489,855 67	116,084 96	117,566,770 71		50,008,941 87
Retenue sur les revenus du fonds communal (application des §§ 2 et 5 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862) fr.								210,844 50
RESTE fr.								55,708,007 31
Minimum (art 16 de la loi du 50 décembre 1896).								55,196,004 00
Excédent (art. 18 de la loi du 30 décembre 1896). . . . fr.								602,002 41

(¹) Maximum de 13,780,000 francs du chef des recettes sur les eaux-de-vie indigènes et étrangères (article 5 de la loi du 17 juin 1896).

(*) Y compris une somme de fr. 10,025 55 provenant de la régularisation annuelle des écritures.

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL.

RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE 1897; SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1897.

A. — *Compte des recettes et des dépenses pour l'année 1897.*

D'après le compte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1898, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1896, un solde en caisse de. fr. 641 88

Recettes. — Produit de la réalisation d'un capital nominal de 461,900 francs de la Dette publique 3 % (2^e série) 473,501 40

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1897 d'un capital nominal de 263,600 francs en titres de la Dette publique à 2 1/2 % 6,590 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1897 d'un capital nominal de 779,000 francs en titres de la même Dette (1^{re} série) 23,397 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} mai 1897 d'un capital nominal de 11,172,100 francs en obligations de la Dette publique à 3 % (2^e série) 167,581 50

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} novembre 1897 d'un capital nominal de 11,356,100 francs en obligations de la même Dette à 3 % (2^e série) 170,341 50

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1897 d'un capital nominal de 288,000 francs, à 3 % (3^e série) 8,640 »

TOTAL DES RECETTES. . . . fr. 850,692 98

Dépenses. — Prélèvement opéré au profit du fonds communal fr. 473,559 34

Achat d'un capital nominal de 15,200 francs en titres de la Dette publique à 3 % (2^e série) (1). 15,555 93

Achat de 4,200 francs de la même Dette (2). 4,310 32 } 850,500 29

— de 165,100 — — (3). 167,555 22

— de 14,700 — — (4). 14,968 27

— de 4,200 — — (5). 4,299 81

— de 167,700 — — (6). 170,271 40

SOLDE EN CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 1897. . . . fr. 192 69

(1) Y compris fr. 82 33, montant des intérêts avancés.

(2) — 52 55 — —

(3) — 41 27 — —

(4) — 77 17 — —

(5) — 32 55 — —

(6) — 55 90 — —

TOTAL des intérêts avancés sur achats de titres en 1897 fr. 321 77

(520)

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL ET FONDS SPÉCIAL.

ÉTAT SPÉCIAL

*indiquant la part attribuée aux communes à octroi dans les répartitions
du fonds communal et du fonds spécial pour l'année 1897.*

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				
		MINIMUM de quote-part. — QUOTES-PARTS de 1895.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal.	EXCÉDENT de la population de fait sur celle de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires calculées à raison de la population mentionnée dans la colonne 4.	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds communal (col. 3 et 6).
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1	Nieuport	25,576 27	5,258	•	509 24	25,885 51
2	Termonde	82,117 02	9,606	•	011 76	85,028 78
5	Bruges	457,707 87	47,497	•	4,508 22	462,216 00
4	Lokeren	92,712 58	19,667	•	1,866 71	94,579 09
5	Hasselt	98,085 15	15,250	•	1,257 65	99,542 78
6	Hodinsont	54,806 75	5,075	•	481 51	55,578 26
7	Gand	1,689,245 56	148,729	•	14,116 74	1,705,560 10
8	Louvain	592,117 59	40,624	•	5,835 86	595,975 45
9	Mons	554,005 25	25,221	•	2,395 87	556,599 12
10	St-Nicolas	164,589 70	28,250	•	2,681 57	167,271 07
11	Tournai	556,511 95	34,442	•	5,260 09	559,581 04
12	Malines	568,670 16	51,014	•	4,842 04	575,512 20
15	Ypres	156,988 78	16,505	•	1,560 59	158,555 57
14	Maceyck	17,452 91	4,511	•	428 16	17,861 07
15	Turnhout	12,901 85	18,747	•	1,779 59	84,681 22
16	Furnes	56,615 58	5,477	•	520 54	57,142 72
17	Poperinghe	52,545 55	11,112	•	1,054 70	55,598 25
18	Arlon	65,171 48	8,029	•	762 08	65,955 56
19	Diest	55,477 61	8,551	•	800 75	54,287 54
20	Bruxelles	5 750,924 95	194,505	18,567	18,461 61	5,769,586 56
21	Audenarde	46,063 16	0,141	•	582 88	46,646 04
22	Lierre	114,255 24	20,155	•	1,910 94	116,164 18
25	Liège	1,725,505 60	165,404	17,744	15,699 46	1,741,005 06
24	La Bouverie	19,479 69	6,552	•	621 89	20,101 58
25	Namur	511,712 06	50,087	•	2,855 75	514,567 79
26	Philippeville	9,582 24	1,377	•	150 70	9,512 94
27	Atb	66,458 24	9,868	•	956 63	67,594 87
28	Tirlemont	106,589 84	15,985	•	1,517 25	107,907 07
29	Frameries	44,010 61	10,821	•	1,027 08	45,057 69
50	St-Trond	75,814 19	12,895	•	1,225 94	75,058 15
51	Ostende	281,211 81	50,750	4,028	2,916 76	284,128 57
52	Menin	69,121 04	16,876	5,166	1,601 80	70,722 84
53	Dinant	59,767 95	7,048	•	668 07	60,456 02

FONDS SPÉCIAL.			TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
QUOTES-PARTS d'après la population de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires du chef de l'excédent de la population de fait sur celle de droit (art. 15 de la loi du 30 déc. 1896).	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds spécial (col. 8 et 9).	— QUOTES-PARTS dans les deux fonds (col. 7 et 10).	
8.	9.	10.	11.	12.
5,258 »	»	5,258 »	27,145 51	
9,606 »	»	9,606 »	92,654 78	
47,407 »	»	47,407 »	509,715 09	
19,667 »	»	19,667 »	114,246 09	
15,250 »	»	15,250 »	112,592 78	
5,075 »	»	5,075 »	40,451 26	
148,729 »	»	148,729 »	1,852,089 10	
40,624 »	»	40,624 »	456,597 45	
25,221 »	»	25,221 »	581,620 12	
28,250 »	»	28,250 »	195,521 07	
54,442 »	»	54,442 »	574,025 04	
51,014 »	»	51,014 »	424,526 20	
16,505 »	»	16,505 »	155,060 57	
4,511 »	»	4,511 »	22,372 07	
18,747 »	»	18,747 »	105,428 22	
5,577 »	»	5,577 »	42,719 72	
11,112 »	»	11,112 »	64,710 25	
8,029 »	»	8,029 »	71,962 56	
8,551 »	»	5,551 »	62,818 54	
176,158 »	18,567 »	194,505 »	5,963,891 56	
6,141 »	»	6,141 »	52,787 04	
20,155 »	»	20,155 »	136,207 18	
147,660 »	17,744 »	165,404 »	1,906,409 06	
6,552 »	»	6,552 »	26,655 58	
50,087 »	»	50,087 »	544,654 70	
1,577 »	»	1,577 »	10,889 94	
9,868 »	»	9,868 »	77,262 87	
15,985 »	»	15,985 »	123,802 07	
10,821 »	»	10,821 »	55,858 69	
12,805 »	»	12,805 »	87,955 15	
26,102 »	4,628 »	30,750 »	314,858 57	
15,710 »	5,160 »	16,876 »	87,598 84	
7,048 »	»	7,048 »	67,484 92	

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				
		MINIMUM de quote-part. — QUOTES-PARTS de 1895.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal	EXCÉDENT de la population de fait sur celle de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires calculées à raison de la population mentionnée dans la colonne 4.	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds communal (col. 5 et 6).
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
34	Alost	162,380 51	28,137	2,595	2,670 65	165,050 96
35	Verviers	449,723 22	48,907	•	4,642 05	454,365 27
36	Huy	121,751 02	14,486	•	1,574 95	123,105 97
37	Dixmude	50,017 36	5,989	•	378 62	50,595 98
38	Tongres	60,511 10	8,596	•	815 90	61,327 •
39	Courtrai	287,552 11	50,585	•	2,885 85	290,415 94
40	Quaregnon	57,911 08	14,561	•	1,563 09	59,275 07
41	Lessines	59,808 91	9,227	1,002	875 79	40,684 70
42	Hérenthals	21,711 02	6,801	794	645 52	22,356 54
43	Spa	72,097 82	8,364	1,255	795 88	72,891 70
44	Nivelles	85,612 87	10,642	•	1,010 09	84,622 96
45	Grammont	59,395 80	10,891	•	1,035 75	60,427 53
46	Gheel	40,125 06	12,026	•	1,141 46	41,265 42
47	Stavelot	24,570 87	4,590	•	435 66	25,006 55
48	Aerschot	26,802 07	6,234	•	591 71	27,393 78
49	Ninove	56,010 85	6,870	•	652 07	56,662 92
50	Dour	49,951 96	10,605	•	1,006 59	50,958 55
51	Renaix	81,547 97	18,627	1,715	1,768 •	83,315 97
52	Péruwelz	56,660 78	8,272	•	785 14	57,445 92
53	Anvers	5,671,520 23	267,902	45,800	25,428 15	5,696,748 38
54	Pâturages	41,845 95	10,739	•	1,019 50	42,865 23
55	Nariembourg	5,089 27	1,006	•	95 49	5,184 76
56	Herve	29,584 12	4,765	•	452 08	29,836 20
57	Rœulx	16,144 15	2,888	•	274 12	16,418 27
58	Wavre	51,251 30	7,575	•	718 99	51,950 29
59	Jodoigne	51,145 69	4,285	•	406 52	51,550 21
60	Charleroi	254,325 87	25,042	2,374	2,187 05	256,512 92
61	Leuze	42,274 64	5,837	•	554 02	42,828 66
62	Basel	9,816 41	3,088	•	295 10	10,109 51
63	Steendorp	7,703 30	2,952	•	278 20	7,081 59
64	Beaumont	17,315 96	2,071	•	196 57	17,512 53
65	Wasmes	52,118 24	15,105	•	1,245 87	53,362 11
66	Engbien	30,868 11	4,515	•	409 57	31,277 48

FONDS SPÉCIAL.			TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
QUOTES-PARTS d'après la population de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires du chef de l'excédent de la population de fait sur celle de droit (art. 15 de la loi du 30 déc. 1896).	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds spécial (col. 8 et 9).	— QUOTES-PARTS dans les deux fonds (col. 7 et 10).	
8	9.	10.	11.	12.
25,544 .	2,595 .	28,137 .	193,187 96	
48,007 .	•	48,007 .	503,272 27	
14,486 .	•	14,486 .	137,591 07	
5,989 .	•	5,989 .	54,384 08	
8,596 .	•	8,596 .	69,923 .	
30,383 .	•	30,383 .	520,798 94	
14,361 .	•	14,361 .	73,656 07	
8,225 .	1,002 .	9,227 .	49,911 70	
6,007 .	794 .	6,801 .	29,157 54	
7,109 .	1,255 .	8,364 .	81,255 70	
10,642 .	•	10,642 .	95,264 96	
10,891 .	•	10,891 .	71,318 55	
12,026 .	•	12,026 .	55,291 42	
4,590 .	•	4,590 .	29,596 55	
6,254 .	•	6,254 .	35,627 78	
6,870 .	•	6,870 .	43,552 92	
10,603 .	•	10,603 .	61,561 35	
16,912 .	1,715 .	18,627 .	101,942 97	
8,272 .	•	8,272 .	65,717 92	
224,012 .	45,800 .	267,902 .	3,964,650 38	
10,739 .	•	10,739 .	53,602 23	
1,006 .	•	1,006 .	6,190 76	
4,763 .	•	4,763 .	34,599 20	
2,888 .	•	2,888 .	19,506 27	
7,575 .	•	7,575 .	59,525 29	
4,283 .	•	4,283 .	35,833 21	
20,668 .	2,374 .	23,042 .	259,554 92	
5,837 .	•	5,837 .	48,665 66	
3,088 .	•	3,088 .	13,197 51	
2,932 .	•	2,932 .	10,913 59	
2,071 .	•	2,071 .	19,583 53	
13,105 .	•	13,105 .	66,467 11	
4,315 .	•	4,315 .	35,590 48	

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.				
		MINIMUM de quote-part. — QUOTES-PARTS de 1895.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal	EXCÉDENT de la population de fait sur celle de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires calculées à raison de la population mentionnée dans la colonne 4.	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds communal (col. 3 et 6).
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
67	Soignies	55,507 62	9,007	•	854 91	56,362 55
68	Gembloux	28,544 36	5,956	•	375 49	28,919 85
69	Binche	69,969 80	10,104	•	959 05	70,928 85
70	Roulers	120,814 07	20,359	•	1,950 49	122,745 16
71	Hornu	40,500 18	10,024	1,170	951 44	41,451 62
72	Tamise	44,670 95	11,059	•	1,047 78	45,718 73
73	Blankenberghe	71,915 •	4,082	566	444 40	72,359 40
74	Vilvorde	60,088 39	12,516	1,378	1,187 07	61,276 36
75	Bouillon	12,202 54	2,405	•	228 27	12,450 81
76	Fontaine-l'Évêque	55,252 51	5,550	•	526 78	55,770 20
77	Bastogne	14,052 43	3,261	•	300 52	14,361 95
78	Chimay	50,190 80	3,308	•	513 08	50,504 78
79	Jemappes	61,591 68	11,682	•	1,108 81	62,500 49
80	Flénu	18,299 38	4,410	•	418 58	18,717 96
81	Eecloo	48,428 56	11,642	•	1,105 01	49,533 57
	TOTAL	17,955,505 48	1,767,540	100,642	167,767 56	18,103,335 04

FONDS SPÉCIAL.			TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
QUOTES-PARTS d'après la population de droit.	QUOTES-PARTS supplémentaires du chef de l'excédent de la population de fait sur celle de droit (art. 15 de la loi du 30 dec. 1896).	TOTAL des quotes-parts dans la répartition du fonds spécial (col. 8 et 9).	— QUOTES-PARTS dans les deux fonds (col. 7 et 10).	
8	9.	10.	11	12
9,007 °	°	9,007 °	65,580 55	
3,956 °	°	3,956 °	52,875 85	
10,104 °	°	10,104 °	81,032 83	
20,359 °	°	20,359 °	143,084 16	
8,854 °	1,170 °	10,024 °	51,475 62	
11,039 °	°	11,039 °	56,757 73	
4,116 °	566 °	4,682 °	77,041 40	
11,158 °	1,378 °	12,516 °	79,792 36	
2,405 °	°	2,405 °	14,835 81	
5,550 °	°	5,550 °	41,329 29	
3,261 °	°	3,261 °	17,622 95	
3,308 °	°	3,308 °	33,812 78	
11,682 °	°	11,682 °	74,182 49	
4,410 °	°	4,410 °	23,127 96	
11,642 °	°	11,642 °	61,175 37	
1,666,898 °	100,642 °	1,767,540 °	19,870,875 04	

(528)

ANNEXE D.

RÉLEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(Lois des 18 juillet 1860 et 20 décembre 1862.)

1860 à 1895.

ANNÉES.	REVENU NET.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRI- (de l'année précé- dente servant de base à la répartition du	
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Retenu au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes à centrai.	Communes sans centrai.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (164 jours)	6,721,511 48	229,470 66	.	.	.	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02
1861	15,255,570 57	580,637 55	.	.	.	14,872,952 82	9,475,462 60	7,094,848 32
1862	15,795,568 82	550,940 44	.	.	.	15,444,428 38	9,548,095 25	7,778,737 95
1863	16,557,282 51	176,727 04 (pour 201 jours)	(b) 184,706 98	.	(b) 184,706 98	15,895,767 39	9,624,534 03	7,884,452 44
1864	16,445,952 67	.	(b) 407,246 25	.	(b) 595,575 25	16,056,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70
1865	17,522,980 27	.	(b) 429,791 61	.	(b) 1,050,252 54	16,895,188 66	9,887,509 55	8,140,614 53
1866	17,956,590 95	.	(b) 446,926 79	.	(b) 1,542,291 63	17,489,664 14	10,044,507 87	8,280,559 29
1867	18,578,368 54	.	(b) 452,712 87	.	(b) 2,052,440 67	17,925,655 47	10,157,882 78	8,456,136 19
1868	17,752,716 08	.	(b) 516,546 66	.	(b) 2,442,525 86	17,456,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95
1869	19,089,221 58	.	(b) 474,660 60	.	(b) 5,000,685 25	18,614,560 98	10,812,511 85	9,014,288 88
1870	22,592,848 40	.	(b) 570,289 27 (e) 5,022,559 15	.	(b) 3,676,200 02 (e) 5,022,559 15	19,000,000 "	10,981,755 90	9,229,515 82
1871	18,946,640 94	.	(b) 462,259 78 (e) 1,465,538 84	.	(b) 4,504,711 05 (e) 3,120,446 46	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47
1872	21,498,476 29	.	(b) 556,471 99 (f) 14,504 50	.	(b) 5,015,072 06 (e) 1,755,069 94	20,947,500 "	11,559,015 58	9,599,652 49
1873	23,459,041 46	.	(b) 592,105 92	.	(b) 5,779,515 22 (e) 1,797,078 79	22,866,955 54	11,740,588 24	9,944,578 53
1874	25,485,850 01	.	(b) 601,850 22 (e) 212,618 96	.	(b) 6,652,860 18 (e) 1,055,568 95	25,094,618 75	11,960,465 00	10,204,189 14
1875	25,045,770 98	.	(b) 657,711 57	.	(b) 5,576,708 99 (e) 1,721,906 98	24,408,059 41	12,511,521 30	10,599,586 27
1876	25,590,910 18	.	.	(b) 56,516 74 (e) 34,590 25	(b) 7,818,845 96 (e) 1,775,252 41	25,461,817 17	12,615,573 12	10,950,298 98
1877	24,703,442 54	.	.	(b) 58,861 55 (e) 1,915,782 56	(b) 8,107,166 14 (e) 1,775,252 41	26,658,086 03	12,944,498 58	11,555,060 63
1878	23,774,678 20	.	.	(b) 1,754,642 67	(b) 8,445,856 11	25,509,320 87	13,176,174 70	11,751,585 27
1879	25,790,268 06	.	.	(b) 86,159 07	(b) 7,106,619 44	25,876,408 05	15,481,500 89	12,157,082 58
1880	25,666,900 59	.	.	(b) 547,704 59	(b) 7,518,992 59	26,014,604 98	15,755,281 41	12,541,795 69
1881	26,815,065 48	.	(b) 675,071 76	.	(b) 7,978,455 53	26,159,995 72	14,029,509 04	12,645,855 81
1882	27,507,295 52	.	(b) 574,267 44	.	(b) 8,670,111 85	27,153,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74
1885	27,398,111 56	.	.	(b) 205,785 06	8,809,756 06	27,603,894 62	14,545,954 87	15,161,599 15
1884	26,572,745 99	.	.	(b) 586,226 15	8,589,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	15,411,754 10
1885	29,551,848 55	.	(b) 111,504 65	.	9,077,521 64	29,240,545 70	15,215,502 45	15,894,055 75
1886	26,720,557 29	.	.	(b) 1,205,132 87	8,227,856 84	27,954,470 10	15,567,641 42	14,059,805 51
1887	28,581,450 96	.	(b) 556,768 96	.	9,276,254 33	28,044,662 "	15,488,502 76	14,219,859 80
1888	28,058,123 94	.	.	(b) 548,434 68	9,269,785 44	28,406,558 62	15,655,550 54	14,417,748 06
1889	26,885,762 67	.	.	(b) 1,242,800 92	8,450,766 99	28,128,565 59	15,855,575 17	14,655,501 56
1890	28,555,066 59	.	(b) 561,805 19	.	9,151,928 05	28,195,261 40	16,043,569 49	14,880,517 59
1891	32,407,345 "	.	.	(g) 76,084 06	9,414,264 85	32,485,427 00	15,667,745 05	14,528,091 41
1892	32,506,175 75	.	(b) 24,924 06	.	9,867,250 25	32,481,251 67	15,779,108 52	14,060,258 88
1893	32,565,947 20	.	(b) 196,562 95	.	10,550,882 24	32,569,384 25	16,002,845 66	14,854,579 13
1894	33,990,160 58	.	(b) 85,600 57	.	10,814,895 89	33,994,560 21	16,446,005 11	15,791,679 08
1895	34,967,294 90	.	.	228,710	10,972,790 57	35,196,004 90	16,665,656 18	16,052,539 70

RÉPARTIIONS (dette) fonds communal	MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE			Marc le franc de la répartition annuelle	NOMBRE de communes dont LA QUOTE-PART		Observations.
	les communes à octroi		les communes sans octroi		est égale au revenu de l'octroi en 1859	dépasse le revenu de l'octroi en 1859	
	a titre de minimum	proportionnellement au montant des contributions					
TOTAL	11	12	13	14	15	16	17
16,979,482 55	5,164,388 55	52,177 25	1,295,275 22	(a) 0 58000764	69	9	A B. Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu net des octrois en 1859 s'élevait à fr 11,558,145 80
17,170,511 01	11,510,410 65	97,037 14	3,265,485 05	0 421572283	67	11	
17,526,851 16	11,485,775 51	158,586 56	5,820,068 51	0 49109101	65	13	(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0 170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0 58000764.
17,508,786 47	11,425,002 15	220,595 54	4,350,159 90	0 55173900	59	19	(b) Réserve ordinaire, art 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357)
17,757,424 49	11,409,511 95	256,290 81	4,591,097 06	0 54821032	58	20	
18,027,925 86	11,551,821 06	342,584 74	5,108,482 56	0 63858606	57	25	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un rece- veur que lorsque la répartition était ter- minée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la de- duction de 194 francs de la somme répartie en 1867.
18,533,847 16	11,275,048 95	459,917 89	(c) 5,754,891 50	0 69423535	49	29	
18,594,018 92	11,250,210 90	534,501 79	(d) 6,160 748 78	0 73028086	46	52	(d) Voir le renvoi (c)
18,797,544 21	11,292,715 50	454,088 34	5,709,567 56	0 66701921	50	28	
19,826,600 71	11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 21	0 75369861	44	34	(e) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 157)
20,211,067 78	9,765,906 89	2,086,462 55	7,147,650 58	0 77488762	41	37	
20,606,014 65	9,619,965 94	2,498,101 58	7,851,952 48	0 83143523	37	42	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux com- munes de la somme de fr 14,504 50, lors de la répartition de 1873
20,939,56 98	9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 06	0 82969565	53	46	
21,684,966 77	5,786,889 82	7,135,597 15	9,944,647 99	1 00099694	20	59	(g) Réserve ordinaire, art 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357)
22,164,052 25	8,664,256 54	4,329,604 17	10,100,778 04	0 98986552	22	57	
22,910,707 57	5,565,550 56	8,121,467 72	10,921,261 53	1 05066715	13	62	(g) Réserve ordinaire, art 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357)
23,563,872 10	5,565,550 36	8,545,598 97	11,550,887 84	1 05484680	18	62	
24,500,459 21	3,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1 08106105	15	65	(g) Réserve ordinaire, art 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357)
24,927,759 97	5,551,158 01	8,451,894 31	11,706,288 55	0 93614848	17	63	
25,638,383 27	5,551,158 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0 98442989	17	63	(g) Réserve ordinaire, art 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357)
26,077,075 10	5,551,158 01	8,649,418 58	12,014,048 59	0 97344429	17	63	
26,675,564 85	5,565,518 66	8,677,060 76	12,097,614 50	0 95679787	18	62	(g) Réserve ordinaire, art 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357)
27,187,194 89	5,595,552 10	10,872,001 94	12,665,475 95	0 98168189	13	68	
27,705,534 02	5,415,244 98	11,272,064 52	12,916,585 52	0 98488419	12	69	(g) Réserve ordinaire, art 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357)
28,204,671 54	3 770,166 15	10,617,246 26	12,571,559 75	0 93785388	14	67	
29,109,558 16	2,679,087 52	12,722,005 94	15,859,450 44	0 99069988	9	72	(g) Réserve ordinaire, art 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357)
29,427,446 95	3,429,425 65	11,554,472 95	13,150,571 58	0 93854787	13	68	
29,708,542 56	3,429,425 65	11,585,004 14	13,252,252 25	0 98054721	13	68	(g) Réserve ordinaire, art 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357)
30,053 507 60	3,415,244 98	11,535 299 99	13,458,013 65	0 95343389	12	69	
30,468,674 73	3,415,244 98	11,595,638 08	13,517,680 55	0 91009104	12	69	(g) Réserve ordinaire, art 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357)
30,932,887 08	3,869,996 71	10,948,406 81	13,574,857 88	0 89827642	14	67	
30,196,754 44	551,377 90	16,518,111 15	15,613,958 05	1 00746746	3	78	(g) Réserve ordinaire, art 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357)
30,448,367 20	551,377 90	16,297,568 05	15,652,305 72	1 065650681	3	78	
30,857,224 79	551,377 90	16,254,974 52	15,563 032 05	1 047706666	3	78	(g) Réserve ordinaire, art 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357)
32,257,682 19	551,377 90	16,755,165 90	16,598,016 41	1 0510609	3	78	
32,718,015 88	105,693 29	17,820,872 19	17,260,439 42	1 0782587	2	79	

(532)

ANNEXE E.

RELEVÉ

*présentant le montant, les bases et l'emploi des revenus du fonds communal,
ainsi que le montant, les bases et la répartition du fonds spécial.*

(Loi du 30 décembre 1896.)

1896 et 1897.

FONDS COMMUNAL.								
ANNÉE.	REVENU BRUT.	FONDS DE RÉSERVE			SOMME répartie entre les communes.	MINIMUM de quote part. — QUOTES-PARTS de 1895.	POPULATION servant de base à la répartition de l'excédent des recettes du fonds communal.	EXCÉDENT des recettes sur le minimum. — DIFFÉRENCE entre les col. 6 et 7.
		PRÉLÈVEMENT sur le revenu du fonds communal.	RETENUE au profit du fonds communal.	MOYANT AU 31 décembre				
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1896	35,407,555 71	-	475,559 34	11,568,100 53	55,881,115 05	55,196,004 90	6,241,829	685,110 15
1897	36,008,041 87	210,844 58		11,664,631 15	55,798,697 31	55,196,004 90	6,345,454	602,092 41

MONTANT des sommes réparties entre les communes		FONDS SPÉCIAL.				Observations
		SOMME répartie d'après la population de droit à raison d'un franc par habitant.	EXCÉDENT de la population de fait sur celle de droit.	SUPPLÉMENT du chef de l'excédent de population mentionnée dans la colonne précédente.	TOTAL des sommes réparties du chef du fonds spécial (col 12 et 14).	
à octroi.	sans octroi.	12.	13.	14.	15.	16.
18,125,016 75	17,755,408 30	6,060,321	172,508	172,508	6,241,829	
18,105,333 04	17,694,764 27	6,060,331	274,113	274,113	6,343,454	